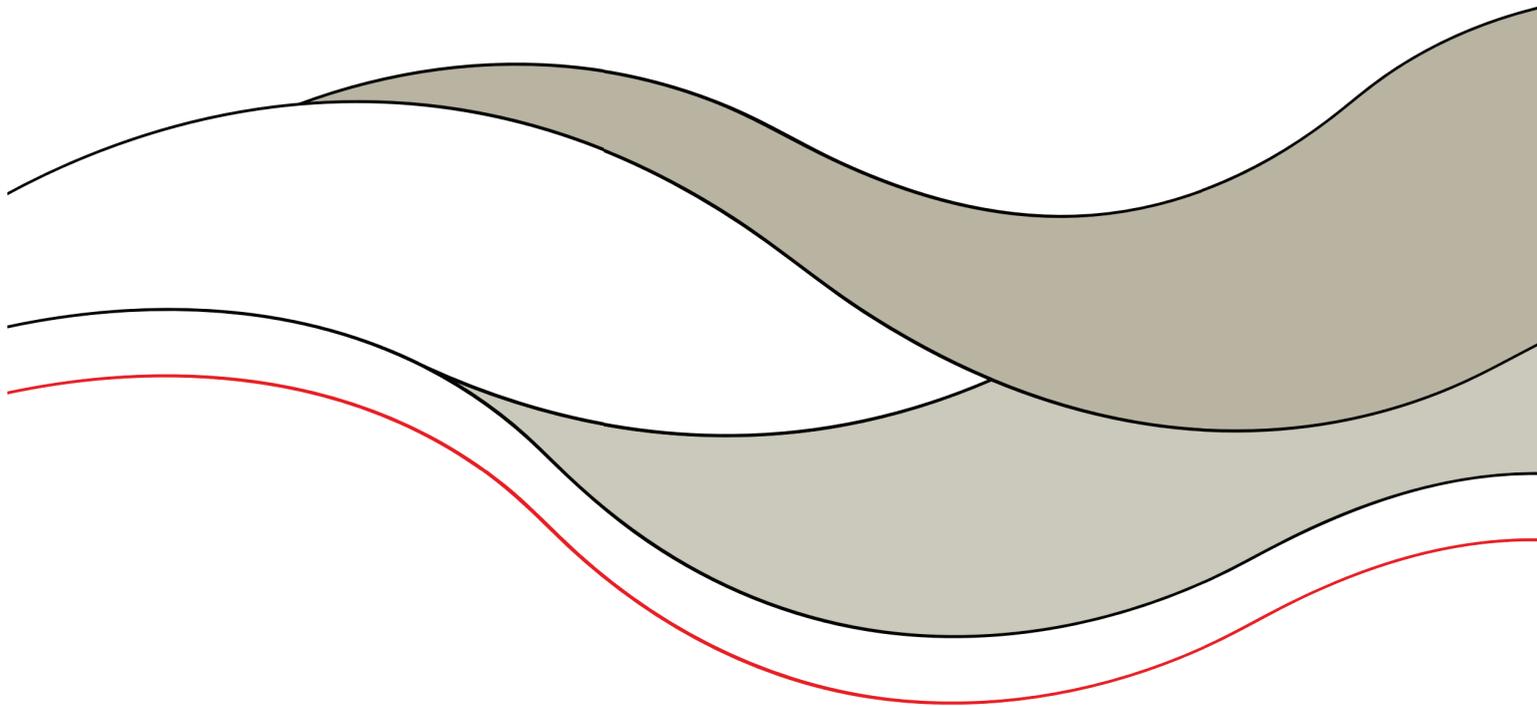


Rapport annuel 2023/2024

Rapport annuel et états financiers révisés
au 31 janvier 2024



Fonds commun de placement de droit luxembourgeois R.C.S. Luxembourg N° K 299

UBS (Lux) Strategy Fund
UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (CHF)
UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (CHF)
UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (CHF)
UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (CHF)
UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (CHF)
UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (EUR)
UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (EUR)
UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (EUR)

UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (EUR)
UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (EUR)
UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (USD)
UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (USD)
UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (USD)
UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (USD)

Sommaire

Catégories de placements et ISIN	2
Gestion et administration	4
Caractéristiques du Fonds	5
Rapport du Réviseur d'entreprises agréé	12
UBS (Lux) Strategy Fund	14
UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (CHF)	16
UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (CHF)	21
UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (CHF)	28
UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (CHF)	37
UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (CHF)	44
UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (EUR)	50
UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (EUR)	55
UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (EUR)	63
UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (EUR)	72
UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (EUR)	78
UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (USD)	83
UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (USD)	90
UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (USD)	99
UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (USD)	113
Notes aux états financiers	120
Annexe 1 – Engagement global (non audité)	135
Annexe 2 – Garanties – Prêts de titres (non audité)	136
Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)	137
Annexe 4 – Principes de rémunération pour la Société de gestion (non audité)	141
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)	143

Restrictions de vente

Les parts de ce Fonds ne peuvent être offertes, vendues ou livrées sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique.

Catégories de placements et ISIN

UBS (Lux) Strategy Fund –

Fixed Income Sustainable (CHF)

P-acc	LU0039343222
P-dist	LU0039343149
Q-acc	LU1240799699
Q-dist	LU1240799772

Yield Sustainable (CHF)

K-1-acc	LU0939686621
P-acc	LU0033035865
P-dist	LU0033035352
Q-acc	LU0941351768
Q-dist	LU1240800372

Balanced Sustainable (CHF)

P-acc	LU0049785289
P-C-dist	LU0108564260
P-dist	LU0049785107
Q-acc	LU0941351099
Q-C-dist	LU1240797214
Q-dist	LU1240797305

Growth Sustainable (CHF)

P-acc	LU0033034892
Q-acc	LU0941351412

Equity Sustainable (CHF)

P-acc	LU0071007289
Q-acc	LU1240799343

Fixed Income Sustainable (EUR)

N-acc	LU0167295236
P-acc	LU0039703029
P-dist	LU0039343651
Q-acc	LU1240799855
Q-dist	LU1240799939

Yield Sustainable (EUR)

K-1-acc	LU0939687355
N-acc	LU0167295319
P-acc	LU0033040782
P-dist	LU0033040600
Q-acc	LU0941351842
Q-dist	LU1240800455

Balanced Sustainable (EUR)

I-A2-acc	LU1100168837
K-1-acc	LU0886758357
N-acc	LU0167295749
(USD hedged) P-4%-mdist	LU1107510445
P-acc	LU0049785446
P-C-dist	LU0108564344
P-dist	LU0049785362

P-mdist	LU1008478924
(USD hedged) P-mdist	LU1008479062
Q-acc	LU0941351172
Q-C-dist	LU1240797990
Q-dist	LU1240798022

Growth Sustainable (EUR)

N-acc	LU0167296127
P-acc	LU0033036590
Q-acc	LU0941351503

Equity Sustainable (EUR)

I-A3-acc	LU2191001754
N-acc	LU0167296390
P-acc	LU0073129206
Q-acc	LU0941351339

Fixed Income Sustainable (USD)

I-A3-acc	LU1421906303
P-acc	LU0039703532
P-dist	LU0039703375
P-mdist	LU1415540852
(HKD) P-mdist	LU2616736901
Q-acc	LU1240800026
Q-dist	LU1240800299

Yield Sustainable (USD)

I-A1-dist	LU2694994273
I-A3-acc	LU2591952846
K-1-acc	LU0939686977
(JPY hedged) K-1-acc	LU1610875996
P-4%-mdist	LU1417001382
P-acc	LU0033043885
(GBP hedged) P-acc	LU1634239799
(JPY hedged) P-acc	LU1410364910
P-dist	LU0033041590
P-mdist	LU2487699634
Q-4%-mdist	LU1891428622
Q-acc	LU0941351925
Q-dist	LU1240800539

Balanced Sustainable (USD)

I-A1-dist	LU2694994190
I-A3-acc	LU1421906139
K-1-acc	LU1202318041
P-4%-mdist	LU1107502343
(HKD) P-4%-mdist	LU1121136813
(AUD hedged) P-4%-mdist	LU1121136656
(CAD hedged) P-4%-mdist	LU1191161477
(GBP hedged) P-4%-mdist	LU1195739559
(RMB hedged) P-4%-mdist	LU1121136730
P-6%-mdist	LU2504084638

(AUD hedged) P-6%-mdist	LU2504084984
(HKD) P-6%-mdist	LU2504084802
P-acc	LU0049785792
P-C-dist	LU0108564427
P-dist	LU0049785529
P-mdist	LU1008478767
(SGD hedged) P-mdist	LU1008478841
Q-4%-mdist	LU1240798964
(AUD hedged) Q-4%-mdist	LU1240798378
(HKD) Q-4%-mdist	LU1240798618
Q-acc	LU0941351255
Q-dist	LU1240799186
Q-mdist	LU1240799269
(SGD hedged) Q-mdist	LU1240798881

Growth Sustainable (USD)

F-acc	LU1317082466
I-A1-dist	LU2694994356
I-A3-acc	LU1921469760
P-acc	LU0033040865
(JPY hedged) P-acc	LU1410364837
Q-acc	LU0941351685

Gestion et administration

Société de gestion

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.
33A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B 154 210

Conseil d'administration

Michael Kehl, Président
Head of Products
UBS Asset Management Switzerland AG
Zurich, Suisse

Ann-Charlotte Lawyer, Membre
Independent Director
Luxembourg, Luxembourg

Eugène Del Cioppo, Membre
CEO
UBS Fund Management (Switzerland) AG
Bâle, Suisse

Francesca Prym, Membre
CEO
UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.
Luxembourg, Luxembourg

Miriam Uebel, Membre
(jusqu'au 30 octobre 2023)
Institutional Client Coverage
UBS Asset Management (Deutschland) GmbH
Francfort-sur-le Main, Allemagne

Gestionnaire de portefeuille

UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich
UBS Switzerland AG, Zurich

Dépositaire et Agent payeur central

UBS Europe SE, Luxembourg Branch
33A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Agent administratif

Northern Trust Global Services SE
10, rue du Château d'Eau
L-3364 Leudelange

Réviseur d'entreprises agréé du Fonds

ERNST & YOUNG S.A.
35E, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Distribution en Suisse

Représentant
UBS Fund Management (Switzerland) AG
P.O. Box
Aeschenvorstadt 1
CH-4002 Bâle

Agents payeurs

UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich
et ses agences en Suisse

Le prospectus, le PRIIPs DIC (Produits d'investissement packagés destinés aux investisseurs de détail et les produits d'investissement d'assurance document d'Informations clés), le règlement de gestion, les rapports annuels et semestriels, ainsi que les modifications apportées au portefeuille-titres du fonds de placement cité dans la présente publication sont disponibles sans frais auprès d'UBS Switzerland AG, Boîte postale, CH-8001 Zurich ou d'UBS Fund Management (Switzerland) AG, Boîte postale, CH-4002 Bâle.

Distribution à Hong Kong

Les parts des compartiments suivants ne sont pas autorisées à la distribution à Hong Kong:

UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (CHF)
UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (CHF)
UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (CHF)
UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (CHF)
UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (CHF)
UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (EUR)
UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (EUR)
UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (EUR)
UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (EUR)
UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (EUR)

Le prospectus, le PRIIPs DIC (Produits d'investissement packagés destinés aux investisseurs de détail et les produits d'investissement d'assurance document d'Informations clés), le règlement de gestion, les rapports annuels et semestriels ainsi que les modifications apportées au portefeuille-titres du fonds de placement cité dans la présente publication sont disponibles sans frais auprès des distributeurs et au siège de la Société de gestion.

Caractéristiques du Fonds

UBS (Lux) Strategy Fund (ci-après le «Fonds») propose à l'investisseur différents compartiments («structure à compartiments multiples»), qui investissent chacun selon la politique de placement décrite dans le prospectus. Les caractéristiques des divers compartiments sont définies dans le prospectus, qui est mis à jour chaque fois qu'un nouveau compartiment est lancé.

Conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, le Fonds a été émis en tant que fonds de placement ouvert juridiquement dépendant sous la forme juridique d'un fonds commun de placement (FCP) et adapté en juin 2005 aux exigences de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (ci-après la «Loi de 2010»).

Le règlement de gestion du Fonds peut être modifié sous réserve des prescriptions légales. Toute modification est publiée au moyen d'une mention de dépôt dans le Recueil Electronique des Sociétés et Associations («RESA») et comme décrit ci-après dans la section «Rapports et publications périodiques». Le nouveau règlement de gestion entre en vigueur le jour de sa signature par la Société de gestion et le dépositaire. La version consolidée est déposée aux fins de consultation au Registre de Commerce et des Sociétés.

En tant que Fonds de placement, le Fonds n'a pas de personnalité juridique. L'actif net total d'un compartiment est la propriété indivisible de tous les porteurs de parts participants ayant les mêmes droits proportionnellement à leurs parts. Il est séparé de l'actif de la Société de gestion. Les valeurs mobilières et autres actifs du Fonds sont gérés comme des actifs séparés de la Société de gestion dans l'intérêt et pour le compte des porteurs de parts.

Les compartiments suivants sont actifs au 31 janvier 2024:

UBS (Lux) Strategy Fund	Monnaie de compte
– Fixed Income Sustainable (CHF)	CHF
– Yield Sustainable (CHF)	CHF
– Balanced Sustainable (CHF)	CHF
– Growth Sustainable (CHF)	CHF
– Equity Sustainable (CHF)	CHF
– Fixed Income Sustainable (EUR)	EUR
– Yield Sustainable (EUR)	EUR
– Balanced Sustainable (EUR)	EUR
– Growth Sustainable (EUR)	EUR
– Equity Sustainable (EUR)	EUR
– Fixed Income Sustainable (USD)	USD
– Yield Sustainable (USD)	USD
– Balanced Sustainable (USD)	USD
– Growth Sustainable (USD)	USD

Différentes catégories de parts peuvent être proposées pour les compartiments. Les informations concernant les catégories de parts disponibles pour chaque compartiment sont disponibles auprès de l'agent administratif et à l'adresse www.ubs.com/funds.

Les parts sont émises uniquement sous forme nominative.

«P»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la lettre «P» sont proposées à tous les investisseurs. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 1'000 AUD, 4'000 BRL, 1'000 CAD, 1'000 CHF, 20'000 CZK, 700 DKK, 1'000 EUR, 1'000 GBP, 10'000 HKD, 100'000 JPY, 900 NOK, 5'000 PLN, 10'000 RMB, 35'000 RUB, 7'000 SEK, 1'000 SGD, 1'000 USD, 1'000 NZD ou 10'000 ZAR.

«P-C»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «P-C» donnent droit à une distribution annuelle. Cette distribution n'est toutefois pas versée aux porteurs de parts mais est intégralement dédée à la UBS Optimus Foundation. Il s'agit d'une fondation de droit suisse créée le 13 décembre 1999. Elle a pour objectif la promotion de la vie culturelle, artistique, économique et sociale ainsi que la création dans son sens le plus large et sous toutes ses formes, l'aide aux plus démunis et l'assistance aux personnes souffrant d'un handicap mental ou physique.

Les distributions imputables à la catégorie de parts «P-C» sont intégralement versées à la UBS Optimus Foundation, qui les destine à des activités caritatives conformément à sa finalité.

Par ailleurs, toutes les commissions d'émission des parts de la catégorie «P-C» sont intégralement versées à la UBS Optimus Foundation, conjointement avec l'ensemble des commissions forfaitaires prélevées sur la partie de l'actif net à affecter aux parts de la catégorie «P-C». Les parts de la catégorie «P-C» sont exclusivement disponibles via la Société de gestion et les distributeurs UBS. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD, 100 NZD ou 1'000 ZAR.

«N»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la lettre «N» (= parts assorties de restrictions concernant les distributeurs/pays de commercialisation) sont émises exclusivement par les distributeurs désignés par UBS Asset Management Switzerland AG implantés en Espagne, en Italie, au Portugal, en Allemagne et, le cas échéant, dans d'autres pays de commercialisation, sur décision de la Société de gestion. Ces catégories ne seront assujetties à aucun frais d'entrée, même en cas de caractéristiques supplémentaires. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD, 100 NZD ou 1'000 ZAR.

«K-1»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «K-1» sont proposées à tous les investisseurs. Leur plus petite unité négociable est de 0.001. Le montant minimum d'investissement correspond au prix de souscription initiale de la catégorie de parts et est utilisé par les intermédiaires financiers au niveau des clients. Ce montant minimum d'investissement doit être atteint ou dépassé pour chaque demande de souscription soumise. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 5 millions AUD, 20 millions BRL, 5 millions CAD, 5 millions CHF, 100 millions CZK, 35 millions DKK, 3 millions EUR, 2,5 millions GBP, 40 millions HKD, 500 millions JPY, 45 millions NOK, 25 millions PLN, 35 millions RMB, 175 millions RUB, 35 millions SEK, 5 millions SGD, 5 millions USD, 5 millions NZD ou 40 millions ZAR.

«K-B»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «K-B» sont exclusivement proposées aux investisseurs ayant conclu un contrat écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses distributeurs agréés aux fins d'un investissement dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les frais liés à la gestion des actifs sont facturés à l'investisseur dans le cadre des contrats susmentionnés. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«K-X»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «K-X» sont exclusivement proposées aux investisseurs ayant conclu un contrat écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés aux fins d'un investissement dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les frais relatifs à la gestion des actifs et à l'administration du Fonds (qui incluent les frais propres à la Société de gestion, l'Agent administratif et le dépositaire) ainsi qu'à la commercialisation sont portés au compte de l'investisseur dans le cadre des contrats susmentionnés. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD, 100 NZD ou 1'000 ZAR.

«F»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la lettre «F» s'adressent exclusivement aux sociétés affiliées à UBS Group AG. La commission de gestion forfaitaire maximale de cette catégorie ne comprend aucune rémunération au titre de la commercialisation. Les parts ne peuvent être acquises que par les sociétés affiliées à UBS Group AG pour leur propre compte ou dans le cadre de mandats discrétionnaires de gestion des actifs qui ont été confiés aux sociétés affiliées à UBS Group AG. Dans ce dernier cas, les parts seront restituées sans

frais au Fonds à l'expiration du mandat de gestion d'actifs, à la valeur nette d'inventaire alors en vigueur. Les parts affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD, 100 NZD ou 1'000 ZAR.

«Q»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «Q» sont exclusivement proposées aux intermédiaires financiers qui

- (i) réalisent des investissements pour leur propre compte, et/ou
- (ii) conformément aux exigences réglementaires, ne sont pas autorisés à percevoir de commission de distribution, et/ou
- (iii) conformément à un contrat écrit ou à un contrat relatif à un plan d'épargne en fonds conclu avec leurs clients, ne sont autorisés à proposer à ceux-ci que des catégories sans rétrocessions, sous réserve qu'elles soient disponibles dans le fonds de placement correspondant. Les investissements ne répondant plus aux critères énoncés ci-dessus peuvent faire l'objet d'un rachat forcé à leur valeur nette d'inventaire alors en vigueur ou être convertis dans une autre catégorie du compartiment. La Société de gestion décline toute responsabilité en cas de préjudice fiscal dû à un rachat forcé ou à une conversion. Les parts affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD, 100 NZD ou 1'000 ZAR.

«Q-C»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «Q-C» sont exclusivement proposées aux investisseurs remplissant les critères de la catégorie «Q», tels que décrits ci-dessus. Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «Q-C» donnent droit à une distribution annuelle. Cette distribution n'est toutefois pas versée aux porteurs de parts mais est intégralement dédiée à la UBS Optimus Foundation. Il s'agit d'une fondation de droit suisse créée le 13 décembre 1999. Elle a pour objectif la promotion de la vie culturelle, artistique, économique et sociale ainsi que la création dans son sens le plus large et sous toutes ses formes, l'aide aux plus démunis et l'assistance aux personnes souffrant d'un handicap mental ou physique.

Les distributions imputables à la catégorie de parts «Q-C» sont intégralement versées à la UBS Optimus Foundation, qui les destine à des activités caritatives conformément à sa finalité.

Par ailleurs, toutes les commissions d'émission des parts de la catégorie «Q-C» sont intégralement versées à la UBS Optimus Foundation, conjointement avec l'ensemble des commissions de gestion forfaitaires prélevées sur la partie de l'actif net à affecter aux parts de la catégorie «Q-C». Les parts de la catégorie «Q-C» sont exclusivement disponibles via la Société

de gestion et les distributeurs UBS. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 100 NZD, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«I-A1»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «I-A1» sont exclusivement proposées aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2), point C) de la Loi de 2010. La commission de gestion forfaitaire maximale de cette catégorie ne comprend aucune rémunération au titre de la commercialisation. Les parts affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 1'000 AUD, 4'000 BRL, 1'000 CAD, 1'000 CHF, 20'000 CZK, 700 DKK, 1'000 EUR, 1'000 GBP, 10'000 HKD, 100'000 JPY, 900 NOK, 5'000 PLN, 10'000 RMB, 35'000 RUB, 7'000 SEK, 1'000 SGD, 1'000 USD, 1'000 NZD ou 10'000 ZAR.

«I-A2»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «I-A2» sont exclusivement proposées aux investisseurs institutionnels au sens de l'Article 174 (2), point c) de la Loi de 2010. La commission de gestion forfaitaire maximale de cette catégorie ne comprend aucune rémunération au titre de la commercialisation. Les parts affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD, 100 NZD ou 1'000 ZAR. Le montant de souscription minimal pour ces parts s'élève à 10 millions CHF (ou l'équivalent dans une autre devise).

Lors de la souscription:

- (i) un montant minimal doit être respecté, tel qu'indiqué dans la liste ci-dessus; ou
- (ii) sur la base d'une convention écrite entre l'investisseur institutionnel et UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés, ou d'une autorisation écrite d'UBS Asset Management Switzerland AG ou de l'un de ses partenaires contractuels agréés, l'actif total dudit investisseur géré par UBS ou sa participation dans des organismes de placement collectif d'UBS doit représenter un montant supérieur à 30 millions CHF (ou l'équivalent dans une autre devise); ou
- (iii) l'investisseur institutionnel doit être une institution de prévoyance professionnelle faisant partie d'UBS Group AG ou l'une des sociétés de son groupe détenues à 100%.

La Société de gestion peut renoncer à l'application du montant minimum de souscription lorsque l'actif total géré par UBS ou la participation dans des organismes de placement collectif d'UBS d'investisseurs institutionnels représente un montant supérieur à 30 millions CHF durant une période déterminée.

«I-A3»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «I-A3» sont exclusivement proposées aux investisseurs institutionnels au sens de l'Article 174 (2), point c) de la Loi de 2010. La commission de gestion forfaitaire maximale de cette catégorie ne comprend aucune rémunération au titre de la commercialisation. Les parts affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD, 100 NZD ou 1'000 ZAR. Le montant de souscription minimal pour ces parts s'élève à 30 millions CHF (ou l'équivalent dans une autre devise).

Lors de la souscription:

- (i) un montant minimal doit être respecté, tel qu'indiqué dans la liste ci-dessus; ou
- (ii) sur la base d'une convention écrite entre l'investisseur institutionnel et UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés, ou d'une autorisation écrite d'UBS Asset Management Switzerland AG ou de l'un de ses partenaires contractuels agréés, l'actif total dudit investisseur géré par UBS ou sa participation dans des organismes de placement collectif d'UBS doit représenter un montant supérieur à 100 millions CHF (ou l'équivalent dans une autre devise); ou
- (iii) l'investisseur institutionnel doit être une institution de prévoyance professionnelle faisant partie d'UBS Group AG ou l'une des sociétés de son groupe détenues à 100%.

La Société de gestion peut renoncer à l'application du montant minimum de souscription lorsque l'actif total géré par UBS ou la participation dans des organismes de placement collectif d'UBS d'investisseurs institutionnels représente un montant supérieur à 100 millions CHF durant une période déterminée.

«I-B»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «I-B» sont exclusivement proposées aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2), point C) de la Loi de 2010 ayant conclu un contrat écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés aux fins d'un investissement dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les frais relatifs à l'administration du Fonds (qui incluent les frais propres à la Société de gestion, l'Agent administratif et le dépositaire) sont directement mis à charge du compartiment au moyen d'une commission. Les frais liés à la gestion des actifs et à la commercialisation sont facturés à l'investisseur dans le cadre du contrat ou de la convention susmentionnée(e). Les parts affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD, 100 NZD ou 1'000 ZAR.

«I-X»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «I-X» sont exclusivement proposées aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2), point C) de la Loi de 2010 ayant conclu un contrat écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés aux fins d'un investissement dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les frais relatifs à la gestion des actifs et à l'administration du Fonds (qui incluent les frais propres à la Société de gestion, l'Agent administratif et le dépositaire) ainsi qu'à la commercialisation sont portés au compte de l'investisseur dans le cadre des contrats susmentionnés. Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD, 100 NZD ou 1'000 ZAR.

«U-X»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «U-X» sont exclusivement proposées aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2), point C) de la Loi de 2010 ayant conclu un contrat écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires contractuels agréés aux fins d'un investissement dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les frais relatifs à la gestion des actifs et à l'administration du Fonds (qui incluent les frais propres à la Société de gestion, l'Agent administratif et le dépositaire) ainsi qu'à la commercialisation sont portés au compte de l'investisseur dans le cadre des contrats susmentionnés. Cette catégorie de parts est axée exclusivement sur les produits financiers (fonds de fonds ou autres structures poolées en fonction des diverses législations). Elles affichent une plus petite unité négociable de 0.001. Dans la mesure où la Société de gestion n'en décide pas autrement, le prix de souscription initiale de ces parts s'élève à 10'000 AUD, 40'000 BRL, 10'000 CAD, 10'000 CHF, 200'000 CZK, 70'000 DKK, 10'000 EUR, 10'000 GBP, 100'000 HKD, 1 million JPY, 90'000 NOK, 50'000 PLN, 100'000 RMB, 350'000 RUB, 70'000 SEK, 10'000 SGD, 10'000 USD, 10'000 NZD ou 100'000 ZAR.

Autres caractéristiques:

Devises

Les catégories de parts peuvent être libellées dans les devises AUD, BRL, CAD, CHF, CZK, DKK, EUR, GBP, HKD, JPY, NOK, PLN, RMB, RUB, SEK, SGD, USD, NZD ou ZAR. En ce qui concerne les catégories de parts qui sont émises dans la monnaie de compte du compartiment considéré, cette dernière n'est pas mentionnée dans la dénomination de la catégorie. La monnaie de compte est issue du nom du compartiment considéré.

«hedged»

Concernant les catégories de parts dont la devise de référence ne correspond pas à la monnaie de compte du compartiment et dont la dénomination comporte la mention «hedged» («catégories de parts en devise étrangère»), le risque de fluctuation du cours de la devise de référence de chaque catégorie de parts est couvert par rapport à la monnaie de compte

du compartiment. Cette couverture sera comprise entre 95% et 105% de l'actif net total de la catégorie de parts en devise étrangère. Du fait des variations de la valeur de marché du portefeuille ainsi que des souscriptions et des rachats au titre des catégories de parts en devises étrangères, le niveau de couverture peut ponctuellement être inférieur ou supérieur aux limites précitées. La Société de gestion et le gestionnaire de portefeuille mettront alors tout en œuvre pour ramener la couverture dans les limites précitées.

La couverture décrite est sans effet sur les risques de change pouvant résulter des placements effectués dans d'autres monnaies que la monnaie de compte du compartiment considéré.

«BRL hedged»

Le réal brésilien (code monétaire ISO 4217: BRL) peut être soumis à des mesures de contrôle de change et des restrictions relatives au rapatriement et déterminées par le gouvernement brésilien. Avant tout placement dans des catégories libellées en BRL, les investisseurs doivent en outre faire attention au fait que la disponibilité et la viabilité commerciale des catégories libellées en BRL ainsi que les conditions auxquelles celles-ci ont été mises à disposition ou négociées sont dépendantes, pour une large part, des évolutions politiques et prudentielles au Brésil. La couverture du risque de fluctuation est mise en œuvre tel que décrit sous «hedged». Les investisseurs potentiels doivent être conscients des risques d'un nouvel investissement pouvant être effectué si la catégorie libellée en BRL devait être liquidée prématurément en raison de circonstances politiques et/ou prudentielles. Cela ne s'applique pas pour le risque lié à un nouvel investissement compte tenu de la dissolution d'une catégorie de parts et/ou du compartiment en vertu de la section «Dissolution et fusion du Fonds et de ses compartiments ou catégories de parts» du prospectus.

«RMB hedged»

Les investisseurs doivent prendre en compte le fait que le RMB (yuan) (code monétaire ISO 4217: CNY), la devise officielle de la République populaire de Chine (la «RPC»), se négocie sur deux marchés: en Chine continentale sous la forme du RMB onshore (CNY) et à l'extérieur de la Chine continentale sous la forme du RMB offshore (CNH).

La valeur nette d'inventaire des parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «RMB hedged» est calculée en RMB offshore (CNH).

Le RMB onshore (CNY) n'est pas une devise librement convertible. Il est soumis à des mesures de contrôle des changes et des restrictions relatives au rapatriement déterminées par le gouvernement de la RPC. Le RMB offshore (CNH) peut en revanche être librement converti dans d'autres devises, en particulier en EUR, en CHF et en USD. Cela signifie que le taux de change entre le RMB offshore (CNH) et les autres devises est déterminé en fonction de l'offre et de la demande pour la paire de devises respective.

La conversion du RMB offshore (CNH) en RMB onshore (CNY) et inversement est un processus monétaire réglementé, soumis à des mesures de contrôle des changes et des restrictions en matière de rapatriement qui sont déterminées par le gouvernement de la RPC conjointement avec des autorités de

surveillance ou gouvernementales externes (p.ex. Hong Kong Monetary Authority – Autorité Monétaire de Hong Kong).

Avant tout placement dans des catégories libellées en RMB, les investisseurs doivent prendre en considération le fait qu'il n'existe aucune disposition réglementaire explicite quant à l'établissement prudentiel de rapports et à la présentation des comptes des fonds pour le RMB offshore (CNH). Il faut également tenir compte du fait que le RMB offshore (CNH) et le RMB onshore (CNY) ont des taux de change différents par rapport à d'autres devises. La valeur du RMB offshore (CNH) se distingue dans certaines circonstances fortement de celle du RMB onshore (CNY) en raison de certains facteurs parmi lesquels les mesures de contrôle des changes et les restrictions en matière de rapatriement qui sont déterminées par le gouvernement de la RPC en temps voulu ainsi qu'en raison d'autres facteurs externes du marché. Une dépréciation du RMB offshore (CNH) pourrait se répercuter de manière négative sur la valeur des placements des investisseurs dans les catégories libellées en RMB. Les investisseurs doivent dès lors prendre ces facteurs en considération lorsqu'ils convertissent leurs placements et les rendements en découlant du RMB offshore (CNH) dans leur monnaie cible.

Avant tout placement dans des catégories libellées en RMB, les investisseurs doivent en outre faire attention au fait que la disponibilité et la viabilité commerciale des catégories libellées en RMB ainsi que les conditions auxquelles celles-ci ont été mises à disposition ou négociées sont dépendantes, pour une large part, des évolutions politiques et prudentielles au sein de la RPC. Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée quant au fait que le RMB offshore (CNH) ou les catégories libellées en RMB ne soient proposés à l'avenir et/ou négociés et à quelles conditions le RMB offshore (CNH) et/ou les catégories libellées en RMB seront disponibles ou négociés. Dans la mesure où la monnaie de compte des compartiments proposant les catégories libellées en RMB est une autre devise que le RMB offshore (CNH), la capacité du compartiment concerné à effectuer des remboursements en RMB offshore (CNH), serait tributaire de sa capacité à convertir sa monnaie de compte en RMB offshore (CNH), qui, à son tour, pourrait être limitée par la disponibilité du RMB offshore (CNH) ou par d'autres conditions échappant à la sphère d'influence de la Société de gestion. La couverture du risque de fluctuation est mise en œuvre tel que décrit sous «hedged».

Les investisseurs potentiels doivent être conscients des risques d'un nouvel investissement pouvant être effectué si la catégorie libellée en RMB devait être liquidée prématurément en raison de circonstances politiques et/ou prudentielles. Cela ne s'applique pas pour le risque lié à un nouvel investissement compte tenu de la dissolution d'une catégorie de parts et/ou du compartiment en vertu de la section «Dissolution et fusion du Fonds et de ses compartiments ou catégories de parts» du prospectus.

«acc»

Les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «-acc» ne donnent lieu à aucune distribution, sauf décision contraire de la Société de gestion.

«dist»

Les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «-dist» donnent lieu à une distribution, sauf décision contraire de la Société de gestion.

«qdist»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «-qdist» peuvent effectuer des distributions trimestrielles hors frais et commissions. Ces distributions peuvent également être prélevées sur le capital (cela peut notamment comprendre des variations nettes réalisées et non réalisées de la valeur nette d'inventaire). La distribution issue du capital a pour conséquence que le capital investi par l'investisseur dans le compartiment diminue. En outre, les distributions prélevées sur les revenus et/ou le capital entraînent une diminution immédiate de la valeur nette d'inventaire par part du compartiment concerné. Pour les investisseurs dans certains pays, des taux d'imposition plus élevés que sur les plus-values obtenues lors de la vente de parts du Fonds peuvent être appliqués sur le capital distribué. Certains investisseurs pourraient donc privilégier l'investissement dans des catégories de parts de capitalisation (-acc) plutôt que dans des catégories de parts de distribution (-dist, -qdist). Les investisseurs peuvent être imposés plus tard sur les revenus et sur le capital provenant des catégories de parts de capitalisation (-acc) que dans le cas de catégories de parts de distribution (-dist). Il est conseillé aux investisseurs de consulter leur conseiller fiscal à cet égard.

«mdist»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «-mdist» peuvent effectuer des distributions mensuelles hors frais et commissions. Ces distributions peuvent également être prélevées sur le capital. La distribution issue du capital a pour conséquence que le capital investi par l'investisseur dans le compartiment diminue. En outre, les distributions prélevées sur les revenus et/ou le capital entraînent une diminution immédiate de la valeur nette d'inventaire par part du compartiment concerné. Pour les investisseurs dans certains pays, des taux d'imposition plus élevés que sur les plus-values obtenues lors de la vente de parts du Fonds peuvent être appliqués sur le capital distribué. Certains investisseurs pourraient donc privilégier l'investissement dans des catégories de parts de capitalisation (-acc) plutôt que dans des catégories de parts de distribution (-dist, -mdist). Les investisseurs peuvent être imposés plus tard sur les revenus et sur le capital provenant des catégories de parts de capitalisation (-acc) que dans le cas de catégories de parts de distribution (-dist). Il est conseillé aux investisseurs de consulter leur conseiller fiscal à cet égard. Les frais d'entrée maximums pour les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «-mdist» s'élèvent à 6%.

«UKdist»

Les catégories de parts susvisées peuvent être émises en tant que telles avec la mention «UKdist». Celle-ci indique que la Société de gestion a l'intention de distribuer un montant équivalent à 100% des revenus soumis à déclaration au sens des dispositions régissant les «Fonds déclarants» au Royaume-Uni («R.-U.»), dès lors que les catégories de parts sont soumises à ces dispositions. La Société de gestion ne prévoit pas de mettre de données fiscales à disposition dans d'autres pays pour ces

catégories de parts dans la mesure où celles-ci s'adressent à des investisseurs imposables au Royaume-Uni au titre de leur investissement dans la catégorie de parts concernée.

«2%», «4%», «6%», «8%»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «2%» / «4%» / «6%» / «8%» peuvent effectuer des distributions mensuelles (-mdist), trimestrielles (-qdist) ou annuelles (-dist) en fonction des taux de pourcentage annuels correspondants mentionnés précédemment, avant déduction des frais et commissions. Le calcul de la distribution est basé sur la valeur nette d'inventaire de la catégorie de parts correspondante en fin de mois (pour les distributions mensuelles), de trimestre (pour les distributions trimestrielles) ou d'exercice (pour les distributions annuelles). Ces catégories de parts s'adressent aux investisseurs qui souhaitent obtenir des distributions plus stables, indépendamment de la plus-value ou du revenu visé(e) ou attendu(e) du compartiment correspondant.

Ces distributions peuvent donc également être prélevées sur le capital. La distribution issue du capital a pour conséquence que le capital investi par l'investisseur dans le compartiment diminue.

En outre, les distributions prélevées sur les revenus et/ou le capital entraînent une diminution immédiate de la valeur nette d'inventaire par part du compartiment concerné. Pour les investisseurs dans certains pays, des taux d'imposition plus élevés que sur les plus-values obtenues lors de la vente de parts du Fonds peuvent être appliqués sur le capital distribué. Certains investisseurs pourraient donc privilégier l'investissement dans des catégories de parts de capitalisation (-acc) plutôt que dans des catégories de parts de distribution (-dist, -qdist, -mdist). Les investisseurs peuvent être imposés plus tard sur les revenus et sur le capital provenant des catégories de parts de capitalisation (-acc) que dans le cas de catégories de parts de distribution (-dist, -qdist, -mdist). Il est conseillé aux investisseurs de consulter leur conseiller fiscal à cet égard.

«seeding»

Les parts des catégories dont la dénomination comporte la mention «seeding» sont exclusivement proposées pour une période limitée. Plus aucune souscription n'est autorisée une fois ce délai écoulé, sauf décision contraire de la Société de gestion. Les parts peuvent toutefois être restituées conformément aux conditions de rachat y relatives. Sauf décision contraire de la Société de gestion, la plus petite unité négociable, le prix de souscription initiale et le montant de souscription minimal correspondent aux caractéristiques des catégories de parts susmentionnées.

Le règlement de gestion permet à la Société de gestion de créer différents compartiments pour le Fonds ainsi que différentes catégories de parts avec des caractéristiques spécifiques au sein de ces compartiments. Le prospectus est mis à jour chaque fois qu'un nouveau compartiment est lancé ou qu'une catégorie de parts supplémentaire est créée.

L'actif net, le nombre de parts, le nombre de compartiments ainsi que la durée du Fonds ne sont pas limités.

Le Fonds constitue une entité juridique indivisible. Dans les relations internes entre porteurs de parts, chaque compartiment est considéré comme une entité distincte. L'actif d'un compartiment ne répond que des engagements contractés par le compartiment en question.

Avec l'acquisition des parts, le porteur reconnaît toutes les dispositions du règlement de gestion.

Le règlement de gestion ne prévoit pas d'assemblée générale des porteurs de parts.

L'exercice du Fonds se termine le dernier jour du mois de janvier.

Seules sont valables les informations contenues dans le prospectus ou dans l'un des documents mentionnés dans le prospectus.

Des informations sur la cotation d'un compartiment du Fonds à la Bourse de Luxembourg peuvent être obtenues auprès de l'agent administratif ou sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu).

L'émission et le rachat de parts du Fonds sont soumis aux dispositions en vigueur dans le pays concerné.

Les rapports annuels et semestriels sont tenus gratuitement à la disposition des porteurs de parts au siège de la Société de gestion et du dépositaire.

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur la base du prospectus en vigueur accompagnant le dernier rapport annuel et, le cas échéant, le dernier rapport semestriel.

Les chiffres figurant dans le présent rapport renvoient aux performances passées et ne sauraient préjuger des résultats futurs.

Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (non audité)

Article 8:

UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (CHF)*
UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (CHF)*
UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (CHF)*
UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (CHF)*
UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (CHF)*
UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (EUR)*
UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (EUR)*
UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (EUR)*
UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (EUR)*
UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (EUR)*
UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (USD)*
UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (USD)*
UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (USD)*
UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (USD)*

* L'information périodique à la date de clôture de l'exercice de ce compartiment est présentée dans l'annexe 5 du présent rapport annuel.

L'information périodique est celle visée à l'article 8 paragraphes 1, 2 et 2a du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852, et/ou (le cas échéant), celle visé à l'article 9, paragraphes 1 à 4a du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852.

Rapport du Réviseur d'entreprises agréé

Aux porteurs de parts

UBS (Lux) Strategy Fund
33A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de UBS (Lux) Strategy Fund (le «Fonds») et de chacun de ses compartiments comprenant l'état des actifs nets et l'état du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 janvier 2024 ainsi que l'état des opérations et l'état des changements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds et de chacun de ses compartiments au 31 janvier 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la «loi du 23 juillet 2016») et les normes internationales d'audit («ISAs») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF»). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le «Code de l'IESBA») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la société de gestion. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la société de gestion pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la société de gestion est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'Administration de la société de gestion considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la société de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la société de gestion a l'intention de liquider le Fonds ou l'un de ses compartiments ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la société de gestion, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la société de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou l'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 24 mai 2024

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé

Pierre-Marie Boul

UBS (Lux) Strategy Fund

Etat combiné des actifs nets

	EUR
Actif	31.1.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	5 969 570 421.53
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-59 562 048.05
Total portefeuille-titres (note 1)	5 910 008 373.48
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	79 590 754.78
Autres liquidités (marges)	1 095 682.53
A recevoir sur ventes de titres (note 1)	4 991 527.92
A recevoir sur souscriptions	3 460 132.40
Intérêts à recevoir sur titres	2 980.44
Intérêts à recevoir sur liquidités	2.03
Autres actifs	225.47
Autres créances	367.51
Bénéfice non réalisé sur contrats financiers à terme (note 1)	31 279.66
Bénéfice non réalisé sur contrats de change à terme (note 1)	738 731.46
TOTAL Actif	5 999 920 057.68
Passif	
Perte non réalisée sur contrats financiers à terme (note 1)	-2 179.13
Perte non réalisée sur contrats de change à terme (note 1)	-19 538 600.56
Crédit en compte courant	-280.40
A payer sur achats de titres (note 1)	-186.81
A payer sur rachats	-10 170 514.97
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-7 591 225.18
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-64 323.96
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-126 429.66
Total des Provisions pour frais	-7 781 978.80
TOTAL Passif	-37 493 740.67
Actifs nets à la fin de l'exercice	5 962 426 317.01

Etat combiné des opérations

	EUR
	1.2.2023-31.1.2024
Revenus	
Revenus d'intérêts sur liquidités	2 097 129.52
Intérêts sur titres	1 427 465.07
Dividendes	20 479 212.95
Revenus nets sur prêts de titres (note 15)	118 052.99
Autres revenus (note 4)	344 681.97
TOTAL des Revenus	24 466 542.50
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-90 956 723.11
Taxe d'abonnement (note 3)	-1 165 250.49
Autres commissions et frais (note 2)	-626 201.32
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-21 165.84
TOTAL des Charges	-92 769 340.76
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-68 302 798.26
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-89 990 560.84
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur options	708 995.20
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	4 898 851.67
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	31 943 705.97
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	16 200 537.83
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-36 238 470.17
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	-104 541 268.43
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	253 872 525.96
Plus- (Moins-) value non réalisée sur options	682 933.30
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats financiers à terme	29 100.53
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	-26 880 473.42
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	227 704 086.37
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	123 162 817.94

Etat combiné des variations de l'actif net

	EUR
	1.2.2023-31.1.2024
Actif net au début de l'exercice	6 422 989 217.36 *
Souscriptions	267 640 617.35
Rachats	-837 982 467.57
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-570 341 850.22
Dividendes versés	-13 383 868.07
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-68 302 798.26
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-36 238 470.17
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	227 704 086.37
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	123 162 817.94
Actifs nets à la fin de l'exercice	5 962 426 317.01

* Catalogue à l'aide des taux de change du 31 janvier 2024. En utilisant les taux de change du 31 janvier 2023, l'actif net combiné au début de l'année était de EUR 6 193 471 090.07.

UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (CHF)

Comparaison sur trois ans

	ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Actif net en CHF		130 003 860.82	138 773 174.95	173 714 057.39
Catégorie P-acc	LU0039343222			
Parts en circulation		59 432.0070	62 816.1040	70 730.1230
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		1 548.49	1 549.52	1 716.78
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		1 548.49	1 549.52	1 716.78
Catégorie P-dist	LU0039343149			
Parts en circulation		45 748.0980	49 921.7370	56 439.4540
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		750.39	754.40	838.50
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		750.39	754.40	838.50
Catégorie Q-acc	LU1240799699			
Parts en circulation		12 126.2050	13 562.7420	13 716.0890
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		91.78	91.44	100.88
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		91.78	91.44	100.88
Catégorie Q-dist	LU1240799772			
Parts en circulation		30 686.8520	30 578.8200	38 759.6450
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		82.52	82.97	92.29
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		82.52	82.97	92.29

¹ Voir note 1

Performance

	Devise	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Catégorie P-acc	CHF	-0.1%	-9.7%	-3.4%
Catégorie P-dist	CHF	-0.1%	-9.7%	-3.4%
Catégorie Q-acc	CHF	0.4%	-9.4%	-3.0%
Catégorie Q-dist	CHF	0.4%	-9.4%	-3.0%

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Pour la période sous revue, les actions mondiales ont connu leur meilleure année depuis 2019, encouragées par l'optimisme concernant une baisse rapide des taux de la part de la Réserve fédérale et l'idée que les innovations opérées dans l'intelligence artificielle allaient doper les résultats. Malgré une volatilité importante en 2023, l'année s'est également révélée positive pour l'univers du revenu fixe, avec des gains sur tous les segments, des obligations d'État au crédit noté Investment grade, en passant par le haut rendement. Les actions mondiales ont terminé à la hausse en janvier 2024, l'optimisme du marché ayant toutefois été modéré par des signes plus bellicistes que prévu de la Fed lors de sa réunion du 31 janvier.

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, le compartiment a généré une performance négative.

Structure du portefeuille-titres

Répartition selon les devises en % de l'actif net

USD	55.46
EUR	37.73
CHF	6.10
TOTAL	99.29

Répartition selon les instruments de placement en % de l'actif net

Fonds d'investissement, ouvert	99.29
TOTAL	99.29

Etat des actifs nets

	CHF
Actif	31.1.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	140 145 272.29
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-11 061 213.96
Total portefeuille-titres (note 1)	129 084 058.33
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	1 733 648.90
Autres liquidités (marges)	26 005.82
A recevoir sur souscriptions	44 265.77
Intérêts à recevoir sur titres	1 812.21
Bénéfice non réalisé sur contrats financiers à terme (note 1)	368.63
TOTAL Actif	130 890 159.66
Passif	
Perte non réalisée sur contrats de change à terme (note 1)	-767 593.82
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-117 834.08
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-868.75
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-2.19
Total des Provisions pour frais	-118 705.02
TOTAL Passif	-886 298.84
Actifs nets à la fin de l'exercice	130 003 860.82

Etat des opérations

	CHF
Revenus	1.2.2023-31.1.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	38 806.08
Intérêts sur titres	662 370.69
Revenus nets sur prêts de titres (note 15)	18 117.94
Autres revenus (note 4)	5 048.87
TOTAL des Revenus	724 343.58
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-1 417 418.02
Taxe d'abonnement (note 3)	-27 958.26
Autres commissions et frais (note 2)	-49 468.39
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-686.08
TOTAL des Charges	-1 495 530.75
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-771 187.17
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-4 791 441.90
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	119 229.02
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	3 534 547.46
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	597 158.41
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-540 507.01
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	-1 311 694.18
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	1 650 648.02
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats financiers à terme	368.63
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	-540 691.91
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	1 110 324.74
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	-201 369.44

Variations de l'actif net

	CHF
	1.2.2023-31.1.2024
Actif net au début de l'exercice	138 773 174.95
Souscriptions	5 523 755.43
Rachats	-13 897 016.41
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-8 373 260.98
Dividendes versés	-194 683.71
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-771 187.17
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-540 507.01
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	1 110 324.74
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	-201 369.44
Actifs nets à la fin de l'exercice	130 003 860.82

Evolution des parts en circulation

	1.2.2023-31.1.2024
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	62 816.1040
Nombre de parts émises	2 010.9910
Nombre de parts rachetées	-5 395.0880
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	59 432.0070
Catégorie	P-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	49 921.7370
Nombre de parts émises	2 728.0670
Nombre de parts rachetées	-6 901.7060
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	45 748.0980
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	13 562.7420
Nombre de parts émises	1 128.5680
Nombre de parts rachetées	-2 565.1050
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 126.2050
Catégorie	Q-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	30 578.8200
Nombre de parts émises	4 398.7800
Nombre de parts rachetées	-4 290.7480
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	30 686.8520

Distribution annuelle¹

UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (CHF)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-dist	3.4.2023	6.4.2023	CHF	3.4993
Q-dist	3.4.2023	6.4.2023	CHF	0.7503

¹ Voir note 6

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 janvier 2024

OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en CHF		en % de l'actif net
		Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)		
Fonds d'investissement, ouvert				
Irlande				
USD FEDERATED HERMES SDG ENGAGEMENT HIGH-M- USD	1 769 185.00		3 286 721.06	2.53
USD NEUBERGER BERMAN GLOBAL HIGH YIELD SDG ENGAGEMENT FU-I4- USD	358 652.00		3 316 678.48	2.55
CHF RECORD UCITS ICAV - RECORD EM SUSTAINABLE FINANCE FUND-A- HF	37 443.00		3 854 344.98	2.96
EUR XTRACKERS (IE) PLC - XTRACKERS USD CORPORATE GRE EN-1C- EUR	185 973.00		4 523 571.56	3.48
EUR XTRACKERS USD CORPORATE GREEN BOND-ACCUM SHS-1C-HEDGED EUR	207 273.00		4 500 475.87	3.46
TOTAL Irlande			19 481 791.95	14.98
Luxembourg				
USD FOCUSED FUND - CORPORATE BOND SUSTAINABLE USD U-X-ACC	313.00		2 634 115.92	2.03
USD FOCUSED SICAV - US CORPORATE BOND SUSTAINABLE USD U-X-ACC	315.00		2 630 248.27	2.02
USD FOCUSED SICAV - WORLD BANK BOND USD U-X-ACC	1 669.00		14 120 307.03	10.86
USD SUSTAINABLE DEVELOPMNT BK BD 1-5 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	2 554 741.00		23 013 829.54	17.70
USD UBS (LUX) BD SICAV-USD INVES GRA CORPOR SUSTAI (USD) U-X-ACC	2 240.43		23 095 897.69	17.77
EUR UBS (LUX) BOND SICAV - EUR CORP SUSTAINABLE (EUR) U-X-ACC	1 509.00		16 836 783.22	12.95
EUR UBS (LUX) BOND SICAV - GREEN SOC SUSTAINABLE BD(EUR)U-X-ACC	2 779.00		23 194 472.93	17.84
CHF UBS (LUX) MONEY MARKET FUND - CHF U-X-ACC	425.00		4 076 611.78	3.14
TOTAL Luxembourg			109 602 266.38	84.31
Total des Fonds d'investissement, ouvert			129 084 058.33	99.29
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée			129 084 058.33	99.29
Total du Portefeuille-titres			129 084 058.33	99.29

Instruments dérivés

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Contrats financiers à terme sur obligations

USD US 10YR ULTRA NOTE FUTURE 19.03.24	-26.00		-72 314.08	-0.06
USD US 5YR TREASURY NOTE FUTURE 28.03.24	55.00		72 682.71	0.06
TOTAL des Contrats financiers à terme sur obligations			368.63	0.00
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle			368.63	0.00
Total des Instruments dérivés			368.63	0.00

Contrats de change à terme

Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité

AUD 4 460 000.00	CHF	2 535 887.76	8.2.2024	-7 807.37	0.00
CHF 144 040.57	JPY	24 345 484.00	8.2.2024	1 125.81	0.00
CHF 146 709.40	SEK	1 770 519.51	8.2.2024	-232.77	0.00
CHF 25 908.85	NOK	316 275.39	8.2.2024	-25.80	0.00
GBP 104 000.00	CHF	112 235.66	8.2.2024	1 311.15	0.00
CHF 70 789 678.28	USD	83 328 138.23	8.2.2024	-648 917.90	-0.50
CHF 49 848 464.50	EUR	53 640 008.50	8.2.2024	-116 410.61	-0.09
USD 92 000.00	CHF	78 357.87	8.2.2024	515.26	0.00
CHF 346 528.00	USD	400 000.00	8.2.2024	3 601.36	0.00
CHF 163 971.84	USD	190 000.00	8.2.2024	1 081.69	0.00
CHF 462 864.29	EUR	490 000.00	8.2.2024	6 436.53	0.01
CHF 867 450.00	USD	1 000 000.00	8.2.2024	10 133.40	0.01
EUR 590 000.00	CHF	557 406.63	8.2.2024	-7 830.35	-0.01
USD 1 030 000.00	CHF	893 165.53	8.2.2024	-10 129.43	-0.01
USD 90 000.00	CHF	77 603.28	8.2.2024	-444.79	0.00
Total des Contrats de change à terme				-767 593.82	-0.59

Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités			1 759 654.72	1.35
Autres actifs et passifs			-72 627.04	-0.05
Total de l'Actif net			130 003 860.82	100.00

UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (CHF)

Comparaison sur trois ans

	ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Actif net en CHF		1 058 430 770.22	1 183 314 240.29	1 438 734 564.40
Catégorie K-1-acc	LU0939686621			
Parts en circulation		0.2000	1.2000	1.3000
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		5 582 125.60	5 539 779.59	6 130 261.92
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		5 582 125.60	5 539 779.59	6 130 261.92
Catégorie P-acc	LU0033035865			
Parts en circulation		355 536.4800	388 493.4520	419 722.3220
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		2 045.37	2 040.84	2 270.60
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		2 045.37	2 040.84	2 270.60
Catégorie P-dist	LU0033035352			
Parts en circulation		269 784.6240	308 107.7900	339 496.9300
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		1 082.43	1 081.74	1 204.35
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		1 082.43	1 081.74	1 204.35
Catégorie Q-acc	LU0941351768			
Parts en circulation		235 143.8880	332 212.4820	395 335.1380
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		105.40	104.55	115.64
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		105.40	104.55	115.64
Catégorie Q-dist	LU1240800372			
Parts en circulation		145 105.8910	172 277.3140	227 517.8170
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		91.68	91.63	101.77
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		91.68	91.63	101.77

¹ Voir note 1

Performance

	Devise	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Catégorie K-1-acc	CHF	0.8%	-9.6%	1.5%
Catégorie P-acc	CHF	0.2%	-10.1%	0.9%
Catégorie P-dist	CHF	0.2%	-10.1%	0.9%
Catégorie Q-acc	CHF	0.8%	-9.6%	1.5%
Catégorie Q-dist	CHF	0.8%	-9.6%	1.5%

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Pour la période sous revue, les actions mondiales ont connu leur meilleure année depuis 2019, encouragées par l'optimisme concernant une baisse rapide des taux de la part de la Réserve fédérale et l'idée que les innovations opérées dans l'intelligence artificielle allaient doper les résultats. Malgré une volatilité importante en 2023, l'année s'est également révélée positive pour l'univers du revenu fixe, avec des gains sur tous les segments, des obligations d'État au crédit noté Investment grade, en passant par le haut rendement. Les actions mondiales ont terminé à la hausse en janvier 2024, l'optimisme du marché ayant toutefois été modéré par des signes plus bellicistes que prévu de la part de la Fed lors de sa réunion du 31 janvier.

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, le compartiment a généré une performance positive.

Structure du portefeuille-titres

Répartition selon les devises en % de l'actif net

USD	60.73
EUR	19.83
CHF	18.80
JPY	0.07
TOTAL	99.43

Répartition selon les instruments de placement en % de l'actif net

Fonds d'investissement, ouvert	86.23
Actions	13.13
Options sur indices boursiers, classic-styled	0.07
TOTAL	99.43

Etat des actifs nets

	CHF
Actif	31.1.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	1 116 501 167.60
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-64 091 557.27
Total portefeuille-titres (note 1)	1 052 409 610.33
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	13 377 866.11
Autres liquidités (marges)	204 528.30
A recevoir sur ventes de titres (note 1)	928 442.56
A recevoir sur souscriptions	286 446.45
Bénéfice non réalisé sur contrats financiers à terme (note 1)	7 231.60
TOTAL Actif	1 067 214 125.35
Passif	
Perte non réalisée sur contrats de change à terme (note 1)	-5 496 681.99
A payer sur rachats	-1 966 408.91
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-1 277 041.20
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-11 383.63
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-31 839.40
Total des Provisions pour frais	-1 320 264.23
TOTAL Passif	-8 783 355.13
Actifs nets à la fin de l'exercice	1 058 430 770.22

Etat des opérations

	CHF
Revenus	1.2.2023-31.1.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	266 604.76
Dividendes	4 168 244.69
Revenus nets sur prêts de titres (note 15)	18 305.86
Autres revenus (note 4)	93 433.93
TOTAL des Revenus	4 546 589.24
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-15 603 962.51
Taxe d'abonnement (note 3)	-215 731.20
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-2 135.43
TOTAL des Charges	-15 821 829.14
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-11 275 239.90
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-23 388 157.67
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur options	139 038.75
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	965 825.76
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	18 827 561.43
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	8 673 559.52
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	5 217 827.79
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	-6 057 412.11
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	11 042 777.32
Plus- (Moins-) value non réalisée sur options	132 242.98
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats financiers à terme	7 231.60
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	-4 951 001.32
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	6 231 250.58
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	173 838.47

Variations de l'actif net

	CHF
	1.2.2023-31.1.2024
Actif net au début de l'exercice	1 183 314 240.29
Souscriptions	21 587 534.54
Rachats	-146 016 369.33
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-124 428 834.79
Dividendes versés	-628 473.75
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-11 275 239.90
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	5 217 827.79
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	6 231 250.58
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	173 838.47
Actifs nets à la fin de l'exercice	1 058 430 770.22

Evolution des parts en circulation

	1.2.2023-31.1.2024
Catégorie	K-1-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	1.2000
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-1.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0.2000
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	388 493.4520
Nombre de parts émises	8 781.9310
Nombre de parts rachetées	-41 738.9030
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	355 536.4800
Catégorie	P-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	308 107.7900
Nombre de parts émises	2 476.7900
Nombre de parts rachetées	-40 799.9560
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	269 784.6240
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	332 212.4820
Nombre de parts émises	8 757.2320
Nombre de parts rachetées	-105 825.8260
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	235 143.8880
Catégorie	Q-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	172 277.3140
Nombre de parts émises	4 538.9180
Nombre de parts rachetées	-31 710.3410
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	145 105.8910

Distribution annuelle¹

UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (CHF)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-dist	3.4.2023	6.4.2023	CHF	1.6998
Q-dist	3.4.2023	6.4.2023	CHF	0.6791

¹ Voir note 6

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 janvier 2024

Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en CHF Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Actions			
Autriche			
CHF AMS AG NPV (BR)	113 296.00	232 256.80	0.02
TOTAL Autriche		232 256.80	0.02
Suisse			
CHF ABB LTD CHF0.12 (REGD)	203 135.00	7 453 023.15	0.70
CHF ACCELERON INDUSTRIE CHF1	18 690.00	518 834.40	0.05
CHF ADECCO GROUP AG CHF0.1 (REGD)	32 521.00	1 220 838.34	0.12
CHF ALCON AG CHF0.04	16 175.00	1 058 492.00	0.10
CHF ALSO HOLDING AG CHF1.00 (REGD)	2 288.00	580 008.00	0.05
CHF AVOLTA AG CHF5 (REGD)	5 406.00	179 533.26	0.02
CHF BARRY CALLEBAUT AG CHF0.02 (REGD)	847.00	1 072 302.00	0.10
CHF BKW AG CHF2.5	1 210.00	166 375.00	0.02
CHF BOSSARD HLDGS AG CHF5	2 265.00	468 855.00	0.04
CHF CEMBRA MONEY BANK CHF1.00 (REGD)	8 057.00	537 804.75	0.05
CHF COMET HOLDINGS CHF1 (REGD)	2 657.00	762 027.60	0.07
CHF DAETWYLER HLDG CHF0.05 (POST SUBDIVISION)	1 992.00	350 193.60	0.03
CHF GALENICA AG CHF0.1	5 247.00	400 083.75	0.04
CHF GEBERIT CHF0.10(REGD)	2 146.00	1 073 429.20	0.10
CHF GEORG FISCHER AG CHF0.05 (REGD) (POST SPLIT)	1 401.00	81 398.10	0.01
CHF GIVAUDAN AG CHF10	715.00	2 580 435.00	0.24
CHF HOLCIM LTD CHF2 (REGD)	27 930.00	1 847 848.80	0.17
CHF IDORSIA AG CHF0.05	24 893.00	38 708.62	0.00
CHF JULIUS BAER GRUPPE CHF0.02 (REGD)	38 029.00	1 798 771.70	0.17
CHF KUEHNE&NAGEL INTL CHF1(REGD)(POST-SUBD)	8 370.00	2 459 106.00	0.23
CHF LANDIS & GYR GROUP CHF10 (REGD)	1 605.00	114 035.25	0.01
CHF LINDT & SPRUENGLI CHF100(REGD)	2.00	218 800.00	0.02
CHF LINDT & SPRUENGLI PTG CERT CHF10	64.00	704 000.00	0.07
CHF LOGITECH INTL CHF0.25(REGD) (POST-SUBD)	28 355.00	2 054 603.30	0.19
CHF LONZA GROUP AG CHF1(REGD)	8 754.00	3 718 699.20	0.35
CHF MEDMIX AG CHF0.01	9 508.00	164 488.40	0.02
CHF MOLECULAR PARTNERS CHF0.1	15 745.00	65 341.75	0.01
CHF NESTLE SA CHF0.10(REGD)	242 546.00	23 905 333.76	2.26
CHF NOVARTIS AG CHF0.49 (REGD)	206 796.00	18 487 562.40	1.75
CHF PARTNERS GROUP HLG CHF0.01 (REGD)	1 239.00	1 453 347.00	0.14
CHF PSP SWISS PROPERTY CHF0.10 (REGD)	1 432.00	165 109.60	0.02
CHF R&S GROUP HOLDING AG CHF0.1	30 000.00	327 000.00	0.03
CHF RICHEMONT(CIE FIN) CHF1.00 (REG) SER 'A'	55 026.00	7 098 354.00	0.67
CHF ROCHE HLDGS AG CHF1(BR)	1 872.00	490 089.60	0.05
CHF ROCHE HLDGS AG GENUSSSCHEINE NPV	65 538.00	16 194 439.80	1.53
CHF SANDOZ GROUP AG CHF0.05	60 978.00	1 817 144.40	0.17
CHF SCHINDLER-HLDG AG CHF0.1(REGD)(POST-SUBD)	1 397.00	288 340.80	0.03
CHF SFS GROUP AG CHF0.1	5 636.00	587 271.20	0.06
CHF SGS SA CHF0.04	19 621.00	1 570 464.84	0.15
CHF SIEGFRIED HLDG AG CHF27 (REGD)	188.00	162 244.00	0.02
CHF SIG COMBIBLOC GROU CHF0.1	38 337.00	696 199.92	0.07
CHF SIKA AG CHF0.01 (REG)	2 717.00	652 351.70	0.06
CHF SOFTWAREONE HLD AG CHF0.01	35 928.00	584 189.28	0.06
CHF SONOVA HOLDING AG CHF0.05 (REGD)	9 588.00	2 662 587.60	0.25
CHF STRAUMANN HLDG CHF0.01 (REGD) (POST SPLIT)	6 724.00	890 257.60	0.08
CHF SWISS LIFE HLDG CHF5.1(REGD)	2 760.00	1 715 064.00	0.16
CHF SWISS PRIME SITE CHF15.3 (REGD)	4 062.00	356 237.40	0.03
CHF SWISS RE AG CHF0.10	60 508.00	5 996 342.80	0.57
CHF SWISSCOM AG CHF1(REGD)	1 869.00	964 777.80	0.09
CHF TEMENOS AG CHF5 (REGD)	7 698.00	680 349.24	0.06
CHF UBS GROUP CHF0.10 (REGD)	384 527.00	9 993 856.73	0.94
CHF VONTOBEL HLDGS AG CHF1(REGD)	7 510.00	429 572.00	0.04
CHF ZURICH INSURANCE GRP CHF0.10	20 235.00	8 885 188.50	0.84
TOTAL Suisse		138 741 712.14	13.11
Total des Actions		138 973 968.94	13.13
Total des Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle		138 973 968.94	13.13

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en CHF Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)		en % de l'actif net
OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée				
Fonds d'investissement, ouvert				
Irlande				
USD	FEDERATED HERMES SDG ENGAGEMENT HIGH-M- USD	14 343 294.00	26 646 397.29	2.52
USD	NEUBERGER BERMAN GLOBAL HIGH YIELD SDG ENGAGEMENT FU-I4- USD	2 859 914.00	26 447 406.49	2.50
CHF	RECORD UCITS ICAV - RECORD EM SUSTAINABLE FINANCE FUND-A- HF	308 287.00	31 734 755.49	3.00
USD	UBS IRL ETF PIC-MSCI ACWI ESG UNIVERSAL UCITS ETF A-DIST	2 358 234.00	32 214 427.75	3.04
USD	UBS IRL ETF PLC-MSCI ACWI SOCIALLY RES UCITS ETF-A-DIST-USD	287 990.00	4 493 879.91	0.43
TOTAL Irlande			121 536 866.93	11.49
Luxembourg				
USD	FOCUSED SICAV - WORLD BANK LONG TERM BOND USD U-X-ACC	10 571.00	82 178 315.96	7.76
USD	FOCUSED SICAV - WORLD BANK BOND USD U-X-ACC	6 367.00	53 866 983.13	5.09
USD	SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 1-5 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	3 292 501.00	29 659 780.29	2.80
USD	SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 5-10 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	4 940 063.00	43 658 579.81	4.13
USD	UBS (LUX) BD SICAV-USD INVES GRA CORPOR SUSTAI (USD) U-X-ACC	14 240.59	146 801 702.88	13.87
EUR	UBS (LUX) BOND SICAV - EUR CORP SUSTAINABLE (EUR) U-X-ACC	6 643.00	74 119 781.94	7.00
EUR	UBS (LUX) BOND SICAV - GREEN SOC SUSTAINABLE BD(EUR)U-X-ACC	16 273.00	135 819 956.11	12.83
USD	UBS (LUX) EQUITY FUND-GLBAL SUSTAINABLE IMPRO (USD) U-X-ACC	3 894.00	31 870 468.90	3.01
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - GL HI DIV (USD)-I-X-ACC	70 677.00	17 281 444.28	1.63
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - GLOBAL OPPORTUNITY (USD) U-X-ACC	1 971.50	21 065 431.00	1.99
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - ACTIVE CLIMATE AWARE (USD) I-X-ACC	169 662.00	21 242 226.59	2.01
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - LONG TERM THEMES (USD) U-X-ACC	2 483.00	21 348 788.74	2.02
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - ENGAGE FOR IMPACT (USD) U-X-ACC	8 109.00	63 314 346.26	5.98
USD	UBS (LUX) FD SOL -MSCI EMERG MRKT SOC RES UCITS ETF-USD-A-DT	2 006 183.00	20 652 049.04	1.95
CHF	UBS (LUX) MONEY MARKET FUND - CHF U-X-ACC	2 942.00	28 219 546.32	2.67
TOTAL Luxembourg			791 099 401.25	74.74
Total des Fonds d'investissement, ouvert			912 636 268.18	86.23
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée			912 636 268.18	86.23

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Certificats d'option sur actions

Suisse

CHF	VT5 ACQUISITION COMPANY CALL WARRANT 11.50000 21-16.12.27	12 667.00	9 753.59	0.00
TOTAL Suisse			9 753.59	0.00
Total des Certificats d'option sur actions			9 753.59	0.00

Options sur indices boursiers, classic-styled

JPY

JPY	TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2650.00000 12.04.24	-143.00	-230 784.68	-0.02
JPY	TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2450.00000 12.04.24	143.00	1 007 060.44	0.09
TOTAL JPY			776 275.76	0.07

USD

USD	S&P 500 INDEX PUT 4200.00000 15.03.24	51.00	24 500.20	0.00
USD	S&P 500 INDEX PUT 3800.00000 15.03.24	-51.00	-11 156.34	0.00
TOTAL USD			13 343.86	0.00

Total des Options sur indices boursiers, classic-styled

			789 619.62	0.07
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle			799 373.21	0.07

Total du Portefeuille-titres			1 052 409 610.33	99.43
-------------------------------------	--	--	-------------------------	--------------

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en CHF Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net		
Instruments dérivés					
Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle					
Contrats financiers à terme sur obligations					
USD	US 10YR ULTRA NOTE FUTURE 19.03.24	-211.00	-0.06		
USD	US 5YR TREASURY NOTE FUTURE 28.03.24	449.00	0.06		
TOTAL des Contrats financiers à terme sur obligations		7 231.60	0.00		
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle		7 231.60	0.00		
Total des Instruments dérivés		7 231.60	0.00		
Contrats de change à terme					
Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité					
EUR	1 100 000.00	CHF 1 021 599.70	8.2.2024	3 034.04	0.00
AUD	32 897 013.74	CHF 18 704 738.69	8.2.2024	-57 587.24	0.00
CHF	5 645 719.14	CAD 8 894 117.77	8.2.2024	-61 875.16	-0.01
CHF	2 482 448.59	DKK 19 928 000.00	8.2.2024	-8 092.55	0.00
CHF	1 818 390.58	HKD 16 740 000.00	8.2.2024	-17 863.41	0.00
CHF	193 702.25	SGD 303 400.00	8.2.2024	-992.58	0.00
CHF	3 055 192.51	NOK 37 295 445.63	8.2.2024	-3 042.03	0.00
CHF	1 065 225.19	SEK 12 855 358.50	8.2.2024	-1 690.05	0.00
CHF	10 091 864.44	JPY 1 705 709 166.00	8.2.2024	78 877.24	0.01
CHF	9 394 306.11	GBP 8 704 968.37	8.2.2024	-109 745.87	-0.01
CHF	321 978.56	NZD 608 000.00	8.2.2024	1 124.05	0.00
CHF	529 595 948.33	USD 623 399 420.14	8.2.2024	-4 854 723.20	-0.46
CHF	242 295 356.47	EUR 260 724 680.51	8.2.2024	-565 829.89	-0.05
CHF	1 299 480.00	USD 1 500 000.00	8.2.2024	13 505.10	0.00
CHF	12 317 846.80	USD 14 200 000.00	8.2.2024	143 951.08	0.01
CHF	2 524 764.71	JPY 430 000 000.00	8.2.2024	545.12	0.00
CHF	2 172 656.82	EUR 2 300 000.00	8.2.2024	30 240.81	0.00
USD	9 500 000.00	CHF 8 231 025.15	8.2.2024	-86 517.45	-0.01
Total des Contrats de change à terme				-5 496 681.99	-0.52
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités				13 582 394.41	1.28
Autres actifs et passifs				-2 071 784.13	-0.19
Total de l'Actif net				1 058 430 770.22	100.00

UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (CHF)

Comparaison sur trois ans

	ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Actif net en CHF		1 125 021 648.00	1 181 748 902.49	1 345 304 188.74
Catégorie P-acc	LU0049785289			
Parts en circulation		443 101.4020	465 079.5140	474 089.2300
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		2 018.53	2 002.38	2 219.85
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		2 018.53	2 002.38	2 219.85
Catégorie P-C-dist	LU0108564260			
Parts en circulation		56 334.7610	62 421.0290	65 109.9650
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		103.21	102.56	113.77
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		103.21	102.56	113.77
Catégorie P-dist	LU0049785107			
Parts en circulation		123 990.9950	137 002.5920	143 188.0550
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		1 444.23	1 435.17	1 592.05
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		1 444.23	1 435.17	1 592.05
Catégorie Q-acc	LU0941351099			
Parts en circulation		287 099.7350	300 687.5860	313 898.3510
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		115.08	113.40	124.87
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		115.08	113.40	124.87
Catégorie Q-C-dist	LU1240797214			
Parts en circulation		12 539.9440	3 485.3970	2 998.0570
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		110.18	109.25	120.42
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		110.18	109.25	120.42
Catégorie Q-dist	LU1240797305			
Parts en circulation		106 028.5530	122 838.1530	154 265.2850
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		106.59	105.68	116.49
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		106.59	105.68	116.49

¹ Voir note 1

Performance

	Devise	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Catégorie P-acc	CHF	0.8%	-9.8%	3.2%
Catégorie P-C-dist	CHF	0.8%	-9.8%	3.2%
Catégorie P-dist	CHF	0.8%	-9.8%	3.1%
Catégorie Q-acc	CHF	1.5%	-9.2%	3.8%
Catégorie Q-C-dist	CHF	1.5%	-9.2%	3.8%
Catégorie Q-dist	CHF	1.5%	-9.2%	3.8%

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Pour la période sous revue, les actions mondiales ont connu leur meilleure année depuis 2019, encouragées par l'optimisme concernant une baisse rapide des taux de la part de la Réserve fédérale et l'idée que les innovations opérées dans l'intelligence artificielle allaient doper les résultats. Malgré une volatilité importante en 2023, l'année s'est également révélée positive pour l'univers du revenu fixe, avec des gains sur tous les segments, des obligations d'État au crédit noté Investment grade, en passant par le haut rendement. Les actions mondiales ont terminé à la hausse en janvier 2024, l'optimisme du marché ayant toutefois été modéré par des signes plus bellucistes que prévu de la part de la Fed lors de sa réunion du 31 janvier.

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, le compartiment a généré une performance positive.

Structure du portefeuille-titres

Répartition selon les devises en % de l'actif net

USD	59.74
CHF	25.70
EUR	13.85
JPY	0.08
TOTAL	99.37

Répartition selon les instruments de placement en % de l'actif net

Fonds d'investissement, ouvert	79.14
Actions	20.23
TOTAL	99.37

Etat des actifs nets

	CHF
Actif	31.1.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	1 158 485 259.86
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-40 590 922.95
Total portefeuille-titres (note 1)	1 117 894 336.91
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	14 069 850.86
Autres liquidités (marges)	219 310.16
A recevoir sur ventes de titres (note 1)	623 335.72
A recevoir sur souscriptions	863 211.81
Intérêts à recevoir sur liquidités	1.89
Bénéfice non réalisé sur contrats financiers à terme (note 1)	5 207.62
TOTAL Actif	1 133 675 254.97
Passif	
Perte non réalisée sur contrats de change à terme (note 1)	-5 170 928.61
A payer sur rachats	-1 911 579.18
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-1 522 325.22
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-16 292.16
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-32 481.80
Total des Provisions pour frais	-1 571 099.18
TOTAL Passif	-8 653 606.97
Actifs nets à la fin de l'exercice	1 125 021 648.00

Etat des opérations

	CHF
Revenus	1.2.2023-31.1.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	260 324.24
Dividendes	6 188 144.58
Revenus nets sur prêts de titres (note 15)	26 970.49
Autres revenus (note 4)	7 072.83
TOTAL des Revenus	6 482 512.14
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-18 109 572.64
Taxe d'abonnement (note 3)	-266 340.80
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-2 925.21
TOTAL des Charges	-18 378 838.65
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-11 896 326.51
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-18 709 061.71
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur options	137 899.14
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	997 581.07
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	20 050 131.87
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	6 183 650.95
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	8 660 201.32
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	-3 236 125.19
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	16 608 225.22
Plus- (Moins-) value non réalisée sur options	155 338.78
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats financiers à terme	5 207.62
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	-5 201 677.23
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	11 567 094.39
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	8 330 969.20

Variations de l'actif net

	CHF
	1.2.2023-31.1.2024
Actif net au début de l'exercice	1 181 748 902.49
Souscriptions	60 883 353.83
Rachats	-125 516 793.10
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-64 633 439.27
Dividendes versés	-424 784.42
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-11 896 326.51
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	8 660 201.32
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	11 567 094.39
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	8 330 969.20
Actifs nets à la fin de l'exercice	1 125 021 648.00

Evolution des parts en circulation

	1.2.2023-31.1.2024
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	465 079.5140
Nombre de parts émises	24 983.2030
Nombre de parts rachetées	-46 961.3150
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	443 101.4020
Catégorie	P-C-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	62 421.0290
Nombre de parts émises	5 214.5720
Nombre de parts rachetées	-11 300.8400
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	56 334.7610
Catégorie	P-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	137 002.5920
Nombre de parts émises	4 004.1060
Nombre de parts rachetées	-17 015.7030
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	123 990.9950
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	300 687.5860
Nombre de parts émises	37 068.9100
Nombre de parts rachetées	-50 656.7610
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	287 099.7350
Catégorie	Q-C-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	3 485.3970
Nombre de parts émises	9 673.2620
Nombre de parts rachetées	-618.7150
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 539.9440
Catégorie	Q-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	122 838.1530
Nombre de parts émises	1 553.5830
Nombre de parts rachetées	-18 363.1830
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	106 028.5530

Distribution annuelle¹

UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (CHF)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-C-dist	3.4.2023	6.4.2023	CHF	0.1760
P-dist	3.4.2023	6.4.2023	CHF	2.4634
Q-C-dist	3.4.2023	6.4.2023	CHF	0.6703
Q-dist	3.4.2023	6.4.2023	CHF	0.6497

¹ Voir note 6

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 janvier 2024

Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en CHF Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Actions			
Autriche			
CHF AMS AG NPV (BR)	175 736.00	360 258.80	0.03
TOTAL Autriche		360 258.80	0.03
Suisse			
CHF ABB LTD CHF0.12 (REGD)	331 824.00	12 174 622.56	1.08
CHF ACCELERON INDUSTRIAL CHF1	29 643.00	822 889.68	0.07
CHF ADECCO GROUP AG CHF0.1 (REGD)	52 393.00	1 966 833.22	0.18
CHF ALCON AG CHF0.04	25 989.00	1 700 720.16	0.15
CHF ALSO HOLDING AG CHF1.00 (REGD)	3 678.00	932 373.00	0.08
CHF AVOLTA AG CHF5 (REGD)	9 858.00	327 384.18	0.03
CHF BARRY CALLEBAUT AG CHF0.02 (REGD)	1 352.00	1 711 632.00	0.15
CHF BKW AG CHF2.5	1 961.00	269 637.50	0.02
CHF BOSSARD HLDGS AG CHF5	3 849.00	796 743.00	0.07
CHF CEMBRA MONEY BANK CHF1.00 (REGD)	13 169.00	879 030.75	0.08
CHF COMET HOLDINGS CHF1 (REGD)	4 338.00	1 244 138.40	0.11
CHF DAETWYLER HLDG CHF0.05 (POST SUBDIVISION)	3 411.00	599 653.80	0.05
CHF GALENICA AG CHF0.1	8 460.00	645 075.00	0.06
CHF GEBERIT CHF0.10(REGD)	3 468.00	1 734 693.60	0.15
CHF GEORG FISCHER AG CHF0.05 (REGD) (POST SPLIT)	2 278.00	132 351.80	0.01
CHF GIVAUDAN AG CHF10	1 166.00	4 208 094.00	0.37
CHF HOLCIM LTD CHF2 (REGD)	45 578.00	3 015 440.48	0.27
CHF IDORSIA AG CHF0.05	39 533.00	61 473.82	0.01
CHF JULIUS BAER GRUPPE CHF0.02 (REGD)	63 118.00	2 985 481.40	0.27
CHF KUEHNE&NAGEL INTL CHF1(REGD)(POST-SUBD)	13 664.00	4 014 483.20	0.36
CHF LANDIS & GYR GROUP CHF10 (REGD)	2 500.00	177 625.00	0.02
CHF LINDT & SPRUENGLI CHF100(REGD)	4.00	437 600.00	0.04
CHF LINDT & SPRUENGLI PTG CERT CHF10	101.00	1 111 000.00	0.10
CHF LOGITECH INTL CHF0.25(REGD) (POST-SUBD)	46 324.00	3 356 637.04	0.30
CHF LONZA GROUP AG CHF1(REGD)	14 288.00	6 069 542.40	0.54
CHF MEDMIX AG CHF0.01	15 438.00	267 077.40	0.02
CHF MOLECULAR PARTNERS CHF0.1	26 587.00	110 336.05	0.01
CHF NESTLE SA CHF0.10(REGD)	395 734.00	39 003 543.04	3.47
CHF NOVARTIS AG CHF0.49 (REGD)	337 455.00	30 168 477.00	2.68
CHF PARTNERS GROUP HLG CHF0.01 (REGD)	2 014.00	2 362 422.00	0.21
CHF PSP SWISS PROPERTY CHF0.10 (REGD)	2 336.00	269 340.80	0.02
CHF R&S GROUP HOLDING AG CHF0.1	46 000.00	501 400.00	0.04
CHF RICHEMONT(CIE FIN) CHF1.00 (REG) SER 'A'	89 779.00	11 581 491.00	1.03
CHF ROCHE HLDGS AG CHF1(BR)	3 074.00	804 773.20	0.07
CHF ROCHE HLDGS AG GENUSSSCHEINE NPV	106 955.00	26 428 580.50	2.35
CHF SANDOZ GROUP AG CHF0.05	98 754.00	2 942 869.20	0.26
CHF SCHINDLER-HLDG AG CHF0.1(REGD)(POST-SUBD)	2 225.00	459 240.00	0.04
CHF SFS GROUP AG CHF0.1	9 057.00	943 739.40	0.08
CHF SGS SA CHF0.04	31 820.00	2 546 872.80	0.23
CHF SIEGFRIED HLDG AG CHF27 (REGD)	308.00	265 804.00	0.02
CHF SIG COMBIBLOC GROU CHF0.1	61 588.00	1 118 438.08	0.10
CHF SIKA AG CHF0.01 (REG)	4 559.00	1 094 615.90	0.10
CHF SOFTWAREONE HLD AG CHF0.01	57 676.00	937 811.76	0.08
CHF SONOVA HOLDING AG CHF0.05 (REGD)	15 674.00	4 352 669.80	0.39
CHF STRAUMANN HLDG CHF0.01 (REGD) (POST SPLIT)	10 844.00	1 435 745.60	0.13
CHF SWISS LIFE HLDG CHF5.1(REGD)	4 518.00	2 807 485.20	0.25
CHF SWISS PRIME SITE CHF15.3 (REGD)	6 544.00	573 908.80	0.05
CHF SWISS RE AG CHF0.10	98 833.00	9 794 350.30	0.87
CHF SWISSCOM AG CHF1(REGD)	3 089.00	1 594 541.80	0.14
CHF TEMENOS AG CHF5 (REGD)	12 450.00	1 100 331.00	0.10
CHF UBS GROUP CHF0.10 (REGD)	627 187.00	16 300 590.13	1.45
CHF VONTOBEL HLDGS AG CHF1(REGD)	12 766.00	730 215.20	0.07
CHF ZURICH INSURANCE GRP CHF0.10	33 028.00	14 502 594.80	1.29
TOTAL Suisse		226 374 420.75	20.12
Total des Actions		226 734 679.55	20.15
Total des Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle		226 734 679.55	20.15

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en CHF Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)		en % de l'actif net
OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée				
Fonds d'investissement, ouvert				
Irlande				
USD	FEDERATED HERMES SDG ENGAGEMENT HIGH-M- USD	15 155 040.00	28 154 426.50	2.50
USD	NEUBERGER BERMAN GLOBAL HIGH YIELD SDG ENGAGEMENT FU-I4- USD	3 053 056.00	28 233 510.89	2.51
CHF	RECORD UCITS ICAV - RECORD EM SUSTAINABLE FINANCE FUND-A- HF	322 322.00	33 179 504.36	2.95
USD	UBS IRL ETF PLC-MSCI ACWI ESG UNIVERSAL UCITS ETF A-DIST	3 754 687.00	51 290 539.07	4.56
USD	UBS IRL ETF PLC-MSCI ACWI SOCIALLY RES UCITS ETF-A-DIST-USD	450 517.00	7 029 998.59	0.63
TOTAL Irlande			147 887 979.41	13.15
Luxembourg				
USD	FOCUSED SICAV - WORLD BANK LONG TERM BOND USD U-X-ACC	4 317.00	33 560 097.44	2.98
USD	FOCUSED SICAV - WORLD BANK BOND USD U-X-ACC	2 668.00	22 572 186.43	2.01
USD	SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 1-5 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	3 495 028.00	31 484 200.80	2.80
USD	SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 5-10 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	5 204 257.00	45 993 435.63	4.09
USD	UBS (LUX) BD SICAV-USD INVES GRA CORPOR SUSTAI (USD) U-X-ACC	11 956.70	123 257 831.17	10.95
EUR	UBS (LUX) BOND SICAV - EUR CORP SUSTAINABLE (EUR) U-X-ACC	4 961.00	55 352 737.95	4.92
EUR	UBS (LUX) BOND SICAV - GREEN SOC SUSTAINABLE BD(EUR)U-X-ACC	12 041.00	100 498 254.26	8.93
USD	UBS (LUX) EQUITY FUND-GLBAL SUSTAINABLE IMPRO (USD) U-X-ACC	6 126.00	50 138 287.75	4.46
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - GL HI DIV (USD)-I-X-ACC	110 750.00	27 079 813.15	2.41
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - GLOBAL OPPORTUNITY (USD) U-X-ACC	3 139.50	33 545 483.45	2.98
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - ACTIVE CLIMATE AWARE (USD) I-X-ACC	270 182.00	33 827 653.01	3.01
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - LONG TERM THEMES (USD) U-X-ACC	3 884.00	33 394 561.21	2.97
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - ENGAGE FOR IMPACT (USD) U-X-ACC	12 831.00	100 183 299.66	8.90
USD	UBS (LUX) FD SOL -MSCI EMERG MRKT SOC RES UCITS ETF-USD-A-DT	2 166 733.00	22 304 782.85	1.98
CHF	UBS (LUX) MONEY MARKET FUND - CHF U-X-ACC	3 047.00	29 226 702.12	2.60
TOTAL Luxembourg			742 419 326.88	65.99
Total des Fonds d'investissement, ouvert			890 307 306.29	79.14
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée			890 307 306.29	79.14

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Certificats d'option sur actions

Suisse

CHF	VT5 ACQUISITION COMPANY CALL WARRANT 11.50000 21-16.12.27	17 000.00	13 090.00	0.00
TOTAL Suisse			13 090.00	0.00
Total des Certificats d'option sur actions			13 090.00	0.00

Options sur indices boursiers, classic-styled

JPY

JPY	TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2650.00000 12.04.24	-152.00	-245 309.59	-0.02
JPY	TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2450.00000 12.04.24	152.00	1 070 441.87	0.10
TOTAL JPY			825 132.28	0.08

USD

USD	S&P 500 INDEX PUT 4200.00000 15.03.24	54.00	25 941.38	0.00
USD	S&P 500 INDEX PUT 3800.00000 15.03.24	-54.00	-11 812.59	0.00
TOTAL USD			14 128.79	0.00

Total des Options sur indices boursiers, classic-styled			839 261.07	0.08
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle			852 351.07	0.08
Total du Portefeuille-titres			1 117 894 336.91	99.37

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en CHF Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net		
Instruments dérivés					
Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle					
Contrats financiers à terme sur obligations					
USD	US 10YR ULTRA NOTE FUTURE 19.03.24	-224.00	-0.06		
USD	US 5YR TREASURY NOTE FUTURE 28.03.24	477.00	0.06		
TOTAL des Contrats financiers à terme sur obligations		5 207.62	0.00		
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle		5 207.62	0.00		
Total des Instruments dérivés		5 207.62	0.00		
Contrats de change à terme					
Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité					
AUD	35 920 940.48	CHF 20 424 097.17	8.2.2024	-62 880.71	-0.01
CHF	1 777 003.67	DKK 14 265 000.00	8.2.2024	-5 792.87	0.00
CHF	8 649 600.47	CAD 13 626 353.60	8.2.2024	-94 796.69	-0.01
CHF	2 178 701.30	HKD 20 057 000.00	8.2.2024	-21 403.02	0.00
CHF	18 064 157.17	JPY 3 053 172 052.00	8.2.2024	141 188.07	0.01
ILS	100 000.00	CHF 22 840.06	8.2.2024	730.62	0.00
CHF	558 633.72	SGD 875 000.00	8.2.2024	-2 862.59	0.00
CHF	1 131 645.98	SEK 13 656 938.40	8.2.2024	-1 795.43	0.00
CHF	2 828 603.26	NOK 34 529 417.94	8.2.2024	-2 816.42	0.00
CHF	14 586 100.99	GBP 13 515 798.43	8.2.2024	-170 397.30	-0.01
CHF	317 742.00	NZD 600 000.00	8.2.2024	1 109.26	0.00
CHF	505 433 398.36	USD 594 957 133.73	8.2.2024	-4 633 228.88	-0.41
CHF	203 776 780.25	EUR 219 276 327.46	8.2.2024	-475 877.85	-0.04
CHF	1 559 376.00	USD 1 800 000.00	8.2.2024	16 206.12	0.00
CHF	1 702 725.30	JPY 290 000 000.00	8.2.2024	344.65	0.00
CHF	14 139 500.20	USD 16 300 000.00	8.2.2024	165 239.61	0.01
CHF	2 078 193.48	EUR 2 200 000.00	8.2.2024	28 926.00	0.00
USD	5 800 000.00	CHF 5 025 257.46	8.2.2024	-52 821.18	0.00
Total des Contrats de change à terme				-5 170 928.61	-0.46
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités				14 289 161.02	1.27
Autres actifs et passifs				-1 996 128.94	-0.18
Total de l'Actif net				1 125 021 648.00	100.00

UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (CHF)

Comparaison sur trois ans

	ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Actif net en CHF		442 996 834.15	450 679 633.33	502 691 993.18
Catégorie P-acc	LU0033034892			
Parts en circulation		167 002.5420	172 211.6640	173 121.1970
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		2 535.97	2 501.52	2 763.58
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		2 535.97	2 501.52	2 763.58
Catégorie Q-acc	LU0941351412			
Parts en circulation		144 980.2790	151 163.7140	168 139.6260
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		134.39	131.58	144.27
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		134.39	131.58	144.27

¹ Voir note 1

Performance

	Devise	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Catégorie P-acc	CHF	1.4%	-9.5%	6.0%
Catégorie Q-acc	CHF	2.1%	-8.8%	6.9%

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Pour la période sous revue, les actions mondiales ont connu leur meilleure année depuis 2019, encouragées par l'optimisme concernant une baisse rapide des taux de la part de la Réserve fédérale et l'idée que les innovations opérées dans l'intelligence artificielle allaient doper les résultats. Malgré une volatilité importante en 2023, l'année s'est également révélée positive pour l'univers du revenu fixe, avec des gains sur tous les segments, des obligations d'État au crédit noté Investment grade, en passant par le haut rendement. Les actions mondiales ont terminé à la hausse en janvier 2024, l'optimisme du marché ayant toutefois été modéré par des signes plus bellicistes que prévu de la part de la Fed lors de sa réunion du 31 janvier.

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, le compartiment a généré une performance positive.

Structure du portefeuille-titres

Répartition selon les devises en % de l'actif net

USD	58.54
CHF	33.62
EUR	6.91
JPY	0.07
TOTAL	99.14

Répartition selon les instruments de placement en % de l'actif net

Fonds d'investissement, ouvert	70.88
Actions	28.19
Options sur indices boursiers, classic-styled	0.07
TOTAL	99.14

Etat des actifs nets

	CHF
Actif	31.1.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	445 359 538.93
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-6 178 117.89
Total portefeuille-titres (note 1)	439 181 421.04
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	5 981 596.56
Autres liquidités (marges)	86 268.72
A recevoir sur ventes de titres (note 1)	1 084.79
A recevoir sur souscriptions	543 213.43
Autres créances	7.00
Bénéfice non réalisé sur contrats financiers à terme (note 1)	2 272.04
TOTAL Actif	445 795 863.58
Passif	
Perte non réalisée sur contrats de change à terme (note 1)	-1 754 009.16
A payer sur rachats	-367 288.81
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-664 655.88
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-7 982.52
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-5 093.06
Total des Provisions pour frais	-677 731.46
TOTAL Passif	-2 799 029.43
Actifs nets à la fin de l'exercice	442 996 834.15

Etat des opérations

	CHF
Revenus	1.2.2023-31.1.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	103 005.28
Intérêts sur titres	1.49
Dividendes	3 253 410.74
Revenus nets sur prêts de titres (note 15)	13 585.96
TOTAL des Revenus	3 370 003.47
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-7 779 426.59
Taxe d'abonnement (note 3)	-119 586.64
Autres commissions et frais (note 2)	-55 958.03
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-1 181.09
TOTAL des Charges	-7 956 152.35
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-4 586 148.88
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-7 732 834.29
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur options	54 461.75
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	393 402.44
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	7 215 041.82
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	1 590 525.59
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	1 520 597.31
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	-3 065 551.57
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	10 835 713.40
Plus- (Moins-) value non réalisée sur options	59 693.68
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats financiers à terme	2 272.04
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	-1 821 197.27
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	9 076 481.85
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	6 010 930.28

Variations de l'actif net

	CHF
	1.2.2023-31.1.2024
Actif net au début de l'exercice	450 679 633.33
Souscriptions	29 581 494.60
Rachats	-43 275 224.06
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-13 693 729.46
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-4 586 148.88
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	1 520 597.31
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	9 076 481.85
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	6 010 930.28
Actifs nets à la fin de l'exercice	442 996 834.15

Evolution des parts en circulation

	1.2.2023-31.1.2024
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	172 211.6640
Nombre de parts émises	11 174.2600
Nombre de parts rachetées	-16 383.3820
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	167 002.5420
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	151 163.7140
Nombre de parts émises	15 165.9100
Nombre de parts rachetées	-21 349.3450
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	144 980.2790

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 janvier 2024

Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en CHF Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Actions			
Autriche			
CHF AMS AG NPV (BR)	103 951.00	213 099.55	0.05
TOTAL Autriche		213 099.55	0.05
Suisse			
CHF ABB LTD CHF0.12 (REGD)	182 899.00	6 710 564.31	1.51
CHF ACCELERON INDUSTRIE CHF1	16 682.00	463 092.32	0.10
CHF ADECCO GROUP AG CHF0.1 (REGD)	28 962.00	1 087 233.48	0.25
CHF ALCON AG CHF0.04	14 412.00	943 121.28	0.21
CHF ALSO HOLDING AG CHF1.00 (REGD)	2 061.00	522 463.50	0.12
CHF AVOLTA AG CHF5 (REGD)	5 326.00	176 876.46	0.04
CHF BARRY CALLEBAUT AG CHF0.02 (REGD)	740.00	936 840.00	0.21
CHF BKW AG CHF2.5	1 061.00	145 887.50	0.03
CHF BOSSARD HLDGS AG CHF5	2 097.00	434 079.00	0.10
CHF CEMBRA MONEY BANK CHF1.00 (REGD)	7 375.00	492 281.25	0.11
CHF COMET HOLDINGS CHF1 (REGD)	2 411.00	691 474.80	0.16
CHF DAETWYLER HLDG CHF0.05 (POST SUBDIVISION)	1 869.00	328 570.20	0.07
CHF GALENICA AG CHF0.1	4 620.00	352 275.00	0.08
CHF GEBERIT CHF0.10(REGD)	1 939.00	969 887.80	0.22
CHF GEORG FISCHER AG CHF0.05 (REGD) (POST SPLIT)	1 236.00	71 811.60	0.02
CHF GIVAUDAN AG CHF10	639.00	2 306 151.00	0.52
CHF HOLCIM LTD CHF2 (REGD)	25 181.00	1 665 974.96	0.38
CHF IDORSIA AG CHF0.05	21 469.00	33 384.30	0.01
CHF JULIUS BAER GRUPPE CHF0.02 (REGD)	34 220.00	1 618 606.00	0.37
CHF KUEHNE&NAGEL INTL CHF1(REGD)(POST-SUBD)	7 528.00	2 211 726.40	0.50
CHF LANDIS & GYR GROUP CHF10 (REGD)	1 341.00	95 278.05	0.02
CHF LINDT & SPRUENGLI CHF100(REGD)	2.00	218 800.00	0.05
CHF LINDT & SPRUENGLI PTG CERT CHF10	55.00	605 000.00	0.14
CHF LOGITECH INTL CHF0.25(REGD) (POST-SUBD)	25 425.00	1 842 295.50	0.42
CHF LONZA GROUP AG CHF1(REGD)	7 875.00	3 345 300.00	0.76
CHF MEDMIX AG CHF0.01	8 465.00	146 444.50	0.03
CHF MOLECULAR PARTNERS CHF0.1	14 298.00	59 336.70	0.01
CHF NESTLE SA CHF0.10(REGD)	217 978.00	21 483 911.68	4.85
CHF NOVARTIS AG CHF0.49 (REGD)	185 857.00	16 615 615.80	3.75
CHF PARTNERS GROUP HLG CHF0.01 (REGD)	1 120.00	1 313 760.00	0.30
CHF PSP SWISS PROPERTY CHF0.10 (REGD)	1 273.00	146 776.90	0.03
CHF R&S GROUP HOLDING AG CHF0.1	24 402.00	265 981.80	0.06
CHF RICHEMONT(CIE FIN) CHF1.00 (REG) SER 'A'	49 453.00	6 379 437.00	1.44
CHF ROCHE HLDGS AG CHF1(BR)	1 666.00	436 158.80	0.10
CHF ROCHE HLDGS AG GENUSSSCHEINE NPV	58 910.00	14 556 661.00	3.29
CHF SANDOZ GROUP AG CHF0.05	55 036.00	1 640 072.80	0.37
CHF SCHINDLER-HLDG AG CHF0.1(REGD)(POST-SUBD)	1 178.00	243 139.20	0.05
CHF SFS GROUP AG CHF0.1	5 078.00	529 127.60	0.12
CHF SGS SA CHF0.04	17 520.00	1 402 300.80	0.32
CHF SIEGFRIED HLDG AG CHF27 (REGD)	165.00	142 395.00	0.03
CHF SIG COMBIBLOC GROU CHF0.1	34 333.00	623 487.28	0.14
CHF SIKA AG CHF0.01 (REG)	2 493.00	598 569.30	0.13
CHF SOFTWAREONE HLD AG CHF0.01	32 334.00	525 750.84	0.12
CHF SONOVA HOLDING AG CHF0.05 (REGD)	8 613.00	2 391 830.10	0.54
CHF STRAUMANN HLDG CHF0.01 (REGD) (POST SPLIT)	6 060.00	802 344.00	0.18
CHF SWISS LIFE HLDG CHF5.1(REGD)	2 481.00	1 541 693.40	0.35
CHF SWISS PRIME SITE CHF15.3 (REGD)	3 800.00	333 260.00	0.08
CHF SWISS RE AG CHF0.10	54 276.00	5 378 751.60	1.21
CHF SWISSCOM AG CHF1(REGD)	1 721.00	888 380.20	0.20
CHF TEMENOS AG CHF5 (REGD)	6 702.00	592 322.76	0.13
CHF UBS GROUP CHF0.10 (REGD)	345 128.00	8 969 876.72	2.02
CHF VONTOBEL HLDGS AG CHF1(REGD)	6 963.00	398 283.60	0.09
CHF ZURICH INSURANCE GRP CHF0.10	18 201.00	7 992 059.10	1.80
TOTAL Suisse		124 666 703.19	28.14
Total des Actions		124 879 802.74	28.19
Total des Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle		124 879 802.74	28.19

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en CHF Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)		en % de l'actif net

OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Fonds d'investissement, ouvert

Irlande

USD	FEDERATED HERMES SDG ENGAGEMENT HIGH-M- USD	3 538 349.00	6 573 403.09	1.48
USD	NEUBERGER BERMAN GLOBAL HIGH YIELD SDG ENGAGEMENT FU-I4- USD	709 933.00	6 565 192.74	1.48
CHF	RECORD UCITS ICAV - RECORD EM SUSTAINABLE FINANCE FUND-A- HF	125 531.00	12 922 035.61	2.92
USD	UBS IRL ETF PIC-MSCI ACWI ESG UNIVERSAL UCITS ETF A-DIST	2 081 453.00	28 433 487.64	6.42
USD	UBS IRL ETF PLC-MSCI ACWI SOCIALLY RES UCITS ETF-A-DIST-USD	252 415.00	3 938 757.24	0.89
TOTAL Irlande			58 432 876.32	13.19

Luxembourg

USD	SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 1-5 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	1 376 641.00	12 401 171.51	2.80
USD	SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 5-10 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	2 029 802.00	17 938 692.81	4.05
USD	UBS (LUX) BD SICAV-USD INVES GRA CORPOR SUSTAI (USD) U-X-ACC	1 680.68	17 325 624.08	3.91
EUR	UBS (LUX) BOND SICAV - EUR CORP SUSTAINABLE (EUR) U-X-ACC	780.00	8 702 909.82	1.96
EUR	UBS (LUX) BOND SICAV - GREEN SOC SUSTAINABLE BD(EUR)U-X-ACC	2 628.00	21 934 175.92	4.95
USD	UBS (LUX) EQUITY FUND-GLBAL SUSTAINABLE IMPRO (USD) U-X-ACC	3 506.00	28 694 880.32	6.48
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - GL HI DIV (USD)-I-X-ACC	62 570.00	15 299 177.50	3.45
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - GLOBAL OPPORTUNITY (USD) U-X-ACC	1 769.00	18 901 723.27	4.27
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - ACTIVE CLIMATE AWARE (USD) I-X-ACC	150 937.00	18 897 796.53	4.27
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - LONG TERM THEMES (USD) U-X-ACC	2 180.00	18 743 600.27	4.23
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - ENGAGE FOR IMPACT (USD) U-X-ACC	7 277.00	56 818 164.73	12.83
USD	UBS (LUX) FD SOL -MSCI EMERG MRKT SOC RES UCITS ETF-USD-A-DT	852 047.00	8 771 142.23	1.98
CHF	UBS (LUX) MONEY MARKET FUND - CHF U-X-ACC	1 158.00	11 107 489.68	2.51
TOTAL Luxembourg			255 536 548.67	57.69
Total des Fonds d'investissement, ouvert			313 969 424.99	70.88
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée			313 969 424.99	70.88

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Certificats d'option sur actions

Suisse

CHF	VT5 ACQUISITION COMPANY CALL WARRANT 11.50000 21-16.12.27	8 334.00	6 417.18	0.00
TOTAL Suisse			6 417.18	0.00
Total des Certificats d'option sur actions			6 417.18	0.00

Options sur indices boursiers, classic-styled

JPY

JPY	TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2650.00000 12.04.24	-59.00	-95 218.86	-0.02
JPY	TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2450.00000 12.04.24	59.00	415 500.46	0.09
TOTAL JPY			320 281.60	0.07

USD

USD	S&P 500 INDEX PUT 4200.00000 15.03.24	21.00	10 088.32	0.00
USD	S&P 500 INDEX PUT 3800.00000 15.03.24	-21.00	-4 593.79	0.00
TOTAL USD			5 494.53	0.00
Total des Options sur indices boursiers, classic-styled			325 776.13	0.07
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle			332 193.31	0.07
Total du Portefeuille-titres			439 181 421.04	99.14

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en CHF Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Instruments dérivés			
Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle			
Contrats financiers à terme sur obligations			
USD US 10YR ULTRA NOTE FUTURE 19.03.24	-88.00	-242 248.80	-0.05
USD US 5YR TREASURY NOTE FUTURE 28.03.24	187.00	244 520.84	0.05
TOTAL des Contrats financiers à terme sur obligations		2 272.04	0.00
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle		2 272.04	0.00
Total des Instruments dérivés		2 272.04	0.00
Contrats de change à terme			
Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité			
AUD 13 680 013.00 CHF 7 778 246.09 8.2.2024		-23 947.29	-0.01
CHF 606 657.52 SEK 7 321 268.83 8.2.2024		-962.51	0.00
CHF 1 730 990.87 NOK 21 130 608.12 8.2.2024		-1 723.53	0.00
CHF 10 102 159.61 JPY 1 707 449 237.00 8.2.2024		78 957.71	0.02
CHF 4 779 109.73 CAD 7 528 884.06 8.2.2024		-52 377.43	-0.01
CHF 423 096.25 HKD 3 895 000.00 8.2.2024		-4 156.40	0.00
CHF 296 873.92 SGD 465 000.00 8.2.2024		-1 521.26	0.00
CHF 992 082.52 DKK 7 964 000.00 8.2.2024		-3 234.10	0.00
ILS 50 000.00 CHF 11 420.03 8.2.2024		365.31	0.00
CHF 7 506 795.70 GBP 6 955 960.17 8.2.2024		-87 695.66	-0.02
CHF 142 983.90 NZD 270 000.00 8.2.2024		499.17	0.00
CHF 172 746 673.41 USD 203 344 033.08 8.2.2024		-1 583 541.73	-0.36
CHF 56 967 103.91 EUR 61 300 101.59 8.2.2024		-133 034.70	-0.03
CHF 701 719.20 USD 810 000.00 8.2.2024		7 292.75	0.00
CHF 774 589.22 EUR 820 000.00 8.2.2024		10 771.34	0.00
CHF 933 563.18 JPY 159 000 000.00 8.2.2024		188.96	0.00
CHF 5 863 989.04 USD 6 760 000.00 8.2.2024		68 528.82	0.02
USD 2 450 000.00 CHF 2 124 519.95 8.2.2024		-24 094.28	-0.01
USD 875 000.00 CHF 754 476.36 8.2.2024		-4 324.33	0.00
Total des Contrats de change à terme		-1 754 009.16	-0.40
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités		6 067 865.28	1.37
Autres actifs et passifs		-500 715.05	-0.11
Total de l'Actif net		442 996 834.15	100.00

UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (CHF)

Comparaison sur trois ans

	ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Actif net en CHF		296 533 568.20	284 598 552.37	289 997 814.62
Catégorie P-acc	LU0071007289			
Parts en circulation		332 101.4640	323 109.1620	295 817.6870
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		844.17	828.95	913.38
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		844.17	828.95	914.66
Catégorie Q-acc	LU1240799343			
Parts en circulation		116 210.2920	123 490.7570	133 462.8590
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		139.27	135.71	148.38
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		139.27	135.71	148.59

¹ Voir note 1

Performance

	Devise	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Catégorie P-acc	CHF	1.8%	-9.4%	9.2%
Catégorie Q-acc	CHF	2.6%	-8.7%	10.1%

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Pour la période sous revue, les actions mondiales ont connu leur meilleure année depuis 2019, encouragées par l'optimisme concernant une baisse rapide des taux de la part de la Réserve fédérale et l'idée que les innovations opérées dans l'intelligence artificielle allaient doper les résultats. Malgré une volatilité importante en 2023, l'année s'est également révélée positive pour l'univers du revenu fixe, avec des gains sur tous les segments, des obligations d'État au crédit noté Investment grade, en passant par le haut rendement. Les actions mondiales ont terminé à la hausse en janvier 2024, l'optimisme du marché ayant toutefois été modéré par des signes plus bellicistes que prévu de la part de la Fed lors de sa réunion du 31 janvier.

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, le compartiment a généré une performance positive.

Structure du portefeuille-titres

Répartition selon les devises en % de l'actif net

USD	58.59
CHF	40.49
TOTAL	99.08

Répartition selon les instruments de placement en % de l'actif net

Fonds d'investissement, ouvert	62.99
Actions	36.09
TOTAL	99.08

Etat des actifs nets

	CHF
Actif	31.1.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	296 580 525.38
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-2 776 286.02
Total portefeuille-titres (note 1)	293 804 239.36
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	4 148 645.91
A recevoir sur ventes de titres (note 1)	895.38
A recevoir sur souscriptions	698 474.07
TOTAL Actif	298 652 254.72
Passif	
Perte non réalisée sur contrats de change à terme (note 1)	-1 013 914.43
A payer sur rachats	-626 696.76
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-471 587.36
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-5 909.11
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-578.86
Total des Provisions pour frais	-478 075.33
TOTAL Passif	-2 118 686.52
Actifs nets à la fin de l'exercice	296 533 568.20

Etat des opérations

	CHF
Revenus	1.2.2023-31.1.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	55 353.29
Dividendes	2 641 063.19
Revenus nets sur prêts de titres (note 15)	11 931.70
Autres revenus (note 4)	3 170.46
TOTAL des Revenus	2 711 518.64
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-5 382 233.90
Taxe d'abonnement (note 3)	-71 267.18
Autres commissions et frais (note 2)	-66 676.09
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-60.93
TOTAL des Charges	-5 520 238.10
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-2 808 719.46
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-4 330 972.65
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur options	31 712.38
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	4 549 748.23
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	496 149.76
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	746 637.72
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	-2 062 081.74
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	8 809 862.64
Plus- (Moins-) value non réalisée sur options	-43 663.48
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	-1 148 319.60
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	7 617 879.56
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	5 555 797.82

Variations de l'actif net

	CHF
	1.2.2023-31.1.2024
Actif net au début de l'exercice	284 598 552.37
Souscriptions	40 371 855.23
Rachats	-33 992 637.22
Souscriptions (Rachats) net(te)s	6 379 218.01
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-2 808 719.46
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	746 637.72
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	7 617 879.56
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	5 555 797.82
Actifs nets à la fin de l'exercice	296 533 568.20

Evolution des parts en circulation

	1.2.2023-31.1.2024
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	323 109.1620
Nombre de parts émises	47 538.9170
Nombre de parts rachetées	-38 546.6150
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	332 101.4640
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	123 490.7570
Nombre de parts émises	10 013.9730
Nombre de parts rachetées	-17 294.4380
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	116 210.2920

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 janvier 2024

Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en CHF Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Actions			
Autriche			
CHF AMS AG NPV (BR)	88 860.00	182 163.00	0.06
TOTAL Autriche		182 163.00	0.06
Suisse			
CHF ABB LTD CHF0.12 (REGD)	156 630.00	5 746 754.70	1.94
CHF ACCELERON INDUSTRIAL CHF1	14 133.00	392 332.08	0.13
CHF ADECCO GROUP AG CHF0.1 (REGD)	24 602.00	923 559.08	0.31
CHF ALCON AG CHF0.04	12 237.00	800 789.28	0.27
CHF ALSO HOLDING AG CHF1.00 (REGD)	1 744.00	442 104.00	0.15
CHF AVOLTA AG CHF5 (REGD)	4 446.00	147 651.66	0.05
CHF BARRY CALLEBAUT AG CHF0.02 (REGD)	630.00	797 580.00	0.27
CHF BKW AG CHF2.5	902.00	124 025.00	0.04
CHF BOSSARD HLDGS AG CHF5	1 776.00	367 632.00	0.12
CHF CEMBRA MONEY BANK CHF1.00 (REGD)	6 242.00	416 653.50	0.14
CHF COMET HOLDINGS CHF1 (REGD)	2 041.00	585 358.80	0.20
CHF DAETWYLER HLDG CHF0.05 (POST SUBDIVISION)	1 579.00	277 588.20	0.09
CHF GALENICA AG CHF0.1	4 129.00	314 836.25	0.11
CHF GEBERIT CHF0.10(REGD)	1 655.00	827 831.00	0.28
CHF GEORG FISCHER AG CHF0.05 (REGD) (POST SPLIT)	1 081.00	62 806.10	0.02
CHF GIVAUDAN AG CHF10	550.00	1 984 950.00	0.67
CHF HOLCIM LTD CHF2 (REGD)	21 547.00	1 425 549.52	0.48
CHF IDORSIA AG CHF0.05	17 863.00	27 776.97	0.01
CHF JULIUS BAER GRUPPE CHF0.02 (REGD)	29 516.00	1 396 106.80	0.47
CHF KUEHNE&NAGEL INTL CHF1(REGD)(POST-SUBD)	6 450.00	1 895 010.00	0.64
CHF LANDIS & GYR GROUP CHF10 (REGD)	1 096.00	77 870.80	0.03
CHF LINDT & SPRUENGLI CHF100(REGD)	2.00	218 800.00	0.07
CHF LINDT & SPRUENGLI PTG CERT CHF10	46.00	506 000.00	0.17
CHF LOGITECH INTL CHF0.25(REGD) (POST-SUBD)	21 751.00	1 576 077.46	0.53
CHF LONZA GROUP AG CHF1(REGD)	6 719.00	2 854 231.20	0.96
CHF MEDMIX AG CHF0.01	7 204.00	124 629.20	0.04
CHF MOLECULAR PARTNERS CHF0.1	11 721.00	48 642.15	0.02
CHF NESTLE SA CHF0.10(REGD)	186 955.00	18 426 284.80	6.21
CHF NOVARTIS AG CHF0.49 (REGD)	159 389.00	14 249 376.60	4.81
CHF PARTNERS GROUP HLG CHF0.01 (REGD)	956.00	1 121 388.00	0.38
CHF PSP SWISS PROPERTY CHF0.10 (REGD)	1 086.00	125 215.80	0.04
CHF R&S GROUP HOLDING AG CHF0.1	20 800.00	226 720.00	0.08
CHF RICHEMONT(CIE FIN) CHF1.00 (REG) SER 'A'	42 348.00	5 462 892.00	1.84
CHF ROCHE HLDGS AG CHF1(BR)	1 446.00	378 562.80	0.13
CHF ROCHE HLDGS AG GENUSSSCHEINE NPV	50 526.00	12 484 974.60	4.21
CHF SANDOZ GROUP AG CHF0.05	46 658.00	1 390 408.40	0.47
CHF SCHINDLER-HLDG AG CHF0.1(REGD)(POST-SUBD)	1 072.00	221 260.80	0.07
CHF SFS GROUP AG CHF0.1	4 298.00	447 851.60	0.15
CHF SGS SA CHF0.04	15 123.00	1 210 444.92	0.41
CHF SIEGFRIED HLDG AG CHF27 (REGD)	141.00	121 683.00	0.04
CHF SIG COMBIBLOC GROU CHF0.1	29 062.00	527 765.92	0.18
CHF SIKA AG CHF0.01 (REG)	2 132.00	511 893.20	0.17
CHF SOFTWAREONE HLD AG CHF0.01	27 367.00	444 987.42	0.15
CHF SONOVA HOLDING AG CHF0.05 (REGD)	7 395.00	2 053 591.50	0.69
CHF STRAUMANN HLDG CHF0.01 (REGD) (POST SPLIT)	5 120.00	677 888.00	0.23
CHF SWISS LIFE HLDG CHF5.1(REGD)	2 136.00	1 327 310.40	0.45
CHF SWISS PRIME SITE CHF15.3 (REGD)	3 204.00	280 990.80	0.10
CHF SWISS RE AG CHF0.10	46 678.00	4 625 789.80	1.56
CHF SWISSCOM AG CHF1(REGD)	1 450.00	748 490.00	0.25
CHF TEMENOS AG CHF5 (REGD)	5 926.00	523 739.88	0.18
CHF UBS GROUP CHF0.10 (REGD)	296 089.00	7 695 353.11	2.60
CHF VONTOBEL HLDGS AG CHF1(REGD)	5 919.00	338 566.80	0.11
CHF ZURICH INSURANCE GRP CHF0.10	15 594.00	6 847 325.40	2.31
TOTAL Suisse		106 833 901.30	36.03
Total des Actions		107 016 064.30	36.09
Total des Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle		107 016 064.30	36.09

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en CHF Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)		en % de l'actif net
OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée				
Fonds d'investissement, ouvert				
Irlande				
USD	UBS IRL ETF PIC-MSCI ACWI ESG UNIVERSAL UCITS ETF A-DIST	1 872 124.00	25 573 969.06	8.63
USD	UBS IRL ETF PLC-MSCI ACWI SOCIALLY RES UCITS ETF-A-DIST-USD	220 720.00	3 444 179.22	1.16
TOTAL Irlande			29 018 148.28	9.79
Luxembourg				
USD	UBS (LUX) EQUITY FUND-GLBAL SUSTAINABLE IMPRO (USD) U-X-ACC	3 089.00	25 281 941.05	8.53
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - GL HI DIV (USD)-I-X-ACC	54 947.00	13 435 255.02	4.53
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - GLOBAL OPPORTUNITY (USD) U-X-ACC	1 564.00	16 711 303.11	5.63
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - ACTIVE CLIMATE AWARE (USD) I-X-ACC	133 269.00	16 685 706.26	5.63
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - LONG TERM THEMES (USD) U-X-ACC	1 955.00	16 809 054.37	5.67
USD	UBS (LUX) EQUITY SICAV - ENGAGE FOR IMPACT (USD) U-X-ACC	6 396.00	49 939 395.57	16.84
USD	UBS (LUX) FD SOL -MSCI EMERG MRKT SOC RES UCITS ETF-USD-A-DT	568 096.00	5 848 093.84	1.97
CHF	UBS (LUX) MONEY MARKET FUND - CHF U-X-ACC	1 361.00	13 054 657.56	4.40
TOTAL Luxembourg			157 765 406.78	53.20
Total des Fonds d'investissement, ouvert			186 783 555.06	62.99
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée			186 783 555.06	62.99

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Certificats d'option sur actions

Suisse				
CHF	VT5 ACQUISITION COMPANY CALL WARRANT 11.50000 21-16.12.27	6 000.00	4 620.00	0.00
TOTAL Suisse			4 620.00	0.00
Total des Certificats d'option sur actions			4 620.00	0.00
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle			4 620.00	0.00
Total du Portefeuille-titres			293 804 239.36	99.08

Contrats de change à terme

Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité

AUD	8 886 360.04	CHF	5 052 648.36	8.2.2024	-15 555.85	-0.01
CHF	862 030.52	DKK	6 920 000.00	8.2.2024	-2 810.14	0.00
CHF	4 219 980.97	CAD	6 648 047.27	8.2.2024	-46 249.56	-0.02
CHF	1 543 989.25	NOK	18 847 835.88	8.2.2024	-1 537.34	0.00
CHF	608 085.45	HKD	5 598 000.00	8.2.2024	-5 973.68	0.00
CHF	8 845 144.97	JPY	1 494 990 835.00	8.2.2024	69 132.98	0.03
CHF	484 159.24	SEK	5 842 934.08	8.2.2024	-768.15	0.00
CHF	197 915.95	SGD	310 000.00	8.2.2024	-1 014.17	0.00
CHF	22 840.06	ILS	100 000.00	8.2.2024	-730.62	0.00
CHF	90 026.90	NZD	170 000.00	8.2.2024	314.29	0.00
CHF	6 553 157.37	GBP	6 072 298.15	8.2.2024	-76 555.09	-0.03
CHF	100 350 261.70	USD	118 124 572.42	8.2.2024	-919 895.14	-0.31
CHF	22 842 537.38	EUR	24 579 972.75	8.2.2024	-53 343.94	-0.02
CHF	645 861.32	JPY	110 000 000.00	8.2.2024	130.73	0.00
CHF	462 864.29	EUR	490 000.00	8.2.2024	6 436.53	0.00
CHF	4 345 944.54	USD	5 010 000.00	8.2.2024	50 788.37	0.02
USD	1 500 000.00	CHF	1 300 726.50	8.2.2024	-14 751.60	0.00
USD	310 000.00	CHF	267 300.20	8.2.2024	-1 532.05	0.00
Total des Contrats de change à terme					-1 013 914.43	-0.34
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités					4 148 645.91	1.40
Autres actifs et passifs					-405 402.64	-0.14
Total de l'Actif net					296 533 568.20	100.00

UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (EUR)

Comparaison sur trois ans

	ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Actif net en EUR		55 337 501.97	61 891 610.96	79 671 612.28
Catégorie N-acc	LU0167295236			
Parts en circulation		17 974.0100	35 865.8740	39 088.6330
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		11.64	11.45	12.67
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		11.64	11.45	12.67
Catégorie P-acc	LU0039703029			
Parts en circulation		18 137.6080	20 814.0480	25 324.7250
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		2 359.11	2 308.96	2 545.41
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		2 359.11	2 308.96	2 545.41
Catégorie P-dist	LU0039343651			
Parts en circulation		6 952.0760	8 593.3120	9 419.8650
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		910.71	895.31	992.50
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		910.71	895.31	992.50
Catégorie Q-acc	LU1240799855			
Parts en circulation		58 664.2600	56 796.7150	44 424.0490
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		96.98	94.51	103.74
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		96.98	94.51	103.74
Catégorie Q-dist	LU1240799939			
Parts en circulation		3 751.7180	4 316.1740	8 112.5640
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		85.03	83.61	93.29
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		85.03	83.61	93.29

¹ Voir note 1

Performance

	Devise	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Catégorie N-acc	EUR	1.7%	-9.6%	-3.7%
Catégorie P-acc	EUR	2.2%	-9.3%	-3.3%
Catégorie P-dist	EUR	2.2%	-9.3%	-3.3%
Catégorie Q-acc	EUR	2.6%	-8.9%	-2.9%
Catégorie Q-dist	EUR	2.6%	-8.9%	-2.9%

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Pour la période sous revue, les actions mondiales ont connu leur meilleure année depuis 2019, encouragées par l'optimisme concernant une baisse rapide des taux de la part de la Réserve fédérale et l'idée que les innovations opérées dans l'intelligence artificielle allaient doper les résultats. Malgré une volatilité importante en 2023, l'année s'est également révélée positive pour l'univers du revenu fixe, avec des gains sur tous les segments, des obligations d'État au crédit noté Investment grade, en passant par le haut rendement. Les actions mondiales ont terminé à la hausse en janvier 2024, l'optimisme du marché ayant toutefois été modéré par des signes plus bellicistes que prévu de la part de la Fed lors de sa réunion du 31 janvier.

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, le compartiment a généré une performance positive.

Structure du portefeuille-titres

Répartition selon les devises en % de l'actif net

USD	51.96
EUR	47.16
TOTAL	99.12

Répartition selon les instruments de placement en % de l'actif net

Fonds d'investissement, ouvert	99.12
TOTAL	99.12

Etat des actifs nets

	EUR
Actif	31.1.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	54 712 581.52
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	138 611.85
Total portefeuille-titres (note 1)	54 851 193.37
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	769 439.17
Autres liquidités (marges)	9 803.15
A recevoir sur souscriptions	1 685.41
Intérêts à recevoir sur titres	575.37
Autres actifs	126.46
Bénéfice non réalisé sur contrats financiers à terme (note 1)	1 639.83
TOTAL Actif	55 634 462.76
Passif	
Perte non réalisée sur contrats de change à terme (note 1)	-206 581.10
A payer sur rachats	-40 939.48
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-49 061.11
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-379.10
Total des Provisions pour frais	-49 440.21
TOTAL Passif	-296 960.79
Actifs nets à la fin de l'exercice	55 337 501.97

Etat des opérations

	EUR
Revenus	1.2.2023-31.1.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	26 799.27
Intérêts sur titres	295 300.04
Revenus nets sur prêts de titres (note 15)	8 153.90
Autres revenus (note 4)	7 866.16
TOTAL des Revenus	338 119.37
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-603 599.45
Taxe d'abonnement (note 3)	-12 175.50
Autres commissions et frais (note 2)	-28 532.60
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-68.28
TOTAL des Charges	-644 375.83
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-306 256.46
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-338 854.71
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	50 181.84
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	-258 770.22
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	200 451.42
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-346 991.67
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	-653 248.13
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	2 706 638.84
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats financiers à terme	1 639.83
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	-908 644.78
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	1 799 633.89
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	1 146 385.76

Variations de l'actif net

	EUR
	1.2.2023-31.1.2024
Actif net au début de l'exercice	61 891 610.96
Souscriptions	3 226 140.26
Rachats	-10 890 505.23
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-7 664 364.97
Dividendes versés	-36 129.78
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-306 256.46
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-346 991.67
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	1 799 633.89
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	1 146 385.76
Actifs nets à la fin de l'exercice	55 337 501.97

Evolution des parts en circulation

	1.2.2023-31.1.2024
Catégorie	N-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	35 865.8740
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-17 891.8640
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17 974.0100
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	20 814.0480
Nombre de parts émises	985.2110
Nombre de parts rachetées	-3 661.6510
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 137.6080
Catégorie	P-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	8 593.3120
Nombre de parts émises	0.0400
Nombre de parts rachetées	-1 641.2760
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 952.0760
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	56 796.7150
Nombre de parts émises	10 194.3240
Nombre de parts rachetées	-8 326.7790
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	58 664.2600
Catégorie	Q-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	4 316.1740
Nombre de parts émises	128.7820
Nombre de parts rachetées	-693.2380
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 751.7180

Distribution annuelle¹

UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (EUR)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-dist	3.4.2023	6.4.2023	EUR	3.9554
Q-dist	3.4.2023	6.4.2023	EUR	0.7369

¹ Voir note 6

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 janvier 2024

OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en EUR		en % de l'actif net
		Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)		
Fonds d'investissement, ouvert				
Irlande				
USD FEDERATED HERMES SDG ENGAGEMENT HIGH-M- USD	706 609.00		1 408 729.53	2.55
USD NEUBERGER BERMAN GLOBAL HIGH YIELD SDG ENGAGEMENT FU-I4- USD	140 124.00		1 390 597.67	2.51
EUR RECORD UCITS ICAV - RECORD EM SUSTAINABLE FIN-A- HEDGED EUR	15 884.00		1 680 438.25	3.04
EUR XTRACKERS (IE) PLC - XTRACKERS USD CORPORATE GRE EN-1C- EUR	75 507.00		1 970 959.22	3.56
EUR XTRACKERS USD CORPORATE GREEN BOND-ACCUM SHS-1C-HEDGED EUR	84 364.00		1 965 765.56	3.55
TOTAL Irlande			8 416 490.23	15.21
Luxembourg				
USD FOCUSED SICAV - WORLD BANK BOND USD U-X-ACC	669.00		6 073 971.87	10.97
USD SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 1-5 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	1 026 139.00		9 919 894.72	17.93
USD UBS (LUX) BD SICAV-USD INVES GRA CORPOR SUSTAI (USD) U-X-ACC	900.28		9 959 523.77	18.00
EUR UBS (LUX) BOND SICAV - EUR CORP SUSTAINABLE (EUR) U-X-ACC	792.00		9 483 178.32	17.14
EUR UBS (LUX) BOND SICAV - GREEN SOC SUSTAINABLE BD(EUR)U-X-ACC	1 119.00		10 022 703.96	18.11
EUR UBS (LUX) MONEY MARKET FUND - EUR U-X-ACC	93.00		975 430.50	1.76
TOTAL Luxembourg			46 434 703.14	83.91
Total des Fonds d'investissement, ouvert			54 851 193.37	99.12
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée			54 851 193.37	99.12
Total du Portefeuille-titres			54 851 193.37	99.12

Instruments dérivés

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Contrats financiers à terme sur obligations

USD US 10YR ULTRA NOTE FUTURE 19.03.24	-10.00		-29 847.53	-0.05
USD US 5YR TREASURY NOTE FUTURE 28.03.24	22.00		31 487.36	0.05
TOTAL des Contrats financiers à terme sur obligations			1 639.83	0.00
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle			1 639.83	0.00
Total des Instruments dérivés			1 639.83	0.00

Contrats de change à terme

Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité

AUD	1 836 000.00	EUR	1 123 636.97	8.2.2024	-6 380.87	0.00
GBP	41 500.00	EUR	48 217.23	8.2.2024	425.03	0.00
SEK	2 961.90	EUR	264.20	8.2.2024	-0.30	0.00
EUR	16 806.73	JPY	2 638 776.00	8.2.2024	177.00	0.00
NOK	85 845.86	EUR	7 575.82	8.2.2024	-18.66	0.00
EUR	28 904 338.42	USD	31 624 863.89	8.2.2024	-202 426.48	-0.37
EUR	576 100.26	CHF	535 378.61	8.2.2024	1 342.25	0.00
USD	170 000.00	EUR	155 052.48	8.2.2024	1 411.44	0.00
EUR	335 176.34	USD	365 000.00	8.2.2024	-760.89	0.00
USD	375 000.00	EUR	344 292.52	8.2.2024	848.47	0.00
USD	325 000.00	EUR	300 320.28	8.2.2024	-1 198.09	0.00
Total des Contrats de change à terme					-206 581.10	-0.37
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités					779 242.32	1.41
Autres actifs et passifs					-87 992.45	-0.16
Total de l'Actif net					55 337 501.97	100.00

UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (EUR)

Comparaison sur trois ans

	ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Actif net en EUR		554 062 228.33	638 537 737.24	832 237 111.74
Catégorie K-1-acc	LU0939687355			
Parts en circulation		0.4600	2.3400	4.3600
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		3 671 292.93	3 536 638.15	3 883 066.41
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		3 671 292.93	3 536 638.15	3 883 066.41
Catégorie N-acc	LU0167295319			
Parts en circulation		2 009 482.7000	2 249 089.7720	2 554 926.8180
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		15.01	14.58	16.13
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		15.01	14.58	16.13
Catégorie P-acc	LU0033040782			
Parts en circulation		126 365.8860	148 933.6110	176 144.5810
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		3 361.71	3 255.94	3 594.23
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		3 361.71	3 255.94	3 594.23
Catégorie P-dist	LU0033040600			
Parts en circulation		34 806.9380	42 339.4560	46 312.1040
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		1 487.76	1 443.27	1 594.32
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		1 487.76	1 443.27	1 594.32
Catégorie Q-acc	LU0941351842			
Parts en circulation		318 366.0010	373 162.6590	438 711.5030
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		121.08	116.58	127.93
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		121.08	116.58	127.93
Catégorie Q-dist	LU1240800455			
Parts en circulation		70 985.8390	82 341.7650	103 599.7360
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		99.53	96.52	106.46
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		99.53	96.52	106.46

¹ Voir note 1

Performance

	Devise	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Catégorie K-1-acc	EUR	3.8%	-8.9%	1.9%
Catégorie N-acc	EUR	2.9%	-9.6%	1.1%
Catégorie P-acc	EUR	3.2%	-9.4%	1.3%
Catégorie P-dist	EUR	3.2%	-9.4%	1.3%
Catégorie Q-acc	EUR	3.9%	-8.9%	1.9%
Catégorie Q-dist	EUR	3.9%	-8.9%	1.9%

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Pour la période sous revue, les actions mondiales ont connu leur meilleure année depuis 2019, encouragées par l'optimisme concernant une baisse rapide des taux de la part de la Réserve fédérale et l'idée que les innovations opérées dans l'intelligence artificielle allaient doper les résultats. Malgré une volatilité importante en 2023, l'année s'est également révélée positive pour l'univers du revenu fixe, avec des gains sur tous les segments, des obligations d'État au crédit noté Investment grade, en passant par le haut rendement. Les actions mondiales ont terminé à la hausse en janvier 2024, l'optimisme du marché ayant toutefois été modéré par des signes plus bellicistes que prévu de la part de la Fed lors de sa réunion du 31 janvier.

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, le compartiment a généré une performance positive.

Structure du portefeuille-titres

Répartition selon les devises en % de l'actif net

USD	60.07
EUR	38.96
JPY	0.08
TOTAL	99.11

Répartition selon les instruments de placement en % de l'actif net

Fonds d'investissement, ouvert	99.03
Options sur indices boursiers, classic-styled	0.08
TOTAL	99.11

Etat des actifs nets

	EUR
Actif	31.1.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	518 344 285.64
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	30 759 754.68
Total portefeuille-titres (note 1)	549 104 040.32
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	7 668 236.52
Autres liquidités (marges)	109 538.31
A recevoir sur ventes de titres (note 1)	407 108.22
A recevoir sur souscriptions	104 910.07
Bénéfice non réalisé sur contrats financiers à terme (note 1)	2 754.70
TOTAL Actif	557 396 588.14
Passif	
Perte non réalisée sur contrats de change à terme (note 1)	-1 984 559.53
A payer sur rachats	-673 391.18
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-661 176.43
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-3 444.19
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-11 788.48
Total des Provisions pour frais	-676 409.10
TOTAL Passif	-3 334 359.81
Actifs nets à la fin de l'exercice	554 062 228.33

Etat des opérations

	EUR
Revenus	1.2.2023-31.1.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	219 353.65
Dividendes	504 002.62
Revenus nets sur prêts de titres (note 15)	276.00
Autres revenus (note 4)	35 573.81
TOTAL des Revenus	759 206.08
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-8 216 217.56
Taxe d'abonnement (note 3)	-82 993.49
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-2 409.87
TOTAL des Charges	-8 301 620.92
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-7 542 414.84
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	5 571 043.30
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur options	77 945.16
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	497 192.03
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	-2 106 516.17
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	2 015 026.10
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	6 054 690.42
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	-1 487 724.42
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	27 490 175.44
Plus- (Moins-) value non réalisée sur options	71 684.07
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats financiers à terme	2 754.70
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	-9 187 829.96
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	18 376 784.25
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	16 889 059.83

Variations de l'actif net

	EUR
	1.2.2023-31.1.2024
Actif net au début de l'exercice	638 537 737.24
Souscriptions	9 083 582.81
Rachats	-110 299 459.90
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-101 215 877.09
Dividendes versés	-148 691.65
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-7 542 414.84
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	6 054 690.42
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	18 376 784.25
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	16 889 059.83
Actifs nets à la fin de l'exercice	554 062 228.33

Evolution des parts en circulation

	1.2.2023-31.1.2024
Catégorie	K-1-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	2.3400
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-1.8800
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0.4600
Catégorie	N-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	2 249 089.7720
Nombre de parts émises	3 586.4660
Nombre de parts rachetées	-243 193.5380
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 009 482.7000
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	148 933.6110
Nombre de parts émises	2 162.4460
Nombre de parts rachetées	-24 730.1710
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	126 365.8860
Catégorie	P-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	42 339.4560
Nombre de parts émises	724.7620
Nombre de parts rachetées	-8 257.2800
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	34 806.9380
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	373 162.6590
Nombre de parts émises	5 413.2800
Nombre de parts rachetées	-60 209.9380
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	318 366.0010
Catégorie	Q-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	82 341.7650
Nombre de parts émises	3 930.8460
Nombre de parts rachetées	-15 286.7720
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	70 985.8390

Distribution annuelle¹

UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (EUR)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-dist	3.4.2023	6.4.2023	EUR	2.3064
Q-dist	3.4.2023	6.4.2023	EUR	0.6853

¹ Voir note 6

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 janvier 2024

OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en EUR	
		Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Fonds d'investissement, ouvert			
Irlande			
USD FEDERATED HERMES SDG ENGAGEMENT HIGH-M- USD	7 090 164.00	14 135 290.37	2.55
USD NEUBERGER BERMAN GLOBAL HIGH YIELD SDG ENGAGEMENT FU-I4- USD	1 396 797.00	13 861 884.15	2.50
EUR RECORD UCITS ICAV - RECORD EM SUSTAINABLE FIN-A- HEDGED EUR	157 497.00	16 662 300.62	3.01
EUR UBS (IRL) ETF PLC-MSCI EMU ESG UNIVERSAL LOW CARBON-A- EUR	565 483.00	10 408 280.10	1.88
USD UBS IRL ETF PIC-MSCI ACWI ESG UNIVERSAL UCITS ETF A-DIST	1 220 104.00	17 886 247.28	3.23
USD UBS IRL ETF PLC-MSCI ACWI SOCIALLY RES UCITS ETF-A-DIST-USD	152 617.00	2 555 676.16	0.46
TOTAL Irlande		75 509 678.68	13.63
Luxembourg			
USD FOCUSED SICAV - WORLD BANK LONG TERM BOND USD U-X-ACC	5 193.00	43 322 981.97	7.82
USD FOCUSED SICAV - WORLD BANK BOND USD U-X-ACC	3 151.00	28 608 498.29	5.16
USD SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 1-5 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	1 610 137.00	15 565 522.34	2.81
USD SUSTNABLE DEVELOPMNT BK BD 5-10 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	2 421 114.00	22 962 079.21	4.14
USD UBS (LUX) BD SICAV-USD INVES GRA CORPOR SUSTAI (USD) U-X-ACC	5 962.39	65 960 197.99	11.91
EUR UBS (LUX) BOND SICAV - EUR CORP SUSTAINABLE (EUR) U-X-ACC	4 180.00	50 050 107.80	9.03
EUR UBS (LUX) BOND SICAV - GREEN SOC SUSTAINABLE BD(EUR)U-X-ACC	8 099.00	72 541 447.16	13.09
EUR UBS (LUX) EQUITY FUND -EURO COUNTRIES OPP SUST (EUR) U-X-ACC	1 885.49	57 834 028.47	10.44
USD UBS (LUX) EQUITY FUND-GLBAL SUSTAINABLE IMPRO (USD) U-X-ACC	2 015.00	17 698 090.50	3.19
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - GL HI DIV (USD)-I-X-ACC	35 254.00	9 250 584.69	1.67
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - GLOBAL OPPORTUNITY (USD) U-X-ACC	1 020.00	11 695 871.67	2.11
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - ACTIVE CLIMATE AWARE (USD) I-X-ACC	86 782.00	11 660 145.36	2.10
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - LONG TERM THEMES (USD) U-X-ACC	1 266.00	11 681 243.60	2.11
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - ENGAGE FOR IMPACT (USD) U-X-ACC	4 165.00	34 898 654.83	6.30
USD UBS (LUX) FD SOL -MSCI EMERG MRKT SOC RES UCITS ETF-USD-A-DT	1 005 844.00	11 111 740.39	2.01
EUR UBS (LUX) MONEY MARKET FUND - EUR U-X-ACC	795.00	8 338 357.50	1.51
TOTAL Luxembourg		473 179 551.77	85.40
Total des Fonds d'investissement, ouvert		548 689 230.45	99.03
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée		548 689 230.45	99.03

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Options sur indices boursiers, classic-styled

JPY

JPY TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2650.00000 12.04.24	-70.00	-121 234.95	-0.02
JPY TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2450.00000 12.04.24	70.00	529 025.25	0.10
TOTAL JPY		407 790.30	0.08

USD

USD S&P 500 INDEX PUT 4200.00000 15.03.24	25.00	12 888.38	0.00
USD S&P 500 INDEX PUT 3800.00000 15.03.24	-25.00	-5 868.81	0.00
TOTAL USD		7 019.57	0.00

Total des Options sur indices boursiers, classic-styled

414 809.87 0.08

Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

414 809.87 0.08

Total du Portefeuille-titres

549 104 040.32 99.11

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en EUR Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Instruments dérivés			
Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle			
Contrats financiers à terme sur obligations			
USD US 10YR ULTRA NOTE FUTURE 19.03.24	-104.00	-315 794.02	-0.06
USD US 5YR TREASURY NOTE FUTURE 28.03.24	221.00	318 548.72	0.06
TOTAL des Contrats financiers à terme sur obligations		2 754.70	0.00
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle		2 754.70	0.00
Total des Instruments dérivés		2 754.70	0.00
Contrats de change à terme			
Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité			
EUR 763 197.08 HKD 6 522 660.00 8.2.2024		-4 917.61	0.00
EUR 24.61 ILS 100.00 8.2.2024		-0.69	0.00
EUR 2 928 729.81 CAD 4 284 192.83 8.2.2024		-22 773.45	0.00
EUR 633 328.06 DKK 4 722 000.00 8.2.2024		-220.66	0.00
AUD 16 693 995.09 EUR 10 216 770.19 8.2.2024		-58 018.68	-0.01
EUR 5 463 048.21 GBP 4 701 980.58 8.2.2024		-48 155.64	-0.01
EUR 681 286.65 SEK 7 637 910.25 8.2.2024		761.30	0.00
EUR 5 872 668.88 JPY 922 051 003.00 8.2.2024		61 846.18	0.01
EUR 25 438.33 SGD 37 000.00 8.2.2024		-51.36	0.00
EUR 182 453.66 NZD 320 000.00 8.2.2024		1 161.68	0.00
EUR 867 277.51 NOK 9 827 601.10 8.2.2024		2 137.21	0.00
EUR 275 029 740.29 USD 300 916 007.00 8.2.2024		-1 926 122.70	-0.35
EUR 9 568 849.22 CHF 8 892 475.11 8.2.2024		22 294.25	0.00
USD 1 300 000.00 EUR 1 185 695.41 8.2.2024		10 793.36	0.00
EUR 1 149 863.80 JPY 185 000 000.00 8.2.2024		-16 017.69	0.00
EUR 6 464 664.27 USD 7 040 000.00 8.2.2024		-14 782.59	0.00
USD 5 050 000.00 EUR 4 634 640.29 8.2.2024		13 258.38	0.00
USD 1 560 000.00 EUR 1 441 537.34 8.2.2024		-5 750.82	0.00
Total des Contrats de change à terme		-1 984 559.53	-0.36
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités		7 777 774.83	1.40
Autres actifs et passifs		-837 781.99	-0.15
Total de l'Actif net		554 062 228.33	100.00

UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (EUR)

Comparaison sur trois ans

	ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Actif net en EUR		442 626 697.21	465 520 651.82	554 969 563.73
Catégorie I-A2-acc	LU1100168837			
Parts en circulation		180 563.6460	171 704.2760	162 365.2110
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		128.87	122.36	133.29
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		128.87	122.36	133.29
Catégorie K-1-acc	LU0886758357			
Parts en circulation		4.7000	4.7000	6.1000
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		4 222 894.40	4 024 892.54	4 401 671.09
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		4 222 894.40	4 024 892.54	4 401 671.09
Catégorie N-acc	LU0167295749			
Parts en circulation		1 686 683.9600	1 901 839.0750	2 147 113.6100
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		17.50	16.83	18.56
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		17.50	16.83	18.56
Catégorie (USD hedged) P-4%-mdist	LU1107510445			
Parts en circulation		4 506.8870	5 696.9570	6 549.6280
Valeur nette d'inventaire par part en USD		945.32	926.08	1 030.97
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		945.32	926.08	1 030.97
Catégorie P-acc	LU0049785446			
Parts en circulation		103 030.5630	113 307.1720	124 465.4630
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		2 791.62	2 677.27	2 946.10
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		2 791.62	2 677.27	2 946.10
Catégorie P-C-dist	LU0108564344			
Parts en circulation		5 760.6460	5 896.8500	6 361.7060
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		113.85	109.38	120.43
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		113.85	109.38	120.43
Catégorie P-dist	LU0049785362			
Parts en circulation		18 613.9380	22 675.7450	25 686.3270
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		1 705.99	1 639.05	1 804.83
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		1 705.99	1 639.05	1 804.83
Catégorie P-mdist	LU1008478924			
Parts en circulation		1 010.5200	1 105.7100	1 094.1300
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		947.67	927.81	1 036.78
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		947.67	927.81	1 036.78
Catégorie (USD hedged) P-mdist	LU1008479062			
Parts en circulation		3 706.7230	4 182.5570	4 798.6280
Valeur nette d'inventaire par part en USD		1 045.46	1 028.49	1 134.81
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		1 045.46	1 028.49	1 134.81
Catégorie Q-acc	LU0941351172			
Parts en circulation		271 034.1410	291 225.9280	248 937.2360
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		133.53	127.21	139.05
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		133.53	127.21	139.05
Catégorie Q-C-dist	LU1240797990			
Parts en circulation		1 496.8640	884.1760	94.1760
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		116.53	111.67	122.14
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		116.53	111.67	122.14

ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Catégorie Q-dist	LU1240798022		
Parts en circulation	45 765.9140	50 512.2020	52 359.8620
Valeur nette d'inventaire par part en EUR	112.26	107.59	117.77
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹	112.26	107.59	117.77

¹ Voir note 1

Performance

	Devise	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Catégorie I-A2-acc	EUR	5.3%	-8.2%	3.9%
Catégorie K-1-acc	EUR	4.9%	-8.6%	3.5%
Catégorie N-acc	EUR	4.0%	-9.3%	2.6%
Catégorie (USD hedged) P-4%-mdist	USD	6.2%	-6.5%	3.7%
Catégorie P-acc	EUR	4.3%	-9.1%	2.9%
Catégorie P-C-dist	EUR	4.3%	-9.1%	2.9%
Catégorie P-dist	EUR	4.3%	-9.1%	2.9%
Catégorie P-mdist	EUR	4.3%	-9.1%	2.9%
Catégorie (USD hedged) P-mdist	USD	6.2%	-6.5%	3.7%
Catégorie Q-acc	EUR	5.0%	-8.5%	3.6%
Catégorie Q-C-dist	EUR	5.0%	-8.5%	3.6%
Catégorie Q-dist	EUR	5.0%	-8.5%	3.6%

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Pour la période sous revue, les actions mondiales ont connu leur meilleure année depuis 2019, encouragées par l'optimisme concernant une baisse rapide des taux de la part de la Réserve fédérale et l'idée que les innovations opérées dans l'intelligence artificielle allaient doper les résultats. Malgré une volatilité importante en 2023, l'année s'est également révélée positive pour l'univers du revenu fixe, avec des gains sur tous les segments, des obligations d'État au crédit noté Investment grade, en passant par le haut rendement. Les actions mondiales ont terminé à la hausse en janvier 2024, l'optimisme du marché ayant toutefois été modéré par des signes plus bellicistes que prévu de la part de la Fed lors de sa réunion du 31 janvier.

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, le compartiment a généré une performance positive.

Structure du portefeuille-titres

Répartition selon les devises en % de l'actif net

USD	61.17
EUR	37.87
JPY	0.08
TOTAL	99.12

Répartition selon les instruments de placement en % de l'actif net

Fonds d'investissement, ouvert	99.04
Options sur indices boursiers, classic-styled	0.08
TOTAL	99.12

Etat des actifs nets

	EUR
Actif	31.1.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	411 242 491.31
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	27 468 315.20
Total portefeuille-titres (note 1)	438 710 806.51
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	6 136 011.31
Autres liquidités (marges)	90 136.57
A recevoir sur souscriptions	76 225.46
Autres créances	25.76
TOTAL Actif	445 013 205.61
Passif	
Perte non réalisée sur contrats financiers à terme (note 1)	-172.53
Perte non réalisée sur contrats de change à terme (note 1)	-1 394 496.70
A payer sur achats de titres (note 1)	-186.81
A payer sur rachats	-425 217.21
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-560 501.07
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-3 139.75
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-2 794.33
Total des Provisions pour frais	-566 435.15
TOTAL Passif	-2 386 508.40
Actifs nets à la fin de l'exercice	442 626 697.21

Etat des opérations

	EUR
Revenus	1.2.2023-31.1.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	164 971.00
Dividendes	476 198.50
Autres revenus (note 4)	4 678.21
TOTAL des Revenus	645 847.71
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-6 665 929.35
Taxe d'abonnement (note 3)	-62 701.32
Autres commissions et frais (note 2)	-69 404.40
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-1 654.74
TOTAL des Charges	-6 799 689.81
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-6 153 842.10
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	3 267 850.68
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur options	55 563.66
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	370 827.18
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	-1 848 775.71
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	1 984 690.51
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	3 830 156.32
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	-2 323 685.78
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	27 277 174.10
Plus- (Moins-) value non réalisée sur options	65 628.64
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats financiers à terme	-172.53
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	-6 246 455.77
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	21 096 174.44
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	18 772 488.66

Variations de l'actif net

	EUR
	1.2.2023-31.1.2024
Actif net au début de l'exercice	465 520 651.82
Souscriptions	14 213 533.60
Rachats	-55 427 664.39
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-41 214 130.79
Dividendes versés	-452 312.48
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-6 153 842.10
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	3 830 156.32
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	21 096 174.44
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	18 772 488.66
Actifs nets à la fin de l'exercice	442 626 697.21

Evolution des parts en circulation

	1.2.2023-31.1.2024
Catégorie	I-A2-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	171 704.2760
Nombre de parts émises	8 948.0950
Nombre de parts rachetées	-88.7250
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	180 563.6460
Catégorie	K-1-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	4.7000
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	0.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4.7000
Catégorie	N-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	1 901 839.0750
Nombre de parts émises	8 083.3890
Nombre de parts rachetées	-223 238.5040
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 686 683.9600
Catégorie	(USD hedged) P-4%-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	5 696.9570
Nombre de parts émises	59.3790
Nombre de parts rachetées	-1 249.4490
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 506.8870
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	113 307.1720
Nombre de parts émises	3 961.1620
Nombre de parts rachetées	-14 237.7710
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	103 030.5630
Catégorie	P-C-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	5 896.8500
Nombre de parts émises	426.7620
Nombre de parts rachetées	-562.9660
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 760.6460
Catégorie	P-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	22 675.7450
Nombre de parts émises	293.8550
Nombre de parts rachetées	-4 355.6620
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 613.9380

Catégorie	P-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	1 105.7100
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-95.1900
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 010.5200
Catégorie	(USD hedged) P-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	4 182.5570
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-475.8340
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 706.7230
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	291 225.9280
Nombre de parts émises	12 666.1660
Nombre de parts rachetées	-32 857.9530
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	271 034.1410
Catégorie	Q-C-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	884.1760
Nombre de parts émises	712.6880
Nombre de parts rachetées	-100.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 496.8640
Catégorie	Q-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	50 512.2020
Nombre de parts émises	819.5080
Nombre de parts rachetées	-5 565.7960
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	45 765.9140

Distribution annuelle¹

UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (EUR)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-C-dist	3.4.2023	6.4.2023	EUR	0.1948
P-dist	3.4.2023	6.4.2023	EUR	2.9189
Q-C-dist	3.4.2023	6.4.2023	EUR	0.6654
Q-dist	3.4.2023	6.4.2023	EUR	0.6429

Distribution mensuelle¹

UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (EUR)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
(USD hedged) P-4%-mdist	10.2.2023	15.2.2023	USD	3.08
(USD hedged) P-4%-mdist	10.3.2023	15.3.2023	USD	3.03
(USD hedged) P-4%-mdist	11.4.2023	14.4.2023	USD	3.05
(USD hedged) P-4%-mdist	10.5.2023	15.5.2023	USD	3.07
(USD hedged) P-4%-mdist	12.6.2023	15.6.2023	USD	3.02
(USD hedged) P-4%-mdist	10.7.2023	13.7.2023	USD	3.07
(USD hedged) P-4%-mdist	10.8.2023	15.8.2023	USD	3.1137
(USD hedged) P-4%-mdist	11.9.2023	14.9.2023	USD	3.0723
(USD hedged) P-4%-mdist	10.10.2023	13.10.2023	USD	2.9931
(USD hedged) P-4%-mdist	10.11.2023	15.11.2023	USD	2.9239
(USD hedged) P-4%-mdist	11.12.2023	14.12.2023	USD	3.0562
(USD hedged) P-4%-mdist	10.1.2024	16.1.2024	USD	3.1508
P-mdist	15.2.2023	21.2.2023	EUR	1.24

¹ Voir note 6

UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (EUR)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-mdist	15.3.2023	20.3.2023	EUR	1.22
P-mdist	17.4.2023	20.4.2023	EUR	1.22
P-mdist	15.5.2023	18.5.2023	EUR	1.23
P-mdist	15.6.2023	20.6.2023	EUR	1.22
P-mdist	17.7.2023	20.7.2023	EUR	1.23
P-mdist	16.8.2023	21.8.2023	EUR	1.2498
P-mdist	15.9.2023	20.9.2023	EUR	1.2337
P-mdist	16.10.2023	19.10.2023	EUR	1.2042
P-mdist	15.11.2023	20.11.2023	EUR	2.5731
P-mdist	15.12.2023	20.12.2023	EUR	2.6864
P-mdist	16.1.2024	19.1.2024	EUR	2.7653
(USD hedged) P-mdist	15.2.2023	21.2.2023	USD	3.62
(USD hedged) P-mdist	15.3.2023	20.3.2023	USD	3.56
(USD hedged) P-mdist	17.4.2023	20.4.2023	USD	3.58
(USD hedged) P-mdist	15.5.2023	18.5.2023	USD	3.60
(USD hedged) P-mdist	15.6.2023	20.6.2023	USD	3.55
(USD hedged) P-mdist	17.7.2023	20.7.2023	USD	3.60
(USD hedged) P-mdist	16.8.2023	21.8.2023	USD	3.6443
(USD hedged) P-mdist	15.9.2023	20.9.2023	USD	3.5950
(USD hedged) P-mdist	16.10.2023	19.10.2023	USD	3.5045
(USD hedged) P-mdist	15.11.2023	20.11.2023	USD	4.1008
(USD hedged) P-mdist	15.12.2023	20.12.2023	USD	4.2830
(USD hedged) P-mdist	16.1.2024	19.1.2024	USD	4.4119

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 janvier 2024

OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en EUR	
		Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Fonds d'investissement, ouvert			
Irlande			
USD FEDERATED HERMES SDG ENGAGEMENT HIGH-M- USD	5 543 367.00	11 051 521.82	2.50
USD NEUBERGER BERMAN GLOBAL HIGH YIELD SDG ENGAGEMENT FU-I4- USD	1 135 562.00	11 269 374.79	2.55
EUR RECORD UCITS ICAV - RECORD EM SUSTAINABLE FIN-A- HEDGED EUR	123 366.00	13 051 431.95	2.95
EUR UBS (IRL) ETF PLC-MSCI EMU ESG UNIVERSAL LOW CARBON-A- EUR	645 735.00	11 885 398.41	2.68
USD UBS IRL ETF PIC-MSCI ACWI ESG UNIVERSAL UCITS ETF A-DIST	1 526 229.00	22 373 920.00	5.05
USD UBS IRL ETF PLC-MSCI ACWI SOCIALLY RES UCITS ETF-A-DIST-USD	184 645.00	3 092 006.95	0.70
TOTAL Irlande		72 723 653.92	16.43
Luxembourg			
USD FOCUSED SICAV - WORLD BANK LONG TERM BOND USD U-X-ACC	1 600.00	13 348 116.92	3.02
USD FOCUSED SICAV - WORLD BANK BOND USD U-X-ACC	977.00	8 870 359.51	2.00
USD SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 1-5 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	1 280 402.00	12 377 906.93	2.80
USD SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 5-10 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	1 937 368.00	18 374 185.38	4.15
USD UBS (LUX) BD SICAV-USD INVES GRA CORPOR SUSTAI (USD) U-X-ACC	3 584.37	39 652 849.82	8.96
EUR UBS (LUX) BOND SICAV - EUR CORP SUSTAINABLE (EUR) U-X-ACC	2 616.00	31 323 225.36	7.08
EUR UBS (LUX) BOND SICAV - GREEN SOC SUSTAINABLE BD(EUR)U-X-ACC	4 473.00	40 063 945.32	9.05
EUR UBS (LUX) EQUITY FUND -EURO COUNTRIES OPP SUST (EUR) U-X-ACC	2 118.00	64 965 752.88	14.68
USD UBS (LUX) EQUITY FUND-GLBAL SUSTAINABLE IMPRO (USD) U-X-ACC	2 502.00	21 975 495.00	4.96
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - GL HI DIV (USD)-I-X-ACC	44 835.00	11 764 621.45	2.66
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - GLOBAL OPPORTUNITY (USD) U-X-ACC	1 276.00	14 631 306.13	3.31
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - ACTIVE CLIMATE AWARE (USD) I-X-ACC	108 206.00	14 538 702.60	3.28
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - LONG TERM THEMES (USD) U-X-ACC	1 584.00	14 615 394.84	3.30
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - ENGAGE FOR IMPACT (USD) U-X-ACC	5 248.00	43 973 142.99	9.93
USD UBS (LUX) FD SOL -MSCI EMERG MRKT SOC RES UCITS ETF-USD-A-DT	800 679.00	8 845 245.57	2.00
EUR UBS (LUX) MONEY MARKET FUND - EUR U-X-ACC	604.00	6 335 054.00	1.43
TOTAL Luxembourg		365 655 304.70	82.61
Total des Fonds d'investissement, ouvert		438 378 958.62	99.04
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée		438 378 958.62	99.04

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Options sur indices boursiers, classic-styled

JPY			
JPY TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2650.00000 12.04.24	-56.00	-96 987.96	-0.02
JPY TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2450.00000 12.04.24	56.00	423 220.20	0.10
TOTAL JPY		326 232.24	0.08
USD			
USD S&P 500 INDEX PUT 4200.00000 15.03.24	20.00	10 310.70	0.00
USD S&P 500 INDEX PUT 3800.00000 15.03.24	-20.00	-4 695.05	0.00
TOTAL USD		5 615.65	0.00
Total des Options sur indices boursiers, classic-styled		331 847.89	0.08
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle		331 847.89	0.08
Total du Portefeuille-titres		438 710 806.51	99.12

Instruments dérivés

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Contrats financiers à terme sur obligations

USD US 10YR ULTRA NOTE FUTURE 19.03.24	-83.00	-249 079.40	-0.06
USD US 5YR TREASURY NOTE FUTURE 28.03.24	176.00	248 906.87	0.06
TOTAL des Contrats financiers à terme sur obligations		-172.53	0.00
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle		-172.53	0.00
Total des Instruments dérivés		-172.53	0.00

Dénomination					Evaluation en EUR Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Contrats de change à terme						
Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité						
USD	8 081 100.00	EUR	7 388 043.18	14.2.2024	47 546.26	0.01
AUD	13 428 511.97	EUR	8 218 285.68	8.2.2024	-46 669.75	-0.01
EUR	579 780.65	HKD	4 955 092.40	8.2.2024	-3 735.78	0.00
EUR	791 861.25	DKK	5 904 000.00	8.2.2024	-275.91	0.00
EUR	3 313 318.33	CAD	4 846 775.06	8.2.2024	-25 763.96	-0.01
EUR	6 499 887.26	GBP	5 594 375.62	8.2.2024	-57 295.17	-0.01
EUR	1 707 068.66	NOK	19 343 739.17	8.2.2024	4 206.67	0.00
EUR	8 074 068.62	JPY	1 267 686 503.00	8.2.2024	85 029.53	0.02
EUR	308 697.57	SGD	449 000.00	8.2.2024	-623.30	0.00
EUR	660 161.21	SEK	7 401 072.85	8.2.2024	737.68	0.00
EUR	151 094.44	NZD	265 000.00	8.2.2024	962.02	0.00
EUR	202 050 090.93	USD	221 067 388.97	8.2.2024	-1 415 022.48	-0.32
EUR	9 266 424.13	CHF	8 611 426.94	8.2.2024	21 589.63	0.00
USD	480 000.00	EUR	437 795.23	8.2.2024	3 985.24	0.00
EUR	23 723.23	USD	26 000.00	14.2.2024	-199.91	0.00
EUR	5 959 612.38	USD	6 490 000.00	8.2.2024	-13 627.69	0.00
USD	3 150 000.00	EUR	2 892 057.13	8.2.2024	7 127.19	0.00
USD	720 000.00	EUR	665 324.93	8.2.2024	-2 654.23	0.00
EUR	98 456.18	USD	106 800.00	14.2.2024	187.26	0.00
Total des Contrats de change à terme					-1 394 496.70	-0.32
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités					6 226 147.88	1.41
Autres actifs et passifs					-915 587.95	-0.21
Total de l'Actif net					442 626 697.21	100.00

UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (EUR)

Comparaison sur trois ans

	ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Actif net en EUR		114 512 169.02	124 270 299.08	144 399 798.51
Catégorie N-acc	LU0167296127			
Parts en circulation		343 661.3740	392 186.2630	439 363.3620
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		20.22	19.30	21.15
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		20.22	19.30	21.15
Catégorie P-acc	LU0033036590			
Parts en circulation		25 469.3270	27 439.4720	31 173.7070
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		3 773.30	3 595.32	3 932.84
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		3 773.30	3 595.32	3 932.84
Catégorie Q-acc	LU0941351503			
Parts en circulation		76 147.9850	126 805.1630	80 928.3630
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		150.48	142.31	154.51
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		150.48	142.31	154.51

¹ Voir note 1

Performance

	Devise	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Catégorie N-acc	EUR	4.8%	-8.7%	5.3%
Catégorie P-acc	EUR	5.0%	-8.6%	5.5%
Catégorie Q-acc	EUR	5.7%	-7.9%	6.3%

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Pour la période sous revue, les actions mondiales ont connu leur meilleure année depuis 2019, encouragées par l'optimisme concernant une baisse rapide des taux de la part de la Réserve fédérale et l'idée que les innovations opérées dans l'intelligence artificielle allaient doper les résultats. Malgré une volatilité importante en 2023, l'année s'est également révélée positive pour l'univers du revenu fixe, avec des gains sur tous les segments, des obligations d'État au crédit noté Investment grade, en passant par le haut rendement. Les actions mondiales ont terminé à la hausse en janvier 2024, l'optimisme du marché ayant toutefois été modéré par des signes plus bellucistes que prévu de la part de la Fed lors de sa réunion du 31 janvier.

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, le compartiment a généré une performance positive.

Structure du portefeuille-titres

Répartition selon les devises en % de l'actif net

USD	61.99
EUR	37.06
JPY	0.08
TOTAL	99.13

Répartition selon les instruments de placement en % de l'actif net

Fonds d'investissement, ouvert	99.05
Options sur indices boursiers, classic-styled	0.08
TOTAL	99.13

Etat des actifs nets

	EUR
Actif	31.1.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	104 332 220.97
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	9 187 703.08
Total portefeuille-titres (note 1)	113 519 924.05
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	1 485 431.01
Autres liquidités (marges)	27 373.55
A recevoir sur ventes de titres (note 1)	189 636.98
A recevoir sur souscriptions	12 460.63
TOTAL Actif	115 234 826.22
Passif	
Perte non réalisée sur contrats financiers à terme (note 1)	-2 006.60
Perte non réalisée sur contrats de change à terme (note 1)	-342 793.70
A payer sur rachats	-208 551.94
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-168 209.57
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-1 077.31
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-18.08
Total des Provisions pour frais	-169 304.96
TOTAL Passif	-722 657.20
Actifs nets à la fin de l'exercice	114 512 169.02

Etat des opérations

	EUR
Revenus	1.2.2023-31.1.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	45 533.97
Dividendes	154 082.66
Revenus nets sur prêts de titres (note 15)	9.76
Autres revenus (note 4)	9 415.82
TOTAL des Revenus	209 042.21
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-1 989 526.28
Taxe d'abonnement (note 3)	-25 877.69
Autres commissions et frais (note 2)	-55 081.14
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-766.16
TOTAL des Charges	-2 071 251.27
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-1 862 209.06
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-969 023.64
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur options	13 979.57
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	96 099.83
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	-397 400.69
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	423 292.04
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-833 052.89
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	-2 695 261.95
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	9 498 498.83
Plus- (Moins-) value non réalisée sur options	18 306.12
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats financiers à terme	-2 006.60
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	-1 562 502.47
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	7 952 295.88
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	5 257 033.93

Variations de l'actif net

	EUR
	1.2.2023-31.1.2024
Actif net au début de l'exercice	124 270 299.08
Souscriptions	4 347 847.46
Rachats	-19 363 011.45
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-15 015 163.99
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-1 862 209.06
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-833 052.89
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	7 952 295.88
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	5 257 033.93
Actifs nets à la fin de l'exercice	114 512 169.02

Evolution des parts en circulation

	1.2.2023-31.1.2024
Catégorie	N-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	392 186.2630
Nombre de parts émises	7 701.9540
Nombre de parts rachetées	-56 226.8430
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	343 661.3740
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	27 439.4720
Nombre de parts émises	1 015.7140
Nombre de parts rachetées	-2 985.8590
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25 469.3270
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	126 805.1630
Nombre de parts émises	3 807.2020
Nombre de parts rachetées	-54 464.3800
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	76 147.9850

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 janvier 2024

OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en EUR		en % de l'actif net
		Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)		
Fonds d'investissement, ouvert				
Irlande				
USD FEDERATED HERMES SDG ENGAGEMENT HIGH-M- USD	856 950.00	1 708 456.54		1.49
USD NEUBERGER BERMAN GLOBAL HIGH YIELD SDG ENGAGEMENT FU-I4- USD	172 104.00	1 707 968.81		1.49
EUR RECORD UCITS ICAV - RECORD EM SUSTAINABLE FIN-A- HEDGED EUR	31 493.00	3 331 783.04		2.91
EUR UBS (IRL) ETF PLC-MSCI EMU ESG UNIVERSAL LOW CARBON-A- EUR	451 599.00	8 312 131.19		7.26
USD UBS IRL ETF PIC-MSCI ACWI ESG UNIVERSAL UCITS ETF A-DIST	548 837.00	8 045 735.69		7.03
USD UBS IRL ETF PLC-MSCI ACWI SOCIALLY RES UCITS ETF-A-DIST-USD	66 416.00	1 112 181.39		0.97
TOTAL Irlande		24 218 256.66		21.15
Luxembourg				
USD SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 1-5 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	330 560.00	3 195 590.85		2.79
USD SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 5-10 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	494 002.00	4 685 162.72		4.09
USD UBS (LUX) BD SICAV-USD INVES GRA CORPOR SUSTAI (USD) U-X-ACC	418.00	4 624 261.37		4.04
EUR UBS (LUX) BOND SICAV - EUR CORP SUSTAINABLE (EUR) U-X-ACC	190.00	2 275 004.90		1.99
EUR UBS (LUX) BOND SICAV - GREEN SOC SUSTAINABLE BD(EUR)U-X-ACC	642.00	5 750 291.28		5.02
EUR UBS (LUX) EQUITY FUND -EURO COUNTRIES OPP SUST (EUR) U-X-ACC	679.00	20 827 075.64		18.19
USD UBS (LUX) EQUITY FUND-GLBAL SUSTAINABLE IMPRO (USD) U-X-ACC	895.00	7 860 938.46		6.86
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - GL HI DIV (USD)-I-X-ACC	16 123.00	4 230 645.52		3.69
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - GLOBAL OPPORTUNITY (USD) U-X-ACC	458.00	5 251 675.71		4.59
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - ACTIVE CLIMATE AWARE (USD) I-X-ACC	38 915.00	5 228 671.35		4.57
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - LONG TERM THEMES (USD) U-X-ACC	569.00	5 250 100.80		4.58
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - ENGAGE FOR IMPACT (USD) U-X-ACC	1 887.00	15 811 227.29		13.81
USD UBS (LUX) FD SOL -MSCI EMERG MRKT SOC RES UCITS ETF-USD-A-DT	206 556.00	2 281 861.45		1.99
EUR UBS (LUX) MONEY MARKET FUND - EUR U-X-ACC	185.00	1 940 372.50		1.69
TOTAL Luxembourg		89 212 879.84		77.90
Total des Fonds d'investissement, ouvert		113 431 136.50		99.05
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée		113 431 136.50		99.05

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Options sur indices boursiers, classic-styled

JPY				
JPY TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2650.00000 12.04.24	-15.00	-25 978.92		-0.02
JPY TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2450.00000 12.04.24	15.00	113 362.55		0.10
TOTAL JPY		87 383.63		0.08
USD				
USD S&P 500 INDEX PUT 4200.00000 15.03.24	5.00	2 577.68		0.00
USD S&P 500 INDEX PUT 3800.00000 15.03.24	-5.00	-1 173.76		0.00
TOTAL USD		1 403.92		0.00
Total des Options sur indices boursiers, classic-styled		88 787.55		0.08
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle		88 787.55		0.08
Total du Portefeuille-titres		113 519 924.05		99.13

Instruments dérivés

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Contrats financiers à terme sur obligations

USD US 10YR ULTRA NOTE FUTURE 19.03.24	-22.00	-65 664.56		-0.06
USD US 5YR TREASURY NOTE FUTURE 28.03.24	45.00	63 657.96		0.06
TOTAL des Contrats financiers à terme sur obligations		-2 006.60		0.00
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle		-2 006.60		0.00
Total des Instruments dérivés		-2 006.60		0.00

Dénomination				Evaluation en EUR		
				Bénéfice/(perte) non réalisé(e)	en % de	
				sur futures/Contrats de	l'actif	
				change à terme/	net	
				swaps (note 1)		
	Nombre/					
	Nominal					
Contrats de change à terme						
Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité						
EUR	132 159.44	HKD	1 129 500.00	8.2.2024	-851.56	0.00
EUR	284 340.42	DKK	2 120 000.00	8.2.2024	-99.07	0.00
EUR	1 411 088.04	CAD	2 064 162.16	8.2.2024	-10 972.45	-0.01
ILS	10 000.00	EUR	2 461.43	8.2.2024	69.01	0.00
AUD	3 292 526.24	EUR	2 015 034.97	8.2.2024	-11 442.92	-0.01
EUR	2 360 688.50	GBP	2 031 816.50	8.2.2024	-20 808.98	-0.02
EUR	102 440.84	SGD	149 000.00	8.2.2024	-206.84	0.00
EUR	42 762.58	NZD	75 000.00	8.2.2024	272.27	0.00
EUR	2 897 370.54	JPY	454 907 891.00	8.2.2024	30 512.75	0.03
EUR	555 348.39	NOK	6 292 959.82	8.2.2024	1 368.52	0.00
EUR	211 546.23	SEK	2 371 646.55	8.2.2024	236.39	0.00
EUR	47 753 401.80	USD	52 248 033.16	8.2.2024	-334 432.60	-0.29
EUR	2 863 235.48	CHF	2 660 847.68	8.2.2024	6 670.99	0.00
USD	175 000.00	EUR	159 612.84	8.2.2024	1 452.96	0.00
EUR	119 280.12	USD	130 000.00	8.2.2024	-368.76	0.00
EUR	1 652 924.44	USD	1 800 000.00	8.2.2024	-3 752.31	0.00
EUR	167 817.96	JPY	27 000 000.00	8.2.2024	-2 337.72	0.00
USD	980 000.00	EUR	899 751.11	8.2.2024	2 217.34	0.00
USD	87 000.00	EUR	80 393.43	8.2.2024	-320.72	0.00
Total des Contrats de change à terme					-342 793.70	-0.30
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités					1 512 804.56	1.32
Autres actifs et passifs					-175 759.29	-0.15
Total de l'Actif net					114 512 169.02	100.00

UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (EUR)

Comparaison sur trois ans

	ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Actif net en EUR		59 704 711.14	64 990 396.97	78 213 499.81
Catégorie I-A3-acc	LU2191001754			
Parts en circulation		19 073.1860	13 293.8600	7 641.7520
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		99.52	92.93	100.22
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		99.36	92.93	100.22
Catégorie N-acc	LU0167296390			
Parts en circulation		162 176.9580	179 568.7320	184 835.4310
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		23.67	22.37	24.43
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		23.63	22.37	24.43
Catégorie P-acc	LU0073129206			
Parts en circulation		82 989.7150	94 892.1150	109 327.5230
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		555.81	525.11	573.00
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		554.92	525.11	573.00
Catégorie Q-acc	LU0941351339			
Parts en circulation		46 960.0520	63 291.0530	60 682.0830
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		167.00	156.56	169.53
Prix d'émission et de rachat par part en EUR ¹		166.73	156.56	169.53

¹ Voir note 1

Performance

	Devise	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Catégorie I-A3-acc	EUR	6.9%	-7.3%	-
Catégorie N-acc	EUR	5.6%	-8.4%	7.9%
Catégorie P-acc	EUR	5.7%	-8.4%	8.0%
Catégorie Q-acc	EUR	6.5%	-7.7%	8.8%

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Pour la période sous revue, les actions mondiales ont connu leur meilleure année depuis 2019, encouragées par l'optimisme concernant une baisse rapide des taux de la part de la Réserve fédérale et l'idée que les innovations opérées dans l'intelligence artificielle allaient doper les résultats. Malgré une volatilité importante en 2023, l'année s'est également révélée positive pour l'univers du revenu fixe, avec des gains sur tous les segments, des obligations d'État au crédit noté Investment grade, en passant par le haut rendement. Les actions mondiales ont terminé à la hausse en janvier 2024, l'optimisme du marché ayant toutefois été modéré par des signes plus bellicistes que prévu de la Fed lors de sa réunion du 31 janvier.

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, le compartiment a généré une performance positive.

Structure du portefeuille-titres

Répartition selon les devises en % de l'actif net

USD	64.86
EUR	34.14
TOTAL	99.00

Répartition selon les instruments de placement en % de l'actif net

Fonds d'investissement, ouvert	99.00
TOTAL	99.00

Etat des actifs nets

	EUR
Actif	31.1.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	54 178 837.75
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	4 930 959.29
Total portefeuille-titres (note 1)	59 109 797.04
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	843 540.65
A recevoir sur ventes de titres (note 1)	53 055.08
A recevoir sur souscriptions	2 333.59
Autres actifs	85.55
TOTAL Actif	60 008 811.91
Passif	
Perte non réalisée sur contrats de change à terme (note 1)	-159 873.23
A payer sur rachats	-53 826.92
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-89 803.03
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-597.59
Total des Provisions pour frais	-90 400.62
TOTAL Passif	-304 100.77
Actifs nets à la fin de l'exercice	59 704 711.14

Etat des opérations

	EUR
Revenus	1.2.2023-31.1.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	21 144.93
Intérêts sur titres	2 719.67
Dividendes	98 649.85
Autres revenus (note 4)	6 640.47
TOTAL des Revenus	129 154.92
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-1 064 491.29
Taxe d'abonnement (note 3)	-13 209.05
Autres commissions et frais (note 2)	-28 646.27
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-31.46
TOTAL des Charges	-1 106 378.07
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-977 223.15
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-1 042 529.04
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur options	6 028.11
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	-76 906.25
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	96 075.79
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-1 017 331.39
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	-1 994 554.54
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	6 135 808.18
Plus- (Moins-) value non réalisée sur options	-8 273.86
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	-786 260.64
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	5 341 273.68
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	3 346 719.14

Variations de l'actif net

	EUR
	1.2.2023-31.1.2024
Actif net au début de l'exercice	64 990 396.97
Souscriptions	2 864 612.94
Rachats	-11 497 017.91
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-8 632 404.97
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-977 223.15
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-1 017 331.39
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	5 341 273.68
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	3 346 719.14
Actifs nets à la fin de l'exercice	59 704 711.14

Evolution des parts en circulation

	1.2.2023-31.1.2024
Catégorie	I-A3-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	13 293.8600
Nombre de parts émises	6 190.1250
Nombre de parts rachetées	-410.7990
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 073.1860
Catégorie	N-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	179 568.7320
Nombre de parts émises	2 512.5700
Nombre de parts rachetées	-19 904.3440
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	162 176.9580
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	94 892.1150
Nombre de parts émises	4 003.7640
Nombre de parts rachetées	-15 906.1640
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	82 989.7150
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	63 291.0530
Nombre de parts émises	764.0000
Nombre de parts rachetées	-17 095.0010
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	46 960.0520

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 janvier 2024

OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en EUR	
		Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Fonds d'investissement, ouvert			
Irlande			
EUR UBS (IRL) ETF PLC-MSCI EMU ESG UNIVERSAL LOW CARBON-A- EUR	397 747.00	7 320 931.28	12.26
USD UBS IRL ETF PIC-MSCI ACWI ESG UNIVERSAL UCITS ETF A-DIST	389 019.00	5 702 866.34	9.55
USD UBS IRL ETF PLC-MSCI ACWI SOCIALLY RES UCITS ETF-A-DIST-USD	46 638.00	780 985.24	1.31
TOTAL Irlande		13 804 782.86	23.12
Luxembourg			
USD ROBECOSAM GLOBAL SDG ENGAGEMENT EQUITIES-I- CAPITALISATION	6 107.00	560 297.92	0.94
EUR UBS (LUX) EQUITY FUND -EURO COUNTRIES OPP SUST (EUR) U-X-ACC	353.50	10 842 962.06	18.16
USD UBS (LUX) EQUITY FUND-GLBAL SUSTAINABLE IMPRO (USD) U-X-ACC	642.00	5 638 796.08	9.44
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - GL HI DIV (USD)-I-X-ACC	11 428.00	2 998 686.16	5.02
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - GLOBAL OPPORTUNITY (USD) U-X-ACC	325.00	3 726 625.78	6.24
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - ACTIVE CLIMATE AWARE (USD) I-X-ACC	27 862.00	3 743 575.51	6.27
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - LONG TERM THEMES (USD) U-X-ACC	403.50	3 723 050.39	6.24
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - ENGAGE FOR IMPACT (USD) U-X-ACC	1 273.00	10 666 503.62	17.87
USD UBS (LUX) FD SOL -MSCI EMERG MRKT SOC RES UCITS ETF-USD-A-DT	106 901.00	1 180 954.66	1.98
EUR UBS (LUX) MONEY MARKET FUND - EUR U-X-ACC	212.00	2 223 562.00	3.72
TOTAL Luxembourg		45 305 014.18	75.88
Total des Fonds d'investissement, ouvert		59 109 797.04	99.00
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée		59 109 797.04	99.00
Total du Portefeuille-titres		59 109 797.04	99.00

Contrats de change à terme

Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité

ILS	10 000.00	EUR	2 461.43	8.2.2024	69.01	0.00
AUD	1 688 598.48	EUR	1 033 426.84	8.2.2024	-5 868.59	-0.01
EUR	169 543.19	HKD	1 449 000.00	8.2.2024	-1 092.44	0.00
EUR	207 796.52	DKK	1 549 300.00	8.2.2024	-72.40	0.00
EUR	966 375.82	CAD	1 413 630.01	8.2.2024	-7 514.42	-0.01
EUR	1 578 323.23	GBP	1 358 444.02	8.2.2024	-13 912.59	-0.02
EUR	23 091.79	NZD	40 500.00	8.2.2024	147.02	0.00
EUR	2 055 009.92	JPY	322 651 251.00	8.2.2024	21 641.69	0.04
EUR	434 180.84	NOK	4 919 943.23	8.2.2024	1 069.94	0.00
EUR	70 127.29	SGD	102 000.00	8.2.2024	-141.59	0.00
EUR	124 652.16	SEK	1 397 476.42	8.2.2024	139.29	0.00
EUR	22 514 691.01	USD	24 633 812.00	8.2.2024	-157 677.70	-0.27
EUR	1 807 540.10	CHF	1 679 774.13	8.2.2024	4 211.34	0.01
USD	91 000.00	EUR	82 998.68	8.2.2024	755.53	0.00
NOK	1 610 000.00	EUR	140 698.69	8.2.2024	1 032.33	0.00
EUR	117 610.62	GBP	101 000.00	8.2.2024	-771.75	0.00
EUR	1 165 311.73	USD	1 269 000.00	8.2.2024	-2 645.38	-0.01
USD	350 000.00	EUR	321 339.68	8.2.2024	791.91	0.00
EUR	284 426.94	USD	309 000.00	5.2.2024	-37.96	0.00
USD	194 000.00	EUR	178 549.41	8.2.2024	3.53	0.00
Total des Contrats de change à terme					-159 873.23	-0.27
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités					843 540.65	1.41
Autres actifs et passifs					-88 753.32	-0.14
Total de l'Actif net					59 704 711.14	100.00

UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (USD)

Comparaison sur trois ans

	ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Actif net en USD		93 602 018.24	104 169 902.88	128 577 773.59
Catégorie I-A3-acc	LU1421906303			
Parts en circulation		47 683.7260	36 123.0860	32 379.6900
Valeur nette d'inventaire par part en USD		111.08	106.49	113.18
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		111.08	106.39	113.18
Catégorie P-acc	LU0039703532			
Parts en circulation		26 533.3280	31 306.2270	35 805.1150
Valeur nette d'inventaire par part en USD		2 657.02	2 562.89	2 740.68
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		2 657.02	2 560.58	2 740.68
Catégorie P-dist	LU0039703375			
Parts en circulation		6 798.6420	7 954.5100	8 557.2960
Valeur nette d'inventaire par part en USD		1 006.27	976.45	1 052.55
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		1 006.27	975.57	1 052.55
Catégorie P-mdist	LU1415540852			
Parts en circulation		4 307.1380	3 781.6130	4 611.0340
Valeur nette d'inventaire par part en USD		874.31	883.26	967.47
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		874.31	882.47	967.47
Catégorie (HKD) P-mdist²	LU2616736901			
Parts en circulation		93.8520	-	-
Valeur nette d'inventaire par part en HKD		9 940.09	-	-
Prix d'émission et de rachat par part en HKD ¹		9 940.09	-	-
Catégorie Q-acc	LU1240800026			
Parts en circulation		60 677.3070	79 356.5370	111 669.1780
Valeur nette d'inventaire par part en USD		114.02	109.51	116.60
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		114.02	109.41	116.60
Catégorie Q-dist	LU1240800299			
Parts en circulation		1 634.0810	3 046.0560	2 815.8560
Valeur nette d'inventaire par part en USD		98.49	95.57	104.50
Prix d'émission et de rachat par part en USD ¹		98.49	95.48	104.50

¹ Voir note 1

² Première VNI 12.5.2023

Performance

	Devise	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Catégorie I-A3-acc	USD	4.4%	-5.9%	-2.1%
Catégorie P-acc	USD	3.8%	-6.6%	-2.8%
Catégorie P-dist	USD	3.8%	-6.6%	-2.8%
Catégorie P-mdist	USD	3.8%	-6.6%	-2.8%
Catégorie (HKD) P-mdist ¹	HKD	-	-	-
Catégorie Q-acc	USD	4.2%	-6.2%	-2.3%
Catégorie Q-dist	USD	4.2%	-6.2%	-2.3%

¹ Aucune donnée n'est disponible pour calculer la performance du fonds vu son lancement récent.

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Pour la période sous revue, les actions mondiales ont connu leur meilleure année depuis 2019, encouragées par l'optimisme concernant une baisse rapide des taux de la part de la Réserve fédérale et l'idée que les innovations opérées dans l'intelligence artificielle allaient doper les résultats. Malgré une volatilité importante en 2023, l'année s'est également révélée positive pour l'univers du revenu fixe, avec des gains sur tous les segments, des obligations d'État au crédit noté Investment grade, en passant par le haut rendement. Les actions mondiales ont terminé à la hausse en janvier 2024, l'optimisme du marché ayant toutefois été modéré par des signes plus bellicistes que prévu de la part de la Fed lors de sa réunion du 31 janvier.

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, le compartiment a généré une performance positive.

Structure du portefeuille-titres

Répartition selon les devises en % de l'actif net

USD	73.72
EUR	25.06
TOTAL	98.78

Répartition selon les instruments de placement en % de l'actif net

Fonds d'investissement, ouvert	98.78
TOTAL	98.78

Etat des actifs nets

	USD
Actif	31.1.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	93 264 776.86
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-808 284.14
Total portefeuille-titres (note 1)	92 456 492.72
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	1 266 868.91
Autres liquidités (marges)	17 853.31
A recevoir sur ventes de titres (note 1)	339 724.95
A recevoir sur souscriptions	105.90
Intérêts à recevoir sur titres	500.00
Autres actifs	14.62
Bénéfice non réalisé sur contrats financiers à terme (note 1)	1 726.58
Bénéfice non réalisé sur contrats de change à terme (note 1)	151 253.62
TOTAL Actif	94 234 540.61
Passif	
A payer sur rachats	-551 331.02
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-80 570.85
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-620.50
Total des Provisions pour frais	-81 191.35
TOTAL Passif	-632 522.37
Actifs nets à la fin de l'exercice	93 602 018.24

Etat des opérations

	USD
Revenus	1.2.2023-31.1.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	63 304.56
Intérêts sur titres	454 729.85
Revenus nets sur prêts de titres (note 15)	14 451.07
Autres revenus (note 4)	37 685.65
TOTAL des Revenus	570 171.13
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-943 252.01
Taxe d'abonnement (note 3)	-18 821.88
Autres commissions et frais (note 2)	-43 733.32
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-120.82
TOTAL des Charges	-1 005 928.03
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-435 756.90
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-2 776 544.27
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	75 719.08
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	-703 985.28
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	-121 184.83
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-3 525 995.30
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	-3 961 752.20
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	6 569 131.57
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats financiers à terme	1 726.58
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	724 301.99
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	7 295 160.14
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	3 333 407.94

Variations de l'actif net

	USD
	1.2.2023-31.1.2024
Actif net au début de l'exercice	104 169 902.88
Souscriptions	12 229 287.49
Rachats	-25 931 895.57
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-13 702 608.08
Dividendes versés	-198 684.50
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-435 756.90
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-3 525 995.30
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	7 295 160.14
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	3 333 407.94
Actifs nets à la fin de l'exercice	93 602 018.24

Evolution des parts en circulation

	1.2.2023-31.1.2024
Catégorie	I-A3-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	36 123.0860
Nombre de parts émises	24 557.6860
Nombre de parts rachetées	-12 997.0460
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	47 683.7260
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	31 306.2270
Nombre de parts émises	2 695.2340
Nombre de parts rachetées	-7 468.1330
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26 533.3280
Catégorie	P-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	7 954.5100
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-1 155.8680
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 798.6420
Catégorie	P-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	3 781.6130
Nombre de parts émises	1 107.5920
Nombre de parts rachetées	-582.0670
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 307.1380
Catégorie	(HKD) P-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	0.0000
Nombre de parts émises	101.6810
Nombre de parts rachetées	-7.8290
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	93.8520
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	79 356.5370
Nombre de parts émises	14 677.7850
Nombre de parts rachetées	-33 357.0150
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	60 677.3070
Catégorie	Q-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	3 046.0560
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-1 411.9750
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 634.0810

Distribution annuelle¹

UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (USD)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-dist	3.4.2023	6.4.2023	USD	5.8563
Q-dist	3.4.2023	6.4.2023	USD	0.9838

Distribution mensuelle¹

UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (USD)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-mdist	15.2.2023	21.2.2023	USD	3.31
P-mdist	15.3.2023	20.3.2023	USD	3.24
P-mdist	17.4.2023	20.4.2023	USD	3.29
P-mdist	15.5.2023	18.5.2023	USD	3.29
P-mdist	15.6.2023	20.6.2023	USD	3.26
P-mdist	17.7.2023	20.7.2023	USD	3.24
P-mdist	16.8.2023	21.8.2023	USD	3.2443
P-mdist	15.9.2023	20.9.2023	USD	3.2263
P-mdist	16.10.2023	19.10.2023	USD	3.1768
P-mdist	15.11.2023	20.11.2023	USD	3.5010
P-mdist	15.12.2023	20.12.2023	USD	3.5853
P-mdist	16.1.2024	19.1.2024	USD	3.6568
(HKD) P-mdist	15.6.2023	20.6.2023	HKD	37.10
(HKD) P-mdist	17.7.2023	20.7.2023	HKD	36.92
(HKD) P-mdist	16.8.2023	21.8.2023	HKD	36.7968
(HKD) P-mdist	15.9.2023	20.9.2023	HKD	36.7957
(HKD) P-mdist	16.10.2023	19.10.2023	HKD	36.1849
(HKD) P-mdist	15.11.2023	20.11.2023	HKD	39.8405
(HKD) P-mdist	15.12.2023	20.12.2023	HKD	40.7255
(HKD) P-mdist	16.1.2024	19.1.2024	HKD	41.5272

¹ Voir note 6

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 janvier 2024

OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en USD		en % de l'actif net
		Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)		
Fonds d'investissement, ouvert				
Irlande				
USD	FEDERATED HERMES SDG ENGAGEMENT HIGH-M- USD	1 111 942.00	2 408 021.60	2.57
USD	NEUBERGER BERMAN GLOBAL HIGH YIELD SDG ENGAGEMENT FU-I4- USD	219 650.00	2 367 827.00	2.53
USD	RECORD UCITS ICAV-RECORD EM SUSTAINABLE FINANCE FUND-A-USD	25 009.00	2 778 980.07	2.97
EUR	XTRACKERS (IE) PLC - XTRACKERS USD CORPORATE GRE EN-1C- EUR	115 511.00	3 275 243.22	3.50
EUR	XTRACKERS USD CORPORATE GREEN BOND-ACCUM SHS-1C-HEDGED EUR	129 863.00	3 286 924.89	3.51
TOTAL Irlande			14 116 996.78	15.08
Luxembourg				
USD	FOCUSED FUND - CORPORATE BOND SUSTAINABLE USD U-X-ACC	809.00	7 936 476.07	8.48
USD	FOCUSED SICAV - US CORPORATE BOND SUSTAINABLE USD U-X-ACC	820.00	7 981 576.60	8.53
USD	FOCUSED SICAV - WORLD BANK BOND USD U-X-ACC	1 050.00	10 355 373.00	11.06
USD	SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 1-5 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	1 601 351.00	16 815 786.85	17.97
USD	UBS (LUX) BD SICAV-USD INVES GRA CORPOR SUSTAI (USD) U-X-ACC	1 410.00	16 943 800.80	18.10
EUR	UBS (LUX) BOND SICAV - GREEN SOC SUSTAINABLE BD(EUR)U-X-ACC	1 736.00	16 890 181.89	18.05
USD	UBS (LUX) MONEY MARKET FUND - USD U-X-ACC	117.05	1 416 300.73	1.51
TOTAL Luxembourg			78 339 495.94	83.70
Total des Fonds d'investissement, ouvert			92 456 492.72	98.78
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée			92 456 492.72	98.78
Total du Portefeuille-titres			92 456 492.72	98.78

Instruments dérivés

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Contrats financiers à terme sur obligations

USD	US 10YR ULTRA NOTE FUTURE 19.03.24	-16.00	-51 875.00	-0.06
USD	US 5YR TREASURY NOTE FUTURE 28.03.24	35.00	53 601.58	0.06
TOTAL des Contrats financiers à terme sur obligations			1 726.58	0.00
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle			1 726.58	0.00
Total des Instruments dérivés			1 726.58	0.00

Contrats de change à terme

Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité

AUD	2 772 000.00	USD	1 857 205.90	8.2.2024	-24 435.74	-0.03
GBP	61 000.00	USD	77 552.13	8.2.2024	131.62	0.00
JPY	9 682 673.00	USD	67 487.17	8.2.2024	-1 187.30	0.00
NOK	237 885.58	USD	22 968.50	8.2.2024	-215.33	0.00
SEK	2 142.66	USD	209.10	8.2.2024	-1.68	0.00
USD	24 150 382.93	EUR	22 072 848.87	8.2.2024	167 957.01	0.18
USD	952 260.55	CHF	808 973.05	8.2.2024	8 650.00	0.01
USD	277 689.65	EUR	255 000.00	8.2.2024	628.97	0.00
USD	111 636.86	EUR	103 000.00	8.2.2024	-273.93	0.00
Total des Contrats de change à terme					151 253.62	0.16

Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités

Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités					1 284 722.22	1.37
Autres actifs et passifs					-292 176.90	-0.31
Total de l'Actif net					93 602 018.24	100.00

UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (USD)

Comparaison sur trois ans

	ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Actif net en USD		691 554 903.02	756 851 305.07	815 280 432.58
Catégorie I-A1-dist¹	LU2694994273			
Parts en circulation		10.0000	-	-
Valeur nette d'inventaire par part en USD		1 060.77	-	-
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		1 060.77	-	-
Catégorie I-A3-acc³	LU2591952846			
Parts en circulation		13 577.8800	-	-
Valeur nette d'inventaire par part en USD		105.69	-	-
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		105.69	-	-
Catégorie K-1-acc	LU0939686977			
Parts en circulation		14.7000	14.9000	15.1000
Valeur nette d'inventaire par part en USD		7 067 715.93	6 700 748.81	7 199 483.78
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		7 067 715.93	6 700 748.81	7 199 483.78
Catégorie (JPY hedged) K-1-acc	LU1610875996			
Parts en circulation		2.3000	2.6000	2.6000
Valeur nette d'inventaire par part en JPY		509 135 169	510 626 520	563 886 362
Prix d'émission et de rachat par part en JPY ²		509 135 169	510 626 520	563 886 363
Catégorie P-4%-mdist	LU1417001382			
Parts en circulation		99 148.3620	107 399.4570	111 570.2500
Valeur nette d'inventaire par part en USD		920.82	913.60	1 027.38
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		920.82	913.60	1 027.38
Catégorie P-acc	LU0033043885			
Parts en circulation		83 343.6740	97 464.8010	106 507.2520
Valeur nette d'inventaire par part en USD		3 731.98	3 557.36	3 842.83
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		3 731.98	3 557.36	3 842.83
Catégorie (GBP hedged) P-acc⁴	LU1634239799			
Parts en circulation		-	745.4720	715.4720
Valeur nette d'inventaire par part en GBP		-	1 018.29	1 113.52
Prix d'émission et de rachat par part en GBP ²		-	1 018.29	1 113.52
Catégorie (JPY hedged) P-acc	LU1410364910			
Parts en circulation		1 418 348.9810	1 399 512.3440	665 090.2550
Valeur nette d'inventaire par part en JPY		10 418	10 506	11 670
Prix d'émission et de rachat par part en JPY ²		10 418	10 506	11 670
Catégorie P-dist	LU0033041590			
Parts en circulation		15 665.4370	22 996.1600	28 697.9450
Valeur nette d'inventaire par part en USD		1 629.16	1 555.72	1 681.63
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		1 629.16	1 555.72	1 681.63
Catégorie P-mdist⁵	LU2487699634			
Parts en circulation		33.5750	14.3560	-
Valeur nette d'inventaire par part en USD		974.99	967.24	-
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		974.99	967.24	-
Catégorie Q-4%-mdist	LU1891428622			
Parts en circulation		84 738.1340	84 738.1340	88 589.0750
Valeur nette d'inventaire par part en USD		96.50	95.16	106.32
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		96.50	95.16	106.32

	ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Catégorie Q-acc		LU0941351925		
Partis en circulation		251 750.8770	290 802.7200	266 531.2020
Valeur nette d'inventaire par part en USD		139.66	132.34	142.12
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		139.66	132.34	142.12
Catégorie Q-dist		LU1240800539		
Partis en circulation		50 803.7570	50 815.2880	49 858.1760
Valeur nette d'inventaire par part en USD		115.93	110.68	119.21
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		115.93	110.68	119.21

¹ Première VNI 7.11.2023

² Voir note 1

³ Première VNI 8.5.2023

⁴ La catégorie de parts (GBP hedged) P-acc était en circulation jusqu'au 5.6.2023

⁵ Première VNI 8.6.2022

Performance

	Devise	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Catégorie I-A1-dist ¹	USD	-	-	-
Catégorie I-A3-acc ¹	USD	-	-	-
Catégorie K-1-acc	USD	5.5%	-6.9%	1.7%
Catégorie (JPY hedged) K-1-acc	JPY	-0.3%	-9.4%	1.6%
Catégorie P-4%-mdist	USD	4.9%	-7.4%	1.2%
Catégorie P-acc	USD	4.9%	-7.4%	1.2%
Catégorie (GBP hedged) P-acc ²	GBP	-	-8.6%	0.8%
Catégorie (JPY hedged) P-acc	JPY	-0.8%	-10.0%	0.9%
Catégorie P-dist	USD	4.9%	-7.4%	1.2%
Catégorie P-mdist	USD	4.9%	-	-
Catégorie Q-4%-mdist	USD	5.5%	-6.9%	1.8%
Catégorie Q-acc	USD	5.5%	-6.9%	1.8%
Catégorie Q-dist	USD	5.5%	-6.9%	1.8%

¹ Aucune donnée n'est disponible pour calculer la performance du fonds vu son lancement récent.

² La catégorie de parts (GBP hedged) P-acc était en circulation jusqu'au 5.6.2023. Dès lors, aucune donnée n'est disponible pour calculer la performance.

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Pour la période sous revue, les actions mondiales ont connu leur meilleure année depuis 2019, encouragées par l'optimisme concernant une baisse rapide des taux de la part de la Réserve fédérale et l'idée que les innovations opérées dans l'intelligence artificielle allaient doper les résultats. Malgré une volatilité importante en 2023, l'année s'est également révélée positive pour l'univers du revenu fixe, avec des gains sur tous les segments, des obligations d'État au crédit noté Investment grade, en passant par le haut rendement. Les actions mondiales ont terminé à la hausse en janvier 2024, l'optimisme du marché ayant toutefois été modéré par des signes plus bellucistes que prévu de la part de la Fed lors de sa réunion du 31 janvier.

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, le compartiment a généré une performance positive.

Structure du portefeuille-titres

Répartition selon les devises en % de l'actif net

USD	85.51
EUR	13.09
JPY	0.07
TOTAL	98.67

Répartition selon les instruments de placement en % de l'actif net

Fonds d'investissement, ouvert	98.60
Options sur indices boursiers, classic-styled	0.07
TOTAL	98.67

Etat des actifs nets

	USD
Actif	31.1.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	682 743 326.49
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-371 662.92
Total portefeuille-titres (note 1)	682 371 663.57
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	10 069 633.02
Autres liquidités (marges)	133 757.56
A recevoir sur souscriptions	738.06
Bénéfice non réalisé sur contrats financiers à terme (note 1)	4 687.62
TOTAL Actif	692 580 479.83
Passif	
Perte non réalisée sur contrats de change à terme (note 1)	-226 235.36
Crédit en compte courant	-192.25
A payer sur rachats	-2 099.33
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-771 310.77
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-4 473.34
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-21 265.76
Total des Provisions pour frais	-797 049.87
TOTAL Passif	-1 025 576.81
Actifs nets à la fin de l'exercice	691 554 903.02

Etat des opérations

	USD
Revenus	1.2.2023-31.1.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	385 679.71
Dividendes	748 765.92
Autres revenus (note 4)	43 612.37
TOTAL des Revenus	1 178 058.00
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-9 303 013.47
Taxe d'abonnement (note 3)	-95 204.58
Autres commissions et frais (note 2)	-73 755.72
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-2 538.25
TOTAL des Charges	-9 474 512.02
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-8 296 454.02
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-12 967 227.57
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur options	85 505.16
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	579 625.95
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	-18 938 138.22
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	-3 329 597.82
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-34 569 832.50
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	-42 866 286.52
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	53 866 303.49
Plus- (Moins-) value non réalisée sur options	106 296.99
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats financiers à terme	4 687.62
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	2 335 329.16
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	56 312 617.26
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	13 446 330.74

Variations de l'actif net

	USD
	1.2.2023-31.1.2024
Actif net au début de l'exercice	756 851 305.07
Souscriptions	14 265 670.14
Rachats	-88 898 670.94
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-74 633 000.80
Dividendes versés	-4 109 731.99
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-8 296 454.02
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-34 569 832.50
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	56 312 617.26
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	13 446 330.74
Actifs nets à la fin de l'exercice	691 554 903.02

Evolution des parts en circulation

	1.2.2023-31.1.2024
Catégorie	I-A1-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	0.0000
Nombre de parts émises	10.0000
Nombre de parts rachetées	0.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10.0000
Catégorie	I-A3-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	0.0000
Nombre de parts émises	13 683.6520
Nombre de parts rachetées	-105.7720
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 577.8800
Catégorie	K-1-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	14.9000
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-0.2000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14.7000
Catégorie	(JPY hedged) K-1-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	2.6000
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-0.3000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2.3000
Catégorie	P-4%-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	107 399.4570
Nombre de parts émises	138.2300
Nombre de parts rachetées	-8 389.3250
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	99 148.3620
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	97 464.8010
Nombre de parts émises	1 392.3670
Nombre de parts rachetées	-15 513.4940
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	83 343.6740

Catégorie	(GBP hedged) P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	745.4720
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-745.4720
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0.0000
Catégorie	(JPY hedged) P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	1 399 512.3440
Nombre de parts émises	34 141.4000
Nombre de parts rachetées	-15 304.7630
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 418 348.9810
Catégorie	P-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	22 996.1600
Nombre de parts émises	84.6360
Nombre de parts rachetées	-7 415.3590
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 665.4370
Catégorie	P-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	14.3560
Nombre de parts émises	19.2190
Nombre de parts rachetées	0.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	33.5750
Catégorie	Q-4%-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	84 738.1340
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	0.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	84 738.1340
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	290 802.7200
Nombre de parts émises	35 797.0450
Nombre de parts rachetées	-74 848.8880
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	251 750.8770
Catégorie	Q-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	50 815.2880
Nombre de parts émises	1 973.4300
Nombre de parts rachetées	-1 984.9610
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50 803.7570

Distribution annuelle¹

UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (USD)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-dist	3.4.2023	6.4.2023	USD	2.7788
Q-dist	3.4.2023	6.4.2023	USD	0.8184

¹ Voir note 6

Distribution mensuelle¹

UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (USD)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-4%-mdist	10.2.2023	15.2.2023	USD	3.04
P-4%-mdist	10.3.2023	15.3.2023	USD	2.97
P-4%-mdist	11.4.2023	14.4.2023	USD	3.00
P-4%-mdist	10.5.2023	15.5.2023	USD	3.01
P-4%-mdist	12.6.2023	15.6.2023	USD	2.97
P-4%-mdist	10.7.2023	13.7.2023	USD	3.00
P-4%-mdist	10.8.2023	15.8.2023	USD	3.0467
P-4%-mdist	11.9.2023	14.9.2023	USD	3.0093
P-4%-mdist	10.10.2023	13.10.2023	USD	2.9354
P-4%-mdist	10.11.2023	15.11.2023	USD	2.8681
P-4%-mdist	11.12.2023	14.12.2023	USD	2.9915
P-4%-mdist	10.1.2024	16.1.2024	USD	3.0846
P-mdist	15.2.2023	21.2.2023	USD	3.22
P-mdist	15.3.2023	20.3.2023	USD	3.15
P-mdist	17.4.2023	20.4.2023	USD	3.18
P-mdist	15.5.2023	18.5.2023	USD	3.19
P-mdist	15.6.2023	20.6.2023	USD	3.15
P-mdist	17.7.2023	20.7.2023	USD	3.18
P-mdist	16.8.2023	21.8.2023	USD	3.2259
P-mdist	15.9.2023	20.9.2023	USD	3.1861
P-mdist	16.10.2023	19.10.2023	USD	3.1078
P-mdist	15.11.2023	20.11.2023	USD	3.0366
P-mdist	15.12.2023	20.12.2023	USD	3.1673
P-mdist	16.1.2024	19.1.2024	USD	3.2660
Q-4%-mdist	10.2.2023	15.2.2023	USD	0.31
Q-4%-mdist	10.3.2023	15.3.2023	USD	0.30
Q-4%-mdist	11.4.2023	14.4.2023	USD	0.31
Q-4%-mdist	10.5.2023	15.5.2023	USD	0.31
Q-4%-mdist	12.6.2023	15.6.2023	USD	0.31
Q-4%-mdist	10.7.2023	13.7.2023	USD	0.31
Q-4%-mdist	10.8.2023	15.8.2023	USD	0.3184
Q-4%-mdist	11.9.2023	14.9.2023	USD	0.3146
Q-4%-mdist	10.10.2023	13.10.2023	USD	0.3070
Q-4%-mdist	10.11.2023	15.11.2023	USD	0.3001
Q-4%-mdist	11.12.2023	14.12.2023	USD	0.3132
Q-4%-mdist	10.1.2024	16.1.2024	USD	0.3231

¹ Voir note 6

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 janvier 2024

OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en USD		en % de l'actif net
		Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)		
Fonds d'investissement, ouvert				
Irlande				
USD FEDERATED HERMES SDG ENGAGEMENT HIGH-M- USD	8 188 453.00		17 732 913.82	2.56
USD NEUBERGER BERMAN GLOBAL HIGH YIELD SDG ENGAGEMENT FU-I4- USD	1 615 434.00		17 414 378.52	2.52
USD RECORD UCITS ICAV-RECORD EM SUSTAINABLE FINANCE FUND-A-USD	185 465.00		20 608 722.43	2.98
USD UBS IRL ETF PIC-MSCI ACWI ESG UNIVERSAL UCITS ETF A-DIST	2 200 422.00		35 039 519.93	5.07
USD UBS IRL ETF PLC-MSCI ACWI SOCIALLY RES UCITS ETF-A-DIST-USD	259 772.00		4 725 252.68	0.68
TOTAL Irlande			95 520 787.38	13.81
Luxembourg				
USD FOCUSED FUND - CORPORATE BOND SUSTAINABLE USD U-X-ACC	1 058.00		10 379 223.34	1.50
USD FOCUSED SICAV - US CORPORATE BOND SUSTAINABLE USD U-X-ACC	1 065.00		10 366 315.95	1.50
USD FOCUSED SICAV - WORLD BANK LONG TERM BOND USD U-X-ACC	5 986.00		54 245 850.32	7.85
USD FOCUSED SICAV - WORLD BANK BOND USD U-X-ACC	3 660.00		36 095 871.60	5.22
USD SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 1-5 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	1 844 190.00		19 365 839.19	2.80
USD SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 5-10 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	2 787 294.00		28 714 981.52	4.15
USD UBS (LUX) BD SICAV-USD INVES GRA CORPOR SUSTAI (USD) U-X-ACC	10 354.00		124 422 775.52	17.99
EUR UBS (LUX) BOND SICAV - GREEN SOC SUSTAINABLE BD(EUR)U-X-ACC	9 305.00		90 531 764.11	13.09
USD UBS (LUX) EQUITY FUND-GLBAL SUSTAINABLE IMPRO (USD) U-X-ACC	3 634.00		34 670 976.48	5.01
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - GL HI DIV (USD)-I-X-ACC	64 641.00		18 424 624.23	2.67
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - GLOBAL OPPORTUNITY (USD) U-X-ACC	1 840.00		22 918 175.20	3.31
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - ACTIVE CLIMATE AWARE (USD) I-X-ACC	157 600.00		23 001 720.00	3.33
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - LONG TERM THEMES (USD) U-X-ACC	2 284.00		22 891 869.64	3.31
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - ENGAGE FOR IMPACT (USD) U-X-ACC	7 567.00		68 872 715.24	9.96
USD UBS (LUX) FD SOL -MSCI EMERG MRKT SOC RES UCITS ETF-USD-A-DT	1 154 370.00		13 852 440.00	2.00
USD UBS (LUX) MONEY MARKET FUND - USD U-X-ACC	626.00		7 574 318.30	1.10
TOTAL Luxembourg			586 329 460.64	84.79
Total des Fonds d'investissement, ouvert			681 850 248.02	98.60
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée			681 850 248.02	98.60

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Options sur indices boursiers, classic-styled

JPY

JPY TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2650.00000 12.04.24	-81.00		-152 385.84	-0.02
JPY TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2450.00000 12.04.24	81.00		664 956.39	0.09
TOTAL JPY			512 570.55	0.07

USD

USD S&P 500 INDEX PUT 4200.00000 15.03.24	29.00		16 240.00	0.00
USD S&P 500 INDEX PUT 3800.00000 15.03.24	-29.00		-7 395.00	0.00
TOTAL USD			8 845.00	0.00

Total des Options sur indices boursiers, classic-styled

521 415.55 0.07

Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

521 415.55 0.07

Total du Portefeuille-titres

682 371 663.57 98.67

Instruments dérivés

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Contrats financiers à terme sur obligations

USD US 10YR ULTRA NOTE FUTURE 19.03.24	-119.00		-390 203.13	-0.06
USD US 5YR TREASURY NOTE FUTURE 28.03.24	254.00		394 890.75	0.06
TOTAL des Contrats financiers à terme sur obligations			4 687.62	0.00

Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

4 687.62 0.00

Total des Instruments dérivés

4 687.62 0.00

Dénomination					Evaluation en USD Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Contrats de change à terme						
Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité						
JPY	15 850 456 000.00	USD	109 941 589.75	14.2.2024	-1 296 846.26	-0.18
USD	483 307.00	EUR	440 000.00	8.2.2024	5 241.51	0.00
AUD	18 492 653.01	USD	12 389 850.06	8.2.2024	-163 016.52	-0.02
USD	1 242 362.73	DKK	8 465 000.00	8.2.2024	8 361.14	0.00
USD	10 119 364.41	GBP	7 959 565.08	8.2.2024	-17 174.88	0.00
USD	224 594.28	NZD	360 000.00	8.2.2024	2 996.28	0.00
USD	174 764.34	SGD	232 300.00	8.2.2024	885.47	0.00
USD	1 211 038.68	SEK	12 409 461.48	8.2.2024	9 722.25	0.00
USD	5 341 358.61	CAD	7 139 866.16	8.2.2024	-3 042.60	0.00
USD	996 194.71	HKD	7 780 668.91	8.2.2024	667.83	0.00
USD	12 558 962.37	JPY	1 801 888 084.00	8.2.2024	220 950.01	0.03
USD	2 350 880.30	NOK	24 348 151.43	8.2.2024	22 039.82	0.00
USD	123 491 057.56	EUR	112 867 752.79	8.2.2024	858 834.77	0.12
USD	14 410 575.18	CHF	12 242 202.96	8.2.2024	130 900.66	0.02
USD	278 715.28	JPY	40 431 300.00	14.2.2024	1 584.56	0.00
USD	1 015 297.83	JPY	150 000 000.00	8.2.2024	-11 792.52	0.00
USD	1 524 570.60	EUR	1 400 000.00	8.2.2024	3 453.12	0.00
Total des Contrats de change à terme					-226 235.36	-0.03
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités					10 203 390.58	1.48
Crédit en compte courant et autres engagements à court terme					-192.25	0.00
Autres actifs et passifs					-798 411.14	-0.12
Total de l'Actif net					691 554 903.02	100.00

UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (USD)

Comparaison sur trois ans

	ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Actif net en USD		658 152 241.72	713 813 450.57	875 391 041.30
Catégorie I-A1-dist¹	LU2694994190			
Parts en circulation		10.0000	-	-
Valeur nette d'inventaire par part en USD		1 067.96	-	-
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		1 067.96	-	-
Catégorie I-A3-acc	LU1421906139			
Parts en circulation		349 552.7340	336 899.7020	327 490.7540
Valeur nette d'inventaire par part en USD		144.30	134.67	143.85
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		144.30	134.93	143.85
Catégorie K-1-acc	LU1202318041			
Parts en circulation		6.9220	9.9000	10.2000
Valeur nette d'inventaire par part en USD		6 916 784.04	6 485 100.42	6 959 887.38
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		6 916 784.04	6 497 422.11	6 959 887.38
Catégorie P-4%-mdist	LU1107502343			
Parts en circulation		71 018.5470	80 094.8630	94 799.8640
Valeur nette d'inventaire par part en USD		931.90	915.09	1 028.72
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		931.90	916.83	1 028.72
Catégorie (HKD) P-4%-mdist	LU1121136813			
Parts en circulation		8 756.8890	10 082.2540	12 912.8770
Valeur nette d'inventaire par part en HKD		9 503.45	9 357.86	10 465.49
Prix d'émission et de rachat par part en HKD ²		9 503.45	9 375.64	10 465.49
Catégorie (AUD hedged) P-4%-mdist	LU1121136656			
Parts en circulation		39 040.9970	44 892.9000	50 146.0590
Valeur nette d'inventaire par part en AUD		910.54	907.31	1 040.32
Prix d'émission et de rachat par part en AUD ²		910.54	909.03	1 040.32
Catégorie (CAD hedged) P-4%-mdist	LU1191161477			
Parts en circulation		15 192.2730	17 495.2530	22 170.7980
Valeur nette d'inventaire par part en CAD		869.62	860.41	975.40
Prix d'émission et de rachat par part en CAD ²		869.62	862.04	975.40
Catégorie (GBP hedged) P-4%-mdist	LU1195739559			
Parts en circulation		13 393.2980	15 976.2620	18 293.2810
Valeur nette d'inventaire par part en GBP		833.49	823.31	941.43
Prix d'émission et de rachat par part en GBP ²		833.49	824.87	941.43
Catégorie (RMB hedged) P-4%-mdist	LU1121136730			
Parts en circulation		3 400.2020	4 972.1230	6 486.9080
Valeur nette d'inventaire par part en CNH		10 698.90	10 765.57	12 155.08
Prix d'émission et de rachat par part en CNH ²		10 698.90	10 786.02	12 155.08
Catégorie P-6%-mdist³	LU2504084638			
Parts en circulation		818.6410	10.0100	-
Valeur nette d'inventaire par part en USD		1 008.86	1 010.78	-
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		1 008.86	1 012.70	-
Catégorie (AUD hedged) P-6%-mdist³	LU2504084984			
Parts en circulation		307.3910	1 926.9400	-
Valeur nette d'inventaire par part en AUD		984.03	1 000.43	-
Prix d'émission et de rachat par part en AUD ²		984.03	1 002.33	-
Catégorie (HKD) P-6%-mdist³	LU2504084802			
Parts en circulation		550.1040	88.1800	-
Valeur nette d'inventaire par part en HKD		10 047.09	10 094.16	-
Prix d'émission et de rachat par part en HKD ²		10 047.09	10 113.34	-

	ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Catégorie P-acc LU0049785792				
Parts en circulation		75 958.3040	84 943.3520	95 418.2180
Valeur nette d'inventaire par part en USD		3 721.58	3 511.01	3 791.48
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		3 721.58	3 517.68	3 791.48
Catégorie P-C-dist LU0108564427				
Parts en circulation		64 536.8550	1 401.4520	2 616.4520
Valeur nette d'inventaire par part en USD		171.86	162.50	176.10
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		171.86	162.81	176.10
Catégorie P-dist LU0049785529				
Parts en circulation		5 591.3920	8 791.0090	10 106.7410
Valeur nette d'inventaire par part en USD		2 323.33	2 196.77	2 373.80
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		2 323.33	2 200.94	2 373.80
Catégorie P-mdist LU1008478767				
Parts en circulation		33 700.1580	37 137.9480	37 888.7890
Valeur nette d'inventaire par part en USD		1 096.05	1 058.75	1 165.68
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		1 096.05	1 060.76	1 165.68
Catégorie (SGD hedged) P-mdist LU1008478841				
Parts en circulation		31 039.4530	35 802.2360	41 084.4870
Valeur nette d'inventaire par part en SGD		1 052.67	1 026.64	1 139.09
Prix d'émission et de rachat par part en SGD ²		1 052.67	1 028.59	1 139.09
Catégorie Q-4%-mdist LU1240798964				
Parts en circulation		110 514.7360	103 849.7650	103 830.6730
Valeur nette d'inventaire par part en USD		106.71	104.05	116.13
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		106.71	104.25	116.13
Catégorie (AUD hedged) Q-4%-mdist LU1240798378				
Parts en circulation		149 495.6580	159 725.6460	159 997.8200
Valeur nette d'inventaire par part en AUD		101.91	100.84	114.81
Prix d'émission et de rachat par part en AUD ²		101.91	101.03	114.81
Catégorie (HKD) Q-4%-mdist LU1240798618				
Parts en circulation		3 444.3550	23 406.5310	22 882.4380
Valeur nette d'inventaire par part en HKD		1 001.92	979.95	1 088.56
Prix d'émission et de rachat par part en HKD ²		1 001.92	981.81	1 088.56
Catégorie Q-acc LU0941351255				
Parts en circulation		165 519.9810	181 128.9120	268 919.9900
Valeur nette d'inventaire par part en USD		153.25	143.61	154.05
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		153.25	143.88	154.05
Catégorie Q-dist LU1240799186				
Parts en circulation		26 174.7740	24 227.9230	23 354.3710
Valeur nette d'inventaire par part en USD		134.92	127.18	136.57
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		134.92	127.42	136.57
Catégorie Q-mdist LU1240799269				
Parts en circulation		25 234.7150	56 470.9240	48 197.8260
Valeur nette d'inventaire par part en USD		108.78	104.37	114.15
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		108.78	104.57	114.15
Catégorie (SGD hedged) Q-mdist LU1240798881				
Parts en circulation		82 039.7390	105 355.2670	118 626.9500
Valeur nette d'inventaire par part en SGD		105.62	102.30	112.75
Prix d'émission et de rachat par part en SGD ²		105.62	102.49	112.75

¹ Première VNI 7.11.2023

² Voir note 1

³ Première VNI 1.9.2022

Performance

	Devise	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Catégorie I-A1-dist ¹	USD	-	-	-
Catégorie I-A3-acc	USD	6.9%	-6.4%	3.2%
Catégorie K-1-acc	USD	6.5%	-6.6%	2.7%
Catégorie P-4%-mdist	USD	5.8%	-7.2%	2.0%
Catégorie (HKD) P-4%-mdist	HKD	5.5%	-6.7%	2.6%
Catégorie (AUD hedged) P-4%-mdist	AUD	4.3%	-9.0%	1.5%
Catégorie (CAD hedged) P-4%-mdist	CAD	5.0%	-8.0%	1.8%
Catégorie (GBP hedged) P-4%-mdist	GBP	5.2%	-8.8%	1.7%
Catégorie (RMB hedged) P-4%-mdist	CNH	3.3%	-7.6%	4.6%
Catégorie P-6%-mdist	USD	5.8%	-	-
Catégorie (AUD hedged) P-6%-mdist	AUD	4.3%	-	-
Catégorie (HKD) P-6%-mdist	HKD	5.5%	-	-
Catégorie P-acc	USD	5.8%	-7.2%	2.0%
Catégorie P-C-dist	USD	5.8%	-7.2%	2.0%
Catégorie P-dist	USD	5.8%	-7.2%	2.0%
Catégorie P-mdist	USD	5.8%	-7.2%	2.0%
Catégorie (SGD hedged) P-mdist	SGD	4.2%	-7.8%	2.0%
Catégorie Q-4%-mdist	USD	6.5%	-6.6%	2.7%
Catégorie (AUD hedged) Q-4%-mdist	AUD	5.0%	-8.4%	2.2%
Catégorie (HKD) Q-4%-mdist	HKD	6.2%	-6.1%	3.3%
Catégorie Q-acc	USD	6.5%	-6.6%	2.7%
Catégorie Q-dist	USD	6.5%	-6.6%	2.7%
Catégorie Q-mdist	USD	6.5%	-6.6%	2.7%
Catégorie (SGD hedged) Q-mdist	SGD	4.9%	-7.2%	2.6%

¹ Aucune donnée n'est disponible pour calculer la performance du fonds vu son lancement récent.

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Pour la période sous revue, les actions mondiales ont connu leur meilleure année depuis 2019, encouragées par l'optimisme concernant une baisse rapide des taux de la part de la Réserve fédérale et l'idée que les innovations opérées dans l'intelligence artificielle allaient doper les résultats. Malgré une volatilité importante en 2023, l'année s'est également révélée positive pour l'univers du revenu fixe, avec des gains sur tous les segments, des obligations d'État au crédit noté Investment grade, en passant par le haut rendement. Les actions mondiales ont terminé à la hausse en janvier 2024, l'optimisme du marché ayant toutefois été modéré par des signes plus bellucistes que prévu de la part de la Fed lors de sa réunion du 31 janvier.

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, le compartiment a généré une performance positive.

Structure du portefeuille-titres

Répartition selon les devises en % de l'actif net

USD	89.54
EUR	9.06
JPY	0.08
TOTAL	98.68

Répartition selon les instruments de placement en % de l'actif net

Fonds d'investissement, ouvert	98.60
Options sur indices boursiers, classic-styled	0.08
TOTAL	98.68

Etat des actifs nets

	USD
Actif	31.1.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	646 267 502.08
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	3 173 043.65
Total portefeuille-titres (note 1)	649 440 545.73
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	8 968 985.95
Autres liquidités (marges)	127 854.53
A recevoir sur ventes de titres (note 1)	2 565 253.62
A recevoir sur souscriptions	689 238.37
Autres créances	230.04
Bénéfice non réalisé sur contrats financiers à terme (note 1)	5 101.68
Bénéfice non réalisé sur contrats de change à terme (note 1)	455 262.77
TOTAL Actif	662 252 472.69
Passif	
Crédit en compte courant	-112.33
A payer sur rachats	-3 268 172.81
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-808 791.74
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-4 743.45
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-18 410.64
Total des Provisions pour frais	-831 945.83
TOTAL Passif	-4 100 230.97
Actifs nets à la fin de l'exercice	658 152 241.72

Etat des opérations

	USD
Revenus	1.2.2023-31.1.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	376 604.81
Dividendes	949 398.89
Revenus nets sur prêts de titres (note 15)	971.36
Autres revenus (note 4)	81 356.82
TOTAL des Revenus	1 408 331.88
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-9 714 674.10
Taxe d'abonnement (note 3)	-97 635.41
Autres commissions et frais (note 2)	-75 293.45
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-2 238.36
TOTAL des Charges	-9 889 841.32
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-8 481 509.44
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-15 583 345.04
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur options	77 613.33
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	557 308.25
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	-2 632 783.73
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	-3 967 084.61
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-21 548 291.80
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	-30 029 801.24
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	61 976 445.34
Plus- (Moins-) value non réalisée sur options	99 537.53
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats financiers à terme	5 101.68
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	2 975 479.17
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	65 056 563.72
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	35 026 762.48

Variations de l'actif net

	USD
	1.2.2023-31.1.2024
Actif net au début de l'exercice	713 813 450.57
Souscriptions	38 067 926.59
Rachats	-120 672 905.78
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-82 604 979.19
Dividendes versés	-8 082 992.14
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-8 481 509.44
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-21 548 291.80
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	65 056 563.72
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	35 026 762.48
Actifs nets à la fin de l'exercice	658 152 241.72

Evolution des parts en circulation

	1.2.2023-31.1.2024
Catégorie	I-A1-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	0.0000
Nombre de parts émises	10.0000
Nombre de parts rachetées	0.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10.0000
Catégorie	I-A3-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	336 899.7020
Nombre de parts émises	21 061.0550
Nombre de parts rachetées	-8 408.0230
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	349 552.7340
Catégorie	K-1-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	9.9000
Nombre de parts émises	0.0220
Nombre de parts rachetées	-3.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6.9220
Catégorie	P-4%-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	80 094.8630
Nombre de parts émises	3 106.8390
Nombre de parts rachetées	-12 183.1550
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	71 018.5470
Catégorie	(HKD) P-4%-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	10 082.2540
Nombre de parts émises	71.3670
Nombre de parts rachetées	-1 396.7320
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 756.8890
Catégorie	(AUD hedged) P-4%-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	44 892.9000
Nombre de parts émises	1 257.4960
Nombre de parts rachetées	-7 109.3990
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	39 040.9970
Catégorie	(CAD hedged) P-4%-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	17 495.2530
Nombre de parts émises	0.7360
Nombre de parts rachetées	-2 303.7160
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 192.2730

Catégorie	(GBP hedged) P-4%-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	15 976.2620
Nombre de parts émises	122.9640
Nombre de parts rachetées	-2 705.9280
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 393.2980
Catégorie	(RMB hedged) P-4%-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	4 972.1230
Nombre de parts émises	300.4250
Nombre de parts rachetées	-1 872.3460
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 400.2020
Catégorie	P-6%-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	10.0100
Nombre de parts émises	812.5460
Nombre de parts rachetées	-3.9150
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	818.6410
Catégorie	(AUD hedged) P-6%-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	1 926.9400
Nombre de parts émises	322.0140
Nombre de parts rachetées	-1 941.5630
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	307.3910
Catégorie	(HKD) P-6%-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	88.1800
Nombre de parts émises	653.0610
Nombre de parts rachetées	-191.1370
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	550.1040
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	84 943.3520
Nombre de parts émises	2 432.8810
Nombre de parts rachetées	-11 417.9290
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	75 958.3040
Catégorie	P-C-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	1 401.4520
Nombre de parts émises	63 135.4030
Nombre de parts rachetées	0.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	64 536.8550
Catégorie	P-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	8 791.0090
Nombre de parts émises	103.1340
Nombre de parts rachetées	-3 302.7510
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 591.3920
Catégorie	P-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	37 137.9480
Nombre de parts émises	2 490.4930
Nombre de parts rachetées	-5 928.2830
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	33 700.1580
Catégorie	(SGD hedged) P-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	35 802.2360
Nombre de parts émises	54.9220
Nombre de parts rachetées	-4 817.7050
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 039.4530

Catégorie	Q-4%-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	103 849.7650
Nombre de parts émises	38 174.9120
Nombre de parts rachetées	-31 509.9410
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	110 514.7360
Catégorie	(AUD hedged) Q-4%-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	159 725.6460
Nombre de parts émises	3 964.5790
Nombre de parts rachetées	-14 194.5670
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	149 495.6580
Catégorie	(HKD) Q-4%-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	23 406.5310
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-19 962.1760
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 444.3550
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	181 128.9120
Nombre de parts émises	17 944.2800
Nombre de parts rachetées	-33 553.2110
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	165 519.9810
Catégorie	Q-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	24 227.9230
Nombre de parts émises	4 796.2810
Nombre de parts rachetées	-2 849.4300
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26 174.7740
Catégorie	Q-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	56 470.9240
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-31 236.2090
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25 234.7150
Catégorie	(SGD hedged) Q-mdist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	105 355.2670
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-23 315.5280
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	82 039.7390

Distribution annuelle¹

UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (USD)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-C-dist	3.4.2023	6.4.2023	USD	0.3570
P-dist	3.4.2023	6.4.2023	USD	4.8522
Q-dist	3.4.2023	6.4.2023	USD	0.7381

Distribution mensuelle¹

UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (USD)	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-4%-mdist	10.2.2023	15.2.2023	USD	3.05
P-4%-mdist	10.3.2023	15.3.2023	USD	2.97
P-4%-mdist	11.4.2023	14.4.2023	USD	2.99
P-4%-mdist	10.5.2023	15.5.2023	USD	3.01

¹ Voir note 6

**UBS (Lux) Strategy Fund
– Balanced Sustainable (USD)**

	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-4%-mdist	12.6.2023	15.6.2023	USD	2.96
P-4%-mdist	10.7.2023	13.7.2023	USD	3.03
P-4%-mdist	10.8.2023	15.8.2023	USD	3.0896
P-4%-mdist	11.9.2023	14.9.2023	USD	3.0438
P-4%-mdist	10.10.2023	13.10.2023	USD	2.9596
P-4%-mdist	10.11.2023	15.11.2023	USD	2.8738
P-4%-mdist	11.12.2023	14.12.2023	USD	3.0183
P-4%-mdist	10.1.2024	16.1.2024	USD	3.1239
(HKD) P-4%-mdist	10.2.2023	15.2.2023	HKD	31.25
(HKD) P-4%-mdist	10.3.2023	15.3.2023	HKD	30.50
(HKD) P-4%-mdist	11.4.2023	14.4.2023	HKD	30.71
(HKD) P-4%-mdist	10.5.2023	15.5.2023	HKD	30.83
(HKD) P-4%-mdist	12.6.2023	15.6.2023	HKD	30.30
(HKD) P-4%-mdist	10.7.2023	13.7.2023	HKD	30.99
(HKD) P-4%-mdist	10.8.2023	15.8.2023	HKD	31.4329
(HKD) P-4%-mdist	11.9.2023	14.9.2023	HKD	31.1383
(HKD) P-4%-mdist	10.10.2023	13.10.2023	HKD	30.2385
(HKD) P-4%-mdist	10.11.2023	15.11.2023	HKD	29.3340
(HKD) P-4%-mdist	11.12.2023	14.12.2023	HKD	30.7529
(HKD) P-4%-mdist	10.1.2024	16.1.2024	HKD	31.8213
(AUD hedged) P-4%-mdist	10.2.2023	15.2.2023	AUD	3.03
(AUD hedged) P-4%-mdist	10.3.2023	15.3.2023	AUD	2.95
(AUD hedged) P-4%-mdist	11.4.2023	14.4.2023	AUD	2.97
(AUD hedged) P-4%-mdist	10.5.2023	15.5.2023	AUD	2.97
(AUD hedged) P-4%-mdist	12.6.2023	15.6.2023	AUD	2.92
(AUD hedged) P-4%-mdist	10.7.2023	13.7.2023	AUD	2.99
(AUD hedged) P-4%-mdist	10.8.2023	15.8.2023	AUD	3.0426
(AUD hedged) P-4%-mdist	11.9.2023	14.9.2023	AUD	2.9946
(AUD hedged) P-4%-mdist	10.10.2023	13.10.2023	AUD	2.9080
(AUD hedged) P-4%-mdist	10.11.2023	15.11.2023	AUD	2.8204
(AUD hedged) P-4%-mdist	11.12.2023	14.12.2023	AUD	2.9570
(AUD hedged) P-4%-mdist	10.1.2024	16.1.2024	AUD	3.0554
(CAD hedged) P-4%-mdist	10.2.2023	15.2.2023	CAD	2.87
(CAD hedged) P-4%-mdist	10.3.2023	15.3.2023	CAD	2.80
(CAD hedged) P-4%-mdist	11.4.2023	14.4.2023	CAD	2.81
(CAD hedged) P-4%-mdist	10.5.2023	15.5.2023	CAD	2.82
(CAD hedged) P-4%-mdist	12.6.2023	15.6.2023	CAD	2.78
(CAD hedged) P-4%-mdist	10.7.2023	13.7.2023	CAD	2.84
(CAD hedged) P-4%-mdist	10.8.2023	15.8.2023	CAD	2.8949
(CAD hedged) P-4%-mdist	11.9.2023	14.9.2023	CAD	2.8512
(CAD hedged) P-4%-mdist	10.10.2023	13.10.2023	CAD	2.7708
(CAD hedged) P-4%-mdist	10.11.2023	15.11.2023	CAD	2.6878
(CAD hedged) P-4%-mdist	11.12.2023	14.12.2023	CAD	2.8208
(CAD hedged) P-4%-mdist	10.1.2024	16.1.2024	CAD	2.9166
(GBP hedged) P-4%-mdist	10.2.2023	15.2.2023	GBP	2.74
(GBP hedged) P-4%-mdist	10.3.2023	15.3.2023	GBP	2.67
(GBP hedged) P-4%-mdist	11.4.2023	14.4.2023	GBP	2.69
(GBP hedged) P-4%-mdist	10.5.2023	15.5.2023	GBP	2.70
(GBP hedged) P-4%-mdist	12.6.2023	15.6.2023	GBP	2.66
(GBP hedged) P-4%-mdist	10.7.2023	13.7.2023	GBP	2.71
(GBP hedged) P-4%-mdist	10.8.2023	15.8.2023	GBP	2.7694
(GBP hedged) P-4%-mdist	11.9.2023	14.9.2023	GBP	2.7280

**UBS (Lux) Strategy Fund
– Balanced Sustainable (USD)**

	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
(GBP hedged) P-4%-mdist	10.10.2023	13.10.2023	GBP	2.6524
(GBP hedged) P-4%-mdist	10.11.2023	15.11.2023	GBP	2.5750
(GBP hedged) P-4%-mdist	11.12.2023	14.12.2023	GBP	2.7022
(GBP hedged) P-4%-mdist	10.1.2024	16.1.2024	GBP	2.7942
(RMB hedged) P-4%-mdist	10.2.2023	15.2.2023	CNH	35.95
(RMB hedged) P-4%-mdist	10.3.2023	15.3.2023	CNH	34.98
(RMB hedged) P-4%-mdist	11.4.2023	14.4.2023	CNH	35.16
(RMB hedged) P-4%-mdist	10.5.2023	15.5.2023	CNH	35.20
(RMB hedged) P-4%-mdist	12.6.2023	15.6.2023	CNH	34.61
(RMB hedged) P-4%-mdist	10.7.2023	13.7.2023	CNH	35.26
(RMB hedged) P-4%-mdist	10.8.2023	15.8.2023	CNH	35.8563
(RMB hedged) P-4%-mdist	11.9.2023	14.9.2023	CNH	35.2308
(RMB hedged) P-4%-mdist	10.10.2023	13.10.2023	CNH	34.2390
(RMB hedged) P-4%-mdist	10.11.2023	15.11.2023	CNH	33.2298
(RMB hedged) P-4%-mdist	11.12.2023	14.12.2023	CNH	34.8232
(RMB hedged) P-4%-mdist	10.1.2024	16.1.2024	CNH	35.9472
P-6%-mdist	10.2.2023	15.2.2023	USD	5.06
P-6%-mdist	10.3.2023	15.3.2023	USD	4.92
P-6%-mdist	11.4.2023	14.4.2023	USD	4.95
P-6%-mdist	10.5.2023	15.5.2023	USD	4.96
P-6%-mdist	12.6.2023	15.6.2023	USD	4.88
P-6%-mdist	10.7.2023	13.7.2023	USD	4.98
P-6%-mdist	10.8.2023	15.8.2023	USD	5.0678
P-6%-mdist	11.9.2023	14.9.2023	USD	4.9842
P-6%-mdist	10.10.2023	13.10.2023	USD	4.8382
P-6%-mdist	10.11.2023	15.11.2023	USD	4.6899
P-6%-mdist	11.12.2023	14.12.2023	USD	4.9178
P-6%-mdist	10.1.2024	16.1.2024	USD	5.0814
(AUD hedged) P-6%-mdist	10.2.2023	15.2.2023	AUD	5.01
(AUD hedged) P-6%-mdist	10.3.2023	15.3.2023	AUD	4.87
(AUD hedged) P-6%-mdist	11.4.2023	14.4.2023	AUD	4.89
(AUD hedged) P-6%-mdist	10.5.2023	15.5.2023	AUD	4.89
(AUD hedged) P-6%-mdist	12.6.2023	15.6.2023	AUD	4.81
(AUD hedged) P-6%-mdist	10.7.2023	13.7.2023	AUD	4.90
(AUD hedged) P-6%-mdist	10.8.2023	15.8.2023	AUD	4.9821
(AUD hedged) P-6%-mdist	11.9.2023	14.9.2023	AUD	4.8951
(AUD hedged) P-6%-mdist	10.10.2023	13.10.2023	AUD	4.7456
(AUD hedged) P-6%-mdist	10.11.2023	15.11.2023	AUD	4.5949
(AUD hedged) P-6%-mdist	11.12.2023	14.12.2023	AUD	4.8096
(AUD hedged) P-6%-mdist	10.1.2024	16.1.2024	AUD	4.9613
(HKD) P-6%-mdist	10.2.2023	15.2.2023	HKD	50.56
(HKD) P-6%-mdist	10.3.2023	15.3.2023	HKD	49.27
(HKD) P-6%-mdist	11.4.2023	14.4.2023	HKD	49.53
(HKD) P-6%-mdist	10.5.2023	15.5.2023	HKD	49.64
(HKD) P-6%-mdist	12.6.2023	15.6.2023	HKD	48.70
(HKD) P-6%-mdist	10.7.2023	13.7.2023	HKD	49.73
(HKD) P-6%-mdist	10.8.2023	15.8.2023	HKD	50.3494
(HKD) P-6%-mdist	11.9.2023	14.9.2023	HKD	49.7932
(HKD) P-6%-mdist	10.10.2023	13.10.2023	HKD	48.2729
(HKD) P-6%-mdist	10.11.2023	15.11.2023	HKD	46.7504
(HKD) P-6%-mdist	11.12.2023	14.12.2023	HKD	48.9316
(HKD) P-6%-mdist	10.1.2024	16.1.2024	HKD	50.5476

**UBS (Lux) Strategy Fund
– Balanced Sustainable (USD)**

	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
P-mdist	15.2.2023	21.2.2023	USD	1.76
P-mdist	15.3.2023	20.3.2023	USD	1.73
P-mdist	17.4.2023	20.4.2023	USD	1.74
P-mdist	15.5.2023	18.5.2023	USD	1.75
P-mdist	15.6.2023	20.6.2023	USD	1.73
P-mdist	17.7.2023	20.7.2023	USD	1.77
P-mdist	16.8.2023	21.8.2023	USD	1.8054
P-mdist	15.9.2023	20.9.2023	USD	1.7816
P-mdist	16.10.2023	19.10.2023	USD	1.7352
P-mdist	15.11.2023	20.11.2023	USD	2.9535
P-mdist	15.12.2023	20.12.2023	USD	3.1034
P-mdist	16.1.2024	19.1.2024	USD	3.2135
(SGD hedged) P-mdist	15.2.2023	21.2.2023	SGD	1.55
(SGD hedged) P-mdist	15.3.2023	20.3.2023	SGD	1.51
(SGD hedged) P-mdist	17.4.2023	20.4.2023	SGD	1.53
(SGD hedged) P-mdist	15.5.2023	18.5.2023	SGD	1.53
(SGD hedged) P-mdist	15.6.2023	20.6.2023	SGD	1.51
(SGD hedged) P-mdist	17.7.2023	20.7.2023	SGD	1.55
(SGD hedged) P-mdist	16.8.2023	21.8.2023	SGD	1.5763
(SGD hedged) P-mdist	15.9.2023	20.9.2023	SGD	1.5536
(SGD hedged) P-mdist	16.10.2023	19.10.2023	SGD	1.5113
(SGD hedged) P-mdist	15.11.2023	20.11.2023	SGD	1.5738
(SGD hedged) P-mdist	15.12.2023	20.12.2023	SGD	1.6529
(SGD hedged) P-mdist	16.1.2024	19.1.2024	SGD	1.7109
Q-4%-mdist	10.2.2023	15.2.2023	USD	0.34
Q-4%-mdist	10.3.2023	15.3.2023	USD	0.33
Q-4%-mdist	11.4.2023	14.4.2023	USD	0.34
Q-4%-mdist	10.5.2023	15.5.2023	USD	0.34
Q-4%-mdist	12.6.2023	15.6.2023	USD	0.33
Q-4%-mdist	10.7.2023	13.7.2023	USD	0.34
Q-4%-mdist	10.8.2023	15.8.2023	USD	0.3526
Q-4%-mdist	11.9.2023	14.9.2023	USD	0.3476
Q-4%-mdist	10.10.2023	13.10.2023	USD	0.3381
Q-4%-mdist	10.11.2023	15.11.2023	USD	0.3285
Q-4%-mdist	11.12.2023	14.12.2023	USD	0.3452
Q-4%-mdist	10.1.2024	16.1.2024	USD	0.3575
(AUD hedged) Q-4%-mdist	10.2.2023	15.2.2023	AUD	0.33
(AUD hedged) Q-4%-mdist	10.3.2023	15.3.2023	AUD	0.32
(AUD hedged) Q-4%-mdist	11.4.2023	14.4.2023	AUD	0.33
(AUD hedged) Q-4%-mdist	10.5.2023	15.5.2023	AUD	0.33
(AUD hedged) Q-4%-mdist	12.6.2023	15.6.2023	AUD	0.32
(AUD hedged) Q-4%-mdist	10.7.2023	13.7.2023	AUD	0.33
(AUD hedged) Q-4%-mdist	10.8.2023	15.8.2023	AUD	0.3394
(AUD hedged) Q-4%-mdist	11.9.2023	14.9.2023	AUD	0.3342
(AUD hedged) Q-4%-mdist	10.10.2023	13.10.2023	AUD	0.3247
(AUD hedged) Q-4%-mdist	10.11.2023	15.11.2023	AUD	0.3151
(AUD hedged) Q-4%-mdist	11.12.2023	14.12.2023	AUD	0.3306
(AUD hedged) Q-4%-mdist	10.1.2024	16.1.2024	AUD	0.3418
(HKD) Q-4%-mdist	10.2.2023	15.2.2023	HKD	3.27
(HKD) Q-4%-mdist	10.3.2023	15.3.2023	HKD	3.19
(HKD) Q-4%-mdist	11.4.2023	14.4.2023	HKD	3.22
(HKD) Q-4%-mdist	10.5.2023	15.5.2023	HKD	3.23

**UBS (Lux) Strategy Fund
– Balanced Sustainable (USD)**

	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
(HKD) Q-4%-mdist	12.6.2023	15.6.2023	HKD	3.18
(HKD) Q-4%-mdist	10.7.2023	13.7.2023	HKD	3.25
(HKD) Q-4%-mdist	10.8.2023	15.8.2023	HKD	3.3027
(HKD) Q-4%-mdist	11.9.2023	14.9.2023	HKD	3.2736
(HKD) Q-4%-mdist	10.10.2023	13.10.2023	HKD	3.1807
(HKD) Q-4%-mdist	10.11.2023	15.11.2023	HKD	3.0874
(HKD) Q-4%-mdist	11.12.2023	14.12.2023	HKD	3.2385
(HKD) Q-4%-mdist	10.1.2024	16.1.2024	HKD	3.3528
Q-mdist	15.2.2023	21.2.2023	USD	0.17
Q-mdist	15.3.2023	20.3.2023	USD	0.17
Q-mdist	17.4.2023	20.4.2023	USD	0.17
Q-mdist	15.5.2023	18.5.2023	USD	0.17
Q-mdist	15.6.2023	20.6.2023	USD	0.17
Q-mdist	17.7.2023	20.7.2023	USD	0.17
Q-mdist	16.8.2023	21.8.2023	USD	0.1786
Q-mdist	15.9.2023	20.9.2023	USD	0.1763
Q-mdist	16.10.2023	19.10.2023	USD	0.1718
Q-mdist	15.11.2023	20.11.2023	USD	0.2926
Q-mdist	15.12.2023	20.12.2023	USD	0.3077
Q-mdist	16.1.2024	19.1.2024	USD	0.3188
(SGD hedged) Q-mdist	15.2.2023	21.2.2023	SGD	0.15
(SGD hedged) Q-mdist	15.3.2023	20.3.2023	SGD	0.15
(SGD hedged) Q-mdist	17.4.2023	20.4.2023	SGD	0.15
(SGD hedged) Q-mdist	15.5.2023	18.5.2023	SGD	0.15
(SGD hedged) Q-mdist	15.6.2023	20.6.2023	SGD	0.15
(SGD hedged) Q-mdist	17.7.2023	20.7.2023	SGD	0.15
(SGD hedged) Q-mdist	16.8.2023	21.8.2023	SGD	0.1576
(SGD hedged) Q-mdist	15.9.2023	20.9.2023	SGD	0.1554
(SGD hedged) Q-mdist	16.10.2023	19.10.2023	SGD	0.1513
(SGD hedged) Q-mdist	15.11.2023	20.11.2023	SGD	0.1576
(SGD hedged) Q-mdist	15.12.2023	20.12.2023	SGD	0.1656
(SGD hedged) Q-mdist	16.1.2024	19.1.2024	SGD	0.1715

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 janvier 2024

Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en USD Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Actions			
Israël			
ILS ISRACARD LTD NPV	0.61	2.20	0.00
TOTAL Israël		2.20	0.00
Total des Actions		2.20	0.00
Total des Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle		2.20	0.00

OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Fonds d'investissement, ouvert

Irlande

USD FEDERATED HERMES SDG ENGAGEMENT HIGH-M- USD	7 583 984.00	16 423 875.75	2.50
USD NEUBERGER BERMAN GLOBAL HIGH YIELD SDG ENGAGEMENT FU-I4- USD	1 531 197.00	16 506 303.66	2.51
USD RECORD UCITS ICAV-RECORD EM SUSTAINABLE FINANCE FUND-A-USD	176 141.00	19 572 647.01	2.97
USD UBS IRL ETF PIC-MSCI ACWI ESG UNIVERSAL UCITS ETF A-DIST	3 153 246.00	50 212 289.30	7.63
USD UBS IRL ETF PLC-MSCI ACWI SOCIALLY RES UCITS ETF-A-DIST-USD	369 970.00	6 729 754.30	1.02
TOTAL Irlande		109 444 870.02	16.63

Luxembourg

USD FOCUSED SICAV - WORLD BANK LONG TERM BOND USD U-X-ACC	2 201.00	19 945 726.12	3.03
USD FOCUSED SICAV - WORLD BANK BOND USD U-X-ACC	1 349.00	13 304 188.74	2.02
USD SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 1-5 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	1 767 487.00	18 560 380.99	2.82
USD SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 5-10 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	2 670 961.00	27 516 507.32	4.18
USD UBS (LUX) BD SICAV-USD INVES GRA CORPOR SUSTAI (USD) U-X-ACC	8 745.00	105 087 591.57	15.97
EUR UBS (LUX) BOND SICAV - GREEN SOC SUSTAINABLE BD(EUR)U-X-ACC	6 126.00	59 602 104.99	9.06
USD UBS (LUX) EQUITY FUND-GLBAL SUSTAINABLE IMPRO (USD) U-X-ACC	5 201.00	49 621 284.72	7.54
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - GL HI DIV (USD)-I-X-ACC	94 099.00	26 821 037.97	4.07
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - GLOBAL OPPORTUNITY (USD) U-X-ACC	2 662.00	33 156 620.86	5.04
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - ACTIVE CLIMATE AWARE (USD) I-X-ACC	224 972.00	32 834 663.40	4.99
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - LONG TERM THEMES (USD) U-X-ACC	3 305.00	33 125 056.55	5.03
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - ENGAGE FOR IMPACT (USD) U-X-ACC	10 905.00	99 254 256.60	15.08
USD UBS (LUX) FD SOL -MSCI EMERG MRKT SOC RES UCITS ETF-USD-A-DT	1 102 436.00	13 229 232.00	2.01
USD UBS (LUX) MONEY MARKET FUND - USD U-X-ACC	615.00	7 441 223.25	1.13
TOTAL Luxembourg		539 499 875.08	81.97
Total des Fonds d'investissement, ouvert		648 944 745.10	98.60
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée		648 944 745.10	98.60

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Options sur indices boursiers, classic-styled

JPY

JPY TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2650.00000 12.04.24	-77.00	-144 860.61	-0.02
JPY TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2450.00000 12.04.24	77.00	632 119.04	0.10
TOTAL JPY		487 258.43	0.08

USD

USD S&P 500 INDEX PUT 4200.00000 15.03.24	28.00	15 680.00	0.00
USD S&P 500 INDEX PUT 3800.00000 15.03.24	-28.00	-7 140.00	0.00
TOTAL USD		8 540.00	0.00
Total des Options sur indices boursiers, classic-styled		495 798.43	0.08
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle		495 798.43	0.08
Total du Portefeuille-titres		649 440 545.73	98.68

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en USD Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net		
Instruments dérivés					
Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle					
Contrats financiers à terme sur obligations					
USD	US 10YR ULTRA NOTE FUTURE 19.03.24	-114.00	-0.06		
USD	US 5YR TREASURY NOTE FUTURE 28.03.24	243.00	0.06		
TOTAL des Contrats financiers à terme sur obligations		5 101.68	0.00		
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle		5 101.68	0.00		
Total des Instruments dérivés		5 101.68	0.00		
Contrats de change à terme					
Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité					
AUD	51 510 500.00	USD 34 554 840.23	14.2.2024	-490 121.49	-0.07
SGD	43 596 400.00	USD 32 814 604.01	14.2.2024	-172 550.70	-0.03
GBP	11 948 500.00	USD 15 156 577.86	14.2.2024	60 692.19	0.01
CAD	14 652 900.00	USD 10 974 260.01	14.2.2024	-5 276.25	0.00
CNH	36 310 300.00	USD 5 079 917.45	20.2.2024	-12 571.20	0.00
USD	839 480.19	CAD 1 117 500.00	14.2.2024	2 933.20	0.00
USD	201 790.40	SGD 267 600.00	14.2.2024	1 429.51	0.00
AUD	17 723 040.52	USD 11 874 219.16	8.2.2024	-156 232.23	-0.02
USD	1 781 054.19	DKK 12 135 444.26	8.2.2024	11 986.56	0.00
USD	646 244.39	SGD 859 000.00	8.2.2024	3 274.30	0.00
USD	8 941 772.35	CAD 11 952 587.82	8.2.2024	-5 093.52	0.00
ILS	376 000.00	USD 101 228.47	8.2.2024	2 147.28	0.00
USD	1 901 752.19	SEK 19 487 173.32	8.2.2024	15 267.31	0.00
USD	14 090 122.68	GBP 11 082 835.24	8.2.2024	-23 914.17	0.00
USD	3 219 507.67	NOK 33 344 556.24	8.2.2024	30 183.31	0.00
USD	280 742.85	NZD 450 000.00	8.2.2024	3 745.35	0.00
USD	18 179 463.99	JPY 2 608 285 507.00	8.2.2024	319 831.58	0.05
USD	1 774 766.12	HKD 13 861 615.05	8.2.2024	1 189.77	0.00
USD	105 841 121.89	EUR 96 736 150.91	8.2.2024	736 085.98	0.11
USD	17 433 712.55	CHF 14 810 446.13	8.2.2024	158 361.79	0.02
USD	272 479.63	CAD 365 100.00	14.2.2024	-829.82	0.00
USD	33 529.42	CAD 45 000.00	14.2.2024	-157.04	0.00
USD	52 163.59	GBP 41 000.00	14.2.2024	-52.84	0.00
USD	115 897.83	AUD 174 000.00	14.2.2024	828.84	0.00
USD	17 168.45	CNH 123 000.00	20.2.2024	2.97	0.00
USD	132 897.00	SGD 176 400.00	14.2.2024	820.54	0.00
USD	42 357.17	GBP 33 300.00	14.2.2024	-52.76	0.00
USD	97 790.82	AUD 146 800.00	14.2.2024	709.63	0.00
USD	13 890.87	CNH 99 600.00	20.2.2024	-8.98	0.00
USD	1 092 069.92	GBP 864 200.00	14.2.2024	-8 550.64	0.00
USD	94 370.86	SGD 126 900.00	14.2.2024	-643.33	0.00
USD	1 245 432.01	JPY 184 000 000.00	8.2.2024	-14 465.48	0.00
USD	1 056 309.63	EUR 970 000.00	8.2.2024	2 392.52	0.00
USD	1 227 842.56	SGD 1 646 100.00	14.2.2024	-4 646.45	0.00
USD	317 305.06	SGD 425 300.00	14.2.2024	-1 130.99	0.00
USD	118 847.18	AUD 180 200.00	14.2.2024	-321.97	0.00
Total des Contrats de change à terme		455 262.77	0.07		
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités		9 096 840.48	1.38		
Crédit en compte courant et autres engagements à court terme		-112.33	0.00		
Autres actifs et passifs		-845 396.61	-0.13		
Total de l'Actif net		658 152 241.72	100.00		

UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (USD)

Comparaison sur trois ans

	ISIN	31.1.2024	31.1.2023	31.1.2022
Actif net en USD		142 489 584.28	154 189 690.10	398 288 885.97
Catégorie F-acc¹	LU1317082466			
Parts en circulation		-	18 543.8990	153 785.8550
Valeur nette d'inventaire par part en USD		-	157.89	169.07
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		-	157.89	168.83
Catégorie I-A1-dist³	LU2694994356			
Parts en circulation		10.0000	-	-
Valeur nette d'inventaire par part en USD		1 077.06	-	-
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		1 077.06	-	-
Catégorie I-A3-acc⁴	LU1921469760			
Parts en circulation		15 648.9930	-	1 402 065.4910
Valeur nette d'inventaire par part en USD		109.35	-	138.62
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		109.35	-	138.43
Catégorie P-acc	LU0033040865			
Parts en circulation		23 155.3690	26 894.0440	32 019.5370
Valeur nette d'inventaire par part en USD		4 702.11	4 377.35	4 728.42
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		4 702.11	4 377.35	4 721.80
Catégorie (JPY hedged) P-acc	LU1410364837			
Parts en circulation		62 167.0400	58 256.9360	55 368.1710
Valeur nette d'inventaire par part en JPY		12 631	12 433	13 843
Prix d'émission et de rachat par part en JPY ²		12 631	12 433	13 824
Catégorie Q-acc	LU0941351685			
Parts en circulation		153 698.1110	175 443.8180	116 282.5760
Valeur nette d'inventaire par part en USD		172.52	159.41	170.91
Prix d'émission et de rachat par part en USD ²		172.52	159.41	170.67

¹ La catégorie de parts F-acc était en circulation jusqu'au 9.6.2023

² Voir note 1

³ Première VNI 7.11.2023

⁴ La catégorie de part I-A3-acc était en circulation jusqu'au 11.10.2022 - réactivée le 28.4.2023

Performance

	Devise	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Catégorie F-acc ¹	USD	-	-6.5%	4.5%
Catégorie I-A1-dist ²	USD	-	-	-
Catégorie I-A3-acc ³	USD	-	-	4.9%
Catégorie P-acc	USD	7.4%	-7.3%	3.6%
Catégorie (JPY hedged) P-acc	JPY	1.6%	-10.1%	3.3%
Catégorie Q-acc	USD	8.2%	-6.6%	4.4%

¹ La catégorie de parts F-acc était en circulation jusqu'au 9.6.2023. Dès lors, aucune donnée n'est disponible pour calculer la performance.

² Aucune donnée n'est disponible pour calculer la performance du fonds vu son lancement récent.

³ La catégorie de part I-A3-acc était en circulation jusqu'au 11.10.2022 - réactivée le 28.4.2023. Dès lors, aucune donnée n'est disponible pour calculer la performance.

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Pour la période sous revue, les actions mondiales ont connu leur meilleure année depuis 2019, encouragées par l'optimisme concernant une baisse rapide des taux de la part de la Réserve fédérale et l'idée que les innovations opérées dans l'intelligence artificielle allaient doper les résultats. Malgré une volatilité importante en 2023, l'année s'est également révélée positive pour l'univers du revenu fixe, avec des gains sur tous les segments, des obligations d'État au crédit noté Investment grade, en passant par le haut rendement. Les actions mondiales ont terminé à la hausse en janvier 2024, l'optimisme du marché ayant toutefois été modéré par des signes plus bellucistes que prévu de la part de la Fed lors de sa réunion du 31 janvier.

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, le compartiment a généré une performance positive.

Structure du portefeuille-titres

Répartition selon les devises en % de l'actif net

USD	93.59
EUR	4.94
JPY	0.08
TOTAL	98.61

Répartition selon les instruments de placement en % de l'actif net

Fonds d'investissement, ouvert	98.53
Options sur indices boursiers, classic-styled	0.08
TOTAL	98.61

Etat des actifs nets

	USD
Actif	31.1.2024
Portefeuille-titres, cours d'achat	140 579 962.47
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-68 453.10
Total portefeuille-titres (note 1)	140 511 509.37
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme	1 963 741.22
Autres liquidités (marges)	28 490.43
A recevoir sur souscriptions	14 623.91
Autres créances	133.03
Bénéfice non réalisé sur contrats financiers à terme (note 1)	109.40
Bénéfice non réalisé sur contrats de change à terme (note 1)	195 930.66
TOTAL Actif	142 714 538.02
Passif	
A payer sur rachats	-23 994.62
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-199 571.74
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-1 183.62
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-203.76
Total des Provisions pour frais	-200 959.12
TOTAL Passif	-224 953.74
Actifs nets à la fin de l'exercice	142 489 584.28

Etat des opérations

	USD
Revenus	1.2.2023-31.1.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	89 325.38
Dividendes	264 403.16
Autres revenus (note 4)	15 303.95
TOTAL des Revenus	369 032.49
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-2 407 069.48
Taxe d'abonnement (note 3)	-23 123.22
Autres commissions et frais (note 2)	-89 475.07
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-4 591.39
TOTAL des Charges	-2 524 259.16
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-2 155 226.67
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-4 752 096.04
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur options	16 988.96
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	120 611.25
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	-1 087 905.18
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	-558 567.01
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-6 260 968.02
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	-8 416 194.69
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	16 885 267.02
Plus- (Moins-) value non réalisée sur options	22 026.50
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats financiers à terme	109.40
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	996 715.67
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	17 904 118.59
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	9 487 923.90

Variations de l'actif net

	USD
	1.2.2023-31.1.2024
Actif net au début de l'exercice	154 189 690.10
Souscriptions	5 395 640.55
Rachats	-26 583 670.27
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-21 188 029.72
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-2 155 226.67
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-6 260 968.02
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	17 904 118.59
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	9 487 923.90
Actifs nets à la fin de l'exercice	142 489 584.28

Evolution des parts en circulation

	1.2.2023-31.1.2024
Catégorie	F-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	18 543.8990
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-18 543.8990
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0.0000
Catégorie	I-A1-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	0.0000
Nombre de parts émises	10.0000
Nombre de parts rachetées	0.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10.0000
Catégorie	I-A3-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	0.0000
Nombre de parts émises	15 755.7840
Nombre de parts rachetées	-106.7910
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 648.9930
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	26 894.0440
Nombre de parts émises	574.2900
Nombre de parts rachetées	-4 312.9650
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	23 155.3690
Catégorie	(JPY hedged) P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	58 256.9360
Nombre de parts émises	4 260.1040
Nombre de parts rachetées	-350.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	62 167.0400
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	175 443.8180
Nombre de parts émises	5 495.7990
Nombre de parts rachetées	-27 241.5060
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	153 698.1110

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 janvier 2024

OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en USD		en % de l'actif net
		Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)		
Fonds d'investissement, ouvert				
Irlande				
USD FEDERATED HERMES SDG ENGAGEMENT HIGH-M- USD	983 311.00		2 129 458.30	1.50
USD NEUBERGER BERMAN GLOBAL HIGH YIELD SDG ENGAGEMENT FU-I4- USD	197 326.00		2 127 174.28	1.49
USD RECORD UCITS ICAV-RECORD EM SUSTAINABLE FINANCE FUND-A-USD	37 826.00		4 203 194.86	2.95
USD UBS IRL ETF PIC-MSCI ACWI ESG UNIVERSAL UCITS ETF A-DIST	971 263.00		15 466 392.01	10.85
USD UBS IRL ETF PLC-MSCI ACWI SOCIALLY RES UCITS ETF-A-DIST-USD	112 858.00		2 052 887.02	1.44
TOTAL Irlande			25 979 106.47	18.23
Luxembourg				
USD ROBECOSAM GLOBAL SDG ENGAGEMENT EQUITIES-I- CAPITALISATION	44 314.00		4 416 333.24	3.10
USD SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 1-5 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	380 035.00		3 990 747.54	2.80
USD SUSTANABLE DEVELOPMNT BK BD 5-10 IDX FD-SHS-(USD) U-X-ACC-CAP	575 842.00		5 932 381.87	4.16
USD UBS (LUX) BD SICAV-USD INVES GRA CORPOR SUSTAI (USD) U-X-ACC	708.58		8 514 956.88	5.98
EUR UBS (LUX) BOND SICAV - GREEN SOC SUSTAINABLE BD(EUR)U-X-ACC	724.00		7 044 062.03	4.94
USD UBS (LUX) EQUITY FUND-GLBAL SUSTAINABLE IMPRO (USD) U-X-ACC	1 604.00		15 303 314.88	10.74
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - GL HI DIV (USD)-I-X-ACC	28 532.00		8 132 475.96	5.71
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - GLOBAL OPPORTUNITY (USD) U-X-ACC	812.00		10 113 890.36	7.10
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - ACTIVE CLIMATE AWARE (USD) I-X-ACC	69 799.00		10 187 164.05	7.15
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - LONG TERM THEMES (USD) U-X-ACC	1 008.00		10 102 891.68	7.09
USD UBS (LUX) EQUITY SICAV - ENGAGE FOR IMPACT (USD) U-X-ACC	2 861.00		26 040 020.92	18.27
USD UBS (LUX) FD SOL -MSCI EMERG MRKT SOC RES UCITS ETF-USD-A-DT	236 827.00		2 841 924.00	1.99
USD UBS (LUX) MONEY MARKET FUND - USD U-X-ACC	149.00		1 802 832.95	1.27
TOTAL Luxembourg			114 422 996.36	80.30
Total des Fonds d'investissement, ouvert			140 402 102.83	98.53
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée			140 402 102.83	98.53

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Options sur indices boursiers, classic-styled

JPY				
JPY TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2650.00000 12.04.24	-17.00		-31 982.21	-0.02
JPY TOPIX INDEX (TOKYO) CALL 2450.00000 12.04.24	17.00		139 558.75	0.10
TOTAL JPY			107 576.54	0.08
USD				
USD S&P 500 INDEX PUT 4200.00000 15.03.24	6.00		3 360.00	0.00
USD S&P 500 INDEX PUT 3800.00000 15.03.24	-6.00		-1 530.00	0.00
TOTAL USD			1 830.00	0.00
Total des Options sur indices boursiers, classic-styled			109 406.54	0.08
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle			109 406.54	0.08
Total du Portefeuille-titres			140 511 509.37	98.61

Instruments dérivés

Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle

Contrats financiers à terme sur obligations

USD US 10YR ULTRA NOTE FUTURE 19.03.24	-24.00		-80 734.38	-0.06
USD US 5YR TREASURY NOTE FUTURE 28.03.24	52.00		80 843.78	0.06
TOTAL des Contrats financiers à terme sur obligations			109.40	0.00
Total des Instruments dérivés négociés sur une bourse officielle			109.40	0.00
Total des Instruments dérivés			109.40	0.00

Dénomination					Evaluation en USD Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Contrats de change à terme						
Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité						
JPY	782 518 500.00	USD	5 427 687.88	14.2.2024	-64 023.79	-0.04
AUD	3 296 018.51	USD	2 208 291.86	8.2.2024	-29 055.08	-0.02
USD	586 839.79	DKK	3 998 509.20	8.2.2024	3 949.45	0.00
USD	4 338 640.06	GBP	3 412 634.09	8.2.2024	-7 363.67	-0.01
USD	5 481 266.63	JPY	786 420 783.00	8.2.2024	96 432.01	0.07
USD	151 627.92	SGD	201 546.63	8.2.2024	768.25	0.00
USD	2 649 106.42	CAD	3 541 096.31	8.2.2024	-1 509.01	0.00
USD	500 165.17	HKD	3 906 484.92	8.2.2024	335.30	0.00
USD	1 116 482.67	NOK	11 563 451.03	8.2.2024	10 467.17	0.01
USD	340 843.28	SEK	3 492 606.55	8.2.2024	2 736.29	0.00
USD	8 076.74	ILS	30 000.00	8.2.2024	-171.33	0.00
USD	58 644.06	NZD	94 000.00	8.2.2024	782.36	0.00
USD	20 254 688.30	EUR	18 512 280.95	8.2.2024	140 863.89	0.10
USD	4 584 343.13	CHF	3 894 532.89	8.2.2024	41 642.58	0.03
USD	250 469.31	EUR	230 000.00	8.2.2024	571.44	0.00
GBP	270 000.00	USD	342 393.26	8.2.2024	1 452.86	0.00
NOK	3 300 000.00	USD	314 047.73	8.2.2024	1 589.11	0.00
USD	304 589.93	JPY	45 000 000.00	8.2.2024	-3 537.17	0.00
Total des Contrats de change à terme					195 930.66	0.14
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités					1 992 231.65	1.40
Autres actifs et passifs					-210 196.80	-0.15
Total de l'Actif net					142 489 584.28	100.00

Notes aux états financiers

Note 1 – Principales méthodes comptables

La clôture des comptes a été effectuée conformément aux méthodes comptables généralement reconnues pour les fonds de placement au Luxembourg.

Les états financiers sont préparés conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises relatives aux fonds d'investissement selon la méthode de la continuité de l'exploitation. Les principales méthodes comptables sont les suivantes:

a) Calcul de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire (valeur de l'actif net) ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion par part des différentes catégories de parts d'un compartiment sont exprimés dans la monnaie de compte du compartiment ou de la catégorie de parts considéré(e) et calculés chaque jour ouvrable en divisant l'actif net total du compartiment revenant à chaque catégorie de parts par le nombre de parts émises au titre de la catégorie concernée dudit compartiment.

On entend ici par «jour ouvrable» les jours ouvrables bancaires habituels (c.-à-d. tous les jours où les banques sont ouvertes durant les heures de bureau normales) au Luxembourg, à l'exception des 24 et 31 décembre, de certains jours fériés non légaux au Luxembourg et des jours auxquels les Bourses des principaux pays où le compartiment investit sont fermées ou lors desquels 50% ou plus des placements du compartiment ne peuvent être évalués de manière adéquate.

Le pourcentage de la valeur nette d'inventaire attribuable aux différentes catégories de parts d'un compartiment est déterminé, en tenant compte des commissions prélevées sur chaque catégorie de parts, par le rapport entre les parts émises de chaque catégorie et le total des parts émises du compartiment; il change à chaque émission ou rachat de parts.

b) Principes d'évaluation

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, dépenses payées d'avance, dividendes et intérêts déclarés ou échus mais non encore perçus correspondra à leur valeur nominale, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou perçue intégralement, auquel cas leur valeur sera déterminée en retranchant un montant jugé adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs.
- les valeurs mobilières, produits dérivés et autres actifs cotés en Bourse sont évalués aux derniers cours de marché connus. Lorsque ces valeurs mobilières, produits dérivés ou autres actifs sont cotés sur plusieurs Bourses, c'est le dernier cours disponible auprès de la Bourse constituant le marché principal de ces placements qui est retenu.
- Dans le cas de valeurs mobilières, produits dérivés et autres actifs faisant l'objet de transactions limitées en Bourse, mais négociés entre courtiers sur un marché secondaire régi par des règles de fixation des prix conformes aux usages, la Société de gestion peut évaluer ces valeurs mobilières, produits dérivés et autres actifs sur la base de ces prix. Les valeurs mobilières, produits dérivés et autres actifs qui ne sont pas cotés en Bourse ou négociés sur un autre marché réglementé, reconnu, ouvert au public et

en fonctionnement régulier sont évalués au dernier cours disponible sur ce marché.

- les valeurs mobilières et autres actifs qui ne sont pas cotés en Bourse ou négociés sur un autre marché réglementé et pour lesquels aucun prix adéquat ne peut être obtenu sont évalués par la Société de gestion selon d'autres principes qu'elle choisit en toute bonne foi sur la base des prix probables de réalisation.
- les produits dérivés qui ne sont pas cotés en Bourse (produits dérivés de gré à gré) sont évalués sur la base de prix obtenus de sources indépendantes. Si une seule source indépendante est disponible pour un produit dérivé, la probabilité du prix obtenu est vérifiée à l'aide de modèles de calcul reconnus par la Société de gestion et le réviseur d'entreprises du Fonds sur la base de la valeur de marché de l'instrument sous-jacent du produit dérivé.
- les parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et/ou d'autres organismes de placement collectif (OPC) sont évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire connue.
- l'évaluation des instruments du marché monétaire, qui ne sont pas négociés en Bourse ou sur un autre marché réglementé et ouvert au public, sera effectuée sur la base des courbes correspondantes. L'évaluation reposant sur les courbes se rapporte aux composantes Taux d'intérêt et Spread de crédit. À cet égard, les principes suivants sont appliqués: pour chaque instrument du marché monétaire, les taux d'intérêt suivant la durée résiduelle sont interpolés. Le taux d'intérêt ainsi calculé est converti en un cours de marché après ajout d'un spread de crédit qui rend compte de la solvabilité du débiteur sous-jacent. Ce spread de crédit est ajusté en cas de modification importante de la solvabilité de l'émetteur.
- les valeurs mobilières, produits dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que la monnaie de compte du compartiment considéré et qui ne sont pas couverts par des transactions en devises, sont évalués au cours de change équivalant à la moyenne entre le prix d'achat et le prix de vente qui sont connus au Luxembourg ou, à défaut, sur le marché le plus représentatif de cette devise.
- les dépôts à terme et les placements fiduciaires sont évalués à leur valeur notionnelle majorée des intérêts courus.
- la valeur des opérations d'échange est calculée par un prestataire externe et une seconde évaluation indépendante est mise à disposition par un autre prestataire externe. Le calcul s'effectue sur la base de la valeur actualisée nette (Net Present Value) de tous les flux de trésorerie, entrées comme sorties. Dans certains cas particuliers, des calculs internes – reposant sur des modèles et des données de marché mis à disposition par Bloomberg – et/ou des évaluations fondées sur des déclarations de courtiers peuvent être utilisés. Les méthodes de calcul dépendent des titres considérés et sont définies conformément à la politique d'évaluation d'UBS en vigueur (UBS Valuation Policy).

La Société de gestion est autorisée à appliquer de bonne foi d'autres critères d'évaluation généralement reconnus et vérifiables afin d'obtenir une évaluation adéquate de l'actif net si, du fait de circonstances particulières, une évaluation effectuée selon les règles susmentionnées s'avère irréaliste ou inexacte.

Dans des circonstances exceptionnelles, des évaluations supplémentaires peuvent être effectuées dans le courant de la journée, auquel cas elles s'appliquent aux émissions et rachats ultérieurs de parts.

Les coûts d'achat ou de vente réels des titres et des placements d'un compartiment peuvent, du fait de frais et taxes et des écarts entre les prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents, être différents du dernier prix disponible ou de la valeur nette d'inventaire, selon le cas, utilisé pour calculer la valeur nette d'inventaire par part. Ces coûts ont un effet négatif, dit de «dilution», sur la valeur d'un compartiment. Afin d'atténuer cet effet, le Conseil d'administration peut, à sa discrétion, appliquer un ajustement anti-dilution à la valeur nette d'inventaire par part («Swing Pricing»).

Les parts sont en principe émises et rachetées sur la base d'un prix unique, qui correspond à la valeur nette d'inventaire par part. Toutefois, afin de limiter l'effet de dilution, la valeur nette d'inventaire par part est ajustée comme indiqué ci-après lors des jours d'évaluation, et ce, indépendamment du fait que le compartiment fasse état de souscriptions nettes ou de rachats nets le jour d'évaluation concerné. Si aucune souscription ni aucun rachat n'est effectué lors d'un jour d'évaluation d'un compartiment ou d'une catégorie d'un compartiment, la valeur nette d'inventaire par part non ajustée est utilisée comme prix. Le Conseil d'administration détermine à sa discrétion dans quelles circonstances un ajustement anti-dilution est appliqué. En règle générale, la nécessité d'appliquer un ajustement anti-dilution dépend du volume des souscriptions ou des rachats de parts du compartiment concerné. Le Conseil d'administration peut appliquer un ajustement anti-dilution dès lors qu'il estime que, à défaut, les porteurs de parts existants (dans le cas de souscriptions) ou les porteurs de parts restants (dans le cas de rachats) pourraient être lésés. Un ajustement anti-dilution peut notamment être appliqué lorsque:

- (a) un compartiment enregistre un recul constant (c.-à-d. une sortie nette de capitaux du fait de rachats);
- (b) un compartiment enregistre d'importantes souscriptions nettes au regard de sa taille;
- (c) un compartiment fait état de souscriptions nettes ou de rachats nets lors d'un jour d'évaluation; ou
- (d) dans tout autre cas où le Conseil d'administration estime qu'il est dans l'intérêt des porteurs de parts d'appliquer un ajustement anti-dilution.

Lors de l'ajustement anti-dilution, selon que le compartiment fait état de souscriptions nettes ou de rachats nets, la valeur nette d'inventaire par part est majorée ou minorée d'une valeur reflétant de manière appropriée, selon le Conseil d'administration, les frais et taxes ainsi que les écarts susmentionnés. Plus précisément, la valeur nette d'inventaire du compartiment concerné est ajustée (à la hausse ou à la baisse) d'un montant correspondant (i) aux charges fiscales estimées, (ii) aux frais de transaction encourus par le compartiment dans certaines circonstances et (iii) à l'écart estimé entre le cours acheteur et le cours vendeur des titres dans lesquels le compartiment investit. Dans la mesure où certains marchés d'actions et pays appliquent dans certaines circonstances des structures de frais différentes selon que l'on se place dans un contexte d'achat ou de vente, les ajustements effectués au

titre des entrées nettes de capitaux et des sorties nettes de capitaux peuvent être différents. Les ajustements ne peuvent généralement pas dépasser 2% de la valeur nette d'inventaire par part alors en vigueur. Le Conseil d'administration peut par ailleurs décider d'appliquer temporairement un ajustement anti-dilution supérieur à 2% de la valeur nette d'inventaire par action alors applicable au titre de tout compartiment et/ou jour d'évaluation dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, en cas de forte volatilité et/ou illiquidité du marché, de conditions de marché exceptionnelles, de perturbation du marché, etc.), à condition qu'il puisse apporter la preuve qu'un tel ajustement est représentatif des conditions de marché en vigueur et répond au meilleur intérêt des actionnaires. L'ajustement anti-dilution est calculé selon la méthode déterminée par le Conseil d'administration. Les porteurs de parts seront informés par le biais des canaux de communication habituels lors de l'introduction et du retrait des mesures temporaires. La valeur nette d'inventaire de chaque catégorie d'un compartiment est calculée séparément. Cependant, les ajustements anti-dilution s'appliquent au prorata dans une même mesure à la valeur nette d'inventaire de chaque catégorie. L'ajustement anti-dilution s'effectue au niveau du compartiment et se rapporte aux opérations en capital, non aux différentes transactions individuelles effectuées par les investisseurs.

La méthodologie du Swing Pricing est appliquée pour tous les compartiments.

Les éventuels ajustements Swing Pricing appliqués à la valeur nette d'inventaire à la clôture semestrielle sont visibles dans la section «données principales» de chaque compartiment. Le prix d'émission et de rachat par action représente l'ajustement de la valeur nette d'inventaire.

c) Evaluation des opérations de change à terme

La plus- (moins-) value non réalisée sur les opérations de change à terme exigibles est calculée et comptabilisée au taux de change en vigueur le jour de l'évaluation.

d) Evaluation des contrats financiers à terme

Les contrats à terme ferme sont évalués sur la base du dernier prix disponible le jour de l'évaluation. Les bénéfices et pertes réalisé(e)s et les variations des bénéfices et pertes non réalisé(e)s sont inscrits dans l'état des opérations. Les bénéfices et pertes réalisé(e)s sont déterminés selon la méthode FIFO, d'après laquelle les contrats acquis en premier sont considérés comme ayant été vendus en premier.

e) Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) sur ventes de titres

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur les ventes de titres sont calculé(e)s sur la base du coût d'acquisition moyen des titres vendus.

f) Conversion des devises étrangères

Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés dans des devises autres que celle de référence des différents compartiments sont convertis aux «Mid Closing Spot Rates» en vigueur le jour d'évaluation. Les revenus et frais exprimés dans des devises autres que celle de référence des différents compartiments sont convertis aux «Mid Closing Spot Rates» en vigueur

à la date de paiement. Les bénéfices ou pertes de change sont enregistré(e)s dans l'état des opérations.

Le coût d'acquisition des titres libellés en devises autres que celle de référence des différents compartiments est converti au «Mid Closing Spot Rate» en vigueur au jour de l'achat.

g) Comptabilisation des transactions sur portefeuille-titres

Les transactions au sein du portefeuille-titres sont comptabilisées le jour ouvrable bancaire suivant le jour de transaction.

h) Comptes annuels combinés

Les comptes annuels combinés sont établis en EUR. Les différentes valeurs nettes d'inventaire combiné, l'état combiné des opérations et état combiné des variations de l'actif net au 31 janvier 2024 représentent la somme des valeurs correspondantes de chaque compartiment converties en EUR au taux de change en vigueur le jour de clôture.

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des comptes annuels combinés au 31 janvier 2024:

Taux de change

EUR 1	=	CHF	0.931840
EUR 1	=	USD	1.086250

i) Titres adossés à des hypothèques

Le Fonds peut, conformément à sa politique de placement, investir dans des titres adossés à des hypothèques. Un titre adossé à des hypothèques est une participation dans une fusion de crédits hypothécaires privés matérialisés par des titres. Les remboursements de capital et les paiements d'intérêts des hypothèques sous-jacentes vont au porteur du titre adossé à des hypothèques, déduction faite des frais sous-jacents du titre. Les paiements de capital et d'intérêts peuvent être garantis par des établissements parapublics américains. Un bénéfice ou une perte est calculé(e) sur chaque «Paydown» (remboursement), en rapport avec chaque remboursement de capital.

Ce bénéfice ou cette perte est inscrit(e) dans l'état des opérations comme «Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) sur ventes de titres». En outre, les hypothèques remboursées avant échéance peuvent réduire la durée du titre et donc influencer le rendement attendu du Fonds.

j) Créances sur ventes de titres, engagements sur achats de titres

Le poste «Créances sur ventes de titres» peut également comprendre des créances sur opérations sur devises. Le poste «Engagements sur achats de titres» peut également comprendre des engagements sur opérations sur devises.

Les créances et dettes sur opérations de change sont compensées.

k) Enregistrement des revenus

Les dividendes, après déduction des impôts retenus à la source, sont enregistrés comme des revenus à la date à

laquelle les titres y relatifs sont cotés pour la première fois «ex-dividende». Les revenus des intérêts sont capitalisés sur une base journalière.

l) Swaps

Dans le cadre de ses opérations, le Fonds peut, s'il le souhaite, conclure des swaps de taux et des contrats de fixation de taux d'intérêt (contrat à terme sur taux d'intérêt et Credit Default Swaps) ainsi que des options sur swaps de taux d'intérêt (Swaptions) avec des établissements financiers de premier rang spécialisés dans ce type d'instruments.

Les variations des bénéfices/pertes non réalisé(e)s sont inscrits dans l'état des opérations sous «Plus- (Moins-) value non réalisée sur swaps». Les bénéfices/pertes sur swaps sont inscrits dans l'état des opérations sous «Bénéfice (perte) réalisé(e) sur swaps» lors du dénouement de la transaction ou à l'échéance.

Note 2 – Commission de gestion forfaitaire

Le Fonds facture chaque mois pour les différents compartiments ou catégories de parts une commission de gestion forfaitaire, calculée sur la valeur nette d'inventaire moyenne des compartiments ou catégories de parts reprise dans le tableau ci-après:

UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (CHF)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (EUR)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (USD)

	Commission de gestion forfaitaire maximale p.a.	Commission de gestion forfaitaire maximale (commission de gestion maximale) p.a. pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged»
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «P»	1.080%	1.130%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «N»	1.500%	1.550%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-1»	0.850%	0.880%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-B»	0.065%	0.065%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-X»	0.000%	0.000%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «F»	0.570%	0.600%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «Q»	0.650%	0.700%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A1»	0.650%	0.680%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A2»	0.600%	0.630%

	Commission de gestion forfaitaire maximale p.a.	Commission de gestion forfaitaire maximale (commission de gestion maximale) p.a. pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged»
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A3»	0.570%*	0.600%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-B»	0.065%	0.065%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-X»	0.000%	0.000%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «U-X»	0.000%	0.000%

* UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (USD): Max 0.570% / Eff 0.480%

UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (CHF)
UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (EUR)
UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (USD)

	Commission de gestion forfaitaire maximale p.a.	Commission de gestion forfaitaire maximale (commission de gestion maximale) p.a. pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged»
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «P»	1.440%	1.490%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «N»	1.680%	1.730%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-1»	0.900%	0.930%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-B»	0.065%	0.065%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-X»	0.000%	0.000%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «F»	0.760%	0.790%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «Q»	0.850%	0.900%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A1»	0.850%	0.880%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A2»	0.800%	0.830%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A3»	0.760%	0.790%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-B»	0.065%	0.065%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-X»	0.000%	0.000%

	Commission de gestion forfaitaire maximale p.a.	Commission de gestion forfaitaire maximale (commission de gestion maximale) p.a. pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged»
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «U-X»	0.000%	0.000%

UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (CHF)*
UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (EUR)*
UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (USD)*

	Commission de gestion forfaitaire maximale p.a.	Commission de gestion forfaitaire maximale (commission de gestion maximale) p.a. pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged»
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «P»	1.620%	1.670%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «P-C»	1.620%	1.670%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «N»	1.860%	1.910%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-1»	1.000%	1.030%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-B»	0.065%	0.065%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-X»	0.000%	0.000%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «F»	0.850%	0.880%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «Q»	0.950%	1.000%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A1»	0.950%	0.980%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A2»	0.900%**	0.930%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A3»	0.850%***	0.880%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-B»	0.065%	0.065%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-X»	0.000%	0.000%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «U-X»	0.000%	0.000%

* L'ensemble des commissions de gestion forfaitaires des compartiments comportant la mention «Balanced», relevant de la catégorie de parts «P-C-dist», est versé à la UBS Optimus Foundation.

** UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (EUR): Max 0.900% / Eff 0.620%

*** UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (USD): Max 0.850% / Eff 0.540%

UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (CHF)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (EUR)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (USD)

	Commission de gestion forfaitaire maximale p.a.	Commission de gestion forfaitaire maximale (commission de gestion maximale) p.a. pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged»
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «P»	1.800%	1.850%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «N»	1.980%	2.030%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-1»	1.100%	1.130%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-B»	0.065%	0.065%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-X»	0.000%	0.000%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «F»	0.940%	0.970%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «Q»	1.050%	1.100%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A1»	1.050%	1.080%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A2»	1.000%	1.030%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A3»	0.940%	0.970%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-B»	0.065%	0.065%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-X»	0.000%	0.000%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «U-X»	0.000%	0.000%

UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (CHF)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (EUR)

	Commission de gestion forfaitaire maximale p.a.	Commission de gestion forfaitaire maximale (commission de gestion maximale) p.a. pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged»
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «P»	1.920%	1.970%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «N»	1.980%	2.030%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-1»	1.300%	1.330%

	Commission de gestion forfaitaire maximale p.a.	Commission de gestion forfaitaire maximale (commission de gestion maximale) p.a. pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged»
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-B»	0.065%	0.065%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-X»	0.000%	0.000%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «F»	1.030%	1.060%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «Q»	1.150%	1.200%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A1»	1.150%	1.180%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A2»	1.100%	1.130%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-A3»	1.030% *	1.060%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-B»	0.065%	0.065%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-X»	0.000%	0.000%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «U-X»	0.000%	0.000%

* UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (EUR): Max : 1.030% / Eff 0.750%

La commission de gestion forfaitaire maximale est appliquée dans les cas suivants:

1. Pour la gestion, l'administration, la gestion de portefeuille et, le cas échéant, la distribution du Fonds, ainsi que pour toutes les tâches du dépositaire comme la conservation et la surveillance de l'actif du Fonds, le traitement des paiements et les autres tâches énumérées au chapitre «Dépositaire et Agent payeur central» du prospectus, une commission de gestion forfaitaire maximale est facturée au Fonds sur la base de sa valeur nette d'inventaire conformément aux indications suivantes. Cette commission est imputée pro rata temporis à l'actif du Fonds lors de chaque calcul de la valeur nette d'inventaire et payée respectivement chaque mois (commission de gestion forfaitaire maximale). Pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged», la commission de gestion forfaitaire maximale peut englober les frais de couverture du risque de change. La commission de gestion forfaitaire maximale ne sera prélevée que lors du lancement des catégories de parts concernées. Une vue d'ensemble de la commission de gestion forfaitaire maximale figure à la section «Les compartiments et leur politique de placement propre».

Le taux effectivement appliqué de la commission de gestion forfaitaire maximale apparaît dans les rapports annuels et semestriels.

2. La commission de gestion forfaitaire maximale n'inclut pas les rémunérations et coûts accessoires suivants, qui sont imputés en sus à l'actif du Fonds:

- a) L'ensemble des coûts accessoires résultant de la gestion de l'actif du Fonds pour l'achat et la vente des placements (écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, courtages conformes au marché, commissions, redevances, etc.). Ces coûts sont en principe imputés lors de l'achat ou de la vente des placements concernés. En dérogation à cette règle, ces coûts accessoires, encourus lors de l'achat et de la vente de placements dans le cadre de l'exécution de l'émission et du rachat de parts, sont couverts par le recours au *Swinging Pricing* conformément au chapitre «Valeur nette d'inventaire, prix d'émission, de rachat et de conversion» du prospectus;
- b) Les redevances dues à l'autorité de surveillance pour la constitution, la modification, la liquidation et la fusion du Fonds, ainsi que les éventuels frais des autorités de surveillance et, le cas échéant, des Bourses sur lesquelles les compartiments sont cotés;
- c) Les honoraires de la société d'audit pour l'audit annuel ainsi que pour les attestations liées aux constitutions, aux modifications, à la liquidation et aux fusions du Fonds, ainsi que les autres honoraires payés à la société d'audit pour les services qu'elle fournit dans le cadre de la gestion du Fonds et dans le respect des prescriptions légales;
- d) Les honoraires des conseillers juridiques et fiscaux ainsi que des notaires en lien avec les constitutions, les enregistrements dans des pays de commercialisation, les modifications, la liquidation et les fusions du Fonds, de même que la défense générale des intérêts du Fonds et de ses investisseurs, dans la mesure où des prescriptions légales ne l'excluent pas explicitement;
- e) Les coûts afférents à la publication de la valeur nette d'inventaire du Fonds ainsi que l'ensemble des coûts relatifs aux avis aux investisseurs, y compris les coûts de traduction;
- f) Les coûts afférents aux documents juridiques du Fonds (prospectus, DICI, rapports annuels et semestriels, ainsi que tous les autres documents légalement requis dans le pays de domicile et dans les pays de commercialisation);
- g) Les coûts afférents à un éventuel enregistrement du Fonds auprès d'une autorité de surveillance étrangère, notamment les commissions prélevées par l'autorité de surveillance étrangère, les coûts de traduction et l'indemnisation du représentant ou de l'Agent payeur à l'étranger;
- h) Les coûts liés à l'exercice de droits de vote ou de droits de créancier par le Fonds, y compris les honoraires de consultants externes;
- i) Les coûts et les honoraires en lien avec la propriété intellectuelle enregistrée au nom du Fonds ou avec les droits d'utilisation du Fonds;
- j) Tous les coûts induits par des mesures extraordinaires prises par la Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille ou le dépositaire en vue de défendre les intérêts des investisseurs;
- k) En cas de participation à des recours collectifs dans l'intérêt des investisseurs, la Société de gestion peut

imputer les coûts de tiers en résultant (p. ex. les frais d'avocat et de dépositaire) à l'actif du Fonds. La Société de gestion peut en outre imputer l'ensemble des dépenses administratives dans la mesure où celles-ci sont démontrables et peuvent être présentées ou prises en considération dans le cadre de la publication du TER (Total Expense Ratio) du Fonds.

3. La Société de gestion peut verser des rétrocessions en vue de couvrir l'activité de distribution du Fonds.

Pour la catégorie de parts «I-B», une commission couvrant les frais d'administration du Fonds (qui incluent les frais propres à la Société de gestion, l'Agent administratif et le Dépositaire) est prélevée. Les frais de gestion et de distribution des actifs sont facturés en dehors du Fonds en vertu d'un contrat distinct conclu directement entre l'investisseur et UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses représentants autorisés.

Pour les catégories de parts «I-X», «K-X» et «U-X», les frais relatifs aux prestations à fournir en ce qui concerne la gestion des actifs et l'administration du Fonds (qui inclut les frais propres à la Société de gestion, l'Agent administratif et le Dépositaire) ainsi que la commercialisation sont acquittés via les rémunérations dues à UBS Asset Management Switzerland AG en vertu d'un contrat distinct conclu avec l'investisseur.

Pour les catégories de parts «K-B», les frais relatifs aux prestations à fournir en ce qui concerne la gestion des actifs sont acquittés via les rémunérations dues à UBS Asset Management Switzerland AG ou à l'un de ses distributeurs agréés en vertu d'un contrat distinct conclu avec l'investisseur.

Tous les frais pouvant être imputés avec précision à des compartiments individuels leur sont portés en compte.

Les frais attribuables aux différentes catégories de parts leur échouent. Lorsque des frais se rapportent à plusieurs ou à l'ensemble des compartiments/catégories de parts, ils sont imputés aux compartiments/catégories de parts concerné(e)s au prorata de leur valeur nette d'inventaire.

Pour les compartiments qui, aux termes de leur politique de placement, peuvent investir dans d'autres OPC ou OPCVM existants, des frais peuvent être prélevés à la fois au niveau du compartiment et du fonds cible concerné. A cet égard, la commission de gestion (hors commission de performance) du fonds cible, dans lequel est investi l'actif du compartiment, peut s'élever jusqu'à 3%, sous réserve d'éventuelles rétrocessions.

Dans le cas de placements dans des parts de fonds gérés directement ou indirectement par la Société de gestion elle-même ou par une autre société à laquelle elle est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte importante, la participation du compartiment au fonds cible ne doit pas être assujettie aux commissions d'émission et de rachat éventuelles du fonds cible.

Des données sur les frais courants du compartiment figurent dans les DIC.

Les compartiments suivants ont investi au moins 50% de la valeur nette d'inventaire dans d'autres OPCVM au 31 janvier 2024:

UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (CHF)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (CHF)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (CHF)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (CHF)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (CHF)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (EUR)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (EUR)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (EUR)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (EUR)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (EUR)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (USD)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (USD)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (USD)
 UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (USD)

A l'exception des fonds cibles

FEDERATED HERMES SDG ENGAGEMENT HIGH-M- USD	0.45% p.a.
NEUBERGER BERMAN GLOBAL HIGH YIELD SDG ENGAGEMENT FU-I4- USD	0.37% p.a.
RECORD UCITS ICAV - RECORD EM SUSTAINABLE FIN-A- HEDGED EUR	0.65% p.a.
RECORD UCITS ICAV - RECORD EM SUSTAINABLE FINANCE FUND-A- HF	0.65% p.a.
RECORD UCITS ICAV-RECORD EM SUSTAINABLE FINANCE FUND-A-USD	0.65% p.a.
ROBECOSAM GLOBAL SDG ENGAGEMENT EQUITIES-I- CAPITALISATION	0.75% p.a.
UBS (IRL) ETF PLC-MSCI EMU ESG UNIVERSAL LOW CARBON-A- EUR	0.12% p.a.
UBS (LUX) FD SOL -MSCI EMERG MRKT SOC RES UCITS ETF-USD-A-DT	0.24% p.a.
UBS IRL ETF PIC-MSCI ACWI ESG UNIVERSAL UCITS ETF A-DIST	0.23% p.a.
UBS IRL ETF PLC-MSCI ACWI SOCIALLY RES UCITS ETF-A-DIST-USD	0.25% p.a.
XTRACKERS (IE) PLC - XTRACKERS USD CORPORATE GRE EN-1C- EUR	0.15% p.a.
XTRACKERS USD CORPORATE GREEN BOND-ACCUM SHS-1C-HEDGED EUR	0.15% p.a.

la commission maximale des catégories de parts de tous les fonds cibles s'élevé à 0.00% par an.

Note 3 – Taxe d'abonnement

Conformément à la législation et à la réglementation actuellement en vigueur au Luxembourg, la Société est soumise à la taxe d'abonnement luxembourgeoise au taux annuel de 0.05%, un taux réduit à 0.01% seulement par an pour certaines catégories de parts, payable par trimestre et calculée sur l'actif net de chaque compartiment à la fin de chaque trimestre.

La taxe d'abonnement ne s'applique pas à la partie de l'actif net investie en parts ou actions d'autres organismes de placement collectif déjà soumis à ladite taxe selon les prescriptions du droit luxembourgeois.

Note 4 – Autres revenus

Le poste «Autres revenus» se compose essentiellement des revenus du Swing Pricing.

Note 5 – Translations avec des entreprises associées

Les sociétés/personnes liées visées par cette note sont celles définies dans le Code on Unit Trusts and Mutual Funds de la SFC. Toutes les transactions effectuées au cours de l'année entre le compartiment et ses sociétés/personnes liées ont été menées dans le cours normal des affaires et dans des conditions commerciales normales.

a) Opérations sur titres et instruments financiers dérivés

Pour les compartiments suivants autorisés à la distribution à Hong Kong, le volume des opérations sur titres et instruments financiers dérivés, conclues par l'intermédiaire d'un courtier qui est une société liée de la société de gestion, du gestionnaire de portefeuille, du dépositaire ou du conseil d'administration, s'élevé, pour l'exercice financier allant du 1 février 2023 to 31 janvier 2024:

UBS (Lux) Strategy Fund	Volume des transactions sur actions et sur titres assimilables à des actions conclues avec des sociétés associées	En % du volume total des transactions
– Fixed Income Sustainable (USD)	130 529 376.40 USD	32.79%
– Yield Sustainable (USD)	939 781 546.33 USD	24.02%
– Balanced Sustainable (USD)	898 788 014.05 USD	23.05%
– Growth Sustainable (USD)	182 125 599.13 USD	27.86%

UBS (Lux) Strategy Fund	Commissions sur les transactions sur actions et actions similaires avec des sociétés liées	En % du volume total des commissions
– Fixed Income Sustainable (USD)	10 634.45 USD	0.00%
– Yield Sustainable (USD)	61 485.42 USD	0.00%
– Balanced Sustainable (USD)	58 902.41 USD	0.00%
– Growth Sustainable (USD)	12 806.46 USD	0.00%

Comme décrit dans la note 11 – Frais de transaction, pour les investissements à revenu fixe, les contrats à terme négociés en bourse et autres contrats dérivés, les Frais de transaction sont inclus dans le prix d'achat et de vente de l'investissement et ne sont donc pas présentés séparément ici.

UBS (Lux) Strategy Fund	Volume des transactions sur autres titres (hors actions, titres assimilables à des actions et instruments financiers dérivés) conclues avec des sociétés associées	en % du volume total des transactions
- Fixed Income Sustainable (USD)	0.00 USD	0.00%
- Yield Sustainable (USD)	0.00 USD	0.00%
- Balanced Sustainable (USD)	0.00 USD	0.00%
- Growth Sustainable (USD)	0.00 USD	0.00%

Conformément aux conditions et règles actuelles du marché, aucune commission n'a été prélevée au fonds au titre des transactions sur autres titres (hors actions et titres assimilables à des actions) conclues avec des sociétés associées. Ces transactions ont été réalisées dans le cadre du déroulement habituel des activités et selon des conditions de marché normales.

Les taux de change indiqués dans les comptes annuels au 31 janvier 2024 ont été utilisés pour convertir les volumes des transactions dans la devise du compartiment.

b) Investissements dans des parts du fonds

Les sociétés/personnes liées peuvent investir dans de nouveaux compartiments/nouvelles classes d'actions pour mettre à disposition un capital initial («Seed Investment») et rester investies jusqu'à ce que le compartiment/la classe d'actions dispose d'actifs nets suffisants. Ces investissements sont réalisés aux conditions normales du marché et répondent à toutes les exigences visant à prévenir le «late trading/market timing». Les sociétés/personnes liées ne peuvent pas investir dans un fonds ou dans la société dans le but d'exercer un contrôle.

UBS (Lux) Strategy Fund	Classe d'actions	Valeur marchande	en % des Actifs nets du fonds
- Balanced Sustainable (USD)	I-A1-dist	9 197.00 USD	0.01%
- Growth Sustainable (USD)	I-A1-dist	9 302.00 USD	0.01%

c) Participations des membres du conseil d'administration de la Société de Gestion

Les membres du conseil d'administration de la Société de Gestion et leurs personnes affiliées peuvent souscrire et racheter des parts des compartiments.

Au 31 janvier 2024, les Administrateurs de la Société de gestion n'avaient pas de participation dans les compartiments commercialisés à Hong Kong.

Note 6 – Distribution des revenus

Conformément à l'article 10 du règlement de gestion, la Société de gestion détermine à la clôture de l'exercice dans quelle mesure les compartiments ou catégories concerné(e)s donnent droit à des distributions. Les distributions ne peuvent avoir pour effet de faire descendre l'actif net du Fonds en dessous du minimum prévu par la loi. Lorsque des distributions sont effectuées, elles sont versées dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des dividendes intérimaires et à suspendre le versement des distributions.

Afin que les distributions correspondent aux droits réels des investisseurs, il est procédé à une péréquation des revenus.

Note 7 – Accords de commissions en nature

Si la législation régissant l'activité du Gestionnaire de portefeuille le permet, ce dernier et ses sociétés affiliées peuvent conclure avec certains courtiers - lesquels ils engagent à faire des transactions sur titres au nom des compartiments - des accords de commissions en nature en vertu desquels ils recevront certains biens et services utilisés dans la prise de décision en matière de placement et ce sans paiement en contrepartie. Ces commissions sont appelées «soft dollars», notamment par la Securities and Futures Commission de Hong Kong. Elles sont versées seulement si la réalisation de la transaction est conforme aux meilleures normes d'exécution et s'il a été déterminé de bonne foi que le frais de courtage était raisonnable au regard de la valeur des services d'exécution, de courtage et/ou de recherche fournis par le courtier.

Les produits et services reçus étaient uniquement constitués de services de recherche. Les coûts ou avantages relatifs aux services de recherche reçus des courtiers ne sont pas répercutés sur des clients ou des fonds en particulier, car nous estimons que les services de recherche ainsi reçus constituent, dans leur ensemble, une aide permettant au Gestionnaire de portefeuille et à ses sociétés affiliées de s'acquitter de leurs responsabilités globales envers leurs clients ou les fonds qu'ils gèrent. Pendant la période du 1 février 2023 to 31 janvier 2024, aucune transaction n'a été exécutée avec des courtiers ayant mis en place des accords de commissions en nature ainsi pas de commissions correspondantes ont été payées par les compartiments au titre de ces transactions.

Note 8 – Engagements conditionnels sur contrats financiers à terme et options

Les engagements conditionnels sur contrats financiers à terme et options au 31 janvier 2024 figurent ci-dessous par compartiment avec mention de la devise:

a) Contrats financiers à terme

UBS (Lux) Strategy Fund	Contrats financiers à terme sur obligations (achetés)	Contrats financiers à terme sur obligations (vendus)
- Fixed Income Sustainable (CHF)	5 114 059.38 CHF	2 606 791.69 CHF
- Yield Sustainable (CHF)	41 749 321.05 CHF	21 155 117.16 CHF
- Balanced Sustainable (CHF)	44 352 842.19 CHF	22 458 513.00 CHF
- Growth Sustainable (CHF)	17 387 801.87 CHF	8 822 987.25 CHF
- Fixed Income Sustainable (EUR)	2 195 253.16 EUR	1 075 949.37 EUR
- Yield Sustainable (EUR)	22 052 315.89 EUR	11 189 873.42 EUR
- Balanced Sustainable (EUR)	17 562 025.32 EUR	8 930 379.75 EUR
- Growth Sustainable (EUR)	4 490 290.57 EUR	2 367 088.61 EUR
- Fixed Income Sustainable (USD)	3 793 671.88 USD	1 870 000.00 USD
- Yield Sustainable (USD)	27 531 218.75 USD	13 908 125.00 USD
- Balanced Sustainable (USD)	26 338 921.88 USD	13 323 750.00 USD
- Growth Sustainable (USD)	5 636 312.50 USD	2 805 000.00 USD

Les engagements sur contrats financiers à terme sur obligations ou sur indices (le cas échéant) sont calculés sur base de la valeur du marché des contrats financiers à terme (nombre de contrats* taille du contrat* prix du marché des contrats à terme).

b) Options

	Options sur autres swaps, classic-styled (vendus)
UBS (Lux) Strategy Fund	
– Yield Sustainable (CHF)	2 095 605.51 CHF
– Balanced Sustainable (CHF)	2 226 363.09 CHF
– Growth Sustainable (CHF)	864 393.72 CHF
– Yield Sustainable (EUR)	1 101 058.45 EUR
– Balanced Sustainable (EUR)	880 846.77 EUR
– Growth Sustainable (EUR)	233 869.96 EUR
– Yield Sustainable (USD)	1 384 421.44 USD
– Balanced Sustainable (USD)	1 318 776.89 USD
– Growth Sustainable (USD)	290 013.20 USD

Note 9 – Total Expense Ratio (TER)

Ce ratio de référence a été calculé conformément à la «Directive sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER)» publiée par Asset Management Association Switzerland (AMAS) dans sa version actuelle. Il exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur l'actif net (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage dudit actif net.

TER pour les 12 derniers mois:

UBS (Lux) Strategy Fund	Total Expense Ratio (TER)
– Fixed Income Sustainable (CHF) P-acc	1.24%
– Fixed Income Sustainable (CHF) P-dist	1.24%
– Fixed Income Sustainable (CHF) Q-acc	0.81%
– Fixed Income Sustainable (CHF) Q-dist	0.81%
– Yield Sustainable (CHF) K-1-acc	1.01%
– Yield Sustainable (CHF) P-acc	1.55%
– Yield Sustainable (CHF) P-dist	1.55%
– Yield Sustainable (CHF) Q-acc	0.96%
– Yield Sustainable (CHF) Q-dist	0.96%
– Balanced Sustainable (CHF) P-acc	1.75%
– Balanced Sustainable (CHF) P-C-dist	1.75%
– Balanced Sustainable (CHF) P-dist	1.75%
– Balanced Sustainable (CHF) Q-acc	1.08%
– Balanced Sustainable (CHF) Q-C-dist	1.08%
– Balanced Sustainable (CHF) Q-dist	1.08%
– Growth Sustainable (CHF) P-acc	1.92%
– Growth Sustainable (CHF) Q-acc	1.17%
– Equity Sustainable (CHF) P-acc	2.01%
– Equity Sustainable (CHF) Q-acc	1.24%
– Fixed Income Sustainable (EUR) N-acc	1.67%
– Fixed Income Sustainable (EUR) P-acc	1.25%
– Fixed Income Sustainable (EUR) P-dist	1.25%
– Fixed Income Sustainable (EUR) Q-acc	0.82%
– Fixed Income Sustainable (EUR) Q-dist	0.82%

UBS (Lux) Strategy Fund	Total Expense Ratio (TER)
– Yield Sustainable (EUR) K-1-acc	1.00%
– Yield Sustainable (EUR) N-acc	1.80%
– Yield Sustainable (EUR) P-acc	1.56%
– Yield Sustainable (EUR) P-dist	1.55%
– Yield Sustainable (EUR) Q-acc	0.96%
– Yield Sustainable (EUR) Q-dist	0.96%
– Balanced Sustainable (EUR) I-A2-acc	0.74%
– Balanced Sustainable (EUR) K-1-acc	1.12%
– Balanced Sustainable (EUR) N-acc	1.98%
– Balanced Sustainable (EUR) (USD hedged) P-4%-mdist	1.79%
– Balanced Sustainable (EUR) P-acc	1.74%
– Balanced Sustainable (EUR) P-C-dist	1.74%
– Balanced Sustainable (EUR) P-dist	1.74%
– Balanced Sustainable (EUR) P-mdist	1.74%
– Balanced Sustainable (EUR) (USD hedged) P-mdist	1.79%
– Balanced Sustainable (EUR) Q-acc	1.07%
– Balanced Sustainable (EUR) Q-C-dist	1.07%
– Balanced Sustainable (EUR) Q-dist	1.07%
– Growth Sustainable (EUR) N-acc	2.14%
– Growth Sustainable (EUR) P-acc	1.96%
– Growth Sustainable (EUR) Q-acc	1.20%
– Equity Sustainable (EUR) I-A3-acc	0.89%
– Equity Sustainable (EUR) N-acc	2.12%
– Equity Sustainable (EUR) P-acc	2.06%
– Equity Sustainable (EUR) Q-acc	1.29%
– Fixed Income Sustainable (USD) I-A3-acc	0.63%
– Fixed Income Sustainable (USD) P-acc	1.25%
– Fixed Income Sustainable (USD) P-dist	1.25%
– Fixed Income Sustainable (USD) P-mdist	1.25%
– Fixed Income Sustainable (USD) (HKD) P-mdist	1.24%
– Fixed Income Sustainable (USD) Q-acc	0.82%
– Fixed Income Sustainable (USD) Q-dist	0.82%
– Yield Sustainable (USD) I-A1-dist	0.96%
– Yield Sustainable (USD) I-A3-acc	0.89%
– Yield Sustainable (USD) K-1-acc	1.02%
– Yield Sustainable (USD) (JPY hedged) K-1-acc	1.05%
– Yield Sustainable (USD) P-4%-mdist	1.56%
– Yield Sustainable (USD) P-acc	1.56%
– Yield Sustainable (USD) (JPY hedged) P-acc	1.61%
– Yield Sustainable (USD) P-dist	1.56%
– Yield Sustainable (USD) P-mdist	1.56%
– Yield Sustainable (USD) Q-4%-mdist	0.97%
– Yield Sustainable (USD) Q-acc	0.97%
– Yield Sustainable (USD) Q-dist	0.97%
– Balanced Sustainable (USD) I-A1-dist	1.09%
– Balanced Sustainable (USD) I-A3-acc	0.67%
– Balanced Sustainable (USD) K-1-acc	1.13%
– Balanced Sustainable (USD) P-4%-mdist	1.75%
– Balanced Sustainable (USD) (HKD) P-4%-mdist	1.75%
– Balanced Sustainable (USD) (AUD hedged) P-4%-mdist	1.80%
– Balanced Sustainable (USD) (CAD hedged) P-4%-mdist	1.81%
– Balanced Sustainable (USD) (GBP hedged) P-4%-mdist	1.81%
– Balanced Sustainable (USD) (RMB hedged) P-4%-mdist	1.80%
– Balanced Sustainable (USD) P-6%-mdist	1.72%
– Balanced Sustainable (USD) (AUD hedged) P-6%-mdist	1.81%
– Balanced Sustainable (USD) (HKD) P-6%-mdist	1.75%

UBS (Lux) Strategy Fund	Total Expense Ratio (TER)
– Balanced Sustainable (USD) P-acc	1.75%
– Balanced Sustainable (USD) P-C-dist	1.74%
– Balanced Sustainable (USD) P-dist	1.75%
– Balanced Sustainable (USD) P-mdist	1.76%
– Balanced Sustainable (USD) (SGD hedged) P-mdist	1.80%
– Balanced Sustainable (USD) Q-4%-mdist	1.08%
– Balanced Sustainable (USD) (AUD hedged) Q-4%-mdist	1.13%
– Balanced Sustainable (USD) (HKD) Q-4%-mdist	1.06%
– Balanced Sustainable (USD) Q-acc	1.08%
– Balanced Sustainable (USD) Q-dist	1.09%
– Balanced Sustainable (USD) Q-mdist	1.08%
– Balanced Sustainable (USD) (SGD hedged) Q-mdist	1.13%
– Growth Sustainable (USD) I-A1-dist	1.22%
– Growth Sustainable (USD) I-A3-acc	1.12%
– Growth Sustainable (USD) P-acc	2.00%
– Growth Sustainable (USD) (JPY hedged) P-acc	2.05%
– Growth Sustainable (USD) Q-acc	1.25%

Les frais de transaction et autres frais éventuels liés aux couvertures du risque de change ne sont pas inclus dans le TER.

Les TER des catégories de parts ayant été moins de 12 mois en circulation ont été annualisés.

Note 10 – Portfolio Turnover Rate (PTR)

Le taux de rotation du portefeuille (PTR) a été déterminé comme suit:

$$\frac{(\text{Total des achats de titres} + \text{ventes de titres}) - (\text{Total des émissions d'actions} + \text{rachats d'actions})}{\text{Actif net moyen au cours de la période de reporting}}$$

Actif net moyen au cours de la période de reporting

À la fin de la période de reporting, l'indicateur PTR est le suivant:

UBS (Lux) Strategy Fund	Portfolio Turnover Rate (PTR)
– Fixed Income Sustainable (CHF)	90.93%
– Yield Sustainable (CHF)	55.56%
– Balanced Sustainable (CHF)	56.15%
– Growth Sustainable (CHF)	64.00%
– Equity Sustainable (CHF)	45.00%
– Fixed Income Sustainable (EUR)	87.35%
– Yield Sustainable (EUR)	52.79%
– Balanced Sustainable (EUR)	55.00%
– Growth Sustainable (EUR)	70.27%
– Equity Sustainable (EUR)	67.72%
– Fixed Income Sustainable (USD)	78.03%
– Yield Sustainable (USD)	55.42%
– Balanced Sustainable (USD)	57.28%
– Growth Sustainable (USD)	66.64%

Note 11 – Frais de transaction

Les frais de transaction comprennent les frais de courtage, les droits de timbre ainsi que les impôts locaux et étrangers si ceux-ci sont dus au cours de la période. Les frais de transaction sont inclus dans les frais liés à l'achat et à la vente de titres.

Pour l'exercice prenant fin au 31 janvier 2024, le Fonds a supporté les frais de transaction suivants liés à l'achat ou à la vente de placements en valeurs mobilières et à des transactions similaires:

UBS (Lux) Strategy Fund	Frais de transaction
– Fixed Income Sustainable (CHF)	14 654.45 CHF
– Yield Sustainable (CHF)	118 266.35 CHF
– Balanced Sustainable (CHF)	132 100.58 CHF
– Growth Sustainable (CHF)	53 791.56 CHF
– Equity Sustainable (CHF)	11 180.01 CHF
– Fixed Income Sustainable (EUR)	6 338.34 EUR
– Yield Sustainable (EUR)	50 708.56 EUR
– Balanced Sustainable (EUR)	40 266.25 EUR
– Growth Sustainable (EUR)	10 300.21 EUR
– Equity Sustainable (EUR)	16.43 EUR
– Fixed Income Sustainable (USD)	10 634.31 USD
– Yield Sustainable (USD)	63 203.90 USD
– Balanced Sustainable (USD)	60 522.54 USD
– Growth Sustainable (USD)	13 141.67 USD

Tous les frais de transaction ne sont pas renseignés individuellement. Dans le cas de placements à revenu fixe, de contrats à terme négociés en Bourse et autres contrats de dérivés, les frais de transaction sont comptabilisés dans le prix d'achat et de vente du placement. Même s'ils ne sont pas renseignés individuellement, ces frais de transaction sont pris en considération pour la performance de l'ensemble des fonds.

Note 12 – Titres en défaut

Dans l'éventualité d'une obligation en «défaut» (qui ne paie pas le montant du coupon / principal comme spécifié dans le prospectus) mais dont une évaluation existe, un paiement final est attendu et l'obligation est donc incluse dans le portefeuille.

De plus il y a des titres en défaut pour lesquels il n'y a plus d'évaluation. Ces titres ont été totalement amortis par le fonds. Ils sont monitorés par la société de gestion qui allouera aux compartiments tout paiement qui peut éventuellement survenir. Ces titres ne sont pas inclus dans le portefeuille mais séparément dans cette note.

UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (EUR)

Actions	Devise	Nombre
IRISH BK RESOL CP COM EURO.16*	EUR	13 211.00

UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (EUR)

Actions	Devise	Nombre
IRISH BK RESOL CP COM EURO.16*	EUR	27 035.00

UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (EUR)

Actions	Devise	Nombre
IRISH BK RESOL CP COM EURO.16*	EUR	18 914.00

UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (EUR)

Actions	Devise	Nombre
IRISH BK RESOL CP COM EURO.16*	EUR	10 446.00

* en liquidation

Note 13 – Evénement postérieur

Il n'y a eu aucun événement après la fin de l'exercice nécessitant un ajustement ou une divulgation dans les états financiers.

Note 14 – Droit applicable, juridiction compétente et langue faisant foi

Le tribunal d'arrondissement de Luxembourg est compétent pour tous les litiges entre les porteurs de parts, la Société de gestion et le dépositaire. Le droit luxembourgeois est d'application. Si des investisseurs étrangers le réclament, la Société de gestion et/ou le dépositaire peuvent toutefois se soumettre eux-mêmes et soumettre le Fonds à la juridiction des pays dans lesquels les parts sont offertes et vendues.

La version anglaise de ce rapport fait foi et seule cette version a été audité par le Réviseur d'entreprises agréé; la Société de gestion et le dépositaire peuvent toutefois reconnaître comme obligatoires pour eux-mêmes et pour le Fonds les traductions qu'ils ont validées dans des langues de pays dans lesquels des parts sont offertes et vendues et qui concernent les parts ayant été vendues aux investisseurs de ces pays.

Note 15 – Dérivés de gré à gré et prêts de titres

Si le Fonds effectue des transactions hors Bourse (opérations de gré à gré), il peut ainsi être exposé à des risques liés à la solvabilité des contreparties à une transaction de gré à gré: lorsqu'il conclut des contrats à terme, des options et des transactions de swap ou lorsqu'il utilise d'autres techniques ayant trait aux produits dérivés, le Fonds est soumis au risque qu'une contrepartie à la transaction de gré à gré ne respecte pas (ou ne puisse pas respecter) ses obligations concernant un contrat précis ou plusieurs contrats. Le dépôt d'une sûreté peut, à cet égard, réduire le risque de contrepartie. Si un titre est dû au Fonds en vertu d'une convention applicable, ce dernier est déposé en sa faveur auprès d'un dépositaire. La faillite, l'insolvabilité ou tout autre incident de crédit affectant la contrepartie à la transaction de gré à gré ou un membre de son réseau de sous-dépositaires/banques correspondantes peuvent entraîner un retard dans la mise en œuvre des droits du Fonds à l'égard du titre, les limiter, voire les rendre nuls, ce qui contraindrait le Fonds à honorer les obligations lui incombant dans le cadre de la transaction de gré à gré indépendamment de tout titre mis à disposition à l'avance pour couvrir lesdites obligations.

Le Fonds peut également prêter des titres de son portefeuille à des tiers. En général, les prêts de titres ne peuvent être effectués que par l'intermédiaire de chambres de compensation reconnues, telles que Clearstream International ou d'établissements financiers de premier ordre spécialisés dans cette activité, selon les modalités qu'ils fixent. Des garanties sont obtenues en relation avec les titres prêtés. Les garanties se composent de titres de qualité correspondant au moins au montant de la valeur de marché des titres prêtés.

UBS Europe SE, Luxembourg Branch officie en qualité d'agent prêteur de titres.

Dérivés de gré à gré*

Les produits dérivés de gré à gré des compartiments mentionnés ci-dessous disposent de comptes de marge au titre de garantie.

Contrepartie du compartiment	Bénéfice/(perte) non réalisé(e)	Garanties obtenues
UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (CHF)		
Barclays	-648 917.90 CHF	0.00 CHF
Goldman Sachs	-7 807.37 CHF	0.00 CHF
State Street	2 436.96 CHF	0.00 CHF
UBS AG	-95 345.73 CHF	0.00 CHF
Westpac Banking Corp	-17 959.78 CHF	0.00 CHF
UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (CHF)		
Bank of America	30 785.93 CHF	0.00 CHF
Barclays	-4 854 723.20 CHF	0.00 CHF
Citibank	117 995.12 CHF	0.00 CHF
Goldman Sachs	-57 587.24 CHF	0.00 CHF
HSBC	-61 875.16 CHF	0.00 CHF
Morgan Stanley	1 124.05 CHF	0.00 CHF
Nomura International	-86 517.45 CHF	0.00 CHF
State Street	-30 868.63 CHF	0.00 CHF
UBS AG	-555 015.41 CHF	0.00 CHF
UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (CHF)		
Bank of America	28 926.00 CHF	0.00 CHF
Barclays	-4 633 228.88 CHF	0.00 CHF
Citibank	138 043.72 CHF	0.00 CHF
Goldman Sachs	-62 150.09 CHF	0.00 CHF
HSBC	-94 796.69 CHF	0.00 CHF
Morgan Stanley	1 109.26 CHF	0.00 CHF
Nomura International	-52 821.18 CHF	0.00 CHF
State Street	-29 209.23 CHF	0.00 CHF
UBS AG	-466 801.52 CHF	0.00 CHF

* Les produits dérivés négociés sur une plateforme officielle ne figurent pas dans ce tableau étant donné que la chambre de compensation offre des garanties. En cas de défaillance de la contrepartie, la chambre de compensation assume les risques de perte.

Contrepartie du compartiment	Bénéfice/(perte) non réalisé(e)	Garanties obtenues
UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (CHF)		
Barclays	-1 583 541.73 CHF	0.00 CHF
Citibank	61 138.32 CHF	0.00 CHF
Goldman Sachs	-23 581.98 CHF	0.00 CHF
HSBC	-52 377.43 CHF	0.00 CHF
Morgan Stanley	499.17 CHF	0.00 CHF
State Street	-8 737.95 CHF	0.00 CHF
UBS AG	-123 313.28 CHF	0.00 CHF
Westpac Banking Corp	-24 094.28 CHF	0.00 CHF
UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (CHF)		
Barclays	-919 895.14 CHF	0.00 CHF
Citibank	42 004.55 CHF	0.00 CHF
Goldman Sachs	-16 286.47 CHF	0.00 CHF
HSBC	-46 249.56 CHF	0.00 CHF
Morgan Stanley	314.29 CHF	0.00 CHF
State Street	-7 422.11 CHF	0.00 CHF
UBS AG	-51 628.39 CHF	0.00 CHF
Westpac Banking Corp	-14 751.60 CHF	0.00 CHF
UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (EUR)		
Canadian Imperial Bank	-6 380.87 EUR	0.00 EUR
JP Morgan	-18.96 EUR	0.00 EUR
Morgan Stanley	177.00 EUR	0.00 EUR
State Street	425.03 EUR	0.00 EUR
UBS AG	-200 783.30 EUR	0.00 EUR
UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (EUR)		
Canadian Imperial Bank	-58 070.04 EUR	0.00 EUR
Citibank	-19 700.20 EUR	0.00 EUR
JP Morgan	2 898.51 EUR	0.00 EUR
Morgan Stanley	40 013.75 EUR	0.00 EUR
State Street	-48 155.64 EUR	0.00 EUR
UBS AG	-1 901 545.91 EUR	0.00 EUR
UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (EUR)		
Canadian Imperial Bank	-47 293.05 EUR	0.00 EUR
Citibank	-17 363.47 EUR	0.00 EUR
JP Morgan	4 944.35 EUR	0.00 EUR
Morgan Stanley	59 951.68 EUR	0.00 EUR
State Street	-9 748.91 EUR	0.00 EUR
UBS AG	-1 384 987.30 EUR	0.00 EUR
UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (EUR)		
Canadian Imperial Bank	-11 649.76 EUR	0.00 EUR
Citibank	-851.56 EUR	0.00 EUR
JP Morgan	1 604.91 EUR	0.00 EUR
Morgan Stanley	19 713.50 EUR	0.00 EUR
State Street	-20 808.98 EUR	0.00 EUR
UBS AG	-330 801.81 EUR	0.00 EUR

Contrepartie du compartiment	Bénéfice/(perte) non réalisé(e)	Garanties obtenues
UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (EUR)		
Canadian Imperial Bank	-6 010.18 EUR	0.00 EUR
Citibank	-1 092.44 EUR	0.00 EUR
JP Morgan	1 209.23 EUR	0.00 EUR
Morgan Stanley	14 201.89 EUR	0.00 EUR
State Street	-13 912.59 EUR	0.00 EUR
UBS AG	-154 269.14 EUR	0.00 EUR
UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (USD)		
Barclays	8 650.00 USD	0.00 USD
Canadian Imperial Bank	-24 435.74 USD	0.00 USD
State Street	-1 055.68 USD	0.00 USD
UBS AG	168 095.04 USD	0.00 USD
UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (USD)		
Barclays	-1 165 945.60 USD	0.00 USD
Canadian Imperial Bank	-162 131.05 USD	0.00 USD
Citibank	8 361.14 USD	0.00 USD
Goldman Sachs	667.83 USD	0.00 USD
Morgan Stanley	2 996.28 USD	0.00 USD
State Street	205 359.69 USD	0.00 USD
UBS AG	884 456.35 USD	0.00 USD
UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (USD)		
Barclays	158 361.79 USD	0.00 USD
Canadian Imperial Bank	-152 957.93 USD	0.00 USD
Citibank	-160 564.14 USD	0.00 USD
Goldman Sachs	1 189.77 USD	0.00 USD
Morgan Stanley	-1 530.90 USD	0.00 USD
State Street	283 346.21 USD	0.00 USD
UBS AG	817 539.46 USD	0.00 USD
Westpac Banking Corp	-490 121.49 USD	0.00 USD
UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (USD)		
Bank of America	-495.20 USD	0.00 USD
Barclays	-22 381.21 USD	0.00 USD
Canadian Imperial Bank	-28 286.83 USD	0.00 USD
Citibank	4 520.89 USD	0.00 USD
Goldman Sachs	335.30 USD	0.00 USD
Morgan Stanley	782.36 USD	0.00 USD
State Street	89 068.34 USD	0.00 USD
UBS AG	152 387.01 USD	0.00 USD

Prêts de titres

UBS (Lux) Strategy Fund	Risque de contrepartie lié au prêt de titres au 31 janvier 2024*		Répartition des garanties (pondération en %) au 31 janvier 2024 selon le type d'actifs		
	Valeur de marché des titres prêtés	Garanties (UBS Switzerland AG)	Actions	Obligations	Liquidités
– Yield Sustainable (CHF)	9 113 215.49 CHF	9 729 346.75 CHF	60.08	39.92	0.00
– Balanced Sustainable (CHF)	16 106 616.54 CHF	17 172 143.11 CHF	60.08	39.92	0.00
– Growth Sustainable (CHF)	8 068 632.45 CHF	8 613 914.43 CHF	60.08	39.92	0.00
– Equity Sustainable (CHF)	6 953 065.94 CHF	7 420 878.37 CHF	60.08	39.92	0.00

* Les informations sur les cours et les taux de change pour le risque de contrepartie sont obtenues directement auprès de l'agent de prêt de titres le 31 janvier 2024 et, par conséquent, elles peuvent différer des cours de clôture et des taux de change utilisés pour la préparation des états financiers au 31 janvier 2024.

	UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (CHF)	UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (CHF)	UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (CHF)	UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (CHF)	UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (CHF)
Rendements sur prêts de titres	30 196.57	30 509.77	44 950.82	22 643.27	19 886.17
Securities Lending cost*					
UBS Switzerland AG	9 058.97 CHF	9 152.93 CHF	13 485.25 CHF	6 792.98 CHF	5 965.85 CHF
UBS Europe SE, Luxembourg Branch	3 019.66 CHF	3 050.98 CHF	4 495.08 CHF	2 264.33 CHF	1 988.62 CHF
Net Securities Lending revenues	18 117.94 CHF	18 305.86 CHF	26 970.49 CHF	13 585.96 CHF	11 931.70 CHF

	UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (EUR)	UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (EUR)	UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (EUR)	UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (USD)	UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (USD)
Rendements sur prêts de titres	13 589.83	460.00	16.27	24 085.12	1 618.93
Securities Lending cost*					
UBS Switzerland AG	4 076.95 EUR	138.00 EUR	4.88 EUR	7 225.54 USD	485.68 USD
UBS Europe SE, Luxembourg Branch	1 358.98 EUR	46.00 EUR	1.63 EUR	2 408.51 USD	161.89 USD
Net Securities Lending revenues	8 153.90 EUR	276.00 EUR	9.76 EUR	14 451.07 USD	971.36 USD

* Depuis le 1 juin 2022, 30% des revenus bruts sont retenus en tant que coûts/commissions par UBS Switzerland AG agissant en tant que prestataire des services de prêt de titres et 10% sont retenus par UBS Europe SE, Luxembourg Branch agissant en tant qu'agent de prêt de titres.

Annexe 1 – Engagement global (non audité)

Gestion des risques

La gestion des risques conformément aux approches par les engagements s'effectue dans le respect des lois en vigueur et des dispositions prévues par les autorités de surveillance.

Effet de levier

L'effet de levier est défini selon les directives de l'AEMF applicables comme le montant total des valeurs nominales des produits dérivés auxquels recourt le compartiment concerné. Au terme de cette définition, l'effet de levier peut entraîner un quota de capitaux étrangers artificiellement accru dès lors que certains produits dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture sont intégrés dans le calcul dans certaines circonstances. Par conséquent, ces informations ne reflètent pas nécessairement le risque réel précis de l'effet de levier auquel est soumis l'investisseur.

UBS (Lux) Strategy Fund	Méthode de calcul du risque global
– Fixed Income Sustainable (CHF)	Approche par les engagements
– Yield Sustainable (CHF)	Approche par les engagements
– Balanced Sustainable (CHF)	Approche par les engagements
– Growth Sustainable (CHF)	Approche par les engagements
– Equity Sustainable (CHF)	Approche par les engagements
– Fixed Income Sustainable (EUR)	Approche par les engagements
– Yield Sustainable (EUR)	Approche par les engagements
– Balanced Sustainable (EUR)	Approche par les engagements
– Growth Sustainable (EUR)	Approche par les engagements
– Equity Sustainable (EUR)	Approche par les engagements
– Fixed Income Sustainable (USD)	Approche par les engagements
– Yield Sustainable (USD)	Approche par les engagements
– Balanced Sustainable (USD)	Approche par les engagements
– Growth Sustainable (USD)	Approche par les engagements

Annexe 2 – Garanties – Prêts de titres (non audité)

Le tableau ci-dessous indique les garanties par compartiment, par pays et par notation au 31 janvier 2024 ainsi que d'autres informations relatives aux activités de prêt de titres.

	UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (CHF)	UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (CHF)	UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (CHF)	UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (CHF)
selon le pays:				
– Australie	0.32	0.32	0.32	0.32
– Canada	1.91	1.91	1.91	1.91
– Chine	13.96	13.96	13.96	13.96
– Danemark	0.16	0.16	0.16	0.16
– Finlande	0.04	0.04	0.04	0.04
– France	6.33	6.33	6.33	6.33
– Allemagne	8.69	8.69	8.69	8.69
– Hong Kong	0.31	0.31	0.31	0.31
– Japon	21.43	21.43	21.43	21.43
– Luxembourg	0.03	0.03	0.03	0.03
– Nouvelle-Zélande	0.02	0.02	0.02	0.02
– Norvège	0.13	0.13	0.13	0.13
– Supranationaux	1.43	1.43	1.43	1.43
– Suède	0.48	0.48	0.48	0.48
– Suisse	16.46	16.46	16.46	16.46
– Pays-Bas	0.01	0.01	0.01	0.01
– Grande-Bretagne	0.00	0.00	0.00	0.00
– Etats-Unis	28.29	28.29	28.29	28.29
Total	100.00	100.00	100.00	100.00
selon la note de solvabilité (obligations):				
– Notation > AA-	99.73	99.73	99.73	99.73
– Notation <=AA-	0.27	0.27	0.27	0.27
– non Investment Grade:	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	100.00	100.00	100.00	100.00
Prêt de titres				
Actifs et rendements / chiffres clés				
Actif géré moyen (1)	1 102 986 969.32 CHF	1 136 413 045.30 CHF	440 325 151.32 CHF	286 620 927.15 CHF
Titres prêtés en moyenne (2)	8 709 220.01 CHF	11 757 705.48 CHF	6 611 323.34 CHF	5 435 746.59 CHF
Quota de garanties moyen	105.84%	106.72%	105.91%	105.40%
Quota de prêts de titres moyen (2)/(1)	0.79%	1.03%	1.50%	1.90%

Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)

Le Fonds s'engage dans le cadre de la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (tel que défini à l'article 3 du Règlement (UE) 2015/2365). Les opérations de financement sur titres comprennent les transactions de rachat, les prêts/emprunts de titres ou de matières premières, les opérations d'achat / de rachat ou de vente / revente ainsi que les transactions de prêts sur marge via leur orientation (exposition) sur des opérations de prise en pension au cours de l'année. Conformément à l'article 13 du Règlement, les informations relatives aux opérations de financement sur titres sont mentionnées ci-dessous:

Informations générales

Le tableau suivant détaille les valeurs des prêts de titres par rapport à la valeur nette d'inventaire et à tous les titres prêtables du compartiment concerné au 31 janvier 2024.

UBS (Lux) Strategy Fund	Prêts de titres en % de la valeur nette d'inventaire	Prêts de titres en % de tous les titres prêtables
– Yield Sustainable (CHF)	0.86%	0.86%
– Balanced Sustainable (CHF)	1.43%	1.43%
– Growth Sustainable (CHF)	1.82%	1.83%
– Equity Sustainable (CHF)	2.34%	2.35%

Le montant total (montant absolu) des titres prêtés figure à la Note 15 – Dérivés de gré à gré et prêts de titres.

Données relatives à la réutilisation des garanties

Part des garanties obtenues réutilisées: Néant

Revenu du Fonds lié au réinvestissement de garanties en espèces: Néant

Données relatives à la concentration

Dix principaux émetteurs de garanties pour toutes les opérations de financement sur titres par compartiment:

	UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (CHF)	UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (CHF)	UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (CHF)	UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (CHF)
United States	1 703 279.69	3 006 261.71	1 508 005.19	1 299 144.91
Japan Government Ten	1 093 107.03	1 929 316.64	967 786.51	833 747.06
Federal Republic of Germany	552 601.42	975 332.78	489 247.79	421 486.46
Airbus SE	486 222.03	858 174.19	430 478.53	370 856.81
Apple Inc	455 609.39	804 143.37	403 375.52	347 507.59
Tencent Holdings Ltd	428 326.15	755 988.89	379 220.20	326 697.81
Alibaba Group Holding Ltd	408 762.45	721 459.26	361 899.40	311 775.96
Panasonic Corp	407 973.91	720 067.50	361 201.26	311 174.51
Lasertec Corp	363 704.34	641 932.40	322 007.03	277 408.72
Novartis AG	356 432.15	629 097.12	315 568.57	271 862.00

Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)

Dix principaux émetteurs des opérations de financement sur titres

La contrepartie à toutes les opérations de financement sur titres pour les compartiments le Fonds est actuellement UBS Switzerland AG.

Conservation des garanties que le Fonds a obtenues dans le cadre d'opérations de financement sur titres

Détenues à 100% par UBS Switzerland AG.

Conservation des garanties que le Fonds a constituées dans le cadre d'opérations de financement sur titres

Néant

Données de transaction agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres ventilées séparément selon:

Type et qualité des garanties:

Les informations concernant

- le type des garanties sont mentionnées à la Note 15 «Dérivés de gré à gré et Prêts de titres».
- la qualité des garanties sont mentionnées dans les Annexe 2 – Garanties – Prêts de titres (non audité) «Selon la note de solvabilité (obligations)»

Durée des garanties, ventilée selon la durée

	UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (CHF)	UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (CHF)	UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (CHF)	UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (CHF)
jusqu'à 1 jour	-	-	-	-
De 1 jour à 1 semaine	-	-	-	-
De 1 semaine à 1 mois	885.31	1 562.57	783.82	675.26
De 1 mois à 3 mois	-	-	-	-
De 3 mois à 1 an	23 047.38	40 678.24	20 405.09	17 578.96
plus de 1 an	3 859 925.99	6 812 708.39	3 417 400.29	2 944 086.80
illimité	5 845 488.07	10 317 193.91	5 175 325.23	4 458 537.35

Devises des garanties

Devise des garanties	Pourcentage
USD	27.62%
JPY	21.43%
EUR	16.93%
CHF	16.57%
HKD	13.00%
CAD	2.36%
SGD	1.27%
SEK	0.47%
NOK	0.29%
AUD	0.04%
NZD	0.02%
GBP	0.00%
Total	100.00%

Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)

Durée des opérations de financement sur titres ventilée selon la durée:

	UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (CHF)	UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (CHF)	UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (CHF)	UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (CHF)
jusqu'à 1 jour	9 113 215.49	16 106 616.54	8 068 632.45	6 953 065.94
De 1 jour à 1 semaine	-	-	-	-
De 1 semaine à 1 mois	-	-	-	-
De 1 mois à 3 mois	-	-	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-	-	-
plus de 1 an	-	-	-	-
illimité	-	-	-	-

Pays dans lequel les contreparties des opérations de financement sur titres sont établies:

100% Suisse (UBS Switzerland AG)

Règlement et compensation

	UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (CHF) Prêts de titres	UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (CHF) Prêts de titres	UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (CHF) Prêts de titres	UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (CHF) Prêts de titres
Règlement et compensation				
Contrepartie centrale	-	-	-	-
Bilatéral	-	-	-	-
Trilatéral	9 113 215.49 CHF	16 106 616.54 CHF	8 068 632.45 CHF	6 953 065.94 CHF

Informations sur les revenus et les frais des différents types d'opérations de financement sur titres

Toutes les frais relatifs à l'exercice des opérations de financement sur titres et à leur couverture sont à la charge des contreparties et du dépositaire.

Les prestataires qui fournissent des services à la Société dans le cadre des prêts de titres sont en droit de percevoir une commission à cet égard. Le montant de cette commission est contrôlé une fois par an et ajusté au besoin. Actuellement, 60% des revenus bruts issus des transactions de prêt de titres négociées aux conditions usuelles du marché sont crédités au compartiment concerné, tandis que 40% des revenus bruts sont retenus comme coûts/frais par UBS Europe SE, Luxembourg Branch, en tant qu'agent de prêt de titres, et par UBS Switzerland AG, en tant que prestataire de services de prêt de titres. L'ensemble des coûts/frais liés à la mise en oeuvre du programme de prêt de titres sont payés sur base de la part de l'agent de prêt de titres dans le revenu brut. Cela comprend tous les coûts/frais directs et indirects encourus dans le cadre des activités de prêt de titres. UBS Europe SE, Luxembourg Branch et UBS Switzerland AG font partie du groupe UBS.

Ratio des revenus (Fonds)

UBS (Lux) Strategy Fund	Pourcentage
– Fixed Income Sustainable (CHF)	0.30%
– Yield Sustainable (CHF)	0.35%
– Balanced Sustainable (CHF)	0.38%
– Growth Sustainable (CHF)	0.34%
– Equity Sustainable (CHF)	0.37%
– Fixed Income Sustainable (EUR)	0.29%
– Yield Sustainable (EUR)	1.14%
– Growth Sustainable (EUR)	0.10%
– Fixed Income Sustainable (USD)	0.32%
– Balanced Sustainable (USD)	1.55%

Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)

Ratio des revenus (Agent prêteur de titres)

UBS (Lux) Strategy Fund	Pourcentage
– Fixed Income Sustainable (CHF)	0.12%
– Yield Sustainable (CHF)	0.14%
– Balanced Sustainable (CHF)	0.15%
– Growth Sustainable (CHF)	0.14%
– Equity Sustainable (CHF)	0.15%
– Fixed Income Sustainable (EUR)	0.12%
– Yield Sustainable (EUR)	0.46%
– Growth Sustainable (EUR)	0.04%
– Fixed Income Sustainable (USD)	0.13%
– Balanced Sustainable (USD)	0.62%

Annexe 4 – Principes de rémunération pour la Société de gestion (non audité)

Le Conseil d'administration d'UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. (la «Société de gestion» ou le «GFIA») a adopté un Cadre de rémunération (le «Cadre») qui vise à garantir d'une part, la conformité du cadre de rémunération avec les lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement les dispositions

- (i) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, telle que modifiée en tant que de besoin (la «Loi OPCVM»), qui transpose la Directive 2009/65/CE (la «Directive OPCVM»), modifiée par la Directive 2014/91/UE (la «Directive OPCVM V»);
- (ii) de la directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs («Directive GFIA»), transposée en droit luxembourgeois par la loi du 12 juillet 2013 («Loi GFIA»), telle que modifiée en tant que de besoin;
- (iii) des orientations de l'AEMF relatives aux bonnes politiques de rémunération applicables aux sociétés de gestion relevant de la Directive OPCVM (ESMA/2016/575) et des orientations de l'AEMF relatives aux bonnes politiques de rémunération applicables aux sociétés de gestion relevant de la Directive GFIA (ESMA/2016/579), publiées le 14 octobre 2016;
- (iv) de la circulaire CSSF 10/437 du 1^{er} février 2010 intitulée «Lignes directrices concernant les politiques de rémunération dans le secteur financier»;
- (v) de la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID II) ;
- (vi) du règlement délégué (UE) 2017/565/EU de la Commission du 25 avril 2016 complétant la directive 2014/65/UE (MiFID II Niveau 2);
- (vii) du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers («SFDR»);
- (viii) la circulaire CSSF 23/841, transposant les orientations de l'ESMA sur certains aspects des exigences de rémunération MiFID II (ESMA 35-43-3565) (Orientations MiFID ESMA);

et, d'autre part, le respect des Principes de rémunération totale d'UBS Group AG (le «Groupe UBS»).

Le Cadre vise à ne pas encourager les prises de risques excessives, à prévoir des mesures pour éviter les conflits d'intérêts, à être compatible avec et à promouvoir une gestion des risques saine et efficace, y compris du risque de durabilité le cas échéant, et à être cohérente avec la stratégie, les objectifs et les valeurs d'UBS Group.

De plus amples informations sur le Cadre de la Société de gestion/du GFIA, qui décrit, entre autres, la méthode de calcul des rémunérations et avantages, sont disponibles à l'adresse <https://www.ubs.com/global/en/asset-management/investment-capabilities/white-labelling-solutions/fund-management-company-services/fml-procedures.html>.

Le Cadre est réexaminé tous les ans par les fonctions de contrôle de la Société de gestion/du GFIA après examen et actualisation par le service des Ressources humaines et est approuvée par le Conseil d'administration de la Société de gestion/du GFIA. La dernière approbation par le Conseil d'administration remonte au 4 octobre 2023. Aucun changement important n'a été apporté au Cadre.

Application des exigences et divulgation des rémunérations

Conformément à l'Article 151 de la Loi OPCVM et à l'Article 20 de la Loi GFIA, la Société de gestion/le GFIA est tenu(e) de publier au moins une fois par an certaines informations concernant son cadre de rémunération et les pratiques appliquées à ses Collaborateurs identifiés.

La Société de gestion/Le GFIA se conforme aux principes de la Directive OPCVM/la Directive GFIA d'une manière et dans une mesure appropriées à sa taille, à son organisation interne ainsi qu'à la nature, à l'étendue et à la complexité de ses activités.

Au regard du volume total d'OPCVM et de FIA gérés, la Société de gestion/le GFIA considère que, bien qu'une grande partie de ceux-ci ne constituent pas des placements complexes ou risqués, le principe de proportionnalité n'est pas applicable au niveau de l'entreprise mais l'est à l'échelon des Collaborateurs identifiés.

En appliquant le principe de proportionnalité pour les Collaborateurs identifiés, les exigences suivantes relatives aux processus de paiement pour les Collaborateurs identifiés ne sont pas appliquées:

Annexe 4 – Principes de rémunération pour la Société de gestion (non audité)

- Versement d'une rémunération variable sous la forme d'instruments liés principalement aux fonds auxquels se réfère leur activité;
- Exigences de report;
- Périodes de rétention;
- Incorporation de facteurs de risque ex-post (c.-à-d. clauses de malus ou de reprise).

Les exigences de report restent toutefois applicables lorsque la rémunération annuelle totale de l'employé dépasse le seuil défini en vertu du cadre de rémunération d'UBS Group ; la rémunération variable sera traitée conformément aux règles du plan définies en vertu du cadre de rémunération d'UBS Group.

Rémunération du personnel de la Société de gestion/du GFIA

Les montants globaux de la rémunération totale, ventilée en rémunération fixe et variable, versés par la Société de gestion/le GFIA à ses collaborateurs et à ses Collaborateurs identifiés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont les suivants:

EUR 1 000	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération totale	No de bénéficiaires
Ensemble des collaborateurs	12 161	2 787	14 948	104
- dont les Collaborateurs identifiés	6 794	2 159	8 953	44
- dont les Cadres dirigeants*	1 937	677	2 614	10
- dont les Autres collaborateurs identifiés	4 857	1 482	6 339	34

* Le Cadre dirigeant incluent le CEO, les Conducting Officers, le Head of Compliance, les Branch Managers et l'Independent Director.

Rémunération des collaborateurs des délégataires

À mesure que les pratiques de marché ou la réglementation évoluent, le ou les gestionnaires du portefeuille peuvent considérer qu'il est approprié d'apporter des modifications quant à la méthode de calcul des informations quantitatives sur la rémunération. Lorsque de tels changements sont effectués et en cas de modification du nombre de collaborateurs identifiés et ou de changement du nombre de compartiments au cours de l'année, cela peut avoir pour conséquence que les informations relatives au fonds ne soient pas comparables aux informations fournies l'année précédente.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la rémunération totale versée par tous les Gestionnaires délégués à leurs Collaborateurs identifiés en lien avec le Fonds s'est élevée à 268 615 EUR, dont 62 251 EUR au titre de la rémunération variable (2 bénéficiaires).

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (CHF)
Identifiant d'entité juridique : FVF2BSLMNR2MLIOFIK60

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 82,03% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- Au moins 70% des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) ont été investis (a) dans des stratégies d'investissement qui promouvaient des caractéristiques

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

environnementales (E) et/ou sociales (S) et étaient conformes à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ou (b) dans des stratégies d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable ou la réduction des émissions de carbone et qui étaient conformes à l'Article 9 SFDR, ou considérées comme équivalentes.

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 100,00%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

2022/2023 : Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 97,52%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés visaient à contribuer à la/aux caractéristique(s) environnementale(s) et/ou sociale(s) promue(s) par le produit financier.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

investissements font par ailleurs l'objet d'un filtrage positif selon les critères définis pour la stratégie d'investissement sous-jacente concernée.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des critères relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement durable.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement. Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.01.2024

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs nets*	Pays
UBS Lux Bond SICAV – Green Social Sustainable Bonds	Fonds d'investissement et fonds de prestations	17,84	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV – USD Investment Grade Corporates Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	17,77	Luxembourg
UBS (Lux) Fund Solutions – Sustainable Development Bank Bonds 1-5 Index Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	17,70	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV – EUR Corporate Sustainable EUR	Fonds d'investissement et fonds de prestations	12,95	Luxembourg
Focused SICAV – World Bank Bond USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	10,86	Luxembourg
Xtrackers EUR Corporate Green Bond UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,48	Irlande
Xtrackers USD Corporate Green Bond UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,46	Irlande
UBS Lux Money Market Fund – CHF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,14	Luxembourg
Record Ucits Icaav – Record Em Sustainable Finance Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,97	Irlande
Neuberger Berman Global High Yield SDG Engagement Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,55	Irlande
Federated Hermes SDG Engagement High Yield Credit Fund/Ireland	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,53	Irlande
Focused Fund FCP – Corporate Bond Sustainable USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,03	Luxembourg
Focused SICAV – US Corporate Bond Sustainable USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,02	Luxembourg

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la fin de la période de référence, la proportion des investissements du produit financier liés à la durabilité était de 82,03%.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.01.2024.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S n'est pas calculée sur la base d'un examen approfondi des fonds cibles, ce qui est conforme à la caractéristique promue.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée dans le cadre « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » du tableau d'Allocation d'actifs ci-dessous est calculée en incluant également, dans l'actif net total du produit financier, les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés.

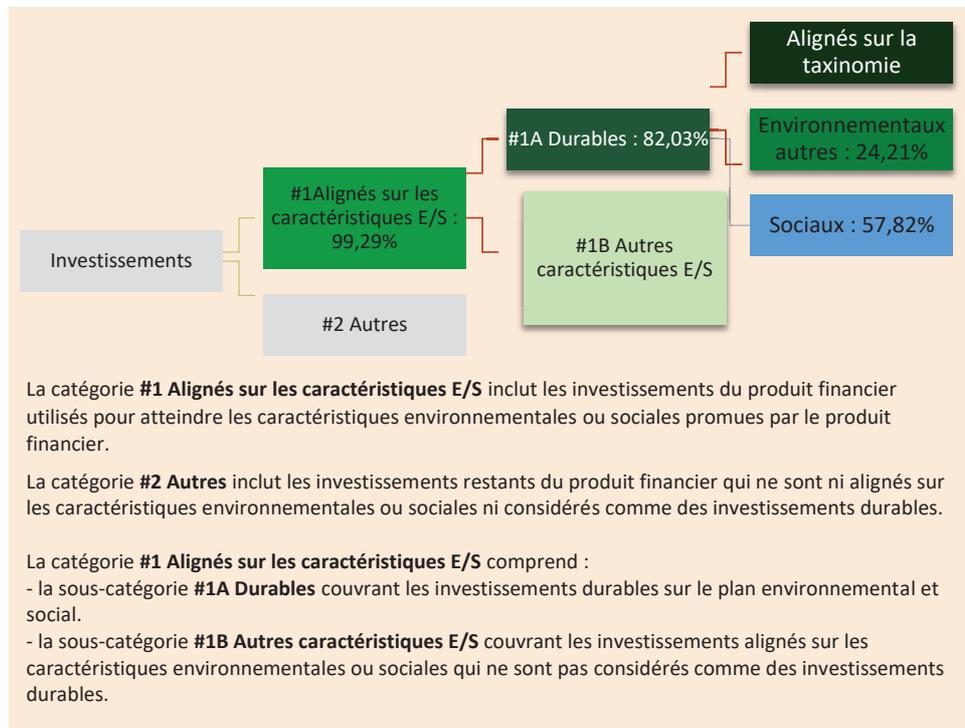
En revanche, la proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » est calculée après avoir exclu de l'actif net total du produit financier les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés, conformément à la caractéristique promue par le produit financier.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier comportait 0% d'Investissements alignés sur la taxinomie.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

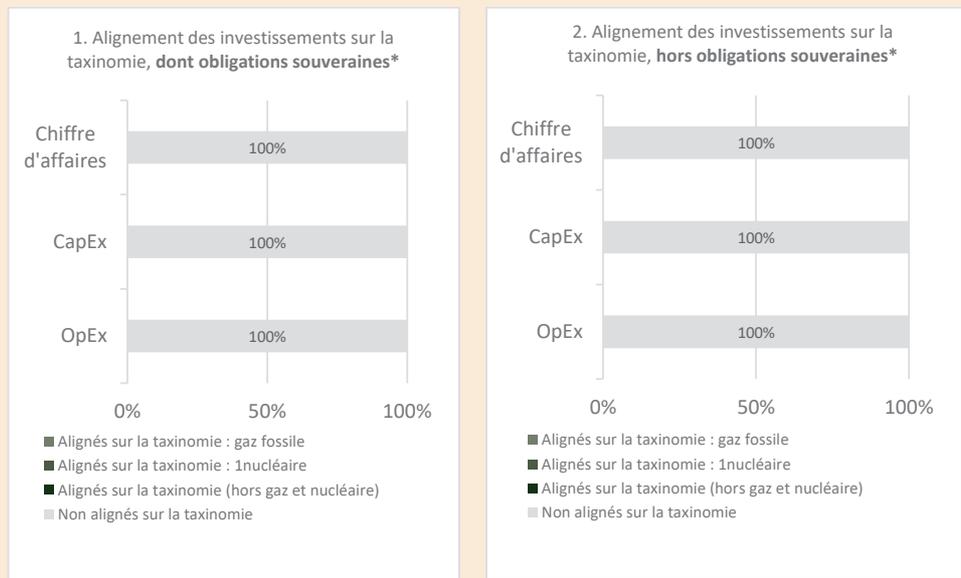
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Aucun investissement dans des activités transitoires et habilitantes n'a été réalisé.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Sans objet.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Sans objet.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Sans objet.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Sans objet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (CHF)
Identifiant d'entité juridique : NPZ9BXW3KWZSMK63GC55

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 79,86% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- Au moins 70% des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) ont été investis (a) dans des stratégies d'investissement qui promouvaient des caractéristiques

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

environnementales (E) et/ou sociales (S) et étaient conformes à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ou (b) dans des stratégies d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable ou la réduction des émissions de carbone et qui étaient conformes à l'Article 9 SFDR, ou considérées comme équivalentes.

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 100,00%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

2022/2023 : Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 97,52%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés visaient à contribuer à la/aux caractéristique(s) environnementale(s) et/ou sociale(s) promue(s) par le produit financier.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

investissements font par ailleurs l'objet d'un filtrage positif selon les critères définis pour la stratégie d'investissement sous-jacente concernée.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des critères relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement durable.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement. Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.01.2024

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs nets*	Pays
UBS Lux Bond SICAV – USD Investment Grade Corporates Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	13,87	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV-Green Social Sustainable Bonds	Fonds d'investissement et fonds de prestations	12,83	Luxembourg
Focused SICAV - World Bank Long Term Bond USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	7,76	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV - EUR Corporates Sustainable EUR	Fonds d'investissement et fonds de prestations	7,00	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Engage for Impact USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	5,98	Luxembourg
Focused SICAV - World Bank Bond USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	5,09	Luxembourg
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Bonds 5-10 Index	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,13	Luxembourg
UBS Irl ETF Plc - MSCI ACWI ESG Universal Low Carbon Select UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,04	Irlande
UBS Lux Equity Fund-Global Sustainable Improvers USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,01	Luxembourg
Record Ucits Icaav - Record Em Sustainable Finance Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,00	Irlande
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Bonds 1-5 Index Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,80	Luxembourg
UBS Lux Money Market Fund - CHF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,67	Luxembourg
Federated Hermes SDG Engagement High Yield Credit Fund/Ireland	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,52	Irlande
Neuberger Berman Global High Yield SDG Engagement Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,50	Irlande
Nestle SA	Aliments et boissons non alcoolisées	2,26	Suisse

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la fin de la période de référence, la proportion des investissements du produit financier liés à la durabilité était de 79,86%.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.01.2024.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S n'est pas calculée sur la base d'un examen approfondi des fonds cibles, ce qui est conforme à la caractéristique promue.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée dans le cadre « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » du tableau d'Allocation d'actifs ci-dessous est calculée en incluant également, dans l'actif net total du produit financier, les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés.

En revanche, la proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » est calculée après avoir

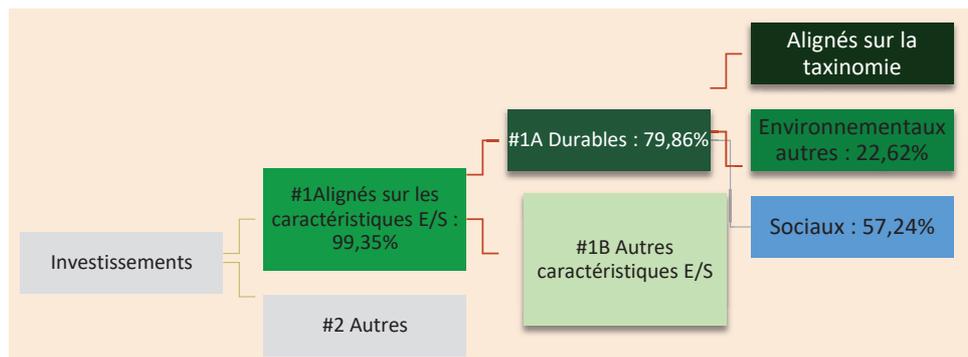
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

exclu de l'actif net total du produit financier les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés, conformément à la caractéristique promue par le produit financier.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier comportait 0% d'Investissements alignés sur la taxinomie.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

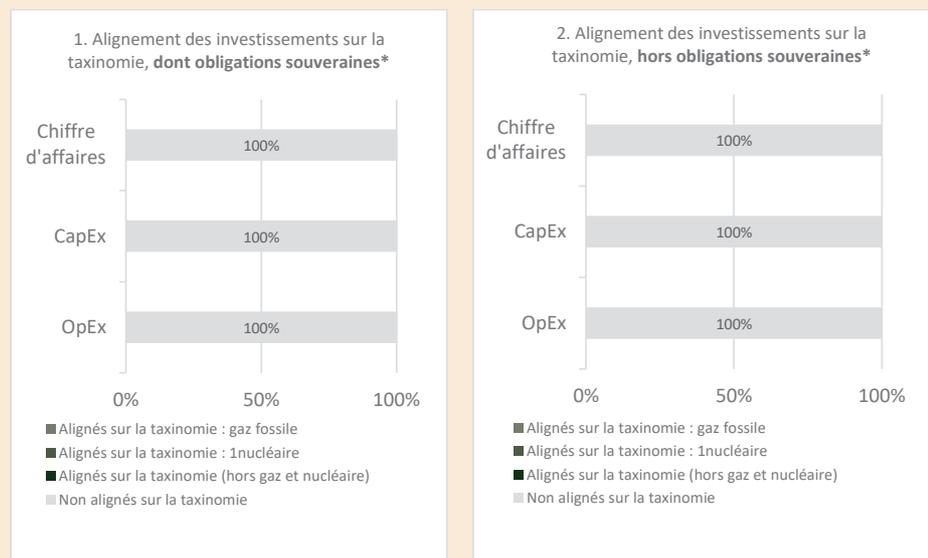
■ Dans le gaz ■ fossile ■ Dans l'énergie nucléaire

✘ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Aucun investissement dans des activités transitoires et habilitantes n'a été réalisé.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Sans objet.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (CHF)
 Identifiant d'entité juridique : JUZW0UEXHGGDJUKBWR15

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 77,57% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- Au moins 70% des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) ont été investis (a) dans des stratégies d'investissement qui promouvaient des caractéristiques

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

environnementales (E) et/ou sociales (S) et étaient conformes à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ou (b) dans des stratégies d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable ou la réduction des émissions de carbone et qui étaient conformes à l'Article 9 SFDR, ou considérées comme équivalentes.

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 100,00%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

2022/2023 : Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 96,87%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés visaient à contribuer à la/aux caractéristique(s) environnementale(s) et/ou sociale(s) promue(s) par le produit financier.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

investissements font par ailleurs l'objet d'un filtrage positif selon les critères définis pour la stratégie d'investissement sous-jacente concernée.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des critères relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement durable.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement. Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.01.2024

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs nets*	Pays
UBS Lux Bond SICAV - USD Investment Grade Corporates Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	10,96	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV-Green Social Sustainable Bonds	Fonds d'investissement et fonds de prestations	8,93	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Engage for Impact USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	8,91	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV - EUR Corporates Sustainable EUR	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,92	Luxembourg
UBS Irl ETF Plc - MSCI ACWI ESG Universal Low Carbon Select UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,56	Irlande
UBS Lux Equity Fund-Global Sustainable Improvers USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,46	Luxembourg
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Bonds 5-10 Index	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,09	Luxembourg
Nestle SA	Aliments et boissons non alcoolisées	3,47	Suisse
UBS Lux Equity SICAV - Active Climate Aware USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,01	Luxembourg
Focused SICAV - World Bank Long Term Bond USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,98	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Global Opportunity Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,98	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Long Term Themes USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,97	Luxembourg
Record Ucits Icav - Record Em Sustainable Finance Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,95	Irlande
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Bonds 1-5 Index Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,80	Luxembourg
Novartis AG	Produits pharmaceutiques, cosmétiques et de santé	2,68	Suisse

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la fin de la période de référence, la proportion des investissements du produit financier liés à la durabilité était de 77,57%.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.01.2024.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

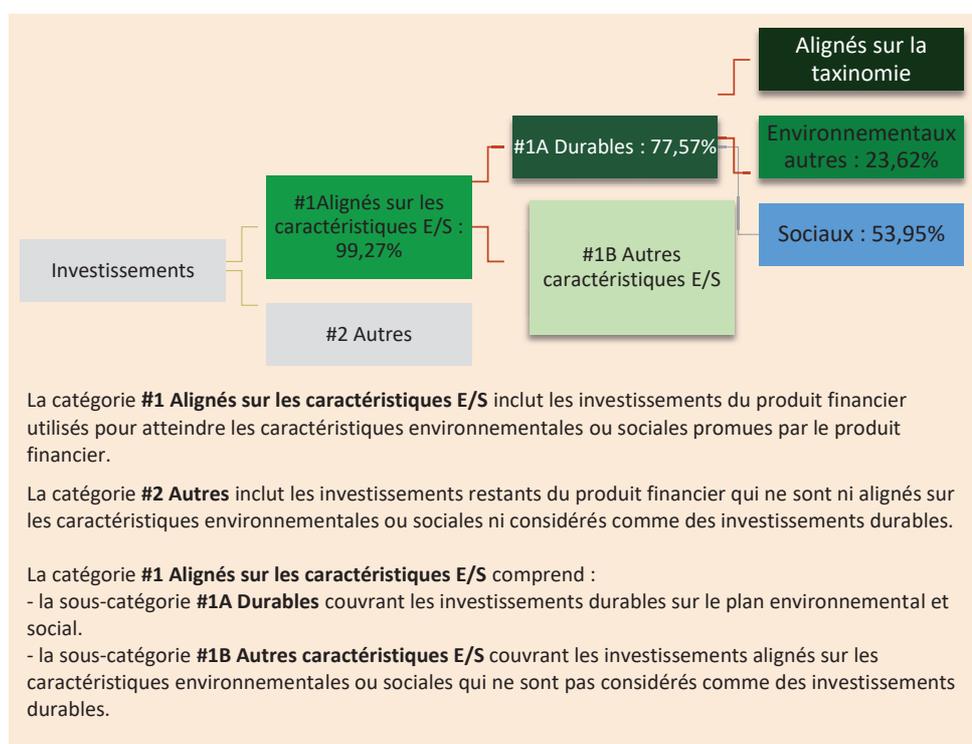
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S n'est pas calculée sur la base d'un examen approfondi des fonds cibles, ce qui est conforme à la caractéristique promue.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée dans le cadre « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » du tableau d'Allocation d'actifs ci-dessous est calculée en incluant également, dans l'actif net total du produit financier, les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés.

En revanche, la proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » est calculée après avoir exclu de l'actif net total du produit financier les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés, conformément à la caractéristique promue par le produit financier.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier comportait 0% d'Investissements alignés sur la taxinomie.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui :

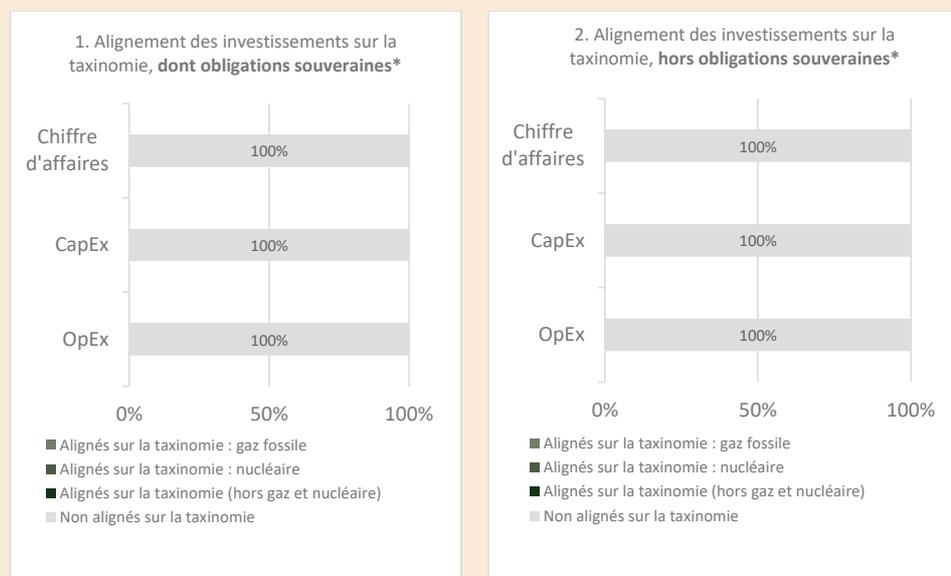
 Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

 Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Aucun investissement dans des activités transitoires et habilitantes n'a été réalisé.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (CHF)
 Identifiant d'entité juridique : 549300L5X39EU5YFED62

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 76,82% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- Au moins 70% des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) ont été investis (a) dans des stratégies d'investissement qui promouvaient des caractéristiques

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

environnementales (E) et/ou sociales (S) et étaient conformes à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ou (b) dans des stratégies d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable ou la réduction des émissions de carbone et qui étaient conformes à l'Article 9 SFDR, ou considérées comme équivalentes.

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 100,00%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

2022/2023 : Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 96,73%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés visaient à contribuer à la/aux caractéristique(s) environnementale(s) et/ou sociale(s) promue(s) par le produit financier.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

investissements font par ailleurs l'objet d'un filtrage positif selon les critères définis pour la stratégie d'investissement sous-jacente concernée.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des critères relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement durable.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement. Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.01.2024

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs nets*	Pays
UBS Lux Equity SICAV – Engage for Impact USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	12,83	Luxembourg
UBS Lux Equity Fund – Global Sustainable Improvers USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	6,48	Luxembourg
UBS Irl ETF Plc – MSCI ACWI ESG Universal Low Carbon Select UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	6,42	Irlande
UBS Lux Bond SICAV – Green Social Sustainable Bonds	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,95	Luxembourg
Nestle SA	Aliments et boissons non alcoolisées	4,85	Suisse
UBS Lux Equity SICAV – Global Opportunity Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,27	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV – Active Climate Aware USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,27	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV – Long Term Themes USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,23	Luxembourg
UBS Lux Fund Solutions – Sustainable Development Bank Bonds 5-10 Index	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,05	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV – USD Investment Grade Corporates Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,91	Luxembourg
Novartis AG	Produits pharmaceutiques, cosmétiques et de santé	3,75	Suisse
UBS Lux Equity SICAV – Global High Dividend Sustainable USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,45	Luxembourg
Roche Holding AG	Produits pharmaceutiques, cosmétiques et de santé	3,38	Suisse
Record Ucits Icaav – Record Em Sustainable Finance Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,92	Irlande
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Bonds 1-5 Index Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,80	Luxembourg

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la fin de la période de référence, la proportion des investissements du produit financier liés à la durabilité était de 76,82%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.01.2024.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S n'est pas calculée sur la base d'un examen approfondi des fonds cibles, ce qui est conforme à la caractéristique promue.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée dans le cadre « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » du tableau d'Allocation d'actifs ci-dessous est calculée en incluant également, dans l'actif net total du produit financier, les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés.

En revanche, la proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » est calculée après avoir

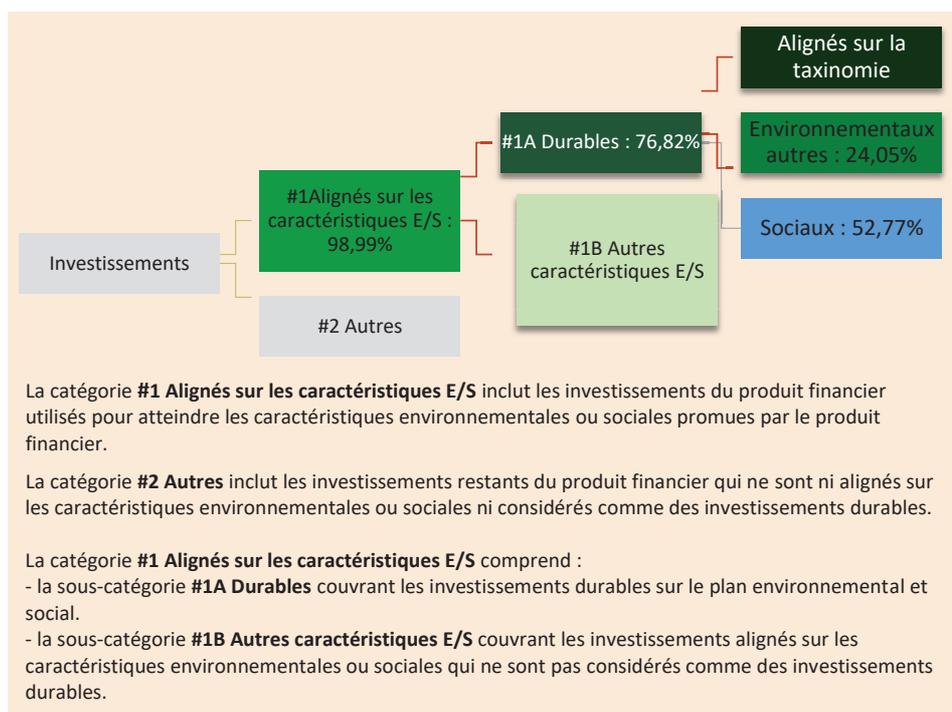
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

exclu de l'actif net total du produit financier les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés, conformément à la caractéristique promue par le produit financier.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier comportait 0% d'investissements alignés sur la taxinomie.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

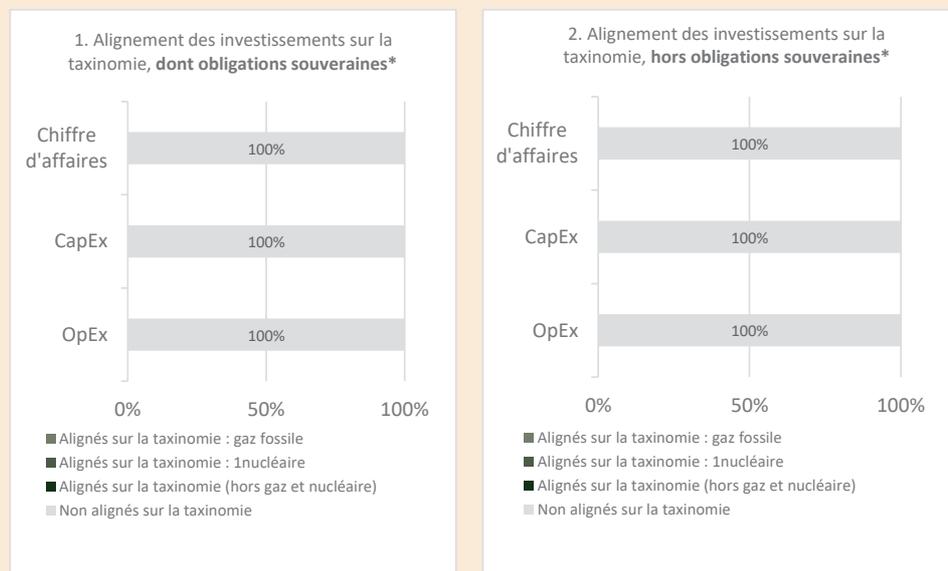
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Aucun investissement dans des activités transitoires et habilitantes n'a été réalisé.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (CHF)
 Identifiant d'entité juridique : 549300Y3GXHFN53XH028

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 72,04% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- Au moins 70% des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) ont été investis (a) dans des stratégies d'investissement qui promouvaient des caractéristiques

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

environnementales (E) et/ou sociales (S) et étaient conformes à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ou (b) dans des stratégies d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable ou la réduction des émissions de carbone et qui étaient conformes à l'Article 9 SFDR, ou considérées comme équivalentes.

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 100,00%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

2022/2023 : Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 96,16%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés visaient à contribuer à la/aux caractéristique(s) environnementale(s) et/ou sociale(s) promue(s) par le produit financier.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

investissements font par ailleurs l'objet d'un filtrage positif selon les critères définis pour la stratégie d'investissement sous-jacente concernée.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des critères relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement durable.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement. Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.01.2024

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs nets*	Pays
UBS Lux Equity SICAV - Engage for Impact USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	16,84	Luxembourg
UBS Irl ETF Plc - MSCI ACWI ESG Universal Low Carbon Select UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	8,62	Irlande
UBS Lux Equity Fund-Global Sustainable Improvers USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	8,53	Luxembourg
Nestle SA	Aliments et boissons non alcoolisées	6,21	Suisse
UBS Lux Equity SICAV - Long Term Themes USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	5,67	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Global Opportunity Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	5,64	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Active Climate Aware USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	5,63	Luxembourg
Novartis AG	Produits pharmaceutiques, cosmétiques et de santé	4,81	Suisse
UBS Lux Equity SICAV - Global High Dividend Sustainable USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,53	Luxembourg
UBS Lux Money Market Fund - CHF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,40	Luxembourg
Roche Holding AG	Produits pharmaceutiques, cosmétiques et de santé	4,34	Suisse
UBS Group AG	Sociétés financières et d'investissement	2,60	Suisse
Zurich Insurance Group AG	Compagnies d'assurance	2,31	Suisse
UBS Lux Fund Solutions - MSCI Emerging Markets Socially Responsible UC	Fonds d'investissement et fonds de prestations	1,97	Luxembourg
ABB Ltd	Appareils et composants électriques	1,94	Suisse

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la fin de la période de référence, la proportion des investissements du produit financier liés à la durabilité était de 72,04%.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.01.2024.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S n'est pas calculée sur la base d'un examen approfondi des fonds cibles, ce qui est conforme à la caractéristique promise.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée dans le cadre « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » du tableau d'Allocation d'actifs ci-dessous est calculée en

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

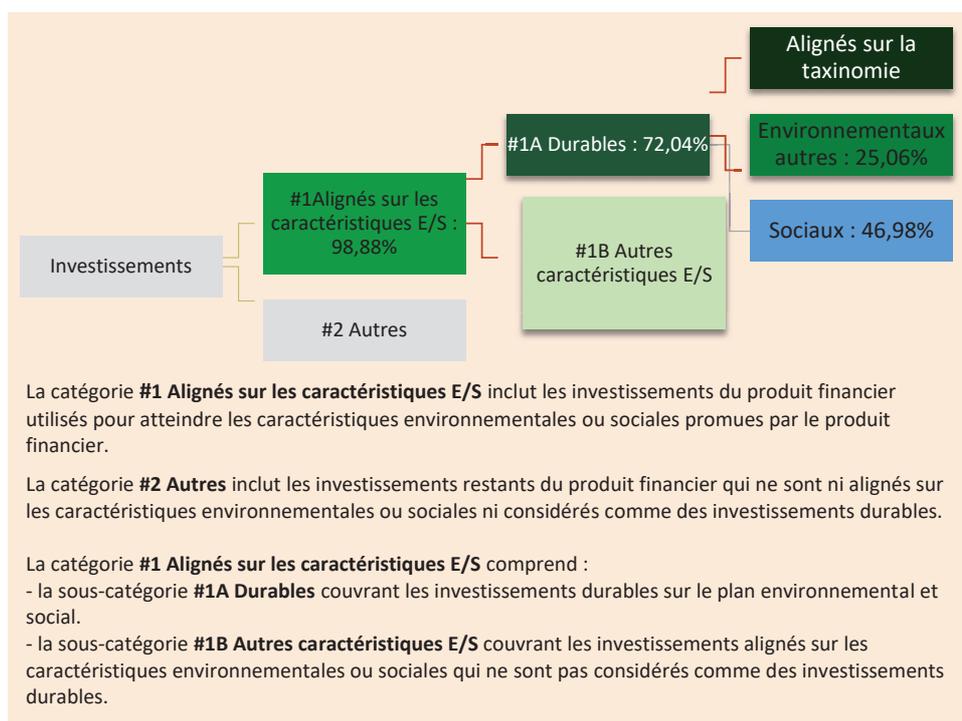
incluant également, dans l'actif net total du produit financier, les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés.

En revanche, la proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » est calculée après avoir exclu de l'actif net total du produit financier les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés, conformément à la caractéristique promue par le produit financier.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier comportait 0% d'Investissements alignés sur la taxinomie.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

■ Oui :

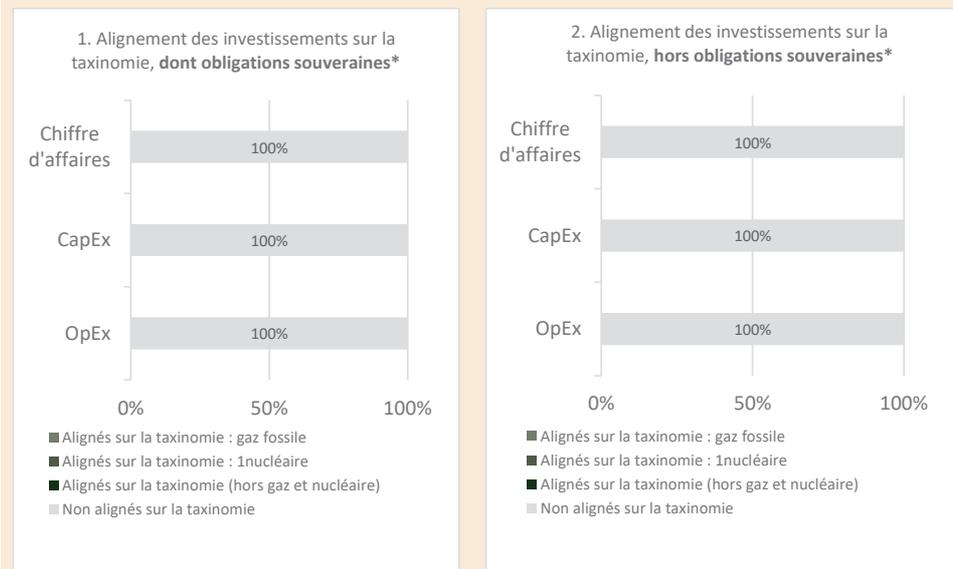
■ Dans le gaz ■ fossile ■ Dans l'énergie nucléaire

✘ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Aucun investissement dans des activités transitoires et habilitantes n'a été réalisé.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (EUR)
Identifiant d'entité juridique : 4LZQXF3QU49GVZN7TX20

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 83,21% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- Au moins 70% des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) ont été investis (a) dans des stratégies d'investissement qui promouvaient des caractéristiques

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

environnementales (E) et/ou sociales (S) et étaient conformes à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ou (b) dans des stratégies d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable ou la réduction des émissions de carbone et qui étaient conformes à l'Article 9 SFDR, ou considérées comme équivalentes.

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 100,00%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

2022/2023 : Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 97,52%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés visaient à contribuer à la/aux caractéristique(s) environnementale(s) et/ou sociale(s) promue(s) par le produit financier.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

investissements font par ailleurs l'objet d'un filtrage positif selon les critères définis pour la stratégie d'investissement sous-jacente concernée.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des critères relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement durable.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement. Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.01.2024

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs nets*	Pays
UBS Lux Bond SICAV – Green Social Sustainable Bonds	Fonds d'investissement et fonds de prestations	18,11	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV – USD Investment Grade Corporates Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	18,00	Luxembourg
UBS (Lux) Fund Solutions – Sustainable Development Bank Bonds 1-5 Index Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	17,93	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV – EUR Corporates Sustainable EUR	Fonds d'investissement et fonds de prestations	17,14	Luxembourg
Focused SICAV – World Bank Bond USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	10,98	Luxembourg
Xtrackers EUR Corporate Green Bond UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,56	Irlande
Xtrackers USD Corporate Green Bond UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,55	Irlande
Record Ucits Icav – Record Em Sustainable Finance Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,04	Irlande
Federated Hermes SDG Engagement High Yield Credit Fund/Ireland	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,55	Irlande
Neuberger Bermann Global High Yield SDG Engagement Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,51	Irlande
UBS Lux Money Market Fund – EUR	Fonds d'investissement et fonds de prestations	1,76	Luxembourg

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la fin de la période de référence, la proportion des investissements du produit financier liés à la durabilité était de 83,21%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.01.2024.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S n'est pas calculée sur la base d'un examen approfondi des fonds cibles, ce qui est conforme à la caractéristique promue.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée dans le cadre « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » du tableau d'Allocation d'actifs ci-dessous est calculée en incluant également, dans l'actif net total du produit financier, les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés.

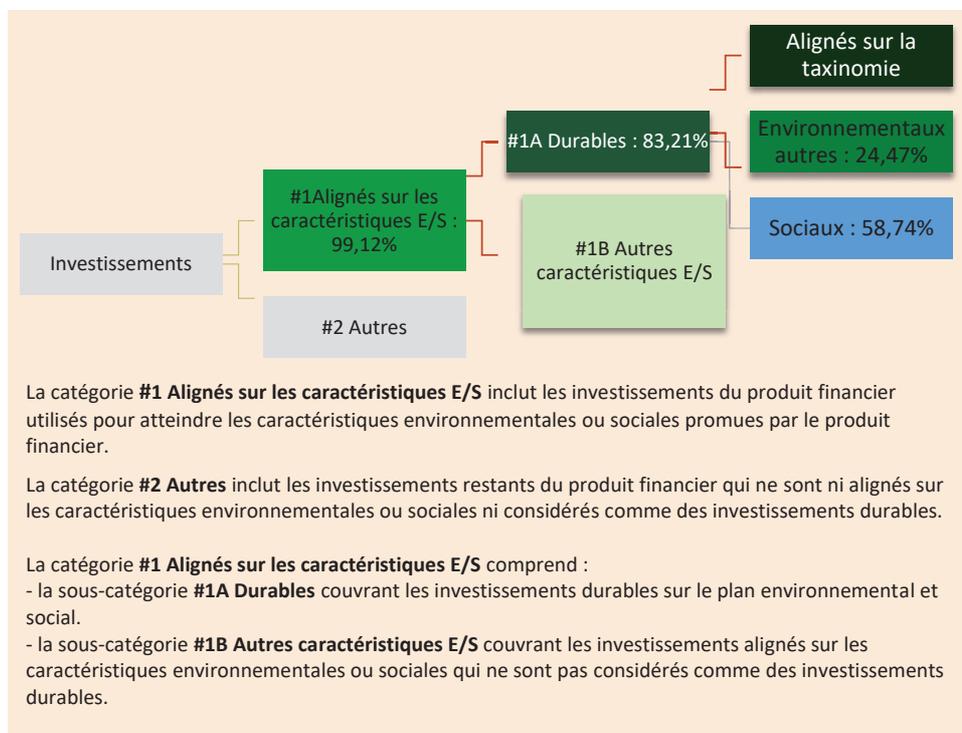
En revanche, la proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » est calculée après avoir exclu de l'actif net total du produit financier les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés, conformément à la caractéristique promue par le produit financier.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier comportait 0% d'Investissements alignés sur la taxinomie.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

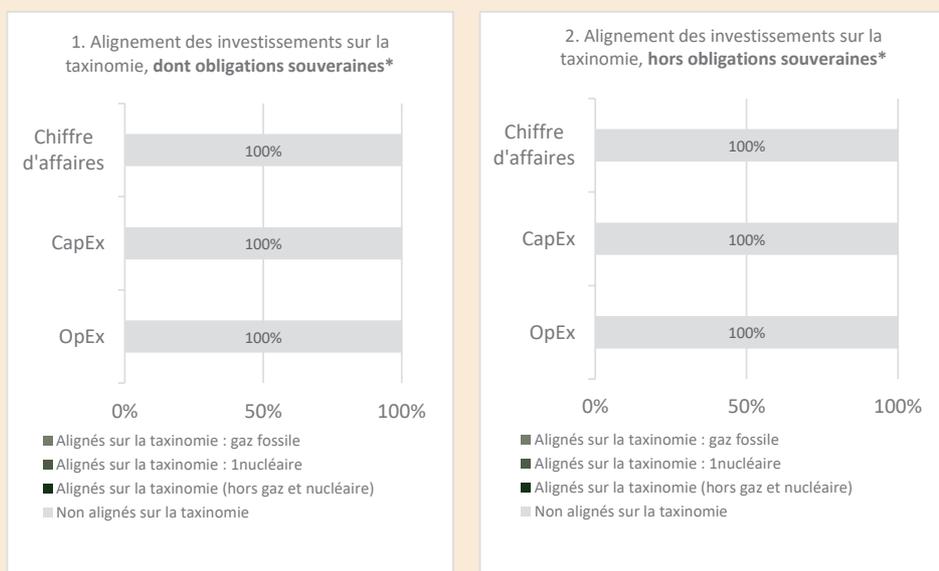
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- Oui :
 Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
 Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Aucun investissement dans des activités transitoires et habilitantes n'a été réalisé.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promeut.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Sans objet.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Sans objet.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Sans objet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (EUR)
Identifiant d'entité juridique : YJFXRSR5IRYBV2CP3605

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 78,57% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- Au moins 70% des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) ont été investis (a) dans des stratégies d'investissement qui promouvaient des caractéristiques

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

environnementales (E) et/ou sociales (S) et étaient conformes à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ou (b) dans des stratégies d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable ou la réduction des émissions de carbone et qui étaient conformes à l'Article 9 SFDR, ou considérées comme équivalentes.

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 100,00%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

2022/2023 : Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 98,01%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés visaient à contribuer à la/aux caractéristique(s) environnementale(s) et/ou sociale(s) promue(s) par le produit financier.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

investissements font par ailleurs l'objet d'un filtrage positif selon les critères définis pour la stratégie d'investissement sous-jacente concernée.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des critères relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement durable.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement. Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.01.2024

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs nets*	Pays
UBS Lux Bond SICAV – Green Social Sustainable Bonds	Fonds d'investissement et fonds de prestations	13,09	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV – USD Investment Grade Corporates Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	11,91	Luxembourg
UBS Lux Equity Fund - Euro Countries Opportunity Sustainable EUR	Fonds d'investissement et fonds de prestations	10,44	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV - EUR Corporates Sustainable EUR	Fonds d'investissement et fonds de prestations	9,03	Luxembourg
Focused SICAV - World Bank Long Term Bond USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	7,82	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV – Engage for Impact USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	6,30	Luxembourg
Focused SICAV - World Bank Bond USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	5,16	Luxembourg
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Bonds 5-10 Index	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,14	Luxembourg
UBS Irl ETF Plc – MSCI ACWI ESG Universal Low Carbon Select UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,23	Irlande
UBS Lux Equity Fund-Global Sustainable Improvers USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,19	Luxembourg
Record Ucits Icaav - Record Em Sustainable Finance Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,01	Irlande
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Bonds 1-5 Index Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,81	Luxembourg
Federated Hermes SDG Engagement High Yield Credit Fund/Ireland	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,55	Irlande
Neuberger Berman Global High Yield SDG Engagement Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,50	Irlande
UBS Lux Equity SICAV - Global Opportunity Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,11	Luxembourg

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la fin de la période de référence, la proportion des investissements du produit financier liés à la durabilité était de 78,57%.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.01.2024.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S n'est pas calculée sur la base d'un examen approfondi des fonds cibles, ce qui est conforme à la caractéristique promue.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée dans le cadre « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » du tableau d'Allocation d'actifs ci-dessous est calculée en incluant également, dans l'actif net total du produit financier, les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés.

En revanche, la proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » est calculée après avoir

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

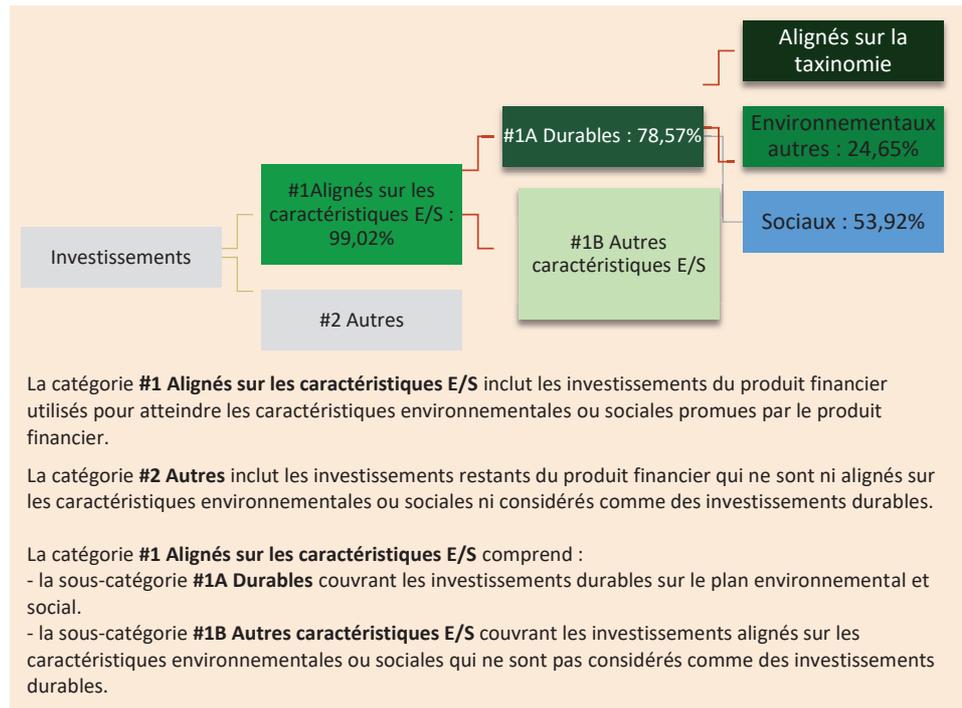
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

exclu de l'actif net total du produit financier les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés, conformément à la caractéristique promue par le produit financier.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier comportait 0% d'Investissements alignés sur la taxinomie.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui :

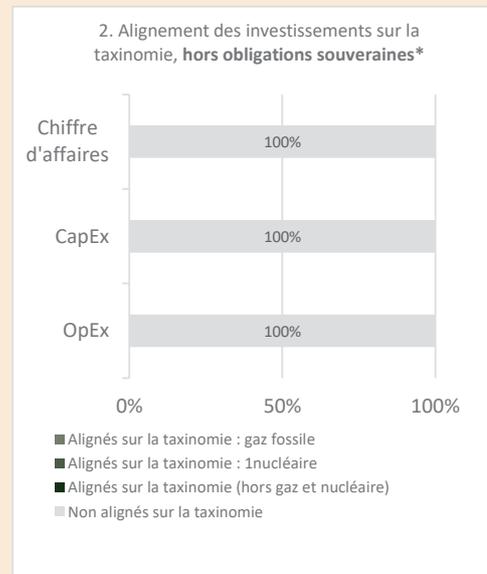
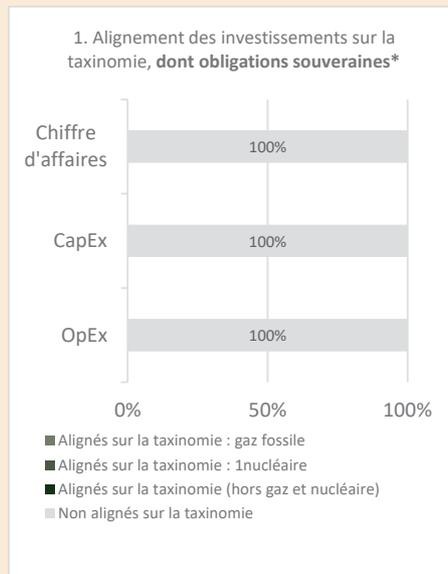
 Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

 Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Aucun investissement dans des activités transitoires et habilitantes n'a été réalisé.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (EUR)
Identifiant d'entité juridique : XUFPK5N1RIKLJV1DYB80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 75,22% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

Au moins 70% des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) ont été investis (a) dans des stratégies d'investissement qui promouvaient des caractéristiques

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

environnementales (E) et/ou sociales (S) et étaient conformes à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ou (b) dans des stratégies d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable ou la réduction des émissions de carbone et qui étaient conformes à l'Article 9 SFDR, ou considérées comme équivalentes.

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 100,00%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

2022/2023 : Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 97,53%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés visaient à contribuer à la/aux caractéristique(s) environnementale(s) et/ou sociale(s) promue(s) par le produit financier.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

investissements font par ailleurs l'objet d'un filtrage positif selon les critères définis pour la stratégie d'investissement sous-jacente concernée.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des critères relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement durable.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement. Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.01.2024

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs nets*	Pays
UBS Lux Equity Fund - Euro Countries Opportunity Sustainable EUR	Fonds d'investissement et fonds de prestations	14,68	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Engage for Impact USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	9,94	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV-Green Social Sustainable Bonds	Fonds d'investissement et fonds de prestations	9,05	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV - USD Investment Grade Corporates Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	8,96	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV - EUR Corporates Sustainable EUR	Fonds d'investissement et fonds de prestations	7,08	Luxembourg
UBS Irl ETF Plc - MSCI ACWI ESG Universal Low Carbon Select UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	5,06	Irlande
UBS Lux Equity Fund-Global Sustainable Improvers Usd	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,97	Luxembourg
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Bonds 5-10 Index	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,15	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Global Opportunity Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,31	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Long Term Themes USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,30	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Active Climate Aware USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,29	Luxembourg
Focused SICAV - World Bank Long Term Bond USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,02	Luxembourg
Record Ucits Icaav - Record Em Sustainable Finance Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,95	Irlande
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Bonds 1-5 Index Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,80	Luxembourg
UBS Irl ETF plc - MSCI EMU ESG Universal Low Carbon Select UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,69	Irlande

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la fin de la période de référence, la proportion des investissements du produit financier liés à la durabilité était de 75,22%.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.01.2024.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S n'est pas calculée sur la base d'un examen approfondi des fonds cibles, ce qui est conforme à la caractéristique promue.

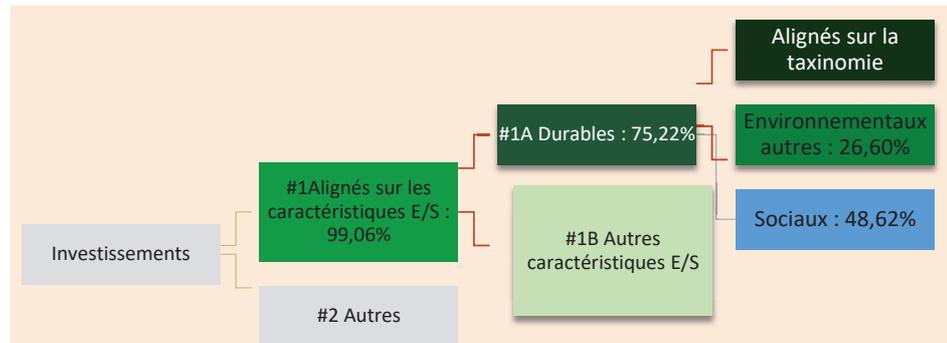
La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée dans le cadre « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » du tableau d'Allocation d'actifs ci-dessous est calculée en incluant également, dans l'actif net total du produit financier, les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés.

En revanche, la proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » est calculée après avoir exclu de l'actif net total du produit financier les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés, conformément à la caractéristique promue par le produit financier.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitaires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier comportait 0% d'Investissements alignés sur la taxinomie.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

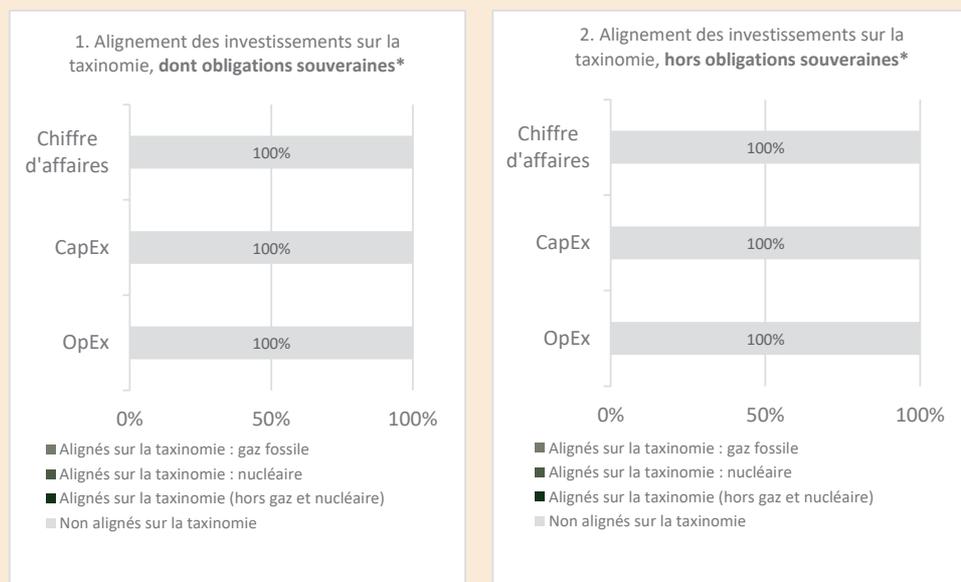
● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Aucun investissement dans des activités transitoires et habilitantes n'a été réalisé.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (EUR)
Identifiant d'entité juridique : 48NXI7MHOTWWUF6NBV98

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 73,53% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- Au moins 70% des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) ont été investis (a) dans des stratégies d'investissement qui promouvaient des caractéristiques

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

environnementales (E) et/ou sociales (S) et étaient conformes à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ou (b) dans des stratégies d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable ou la réduction des émissions de carbone et qui étaient conformes à l'Article 9 SFDR, ou considérées comme équivalentes.

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 100,00%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

2022/2023 : Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 96,73%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés visaient à contribuer à la/aux caractéristique(s) environnementale(s) et/ou sociale(s) promue(s) par le produit financier.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

investissements font par ailleurs l'objet d'un filtrage positif selon les critères définis pour la stratégie d'investissement sous-jacente concernée.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des critères relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement durable.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement. Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.01.2024

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs nets*	Pays
UBS Lux Equity Fund – Euro Countries Opportunity Sustainable EUR	Fonds d'investissement et fonds de prestations	18,19	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV – Engage for Impact USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	13,81	Luxembourg
UBS Irl ETF Plc – MSCI EMU ESG Universal Low Carbon Select UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	7,26	Irlande
UBS Irl ETF Plc – MSCI ACWI ESG Universal Low Carbon Select UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	7,03	Irlande
UBS Lux Equity Fund-Global Sustainable Improvers USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	6,87	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV – Green Social Sustainable Bonds	Fonds d'investissement et fonds de prestations	5,02	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Global Opportunity Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,59	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV – Long Term Themes USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,59	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV – Active Climate Aware USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,57	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV – Sustainable Development Bank Bonds 5-10 Index	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,09	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV – USD Investment Grade Corporates Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,04	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV – Global High Dividend Sustainable USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,69	Luxembourg
Record Ucits Icav – Record Em Sustainable Finance Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,91	Irlande
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Records 1-5 Index Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,91	Irlande
UBS Lux Fund Solutions - MSCI Emerging Markets Socially Responsible UC	Fonds d'investissement et fonds de prestations	1,99	Luxembourg

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la fin de la période de référence, la proportion des investissements du produit financier liés à la durabilité était de 73,53%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.01.2024.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S n'est pas calculée sur la base d'un examen approfondi des fonds cibles, ce qui est conforme à la caractéristique promise.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée dans le cadre « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » du tableau d'Allocation d'actifs ci-dessous est calculée en incluant également, dans l'actif net total du produit financier, les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés.

En revanche, la proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » est calculée après avoir

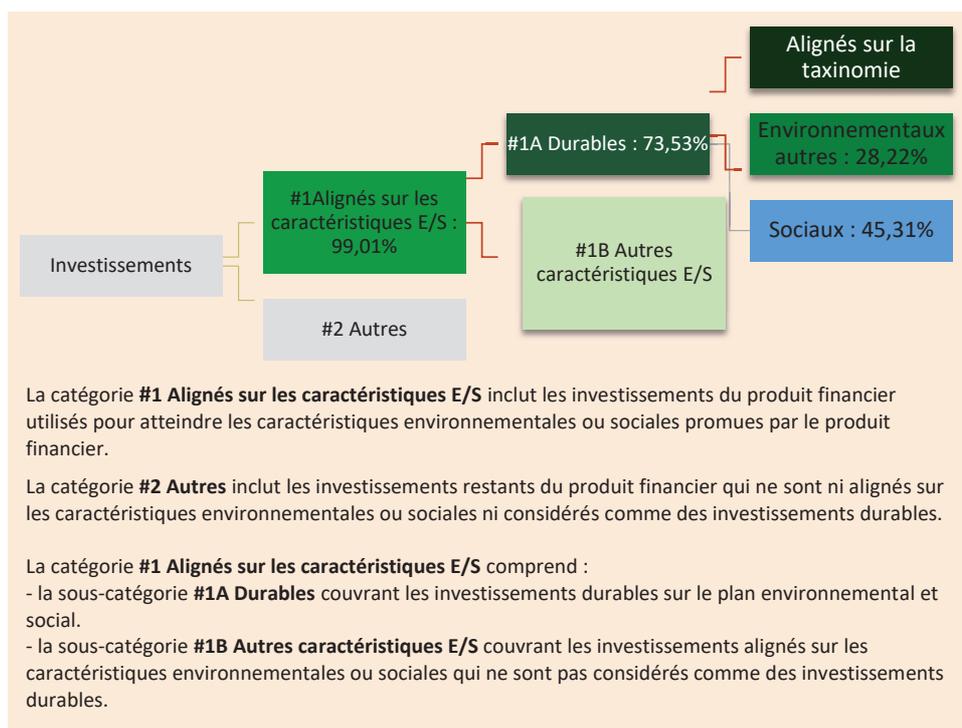
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

exclu de l'actif net total du produit financier les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés, conformément à la caractéristique promue par le produit financier.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier comportait 0% d'Investissements alignés sur la taxinomie.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

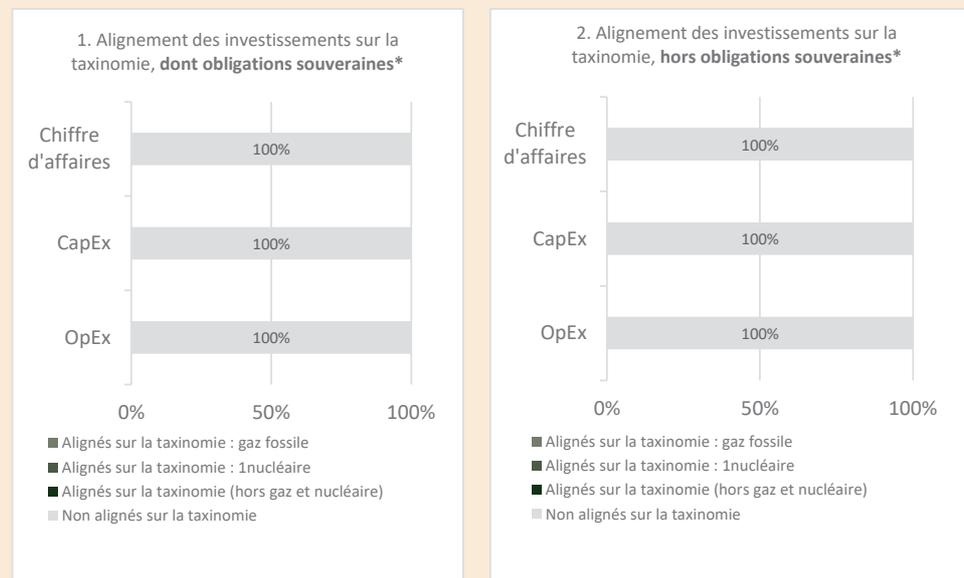
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- Oui :
 - Dans le gaz
 - fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Aucun investissement dans des activités transitoires et habilitantes n'a été réalisé.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promises ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : UBS (Lux) Strategy Fund – Equity Sustainable (EUR)
Identifiant d'entité juridique : 549300H3HKZYHAVWIC71

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 67,83% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- Au moins 70% des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) ont été investis (a) dans des stratégies d'investissement qui promouvaient des caractéristiques

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

environnementales (E) et/ou sociales (S) et étaient conformes à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ou (b) dans des stratégies d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable ou la réduction des émissions de carbone et qui étaient conformes à l'Article 9 SFDR, ou considérées comme équivalentes.

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 100,00%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

2022/2023 : Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 96,16%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés visaient à contribuer à la/aux caractéristique(s) environnementale(s) et/ou sociale(s) promue(s) par le produit financier.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

investissements font par ailleurs l'objet d'un filtrage positif selon les critères définis pour la stratégie d'investissement sous-jacente concernée.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des critères relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement durable.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement. Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.01.2024

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs nets*	Pays
UBS Lux Equity Fund – Euro Countries Opportunity Sustainable EUR	Fonds d'investissement et fonds de prestations	18,16	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV – Engage for Impact USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	17,87	Luxembourg
UBS Irl ETF plc - MSCI EMU ESG Universal Low Carbon Select UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	12,26	Irlande
UBS Irl ETF Plc - MSCI ACWI ESG Universal Low Carbon Select UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	9,55	Irlande
UBS Lux Equity Fund-Global Sustainable Improvers USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	9,44	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Active Climate Aware USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	6,27	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Global Opportunity Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	6,24	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Long Term Themes USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	6,24	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Global High Dividend Sustainable USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	5,02	Luxembourg
UBS Lux Money Market Fund - EUR	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,72	Luxembourg
UBS Lux Fund Solutions - MSCI Emerging Markets Socially Responsible UC	Fonds d'investissement et fonds de prestations	1,98	Luxembourg
UBS Irl ETF plc - MSCI ACWI Socially Responsible UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	1,31	Irlande
RobecoSAM Global SDG Engagement Equities	Fonds d'investissement et fonds de prestations	0,94	Luxembourg

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la fin de la période de référence, la proportion des investissements du produit financier liés à la durabilité était de 67,83%.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.01.2024.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S n'est pas calculée sur la base d'un examen approfondi des fonds cibles, ce qui est conforme à la caractéristique promue.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée dans le cadre « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » du tableau d'Allocation d'actifs ci-dessous est calculée en incluant également, dans l'actif net total du produit financier, les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés.

En revanche, la proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » est calculée après avoir

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

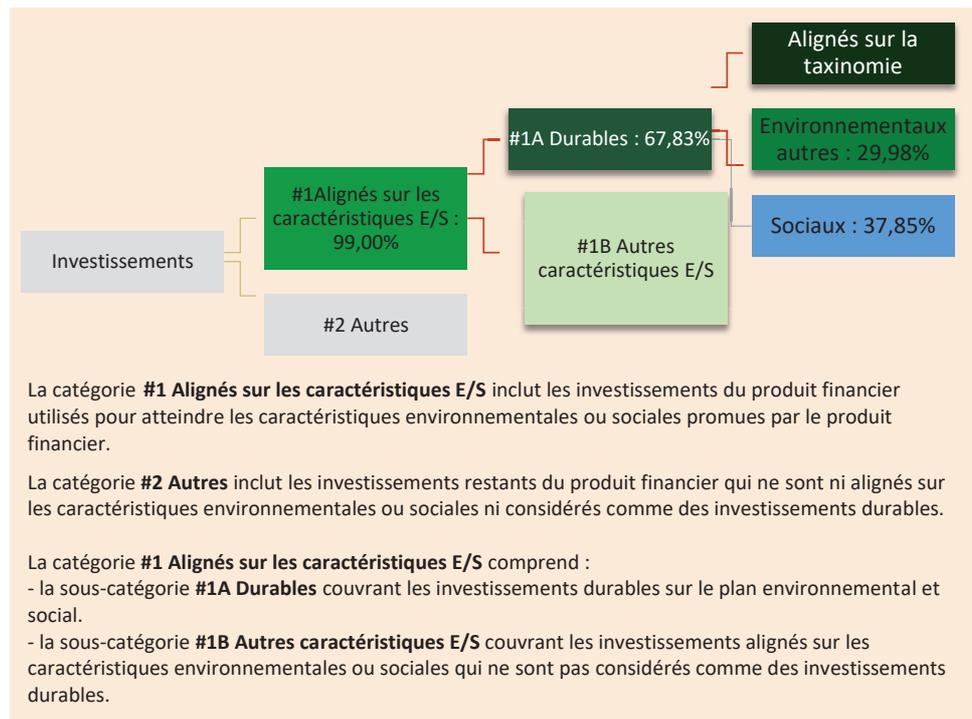
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

exclu de l'actif net total du produit financier les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés, conformément à la caractéristique promue par le produit financier.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier comportait 0% d'Investissements alignés sur la taxinomie.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

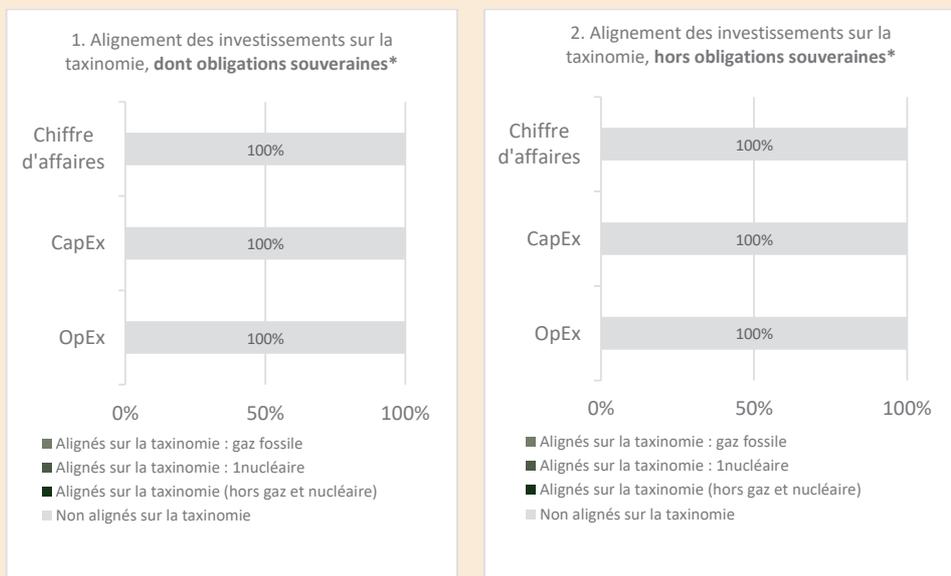
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Aucun investissement dans des activités transitoires et habilitantes n'a été réalisé.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Sans objet.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promises ?

Sans objet.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Sans objet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : UBS (Lux) Strategy Fund – Fixed Income Sustainable (USD)
 Identifiant d'entité juridique : 54930028RVK7YIH3XJ30

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 80,82% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- Au moins 70% des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) ont été investis (a) dans des stratégies d'investissement qui promouvaient des caractéristiques

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

environnementales (E) et/ou sociales (S) et étaient conformes à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ou (b) dans des stratégies d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable ou la réduction des émissions de carbone et qui étaient conformes à l'Article 9 SFDR, ou considérées comme équivalentes.

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 100,00%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

2022/2023 : Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 97,52%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés visaient à contribuer à la/aux caractéristique(s) environnementale(s) et/ou sociale(s) promue(s) par le produit financier.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

investissements font par ailleurs l'objet d'un filtrage positif selon les critères définis pour la stratégie d'investissement sous-jacente concernée.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des critères relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement durable.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement. Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.01.2024

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs nets*	Pays
UBS Lux Bond SICAV – USD Investment Grade Corporate Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	18,10	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV – Green Social Sustainable Bonds	Fonds d'investissement et fonds de prestations	18,05	Luxembourg
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Bonds 1-5 Index Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	17,97	Luxembourg
Focused SICAV – World Bank Bond USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	11,06	Luxembourg
Focused SICAV – US Corporate Bond Sustainable USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	8,53	Luxembourg
Focused Fund FCP – Corporate Bond Sustainable USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	8,48	Luxembourg
Xtrackers USD Corporate Green Bond UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,51	Irlande
Xtrackers EUR Corporate Green Bond UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,50	Irlande
Record Ucits Icaav – Record Em Sustainable Finance Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,97	Irlande
Federated Hermes SDG Engagement High Yield Credit Fund/Ireland	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,57	Irlande
Neuberger Berman Global High Yield SDG Engagement Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,53	Irlande
UBS Lux Money Market Fund – USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	1,51	Luxembourg

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la fin de la période de référence, la proportion des investissements du produit financier liés à la durabilité était de 80,82%.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.01.2024.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S n'est pas calculée sur la base d'un examen approfondi des fonds cibles, ce qui est conforme à la caractéristique promue.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée dans le cadre « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » du tableau d'Allocation d'actifs ci-dessous est calculée en incluant également, dans l'actif net total du produit financier, les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés.

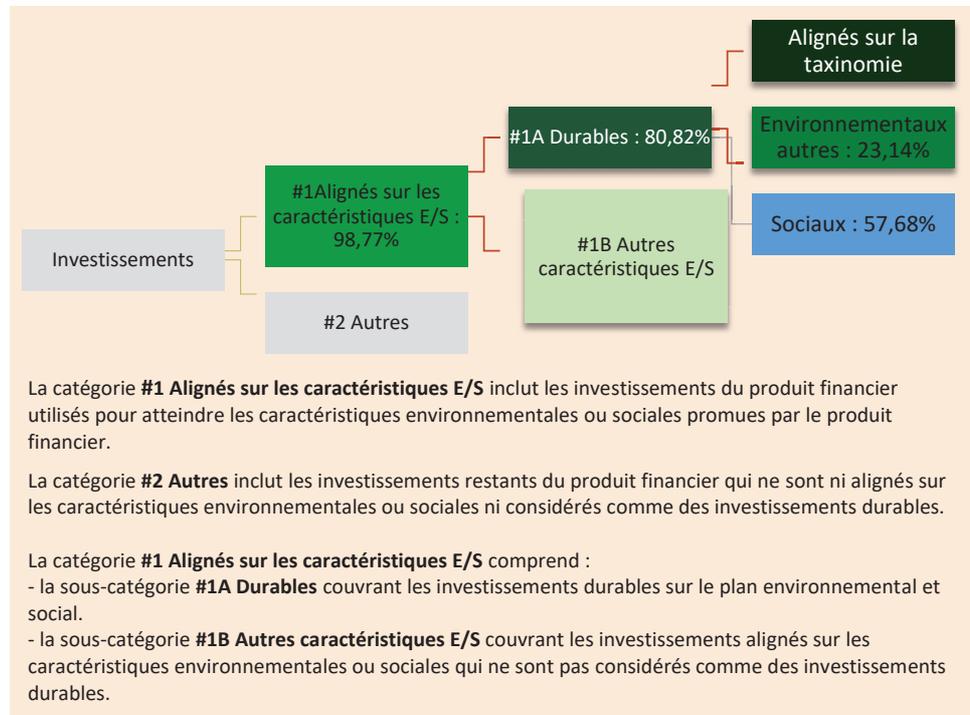
En revanche, la proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » est calculée après avoir exclu de l'actif net total du produit financier les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés, conformément à la caractéristique promue par le produit financier.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier comportait 0% d'Investissements alignés sur la taxinomie.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

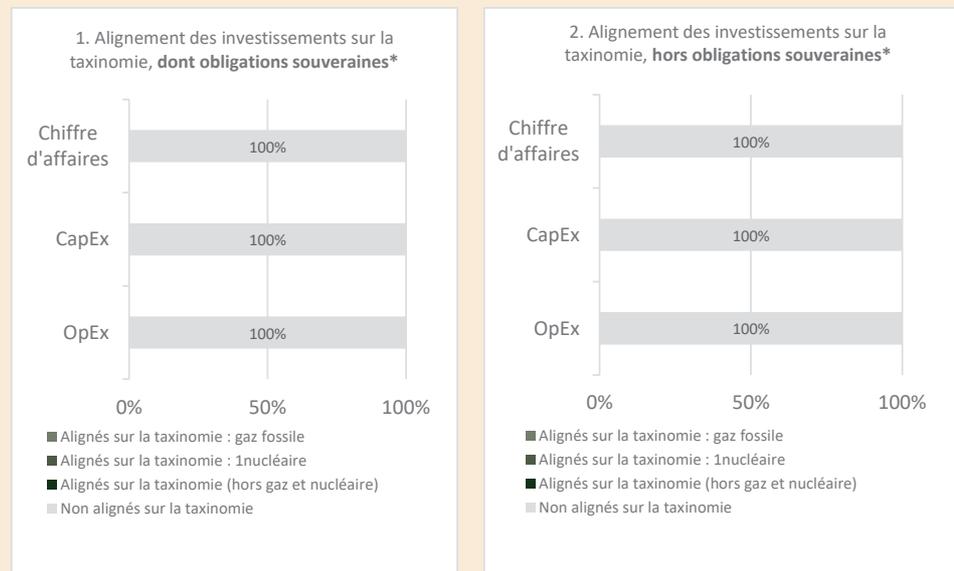
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- Oui :
 - Dans le gaz
 - fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Aucun investissement dans des activités transitoires et habilitantes n'a été réalisé.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promises ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : UBS (Lux) Strategy Fund – Yield Sustainable (USD)
 Identifiant d'entité juridique : 5EYUF48Y52Q56VVSF0435

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 76,76% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- Au moins 70% des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) ont été investis (a) dans des stratégies d'investissement qui promouvaient des caractéristiques

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

environnementales (E) et/ou sociales (S) et étaient conformes à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ou (b) dans des stratégies d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable ou la réduction des émissions de carbone et qui étaient conformes à l'Article 9 SFDR, ou considérées comme équivalentes.

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 100,00%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

2022/2023 : Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 97,44%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés visaient à contribuer à la/aux caractéristique(s) environnementale(s) et/ou sociale(s) promue(s) par le produit financier.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

investissements font par ailleurs l'objet d'un filtrage positif selon les critères définis pour la stratégie d'investissement sous-jacente concernée.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des critères relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement durable.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement. Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.01.2024

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs nets*	Pays
UBS Lux Bond SICAV - USD Investment Grade Corporates Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	17,99	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV-Green Social Sustainable Bonds	Fonds d'investissement et fonds de prestations	13,09	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Engage for Impact USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	9,96	Luxembourg
Focused SICAV - World Bank Long Term Bond USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	7,84	Luxembourg
Focused SICAV - World Bank Bond USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	5,22	Luxembourg
UBS Irl ETF Plc - MSCI ACWI ESG Universal Low Carbon Select UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	5,07	Luxembourg
UBS Lux Equity Fund-Global Sustainable Improvers USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	5,01	Luxembourg
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Bonds 5-10 Index	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,15	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Active Climate Aware USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,33	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Global Opportunity Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,31	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Long Term Themes USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,31	Luxembourg
Record Ucits Icaav - Record Em Sustainable Finance Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,98	Irlande
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Bonds 1-5 Index Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,80	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Global High Dividend Sustainable USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,66	Luxembourg
Federated Hermes SDG Engagement High Yield Credit Fund/Ireland	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,56	Irlande

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la fin de la période de référence, la proportion des investissements du produit financier liés à la durabilité était de 76,76%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.01.2024.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S n'est pas calculée sur la base d'un examen approfondi des fonds cibles, ce qui est conforme à la caractéristique promue.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée dans le cadre « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » du tableau d'Allocation d'actifs ci-dessous est calculée en incluant également, dans l'actif net total du produit financier, les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés.

En revanche, la proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » est calculée après avoir

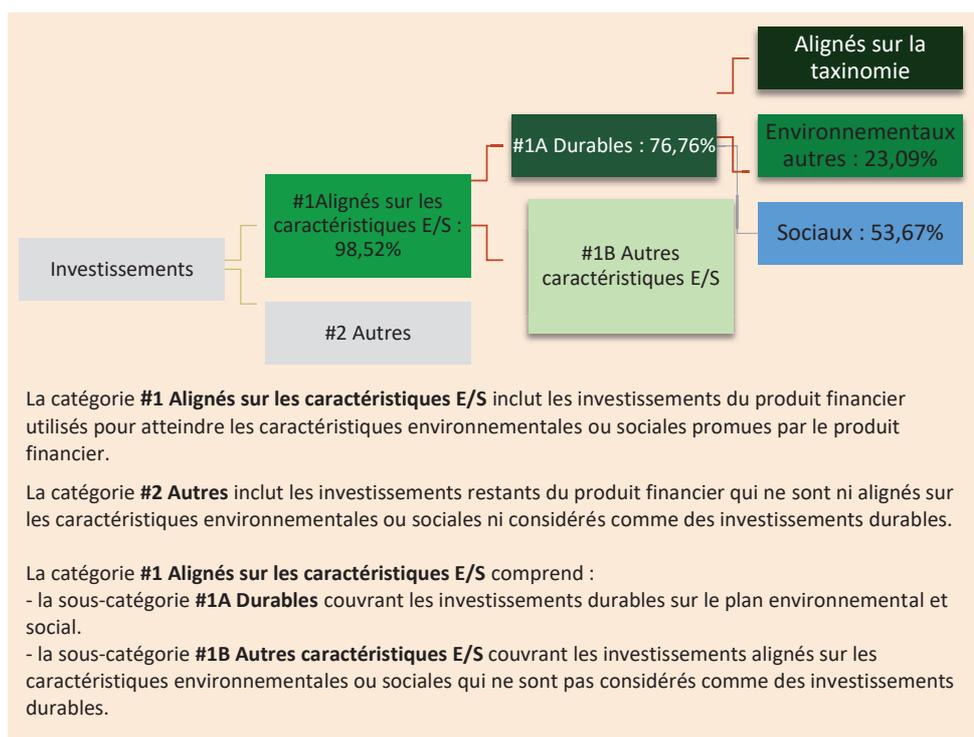
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

exclu de l'actif net total du produit financier les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés, conformément à la caractéristique promue par le produit financier.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier comportait 0% d'Investissements alignés sur la taxinomie.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

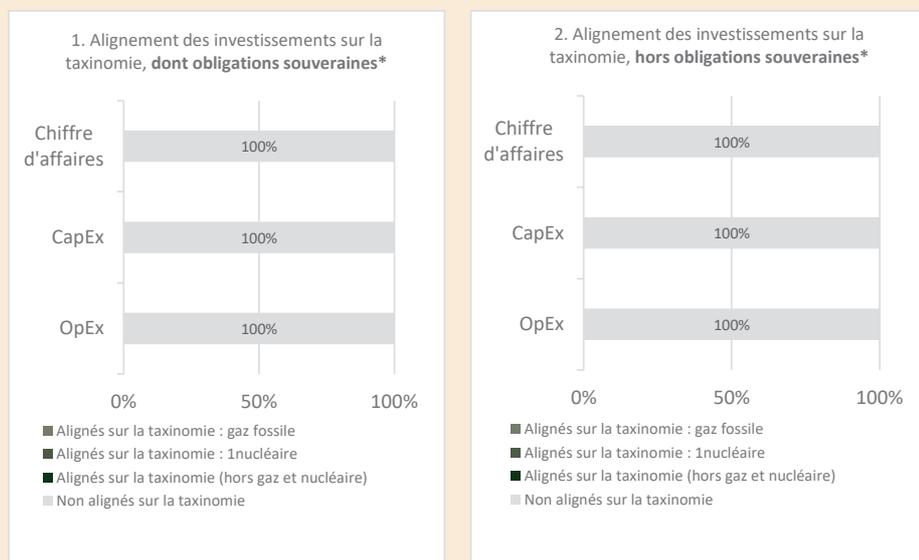
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Aucun investissement dans des activités transitoires et habilitantes n'a été réalisé.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Sans objet.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promises ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : UBS (Lux) Strategy Fund – Balanced Sustainable (USD)
Identifiant d'entité juridique : 25ECWS010JQ3QISL1318

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 73,18% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- Au moins 70% des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) ont été investis (a) dans des stratégies d'investissement qui promouvaient des caractéristiques

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

environnementales (E) et/ou sociales (S) et étaient conformes à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ou (b) dans des stratégies d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable ou la réduction des émissions de carbone et qui étaient conformes à l'Article 9 SFDR, ou considérées comme équivalentes.

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 100,00%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

2022/2023 : Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 97,29%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés visaient à contribuer à la/aux caractéristique(s) environnementale(s) et/ou sociale(s) promue(s) par le produit financier.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

investissements font par ailleurs l'objet d'un filtrage positif selon les critères définis pour la stratégie d'investissement sous-jacente concernée.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des critères relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement durable.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement. Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.01.2024

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs nets*	Pays
UBS Lux Bond SICAV - USD Investment Grade Corporates Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	15,97	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Engage for Impact USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	15,08	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV-Green Social Sustainable Bonds	Fonds d'investissement et fonds de prestations	9,06	Luxembourg
UBS Irl ETF Plc - MSCI ACWI ESG Universal Low Carbon Select UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	7,63	Irlande
UBS Lux Equity Fund-Global Sustainable Improvers USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	7,54	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Global Opportunity Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	5,04	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Long Term Themes USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	5,03	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Active Climate Aware USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,99	Luxembourg
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Bonds 5-10 Index	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,18	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Global High Dividend Sustainable USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,08	Luxembourg
Focused SICAV - World Bank Long Term Bond USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,03	Luxembourg
Record Ucits Icaav - Record Em Sustainable Finance Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,97	Irlande
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Bonds 1-5 Index Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,82	Luxembourg
Neuberger Berman Global High Yield SDG Engagement Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,51	Irlande
Federated Hermes SDG Engagement High Yield Credit Fund/Ireland	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,50	Irlande

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la fin de la période de référence, la proportion des investissements du produit financier liés à la durabilité était de 73,18%.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.01.2024.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S n'est pas calculée sur la base d'un examen approfondi des fonds cibles, ce qui est conforme à la caractéristique promue.

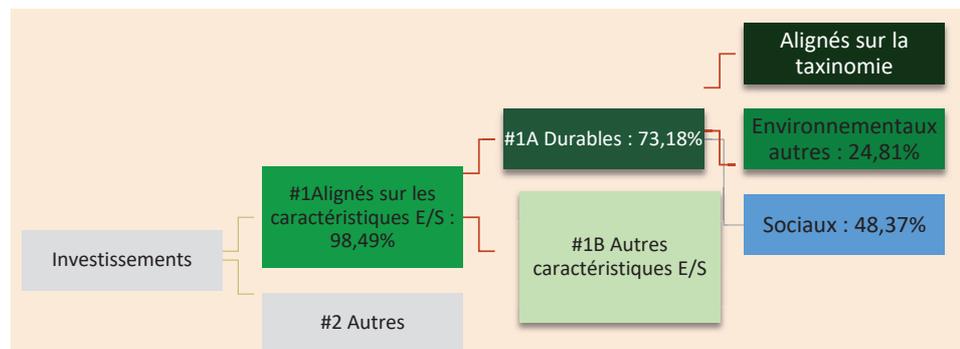
La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée dans le cadre « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » du tableau d'Allocation d'actifs ci-dessous est calculée en incluant également, dans l'actif net total du produit financier, les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés.

En revanche, la proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » est calculée après avoir exclu de l'actif net total du produit financier les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés, conformément à la caractéristique promue par le produit financier.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier comportait 0% d'Investissements alignés sur la taxinomie.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

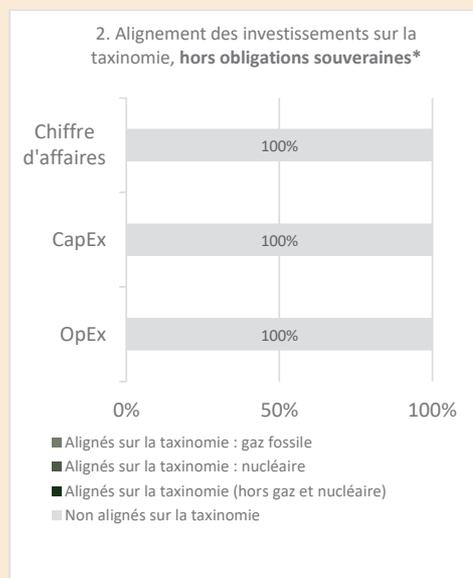
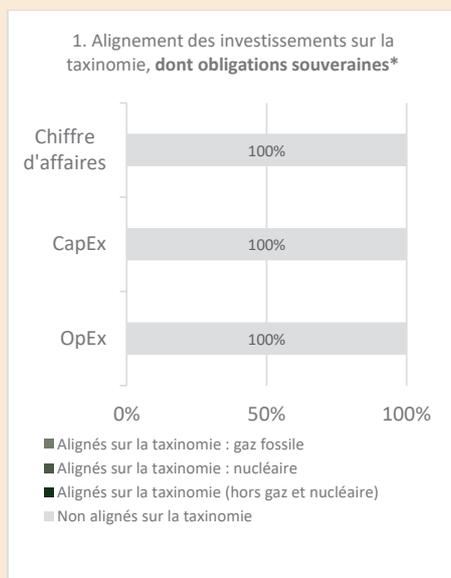
● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui :
 Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
 Non

Les activités alignées sur la taxinomie de l'UE sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Aucun investissement dans des activités transitoires et habilitantes n'a été réalisé.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : UBS (Lux) Strategy Fund – Growth Sustainable (USD)
Identifiant d'entité juridique : 8GPY7XQ0DA65ENFQU826

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 70,79% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- Au moins 70% des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) ont été investis (a) dans des stratégies d'investissement qui promouvaient des caractéristiques

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

environnementales (E) et/ou sociales (S) et étaient conformes à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ou (b) dans des stratégies d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable ou la réduction des émissions de carbone et qui étaient conformes à l'Article 9 SFDR, ou considérées comme équivalentes.

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 100,00%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

2022/2023 : Au cours de la période de référence, le pourcentage des actifs nets du compartiment (hors liquidités, quasi-liquidités et instruments dérivés) alignés sur les caractéristiques promues décrites ci-dessus était supérieur à 70%.

- Pourcentage du produit financier aligné sur les caractéristiques promues : 97,91%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés visaient à contribuer à la/aux caractéristique(s) environnementale(s) et/ou sociale(s) promue(s) par le produit financier.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

investissements font par ailleurs l'objet d'un filtrage positif selon les critères définis pour la stratégie d'investissement sous-jacente concernée.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des critères relatifs au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement durable.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Gestionnaire de portefeuille applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure dans le corps du Prospectus.

Ce compartiment a recours à des stratégies d'investissement sous-jacentes afin d'atteindre son objectif d'investissement. Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente applique des exclusions à l'univers d'investissement du produit financier. Ces exclusions portent notamment sur l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie à partir de charbon thermique et les sables bitumineux. UBS Asset Management n'investit pas dans des entreprises exerçant des activités en lien avec les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques) ou qui ne respectent pas le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Pour les investissements dans des stratégies obligataires et actions actives gérées par UBS Asset Management, le gestionnaire de portefeuille a recours à un tableau de bord des risques ESG exclusif. Le tableau de bord permet aux analystes actions et crédit d'identifier rapidement les entreprises présentant des risques ESG importants à l'aide du « Signal de risque ESG d'UBS ». Ce signal, clair et mesurable, sert de base à une analyse plus approfondie des causes sous-jacentes de ces risques et de leur incidence sur les scénarios d'investissement. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne mettent pas en œuvre de manière effective des mesures correctives crédibles seront exclues de l'univers d'investissement.

Pour les investissements dans des stratégies gérées de manière passive qui répliquent un indice ESG, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte par le fournisseur d'indices en fonction de la famille d'indices.

Pour les investissements dans des fonds gérés par des tiers, le gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'investissement sous-jacente peut avoir recours à différentes méthodologies. Les stratégies tierces sont évaluées au regard des incidences négatives par le biais du processus de recherche sur les gestionnaires d'UBS Asset Management décrit ci-dessus.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.01.2024

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs nets*	Pays
UBS Lux Equity SICAV – Engage for Impact USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	18,28	Luxembourg
UBS Irl ETF Plc - MSCI ACWI ESG Universal Low Carbon Select UCITS ETF	Fonds d'investissement et fonds de prestations	10,85	Irlande
UBS Lux Equity Fund-Global Sustainable Improvers USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	10,74	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Active Climate Aware USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	7,15	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV - Global Opportunity Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	7,10	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV – Long Term Themes USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	7,09	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV - USD Investment Grade Corporates Sustainable	Fonds d'investissement et fonds de prestations	5,98	Luxembourg
UBS Lux Equity SICAV – Global High Dividend Sustainable USD	Fonds d'investissement et fonds de prestations	5,71	Luxembourg
UBS Lux Bond SICAV – Green Social Sustainable Bonds	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,94	Luxembourg
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Bonds 5-10 Index	Fonds d'investissement et fonds de prestations	4,16	Luxembourg
RobecoSAM Global SDG Engagement Equities	Fonds d'investissement et fonds de prestations	3,10	Luxembourg
Record Ucits Icaav – Record Em Sustainable Finance Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,95	Irlande
UBS Lux Fund Solutions - Sustainable Development Bank Bonds 1-5 Index Fund	Fonds d'investissement et fonds de prestations	2,80	Luxembourg
UBS Lux Fund Solutions – MSCI Emerging Markets Socially Responsible UC	Fonds d'investissement et fonds de prestations	1,99	Luxembourg
Federated Hermes SDG Engagement High Yield Credit Fund/Ireland	Fonds d'investissement et fonds de prestations	1,49	Irlande

* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la fin de la période de référence, la proportion des investissements du produit financier liés à la durabilité était de 70,79%.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.01.2024.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S n'est pas calculée sur la base d'un examen approfondi des fonds cibles, ce qui est conforme à la caractéristique promue.

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée dans le cadre « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » du tableau d'Allocation d'actifs ci-dessous est calculée en

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

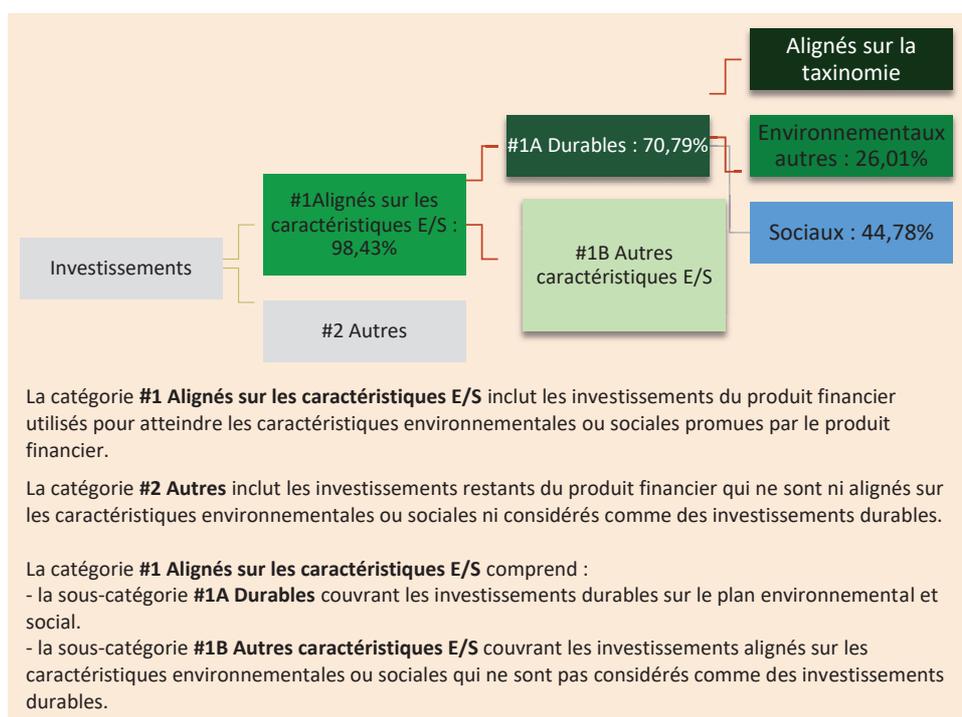
incluant également, dans l'actif net total du produit financier, les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés.

En revanche, la proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S indiquée à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » est calculée après avoir exclu de l'actif net total du produit financier les liquidités, les quasi-liquidités et les instruments dérivés, conformément à la caractéristique promue par le produit financier.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



* Les éventuelles différences mineures avec « l'Etat du portefeuille-titres » sont dues aux arrondis et aux différences d'évaluation dans les systèmes de production.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier comportait 0% d'Investissements alignés sur la taxinomie.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de

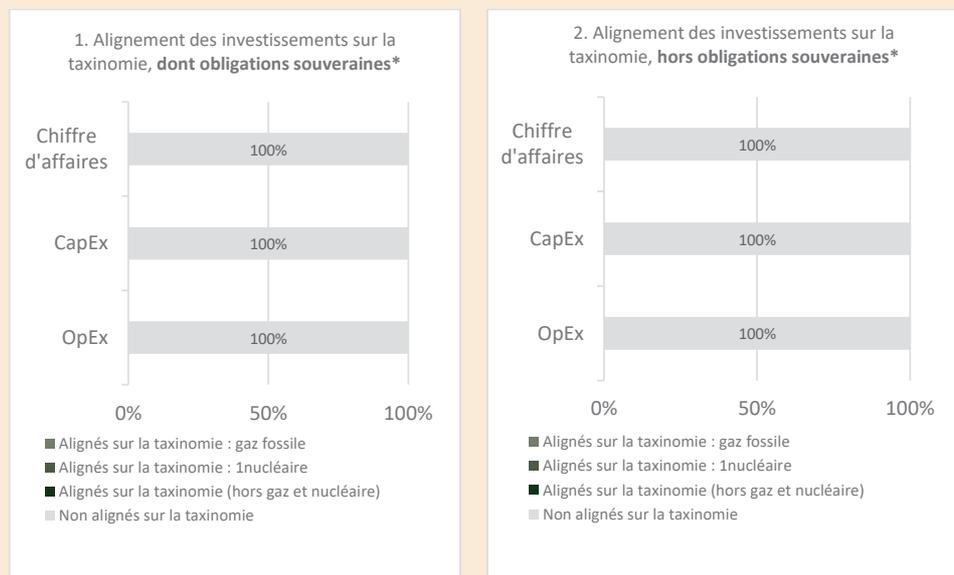
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Aucun investissement dans des activités transitoires et habilitantes n'a été réalisé.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Sans objet.

préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social du produit financier est indiquée dans la section consacrée à l'allocation d'actifs de cette annexe.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promet.

● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Sans objet.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Sans objet.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

 Follow us on LinkedIn

www.ubs.com

